



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

---

Établis par le  
Receveur général du Canada

---

---

# Comptes publics du Canada

# 2005

## Volume I

Revue et  
États  
financiers

---

Canada<sup>1</sup>

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2005

En vente au Canada chez  
votre libraire local  
ou par la poste auprès de  
Éditions et Services de dépôt  
TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S5

Internet: <http://publications.gc.ca>

Téléphone: 1-613-941-5995 ou 1-800-635-7943

Copie papier : N° de catalogue P51-1/2005-1F

ISBN 0-660-97037-6

Copie PDF : N° de catalogue P51-1/2005-1F-PDF

ISBN 0-662-79547-4

À son Excellence

la très honorable Michaëlle Jean,  
C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.,  
Gouverneure générale et  
Commandante en chef du Canada

Madame la Gouverneure générale,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Madame la Gouverneure générale, l'assurance de mon profond respect.



Le président du Conseil du Trésor,  
Reginald B. Alcock

Ottawa, le 27 septembre 2005

À l'honorable Reginald B. Alcock,  
Président du Conseil du Trésor

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2005, afin de vous permettre de les déposer à la Chambre des communes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



Le receveur général du Canada,  
Scott Brison

Ottawa, le 27 septembre 2005

À l'honorable Scott Brison,  
Receveur général du Canada

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

L'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit que les *Comptes publics du Canada* de chaque exercice seront préparés par le receveur général et seront déposés à la Chambre des communes, par le président du Conseil du Trésor, au plus tard le trente et unième jour de décembre qui suit la fin de cet exercice ou, si la Chambre des communes n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session qui suit.

Le rapport annuel est présenté en trois volumes :

Volume I—Les états financiers du Canada sur lesquels la vérificatrice générale a exprimé une opinion et fourni ses observations; une analyse des états financiers et une comparaison sur dix exercices d'informations financières ; les analyses des revenus et des charges, et des comptes d'actif et de passif; et divers autres états;

Volume II—Détail des opérations financières du gouvernement pour chaque portefeuille ministériel; et

Volume III—Informations et analyses supplémentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Receveur général, l'expression de mes sentiments respectueux.



Le sous-receveur général du Canada,  
I. David Marshall

Ottawa, le 27 septembre 2005

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# VOLUME I

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*

**2004-2005**

## Table des matières

### Section

- Introduction
- 1. Analyse des états financiers
- 2. États financiers du gouvernement du Canada et rapport et observations de la vérificatrice générale
- 3. Revenus, charges et déficit accumulé
- 4. Comptes consolidés
- 5. Crédoiteurs et charges à payer
- 6. Dette portant intérêt
- 7. Encaisse et débiteurs
- 8. Comptes d'opérations de change
- 9. Prêts, placements et avances
- 10. Actifs non financiers
- 11. Obligations contractuelles et passif éventuel
- 12. Index

## INTRODUCTION AUX *COMPTES PUBLICS DU CANADA*

### Nature des *Comptes publics du Canada*

Les *Comptes publics du Canada* constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général; et
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes.

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

### Présentation des *Comptes publics du Canada*

Les *Comptes publics du Canada* sont publiés en trois volumes.

Le **volume I** présente les états financiers vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles;

Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement; et

Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires.

# SECTION 1

## COMPTES PUBLICS DU CANADA

2004-2005

### Analyse des états financiers

#### SOMMAIRE

	Page
Analyse des états financiers .....	1.2
Introduction.....	1.2
Faits saillants financiers de 2004-2005 .....	1.2
Analyse .....	1.3
Le solde budgétaire .....	1.3
Revenus budgétaires .....	1.4
Total des charges .....	1.5
Déficit accumulé .....	1.8
Risques et incertitudes .....	1.11
Comparaison sur dix exercices d'informations financières ...	1.13
État détaillé des résultats et du déficit accumulé .....	1.13
État détaillé de la situation financière.....	1.14
État de la variation de la dette nette .....	1.15
État des flux de trésorerie .....	1.16
État détaillé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers.....	1.17
État détaillé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces .....	1.18
Glossaire.....	1.19

#### NOTE AU LECTEUR

Un aperçu des opérations financières du gouvernement du Canada est présenté dans le *Rapport financier annuel* préparé par le ministre des Finances. Celui-ci contient également des états financiers condensés.

Des tableaux de référence financiers historiques et des indicateurs budgétaires connexes pour le gouvernement fédéral et les provinces accompagnent ce Rapport.

Le *Rapport financier annuel*, est disponible via l'Internet à l'adresse suivante: <http://www.fin.gc.ca/>. Vous pouvez également obtenir un exemplaire en communiquant avec le Centre de distribution du ministère des Finances, au (613) 995-2855.

## ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

### Introduction

Les *Comptes publics du Canada* constituent un important rapport de responsabilisation du gouvernement du Canada. La présente section, de même que les autres sections du présent volume et des volumes II et III des *Comptes publics du Canada*, fournissent des renseignements supplémentaires détaillés sur les informations déclarées dans les états financiers vérifiés de la section 2 du présent volume. Pour une analyse plus poussée concernant les résultats financiers du gouvernement, veuillez consulter le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada 2004-2005* publié par le ministre des Finances.

L'analyse portant sur les états financiers a été préparée sous la direction conjointe du ministre des Finances, du président du Conseil du Trésor et du receveur général du Canada. Toutefois, c'est au gouvernement que revient la responsabilité d'assurer l'objectivité et l'intégrité des états financiers. Un glossaire des termes et expressions utilisés dans l'analyse des états financiers se trouve à la fin de la présente section.

### Faits saillants financiers de 2004-2005

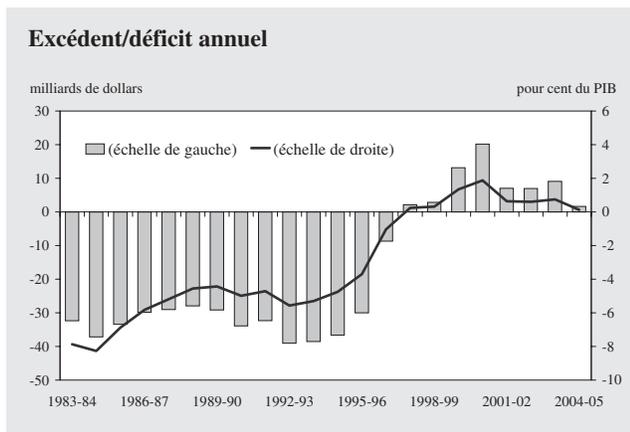
- Un excédent budgétaire de 1,6 milliard de dollars a été enregistré en 2004-2005, ce qui constitue le huitième excédent annuel consécutif pour le gouvernement, après 27 déficits annuels de suite.
- Cet excédent représente un recul de 2,4 milliards de dollars par rapport aux prévisions établies dans le budget de mars 2004. Les revenus budgétaires ont dépassé les prévisions du budget de 2004 de 10,9 milliards de dollars, principalement du à l'effet d'une croissance économique plus vigoureuse que prévu et un rendement supérieur des revenus, tandis que les frais de la dette publique ont reculé de 1,3 milliard de dollars. Par contre, les charges de programmes ont dépassé de 14,5 milliards de dollars les prévisions du budget de 2004, reflétant principalement l'incidence des nouvelles initiatives politiques annoncées depuis le budget de 2004.
- Le déficit accumulé (la différence entre le total des passifs et les actifs financiers et non financiers) s'établissait à 499,9 milliards de dollars au 31 mars 2005, en baisse de 63 milliards de dollars par rapport à son niveau record de 562,9 milliards de dollars au 31 mars 1997. Cette baisse est attribuable à la hausse des actifs financiers (50,5 milliards de dollars), à la réduction de la dette portant intérêt (19,8 milliards de dollars) et à une augmentation des actifs non financiers (8,8 milliards de dollars) neutralisée en partie par la hausse des créditeurs et des charges à payer (16,1 milliards de dollars). Le ratio du déficit accumulé au PIB s'établissait à 38,7 %, en baisse par rapport à son niveau record de 68,4 % en mars 1996, et il se situe maintenant à son plus faible niveau depuis le 31 mars 1984.
- La dette nette, un sous-élément du déficit accumulé qui enregistre la différence entre le total des passifs et les actifs financiers, s'élevait à 554,7 milliards de dollars à la fin de 2004-2005, en baisse de 54,2 milliards de dollars par rapport au sommet de 609,0 milliards de dollars enregistré à la fin de 1996-1997.
- Les revenus budgétaires ont totalisé 211,7 milliards de dollars en 2004-2005, en hausse de 13,1 milliards de dollars ou 6,6 % par rapport à 2003-2004. Le ratio des revenus au PIB s'est établi à 16,4 %, presque au même niveau que le ratio atteint depuis 2001-2002, mais sensiblement en baisse par rapport à la période comprise entre 1996-1997 et 2000-2001, lorsqu'il a atteint en moyenne 18,0 %. Cette baisse découle en partie des mesures de réduction des impôts annoncées dans le budget de février 2000 et dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000.
- Les charges de programmes ont atteint 175,9 milliards de dollars en 2004-2005, pour une hausse de 22,2 milliards de dollars ou 14,5 % par rapport à 2003-2004. Plus de la moitié (12,6 milliards de dollars) de cette hausse est attribuable à l'augmentation des transferts aux provinces et aux territoires, principalement à la suite des réunions des premiers ministres sur la santé, la péréquation et la formule de financement des territoires, en 2004, et les ententes sur les revenus tirés de l'exploitation des ressources extracôtières avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Notons en outre une augmentation de 2,4 milliards de dollars se rapportant à une hausse ponctuelle de la provision pour le passif environnemental. Le ratio des charges de programmes au PIB a progressé de 13,6 %, en hausse par rapport à 12,6 % en 2003-2004, mais bien en deçà des niveaux enregistrés avant les mesures prises au milieu des années 1990 pour éliminer le déficit.
- Les frais de la dette publique ont atteint 34,1 milliards de dollars en 2004-2005, c'est-à-dire une baisse de 1,7 milliard de dollars par rapport à 2003-2004, et elles se situent maintenant à leur plus bas niveau depuis 1987-1988. Elles représentent 16,1 % du total des revenus budgétaires, en baisse par rapport au sommet de 37,6 % de 1990-1991, et leur ratio est le plus bas depuis le milieu des années 1970.

## Analyse

### Le solde budgétaire

Depuis plus de 10 ans, la saine gestion financière est au centre de la stratégie économique du gouvernement. Cette stratégie a mis un terme à près de 30 années de déficits chroniques, qu'elle a remplacé par huit excédents consécutifs, exploit inégalé depuis la naissance de la Confédération. Grâce à l'engagement pris envers une saine gestion financière, le Canada a pu afficher un excédent budgétaire pour l'ensemble des administrations publiques en 2004, alors que tous les autres pays du G7 ont enregistré des déficits.

Le graphique qui suit illustre la performance financière du gouvernement depuis 1983-1984.



Si aucune modification n'est apportée aux politiques, l'équilibre budgétaire correspond sensiblement à l'évolution de l'économie. Pour en tenir compte, l'équilibre budgétaire et ses composantes sont souvent présentés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Ainsi, l'amélioration du solde budgétaire, qui est passé d'un déficit de 5,5 % du PIB en 1993-1994 à un excédent de 0,1 % en 2004-2005, était attribuable au recul du ratio total des charges au PIB. Les charges de programmes en pourcentage du PIB sont passées de 16,8 % en 1993-1994 à 13,6 % en 2004-2005, tandis que les frais de la dette publique ont chuté, passant de 5,5 % en 1993-1994 à 2,6 % en 2004-2005. En revanche, les revenus budgétaires ont régressé et sont passés de 17,0 % en 1993-1994 à 16,4 % en 2004-2005. La variation des ratios au titre des charges de programmes et des revenus budgétaires est attribuable à des stratégies. Le recul du ratio des frais de la dette publique provient d'une baisse de la dette portant intérêt, en raison du redressement de la situation financière et d'une baisse des taux d'intérêt.

### Faits saillants financiers de 2004-2005

	2004-2005		2003-2004
	Budget <sup>(1)</sup>	Réel	Réel
(en milliards de dollars)			
<b>État des résultats</b>			
Revenus .....	200,8	211,7	198,5
Charges—			
Charges de programmes .....	-161,4	-175,9	-153,7
Frais de la dette publique .....	-35,4	-34,1	-35,8
Total des charges .....	-196,8	-210,0	-189,5
<b>Excédent annuel .....</b>	<b>4,0</b>	<b>1,6</b>	<b>9,1</b>
<b>État de la situation financière <sup>(2)</sup></b>			
Passifs—			
Dette portant intérêt .....	614,6	615,3	621,1
Autres .....	80,0	90,5	80,0
Total des passifs .....	694,6	705,7	701,1
Actifs financiers .....	135,0	151,0	144,8
<b>Dette nette .....</b>	<b>559,6</b>	<b>554,7</b>	<b>556,3</b>
Actifs non financiers .....	55,0	54,9	54,8
<b>Déficit accumulé .....</b>	<b>504,6</b>	<b>499,9</b>	<b>501,5</b>

Note: Les totaux pourraient ne pas s'additionner à cause de l'arrondissement.

<sup>(1)</sup> Les prévisions du budget de 2004 ont été rajustées sur une base brute.

<sup>(2)</sup> Les prévisions du budget de 2004 se fondaient sur les derniers résultats de l'exercice 2002-2003, car ceux de 2003-2004 n'étaient pas encore disponibles à ce moment. Réduction présumée de 6 milliards de dollars de la dette portant intérêt par rapport à 2002-2003.

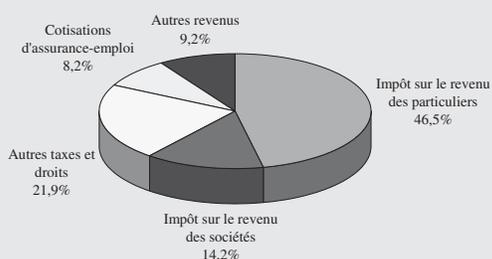
L'excédent de 1,6 milliard de dollars en 2004-2005 représente une baisse de 7,5 milliards de dollars par rapport à l'excédent de 9,1 milliards de dollars enregistré en 2003-2004. Même si les revenus budgétaires ont augmenté de 13,1 milliards de dollars en raison de la forte croissance des assiettes fiscales applicables et du produit net provenant de la vente des dernières actions que détenait le gouvernement fédéral dans Petro-Canada, et que les frais de la dette publique ont diminué de 1,7 milliard de dollars, les charges de programmes ont augmenté de 22,2 milliards de dollars. L'augmentation relative aux charges de programmes est en grande partie attribuable à l'instauration de nouvelles initiatives et aux hausses des provisions pour passifs.

L'excédent de 1,6 milliard de dollars constitue une baisse de 2,4 milliards de dollars par rapport aux prévisions de 4,0 milliards de dollars contenues dans le budget de mars 2004. Les revenus budgétaires ont dépassé les prévisions de 10,9 milliards de dollars, principalement en raison de la croissance plus forte que prévu des assiettes fiscales applicables et d'un meilleur rendement de ces assiettes. Les frais de la dette publique ont été moins élevés que les prévisions établies dans le budget de 2004 de 1,3 milliard de dollars en raison du recul de l'encours de la dette portant intérêt et de la diminution du taux d'intérêt effectif moyen sur cette dette. Cependant, les charges de programmes ont augmenté de 14,5 milliards de dollars par rapport aux prévisions établies dans le budget de 2004, en raison de l'annonce de nouvelles initiatives stratégiques et de la hausse des provisions pour passifs de 17,1 milliards de dollars pour tenir compte des obligations, qui ont été partiellement neutralisées par une diminution des prestations d'assurance-emploi et des charges de programmes directes.

## Revenus budgétaires

La source de revenus fédéraux la plus importante est constituée des revenus de l'impôt des particuliers, qui ont été relativement stables : en moyenne, 46,5 % du total des revenus au cours des 15 dernières années. Par contre, les revenus d'impôt des sociétés sont passés d'un faible niveau de 5,7 % en 1992-1993 à plus de 14 %, tandis que les revenus de cotisations d'assurance-emploi en pourcentage du total des revenus n'ont pas cessé de diminuer, passant d'un sommet de 15,6 % en 1994-1995 à 8,2 % en 2004-2005, sous l'effet des réductions annuelles des taux. Même si les taxes et droits d'accise sont demeurés en moyenne à environ 20 % au cours des 15 dernières années, on note un déplacement vers les revenus de la taxe sur les produits et services au détriment des revenus d'autres taxes et droits d'accise.

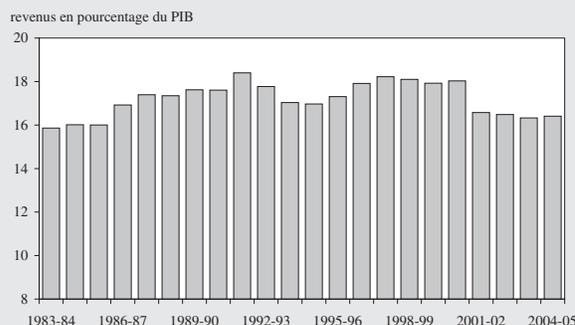
### Composition des revenus pour 2004-2005



Le ratio des revenus au PIB (revenus budgétaires en pourcentage du PIB) représente une mesure approximative du « fardeau fiscal » fédéral total, puisqu'il compare les revenus fédéraux totaux perçus à la taille de l'économie. Étant donné que certains éléments du revenu assujettis à l'impôt sont exclus du calcul du PIB par Statistique Canada, notamment les gains en capital et le revenu de régimes de retraite en fiducie, l'utilisation de ce ratio a pour effet de surestimer le fardeau fiscal sous-jacent. Outre les stratégies discrétionnaires et l'exclusion de certains éléments du revenu imposable à l'intérieur du PIB, ce ratio est sensiblement influencé par l'évolution de l'économie. Il tend à diminuer lors des ralentissements de l'économie et à augmenter pendant les reprises, ce qui traduit la nature progressive du régime fiscal et la nature cyclique des bénéfices des sociétés et des gains en capital.

Ce ratio a atteint 16,4 % du PIB en 2004-2005. Il est relativement stable depuis 2001-2002, mais il a accusé une baisse appréciable par rapport à sa moyenne de 18,0 % entre 1996-1997 et 2000-2001. Cette diminution est principalement attribuable aux mesures de réduction des impôts annoncées dans le budget de février 2000 et dans l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire d'octobre 2000, qui ont eu pour effet d'abaisser au plan structurel l'impôt des particuliers et celui des sociétés, de même que les taux de cotisation d'assurance-emploi.

### Ratio des revenus



### Comparaison des revenus à ceux de 2003-2004

Le tableau qui suit compare les résultats réels des revenus budgétaires de 2004-2005 à ceux de 2003-2004.

#### Revenus

	2004-05	2003-04	Variation	
			Absolute	Pour cent
	(en millions de dollars)			
<b>Impôt sur le revenu—</b>				
Impôt sur le revenu des particuliers . . .	98 521	92 957	5 564	6,0
Impôt sur le revenu des sociétés . . . . .	29 956	27 431	2 525	9,2
Autres revenus d'impôt sur le revenu . . . . .	3 560	3 142	418	13,3
<b>Total . . . . .</b>	<b>132 037</b>	<b>123 530</b>	<b>8 507</b>	<b>6,9</b>
<b>Autres taxes et droits—</b>				
Taxes sur les produits et services . . .	29 758	28 286	1 472	5,2
Droits de douane à l'importation . . . . .	3 091	2 887	204	7,1
Taxes sur l'énergie . . . . .	5 054	4 952	102	2,1
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien . . . . .	383	410	-27	-6,6
Autres taxes et droits d'accise . . . . .	4 571	4 830	-259	-5,4
<b>Total . . . . .</b>	<b>42 857</b>	<b>41 365</b>	<b>1 492</b>	<b>3,6</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi . . . . .</b>	<b>17 307</b>	<b>17 546</b>	<b>-239</b>	<b>-1,4</b>
<b>Autres revenus—</b>				
Revenus des sociétés d'État . . . . .	6 827	5 920	907	15,3
Revenus des opérations en devises . . .	1 175	2 090	-915	-43,8
Autres revenus de programmes . . . . .	11 455	8 096	3 359	41,5
<b>Total . . . . .</b>	<b>19 457</b>	<b>16 106</b>	<b>3 351</b>	<b>20,8</b>
<b>Revenus budgétaires . . . . .</b>	<b>211 658</b>	<b>198 547</b>	<b>13 111</b>	<b>6,6</b>

Une tranche de 8,5 milliards de dollars de la hausse de 13,1 milliards de dollars des revenus budgétaires totaux en 2004-2005 est attribuable à l'augmentation des revenus d'impôt. Les revenus d'impôt des particuliers, qui constituent la plus importante composante des revenus budgétaires, ont progressé de 5,6 milliards de dollars, soit 6,0 %, ce qui correspond de façon générale à la croissance de 4,3 % du revenu personnel. L'écart au titre des taux de

croissance découle d'un certain nombre de facteurs, notamment la progressivité du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers et le fait que le revenu personnel ne tient pas compte de certaines composantes du revenu imposable, par exemple le revenu de retraite et les dividendes, qui croissent plus rapidement que le revenu personnel global, mesuré par Statistique Canada. Les revenus d'impôt des sociétés ont augmenté de 2,5 milliards de dollars, c'est-à-dire une hausse de 9,2 % par rapport à 2003-2004, ce qui constitue la moitié de la croissance des bénéfices des sociétés en 2004, qui s'est établie à 18,7 %. Ceci représente une baisse par rapport aux 5,2 milliards de dollars (hausse de 23,4 %) enregistré en 2003-2004. Cependant, la forte croissance enregistrée en 2003-2004 comparativement à une progression de seulement 8,7 % des bénéfices des sociétés en 2003, est imputable à un gain extraordinaire de 2,5 milliards de dollars découlant de la réévaluation des passifs libellés en dollars américains dans le secteur des services financiers. Mise à part l'incidence de ce facteur ponctuel, l'augmentation des revenus d'impôt des sociétés correspond sensiblement à l'augmentation des bénéfices des sociétés.

La hausse des autres taxes et droits d'accise est principalement attribuable à l'augmentation de la taxe sur les produits et services (une hausse de 1,5 milliard de dollars, ou 5,2 %), qui correspond à la croissance de l'assiette fiscale applicable. La baisse au titre du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien découle d'une réduction des taux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004. Les cotisations d'assurance-emploi ont diminué, car une réduction des taux de cotisation, qui sont passés de 2,10 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables (taux salarial) en 2003 à 1,98 \$ en 2004, a largement compensé l'effet de l'augmentation de l'emploi et, par conséquent, du nombre de Canadiens et de leurs employeurs qui versent des cotisations.

L'augmentation des autres revenus est principalement attribuable au gain de 2,6 milliards de dollars enregistré par le gouvernement fédéral provenant de la vente du reste de ses actions dans Petro-Canada. Une augmentation des gains nets provenant de sociétés d'État entreprise a été compensée par une diminution des bénéfices du Fonds des changes attribuable à l'appréciation du dollar canadien.

**Comparaison des revenus à ceux du plan budgétaire de mars 2004**

Pour l'exercice 2004-2005, les revenus ont augmenté de 10,9 milliards de dollars par rapport aux prévisions présentées dans le budget de mars 2004, et ce, principalement en raison de deux facteurs. Premièrement, la prévision du budget de mars 2004 reposait sur des estimations préliminaires pour 2003-2004. Les résultats définitifs, qui n'ont été diffusés qu'à l'automne 2004, révèlent une hausse des revenus budgétaires de 5,1 milliards de dollars en 2003-2004 par rapport aux estimations du budget de mars 2004, ce qui a véritablement permis de hausser l'assiette des revenus en 2004-2005, surtout grâce à l'augmentation du rendement du revenu effectif moyen. Deuxièmement, la croissance économique en 2004 a largement dépassé les prévisions des économistes du secteur privé. Les prévisions moyennes du secteur privé à l'égard de la croissance du revenu nominal, au moment du dépôt du budget de mars 2004, s'élevaient à 4,2 %. Dans ses données du premier trimestre de 2005, Statistique Canada estimait à 6,1 % la progression du revenu nominal en 2004. Ces deux facteurs expliquent en grande

partie les meilleurs résultats obtenus par rapport aux estimations de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés, des revenus provenant de la TPS et des cotisations d'assurance-emploi.

**Revenus : Comparaison des données réelles à celles des prévisions du budget de mars 2004**

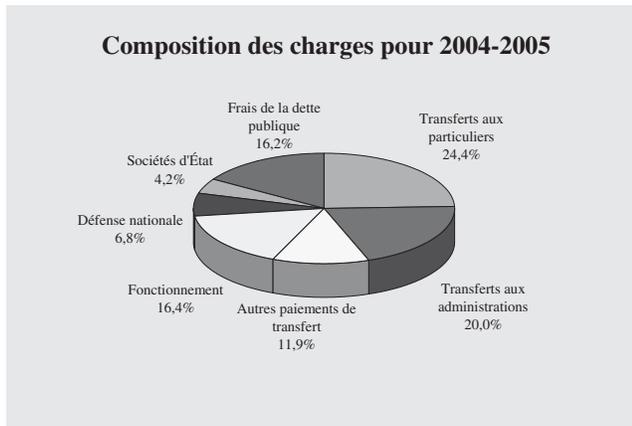
	Budget	Réel	Différence
(en millions de dollars)			
<b>Impôt sur le revenu—</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers . . . . .	95 695	98 521	2 826
Impôt sur le revenu des sociétés . . . . .	26 245	29 956	3 711
Autres revenus d'impôt sur le revenu . . . . .	3 285	3 560	275
<b>Total . . . . .</b>	<b>125 225</b>	<b>132 037</b>	<b>6 812</b>
<b>Autres taxes et droits—</b>			
Taxes sur les produits et services . . . . .	28 540	29 758	1 218
Droits de douane à l'importation . . . . .	3 000	3 091	91
Taxes sur l'énergie . . . . .	5 290	5 054	-236
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien . . . . .	355	383	28
Autres taxes et droits d'accise . . . . .	4 490	4 571	81
<b>Total . . . . .</b>	<b>41 675</b>	<b>42 857</b>	<b>1 182</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi . . . . .</b>	<b>16 980</b>	<b>17 307</b>	<b>327</b>
<b>Autres revenus—</b>			
Revenus des sociétés d'État . . . . .	5 495	6 827	1 332
Revenus des opérations en devises . . . . .	2 050	1 175	-875
Autres revenus de programmes . . . . .	9 355	11 455	2 100
<b>Total . . . . .</b>	<b>16 900</b>	<b>19 457</b>	<b>2 557</b>
<b>Revenus budgétaires . . . . .</b>	<b>200 780</b>	<b>211 658</b>	<b>10 878</b>

En outre, les autres revenus ont dépassé de 2,6 milliards de dollars les prévisions établies dans le budget de mars 2004. On a noté une augmentation de 1,3 milliard de dollars au titre des revenus des sociétés d'État par rapport aux prévisions, en raison d'une augmentation des gains nets et d'une diminution des provisions pour prêts. Les autres revenus ont augmenté de 2,1 milliards de dollars, dont 0,6 milliard de dollars attribuables aux gains nets issus de la vente des dernières actions du gouvernement fédéral dans Petro-Canada; le reste de l'écart est attribuable à une hausse des revenus découlant de la vente de produits et services et de l'intérêt couru sur l'impôt à recevoir.

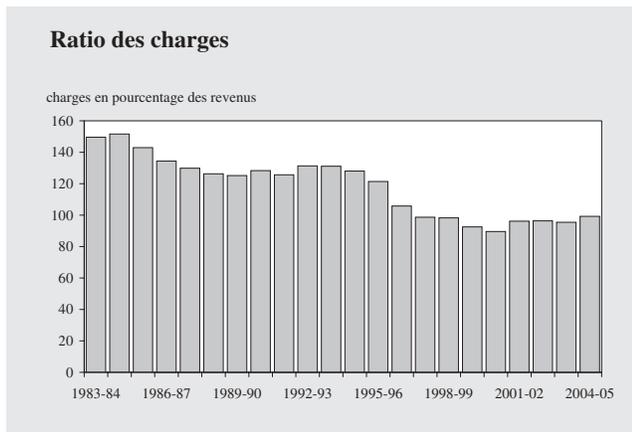
**Total des charges**

Les principaux transferts aux particuliers, qui se composent des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi et de la prestation fiscale canadienne pour enfants, représentent la plus importante composante des charges fédérales totales (24,4 %). Suivent les principaux transferts aux autres paliers de gouvernement (transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux, accords fiscaux et paiements de remplacement pour programmes permanents) (20,0 %), les frais de fonctionnement d'autres ministères et organismes et les frais de la dette publique (un peu plus de 16 % chacun). On a noté un déplacement de la composition des charges totales depuis le début des années 1990. Les frais de la dette publique ont représenté la plus importante composante pendant la majorité des années 1990 en raison de l'augmentation de l'encours de la dette portant intérêt et des taux d'intérêt effectifs moyens éle-

vés sur cette dette. Grâce à l'élimination du déficit, à huit excédents annuels consécutifs et à une réduction des taux d'intérêt, la part de la dette est passée de près de 30 % en 1996-1997 à 16,2 % en 2004-2005.

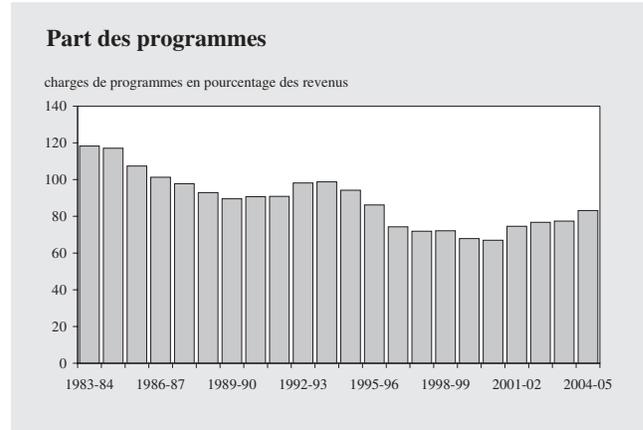


Le ratio des charges (total des charges en pourcentage du total des revenus) s'est établi à 99,3 % en 2004-2005. Un ratio des charges inférieur à 100 signifie que les revenus sont supérieurs aux charges, d'où un excédent. Depuis que le gouvernement fédéral a enregistré son premier excédent budgétaire en 1997-1998, le ratio des charges a toujours été inférieur à 100. Cette situation contraste vivement avec les 27 années précédentes, au cours desquelles les revenus ne dépassaient pas les charges, obligeant ainsi le gouvernement à emprunter pour combler le déficit. L'augmentation du ratio depuis 2000-2001 découle de la combinaison de l'effet des réductions d'impôt de 2000 sur les revenus et l'instauration d'initiatives stratégiques concernant les charges.

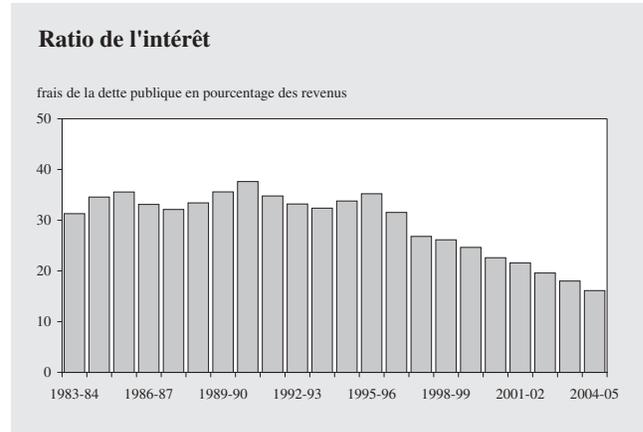


Comme il est mentionné ci-dessus, le total des charges englobe les charges de programmes ainsi que les frais de la dette publique, ces derniers étant nécessaires pour permettre au gouvernement d'assumer l'encours du financement de sa dette. De façon générale, le

gouvernement jouit d'une plus grande discrétion pour ce qui est des charges de programmes. Ces dernières ont représenté 83,1 % des revenus en 2004-2005.



Bien que le ratio des charges de programmes ait augmenté ces dernières années, le ratio de l'intérêt (frais de la dette publique en pourcentage des revenus budgétaires) a chuté. Il est passé de 37,6 % en 1990-1991 à 16,1 % en 2004-2005. Ce ratio signifie qu'en 2004-2005, le gouvernement a consacré environ 16 cents de chaque dollar de revenu à l'intérêt sur la dette publique. Il s'agit du montant dont le gouvernement a besoin pour respecter ses obligations au titre du financement de sa dette. Moins le ratio est élevé, plus grande est la marge de manœuvre du gouvernement pour s'attaquer aux priorités principales de la population canadienne.



### Comparaison des charges par rapport à 2003-2004

Le tableau qui suit compare les résultats réels des charges totales de 2004-2005 à celles de 2003-2004.

Les charges totales se sont chiffrées à 210,0 milliards de dollars en 2004-2005, en hausse de 20,6 milliards de dollars, ou 10,9 %, par rapport à 2003-2004. Les charges de programmes ont progressé de 22,2 milliards de dollars, tandis que les frais de la dette publique ont diminué de 1,7 milliard de dollars. La baisse des frais de la dette publique découle d'une diminution de l'encours de la dette portant intérêt ainsi que du recul du taux d'intérêt effectif moyen sur cette dette, car les taux de refinancement étaient moins élevés.

**Charges**

			Variation	
	2004-05	2003-04	Absolue	Pour cent
	(en millions de dollars)			%
<b>Paielements de transfert—</b>				
Principaux transferts aux particuliers—				
Prestations aux aînés . . . . .	27 871	26 902	969	3,6
Prestations d'assurance-emploi . . . . .	14 748	15 058	-310	-2,1
Prestation fiscale canadienne pour enfants . . . . .	8 688	8 062	626	7,8
<b>Total . . . . .</b>	<b>51 307</b>	<b>50 022</b>	<b>1 285</b>	<b>2,6</b>
Principaux transferts aux autres paliers de gouvernement—				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	28 531	22 741	5 790	25,5
Accords fiscaux . . . . .	16 170	9 351	6 819	72,9
Paielements de remplacement pour programmes permanents . . . . .	-2 746	-2 700	-46	1,7
<b>Total . . . . .</b>	<b>41 955</b>	<b>29 392</b>	<b>12 563</b>	<b>42,7</b>
Autres paielements de transfert . . . . .	25 001	22 964	2 037	8,9
<b>Total des paielements de transfert . . . . .</b>	<b>118 263</b>	<b>102 378</b>	<b>15 885</b>	<b>15,5</b>
<b>Autres charges de programmes—</b>				
Sociétés d'État . . . . .	8 907	6 566	2 341	35,7
Défense nationale . . . . .	14 318	12 869	1 449	11,3
Tous les autres ministères et organismes . . . . .	34 422	31 882	2 540	8,0
<b>Total des autres charges de programmes . . . . .</b>	<b>57 647</b>	<b>51 317</b>	<b>6 330</b>	<b>12,3</b>
<b>Charges de programmes . . . . .</b>	<b>175 910</b>	<b>153 695</b>	<b>22 215</b>	<b>14,5</b>
Frais de la dette publique . . . . .	34 118	35 769	-1 651	-4,6
<b>Total des charges . . . . .</b>	<b>210 028</b>	<b>189 464</b>	<b>20 564</b>	<b>10,9</b>

Plus de la moitié de l'augmentation des charges de programmes est attribuable à la hausse des transferts aux autres paliers de gouvernement (hausse de 12,6 milliards de dollars), dont la plupart ont trait à de nouvelles initiatives stratégiques. À l'occasion de la réunion des premiers ministres sur la santé, tenue en septembre 2004, le gouvernement a versé aux provinces et aux territoires une somme supplémentaire de 5,75 milliards de dollars pour la santé en 2004-2005, y compris 4,25 milliards de dollars pour le Fonds de la réduction des temps d'attente, 1,0 milliard de dollars pour combler « l'écart Romanow » à court terme, et 0,5 milliard de dollars pour le matériel médical. Dans le cadre de la réunion des premiers ministres sur la péréquation et la formule de financement des territoires, tenue en octobre 2004, le gouvernement a versé aux provinces et aux territoires une somme supplémentaire de 1,3 milliard de dollars pour 2004-2005. En outre, il a convenu d'accorder à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse une compensation intégrale de la réduction des paielements de péréquation découlant des revenus tirés de l'exploitation des ressources extracôtières. Dans cette entente, le

gouvernement a consenti à ces provinces des paielements initiaux non remboursables totalisant 2,8 milliards de dollars. Enfin, le budget de 2005 prévoyait un versement de 0,7 milliard de dollars aux provinces et aux territoires pour des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le solde restant au titre des principaux transferts aux autres paliers de gouvernement est en grande partie attribuable à la comptabilisation des montants à recevoir en 2003-2004 au titre des paielements en trop de péréquation des années précédentes, qui ont réduit les droits à péréquation de l'année en question.

Les principaux transferts aux particuliers ont augmenté de 1,3 milliard de dollars, principalement sous l'effet de la hausse des prestations aux aînés et de la prestation fiscale canadienne pour enfants. La croissance des prestations pour les aînés est attribuable à une augmentation du nombre de bénéficiaires admissibles en raison du vieillissement de la population et de la progression des prestations moyennes, qui sont indexées au coût de la vie. La hausse de la prestation fiscale canadienne pour enfants est attribuable à des augmentations prévues annoncées dans le budget de février 2000, dans le cadre du Plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars. La croissance de 2,0 milliards de dollars au titre des autres transferts est attribuable à de nouvelles initiatives stratégiques annoncées dans les budgets antérieurs. L'amélioration de la situation du marché du travail et la diminution correspondante du nombre de sans emploi ont entraîné une baisse des prestations d'assurance-emploi.

Les autres charges de programmes ont augmenté de 6,3 milliards de dollars. La hausse des charges relatives aux sociétés d'État est attribuable à une charge encourue par Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL) à l'égard du passif environnemental découlant des modifications apportées au plan de déclassement et d'hypothèses sous-jacentes. L'augmentation des frais de fonctionnement, de même que les initiatives stratégiques annoncées dans les budgets antérieurs expliquent la progression des autres composantes.

**Comparaison des charges à celles du plan budgétaire de mars 2004**

Pour 2004-2005, les charges totales ont augmenté de 13,2 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de mars 2004, les charges de programmes ayant augmenté de 14,5 milliards de dollars, tandis que les frais de la dette publique ont diminué de 1,3 milliard de dollars. La baisse des frais de la dette publique est attribuable à une diminution plus importante que prévu de l'encours de la dette portant intérêt et à la variation de la composition de cette dette, ce qui a entraîné une diminution des frais de financement.

De la somme de 14,5 milliards de dollars au titre de l'augmentation des charges de programmes, une tranche de 11,4 milliards de dollars est attribuable à la hausse des principaux transferts aux autres paliers de gouvernement, plus particulièrement l'impact de nouvelles initiatives stratégiques annoncées depuis le budget de mars 2004. L'augmentation des autres paielements de transfert, et des charges liées à la Défense nationale témoigne également de l'impact de nouvelles initiatives stratégiques, plus particulièrement les fonds supplémentaires pour le secteur agricole durement touché par la fermeture de la frontière américaine pour le bœuf canadien importé. L'augmentation des charges des sociétés d'État par rapport aux prévisions est attribuable à la hausse du passif environnemental enregistré pour tenir compte du nouveau plan de déclassement des

installations nucléaires de ÉACL. Même si les charges des autres ministères et organismes ont légèrement augmenté par rapport aux prévisions du budget de mars 2004, l'incidence des nouvelles initiatives stratégiques d'environ 1 milliard de dollars a été compensée par une augmentation plus forte que prévu des crédits inutilisés. L'amélioration de la situation du marché du travail en regard des prévisions explique la baisse des prestations d'assurance-emploi par rapport aux prévisions.

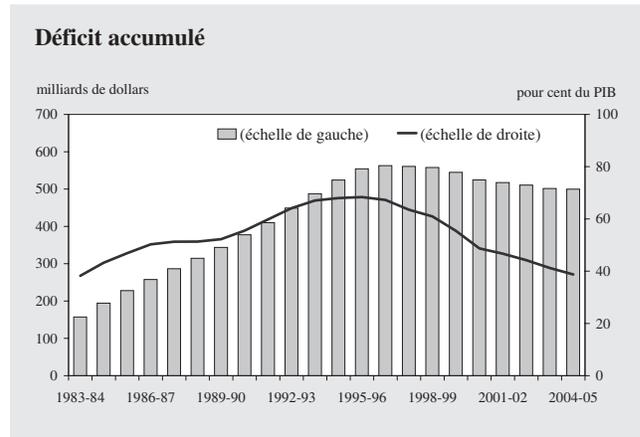
**Charges : Comparaison des données réelles à celles des prévisions du budget de mars 2004**

	Budget	Réel	Différence
	(en millions de dollars)		
<b>Paiements de transfert—</b>			
Principaux transferts aux particuliers—			
Prestations aux aînés .....	27 925	27 871	-54
Prestations d'assurance-emploi .....	15 715	14 748	-967
Prestation fiscale canadienne pour enfants .....	8 755	8 688	-67
<b>Total .....</b>	<b>52 395</b>	<b>51 307</b>	<b>-1 088</b>
Principaux transferts aux autres paliers de gouvernement—			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux .....	22 050	28 531	6 481
Accords fiscaux .....	11 170	16 170	5 000
Paiements de remplacement pour programmes permanents .....	-2 620	-2 746	-126
<b>Total .....</b>	<b>30 600</b>	<b>41 955</b>	<b>11 355</b>
Autres paiements de transfert .....	24 000	25 001	1 001
<b>Total des paiements de transfert .....</b>	<b>106 995</b>	<b>118 263</b>	<b>11 268</b>
<b>Autres charges de programmes—</b>			
Sociétés d'État .....	6 200	8 907	2 707
Défense nationale .....	13 800	14 318	518
Tous les autres ministères et organismes .....	34 400	34 422	22
<b>Total des autres charges de programmes .....</b>	<b>54 400</b>	<b>57 647</b>	<b>3 247</b>
<b>Charges de programmes .....</b>	<b>161 395</b>	<b>175 910</b>	<b>14 515</b>
Frais de la dette publique .....	35 400	34 118	-1 282
<b>Total des charges .....</b>	<b>196 795</b>	<b>210 028</b>	<b>13 233</b>

**Déficit accumulé**

Le déficit accumulé désigne le total net de tous les déficits et excédents fédéraux annuels cumulés depuis le début de la Confédération. En raison des excédents budgétaires enregistrés au cours de huit années consécutives, le déficit accumulé est sur une trajectoire descendante, comme l'indique le graphique suivant. Depuis le 31 mars 1997, il a été réduit de 63 milliards de dollars. En pourcentage du PIB, il est passé d'un sommet d'après-guerre (seconde guerre mondiale) de 68,4 % au 31 mars 1996 à 38,7 % au 31 mars 2005. L'objectif du gouvernement, qui a été annoncé pour la première fois dans le budget de mars 2004, consiste à ramener ce ratio à 25 % d'ici 2014-2015, place qu'il occupait au milieu des années 1970. La réduction de ce ratio est nécessaire en raison des tensions économiques et financières qui découleront du vieillissement de la population. Ce facteur réduira le ratio emploi-population au cours des prochaines décennies, ce qui devrait par la suite ralentir la croissance des revenus du secteur public, tout en exerçant simultanément des pressions sur les programmes du secteur public, tels que les soins de santé et les prestations de retraite. La réduction du ratio de la dette au PIB atténuera le fardeau des frais d'intérêt sur la

dette publique, dégageant ainsi des ressources à affecter à d'autres priorités.



Le déficit accumulé représente également la différence entre le total des passifs de l'État et le total de ses actifs. Le total des passifs comprend la dette portant intérêt et les crédettes et les charges à payer. Les actifs comprennent les éléments financiers et non financiers, les actifs non financiers se composant principalement d'immobilisations corporelles. La majeure partie de la diminution du déficit accumulé depuis le 31 mars 1997 découle d'une augmentation des actifs financiers. Les sections qui suivent fournissent davantage de détails sur chacune de ces composantes.

**État de la situation financière**

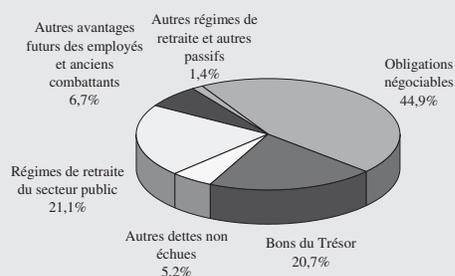
	2004-2005	2003-2004	Différence
	(en millions de dollars)		
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer .....	90 473	79 964	10 509
Dette portant intérêt—			
Dette non échue .....	435 460	440 231	-4 771
Régimes de retraite et autres passifs ..	179 808	180 898	-1 090
<b>Total .....</b>	<b>615 268</b>	<b>621 129</b>	<b>-5 861</b>
<b>Total des passifs .....</b>	<b>705 741</b>	<b>701 093</b>	<b>4 648</b>
<b>Actifs financiers</b>			
Encaisse et débiteurs .....	76 281	70 921	5 360
Comptes d'opérations de change .....	40 871	44 313	-3 442
Prêts, placements et avances .....	33 860	29 548	4 312
<b>Total des actifs financiers .....</b>	<b>151 012</b>	<b>144 782</b>	<b>6 230</b>
<b>Dette nette .....</b>	<b>554 729</b>	<b>556 311</b>	<b>-1 582</b>
<b>Actifs non financiers .....</b>	<b>54 866</b>	<b>54 818</b>	<b>48</b>
<b>Déficit accumulé .....</b>	<b>499 863</b>	<b>501 493</b>	<b>-1 630</b>

**Dette portant intérêt**

La dette portant intérêt comprend la dette non échue, ou dette contractée sur les marchés financiers, et les obligations au titre des régimes de retraite et autres passifs. Ces dernières comprennent les obligations envers les régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et d'autres régimes de prestations. La dette contractée sur les marchés, qui se compose d'obligations négociables à coupons fixes, d'obligations à rendement réel, de bons du Trésor, de titres au détail (obligations d'épargne du Canada, obligations à prime du Canada et

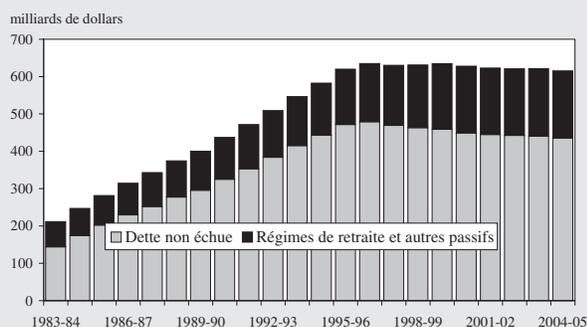
titres de placement du Canada), de titres libellés en devises ainsi que des obligations émises au profit du Régime de pensions du Canada, représentait 71 % de la dette portant intérêt, les obligations envers les régimes de retraite de la fonction publique fédérale intervenant pour une autre tranche de 21 %, comme l'indique le graphique ci-après. La part de la dette contractée sur les marchés diminue depuis le milieu des années 1990, le gouvernement étant parvenu à réduire une partie de cette dette.

### Dette portant intérêt par catégorie pour 2004-2005



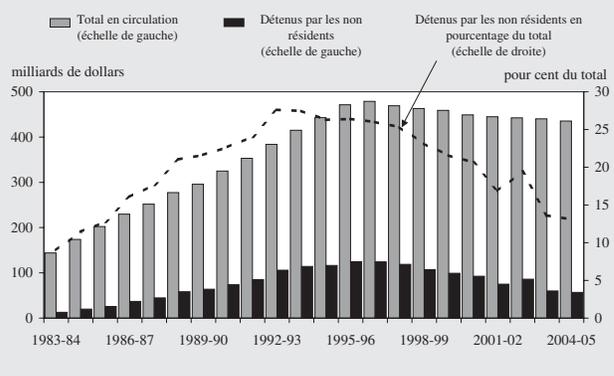
Au 31 mars 2005, la dette portant intérêt s'élevait à 615,3 milliards de dollars, en baisse de 5,9 milliards de dollars par rapport à 2003-2004 et en baisse de 19,8 milliards de dollars par rapport au sommet de 635,1 milliards de dollars enregistrés le 31 mars 1997. À l'intérieur de la dette portant intérêt, la dette contractée sur les marchés a baissé de 43,3 milliards de dollars entre le 31 mars 1997 et le 31 mars 2005, tandis que les obligations au titre des régimes de retraite et autres passifs ont augmenté de 23,5 milliards de dollars. La Banque du Canada et le ministère des Finances gèrent la dette du gouvernement et les risques qui s'y rattachent. L'objectif fondamental de la stratégie de gestion de la dette consiste à offrir un financement stable et à faible coût afin de respecter les obligations financières du gouvernement et ses besoins de liquidités. Des détails sur les objectifs et principes de gestion de la dette du gouvernement sont déposés une fois l'an au Parlement dans le cadre d'une publication du ministère des Finances intitulée la *Stratégie de gestion de la dette*. Des précisions sur les régimes de retraite figurent à la section 6 du présent volume.

### Dette portant intérêt



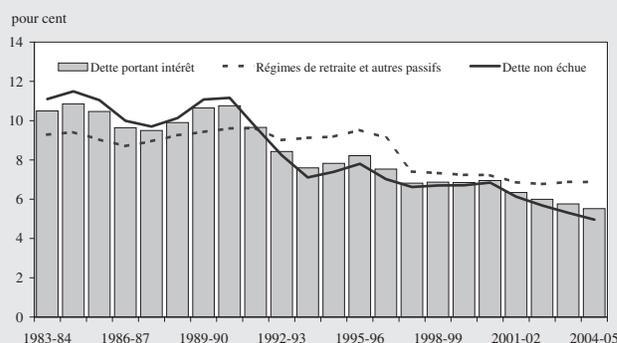
Les portefeuilles étrangers de titres du gouvernement du Canada étaient évalués à 56,9 milliards de dollars à la fin de mars 2005, ce qui représente 13,1 % de la dette totale contractée par le gouvernement du Canada sur les marchés, soit la moitié du portefeuille au milieu des années 1990.

### Portefeuilles étrangers de titres du gouvernement canadien



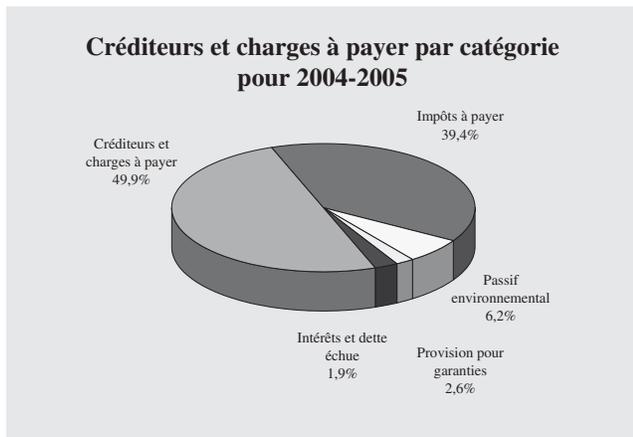
Le taux d'intérêt effectif moyen sur les titres du gouvernement du Canada portant intérêt s'élevait à 5,5 % en 2004-2005, en baisse par rapport aux 5,8 % enregistrés en 2003-2004. Ce taux était de 5,0 % sur les titres du marché et de 6,9 % sur les régimes de retraite et autres passifs. Le taux effectif moyen plus élevé sur les régimes de retraite et autres passifs par rapport à la dette contractée sur les marchés s'explique par le fait que le taux sur les régimes de retraite et autres passifs porte intérêt au taux qui serait appliqué si les montants comptabilisés dans le Compte étaient placés dans un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans détenues jusqu'à maturité.

### Taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt



**Créditeurs et charges à payer**

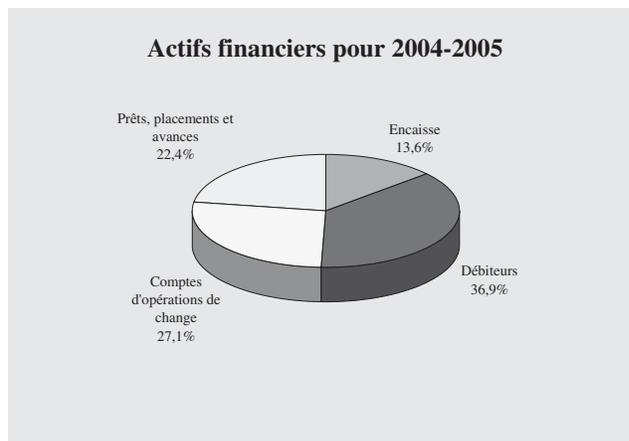
Les créditeurs et charges à payer incluent ce qui suit :



Au 31 mars 2005, ces passifs totalisaient 90,5 milliards de dollars, en hausse de 10,5 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2004 et de 16,2 milliards de dollars par rapport au 31 mars 1997. L'augmentation enregistrée depuis 1996-1997 découle principalement de l'augmentation de l'impôt à payer (remboursements), qui suit en général la croissance de l'économie, et des créditeurs et charges à payer, qui suivent à leur tour de façon générale la croissance des charges totales. Ces dernières sont également influencées par les passifs des fonds fiduciaires et des fondations, pour lesquels des versements sont habituellement effectués au cours de l'exercice suivant l'adoption de la loi applicable. L'augmentation du passif environnemental entre le 31 mars 2004 et le 31 mars 2005 tient compte de l'incidence du nouveau plan de déclasserement des installations nucléaires de ÉACL.

**Actifs financiers**

Les actifs financiers comprennent les dépôts en espèces auprès de la Banque du Canada, de banques à charte et d'autres institutions financières, les débiteurs, les comptes d'opérations de change, et les prêts, placements et avances. Les comptes d'opérations de change du gouvernement englobent les dépôts en devises et les placements en or, de même que les souscriptions au Fonds monétaire international. Les emprunts en devises du gouvernement, qui sont compris dans la dette contractée sur les marchés, sont détenus par le Compte du fonds de change afin de produire des liquidités en devises et de fournir des fonds nécessaires afin de favoriser un comportement ordonné du marché des changes pour le dollar canadien. Pour plus de précisions au sujet de la gestion des réserves internationales, consulter le *Rapport annuel au parlement sur les opérations du compte du fonds des changes*. Les prêts, placements et avances du gouvernement comprennent ses investissements dans les sociétés d'État entreprise, les prêts à des gouvernements étrangers, principalement à des fins d'aide financière et d'expansion du commerce d'exportation, et les prêts en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants.

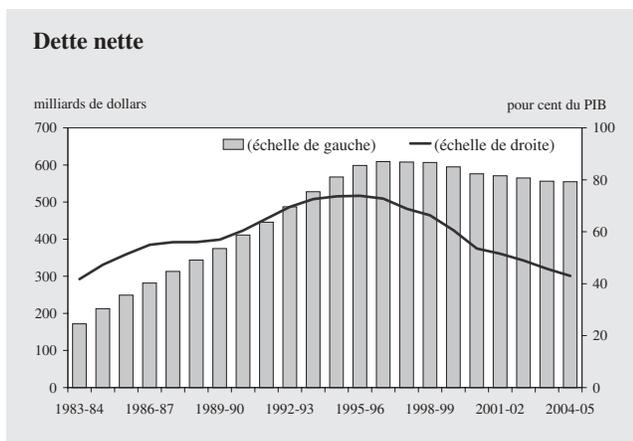


Au 31 mars 2005, les actifs financiers s'élevaient à 151,0 milliards de dollars, en hausse de 6,2 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2004, principalement en raison d'une augmentation de l'impôt à recevoir et des investissements dans les sociétés d'État entreprise, découlant largement de la hausse des gains nets de Exportation et développement Canada et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Depuis le 31 mars 1997, les actifs financiers ont augmenté de 50,6 milliards de dollars en raison d'une augmentation des niveaux de l'encaisse et de débiteurs (23,5 milliards de dollars), d'une augmentation des comptes d'opérations de change (14,1 milliards de dollars) et d'une hausse des prêts, placements et avances (13,0 milliards de dollars). L'augmentation de l'encaisse (10,4 milliards de dollars) a pour but de permettre au gouvernement de disposer de suffisamment de fonds détenus à la fin de l'exercice pour satisfaire ses besoins de fonctionnement et de liquidités au cours des premiers mois de l'exercice suivant. Pour plus de renseignements sur les flux de trésorerie, consulter la section *Flux de trésorerie*. L'augmentation des impôts à recevoir correspond de façon générale à la croissance des assiettes fiscales applicables. La hausse au titre des comptes d'opérations de change découle de la décision prise par le gouvernement vers la fin des années 1990 d'accroître la liquidité de ses comptes. Ces dernières années, il a réduit ses réserves de titres en devises compte tenu de l'amélioration de sa situation économique et financière. La hausse des prêts, placements et avances est attribuable à l'augmentation des gains nets provenant des sociétés d'État entreprise et de la prise en charge du financement du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui relevait des banques à charte jusqu'en 2000.

**Dette nette**

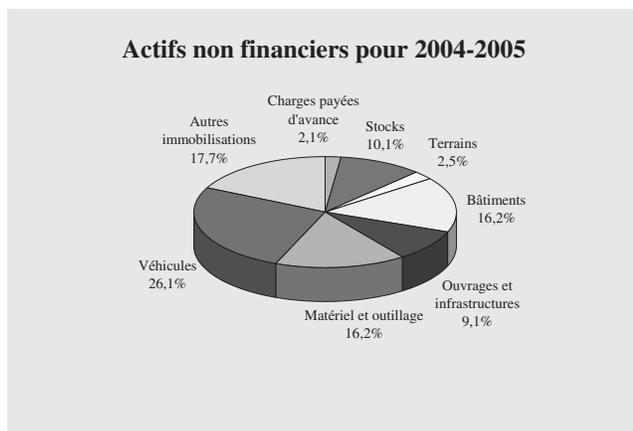
La dette nette du gouvernement – le total de ses passifs moins ses actifs financiers – a diminué et est passée d'un sommet de 609,0 milliards de dollars au 31 mars 1997 à 554,7 milliards de dollars au 31 mars 2005. En pourcentage du PIB, la dette nette s'est élevée à 43,0 %, en baisse de 30,9 points de pourcentage par rapport à son sommet de 73,9 % au 31 mars 1997. Il s'agit de la neuvième baisse annuelle consécutive de ce ratio.

Ce ratio compare la dette à la capacité des contribuables du pays de la financer. Seuls les *actifs financiers* réduisent le total des passifs étant donné que les *actifs non financiers* ne sont pas normalement convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.



### Actifs non financiers

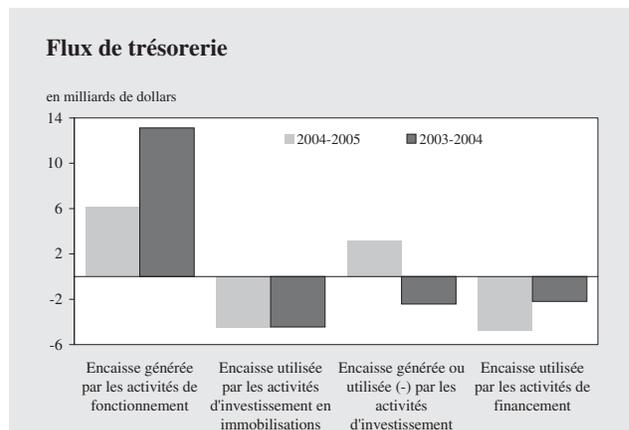
Les actifs non financiers comprennent la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du gouvernement, c'est-à-dire les terrains, les bâtiments, les ouvrages et infrastructures comme les routes et les ponts, le matériel et l'outillage, les navires, les aéronefs et les autres véhicules. Ils comprennent de plus les stocks et les charges payées d'avance.



Au 31 mars 2005, les actifs non financiers s'établissaient à 54,9 milliards de dollars, c'est-à-dire presque au même niveau qu'un an auparavant. Cependant, depuis le 31 mars 1997, ils ont augmenté de 8,8 milliards de dollars.

### Flux de trésorerie

L'excédent ou le déficit annuel est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, et il reconnaît le revenu lorsqu'il est gagné et les passifs lorsqu'ils sont contractés. En principe, les activités de fonctionnement du gouvernement constituent une importante source d'encaisse, après redressement des revenus et charges n'affectant pas l'encaisse, dont une partie est compensée par des activités d'investissement en immobilisations. En outre, l'encaisse est habituellement obtenue dans le cadre des activités d'investissement du gouvernement. Depuis 1997-1998, cette encaisse a servi à rembourser la dette ou à modifier le niveau des soldes d'encaisse. Le graphique suivant présente les flux de trésorerie :



### Risques et incertitudes

Comme le signalaient le budget et les documents connexes, les revenus et charges de l'État sont très sensibles à tout changement des hypothèses économiques – plus particulièrement celles qui ont trait à la croissance économique réelle, à l'inflation et aux taux d'intérêt. Non seulement les prévisions de croissance économique changent-elles globalement, mais la composition de la croissance peut être différente de celle prévue au départ. L'évolution de la conjoncture économique peut également influencer sur le comportement des contribuables. Les assiettes fiscales applicables utilisées à des fins de prévision reposent sur les estimations de Statistique Canada et elles sont assujetties à des révisions continues. En outre, les notions invoquées ne sont pas totalement conformes à la définition du revenu d'imposition utilisée par l'Agence du revenu du Canada, comme il a été mentionné dans les sections précédentes. Du point de vue des revenus, les rentrées d'espèces mensuelles servent d'approximation pour les courus. Cependant, les courus de fin d'exercice peuvent diverger sensiblement des résultats de caisse, plus particulièrement dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et des autres revenus – résultats vérifiés qui ne sont reçus qu'une fois l'exercice terminé. Les revenus et charges peuvent également être assujettis pendant toute l'année à des imprévus, y compris des catastrophes naturelles, des arrêts de travail, des décisions judiciaires et d'autres obligations juridiques, des retards au titre d'approbations parlementaires, des changements de normes comptables, et des modifications apportées au passif environnemental.

Les prévisions du solde budgétaire et de ses composantes sont actualisées dans la mise à jour économique et financière de l'automne, puis dans le budget déposé au Parlement avant l'exercice suivant ou dans les quelques mois qui suivent. Ces mises à jour se fondent en grande partie sur l'analyse des résultats financiers mensuels publiée dans la *Revue financière* et elles comprennent les résultats financiers vérifiés définitifs de l'exercice précédent, qui sont habituellement diffusés à la fin de septembre ou au début d'octobre. Les résultats de l'exercice précédent peuvent influencer sensiblement sur les estimations de l'exercice en cours par rajustement du rendement du taux effectif moyen et des hypothèses touchant les crédits ministériels inutilisés. Même si ces mises à jour représentent une amélioration par rapport aux premières prévisions, elles peuvent quand même différer sensiblement des résultats vérifiés définitifs, en partie à cause des dates d'échange de l'information. Par exemple, jusqu'à 45 % des revenus d'impôt des sociétés peuvent être reçus au cours des trois derniers mois de l'exercice, en raison des procédures de versement. Ces renseignements ne sont reçus qu'après la préparation des dernières estimations budgétaires.

Pour veiller à ce qu'une telle évolution n'affecte pas l'objectif d'équilibre budgétaire du gouvernement, celui-ci adopte une approche prudente à l'égard de la planification budgétaire notamment en recourant aux prévisions économiques du secteur privé, en consultant périodiquement un groupe consultatif formé d'économistes du secteur privé, et en incluant dans les prévisions financières une réserve annuelle pour éventualités ainsi qu'une mesure de prudence économique supplémentaire. Si les fonds de la réserve pour éventualités ne sont pas utilisés, ils sont appliqués en réduction du déficit accumulé.

Le gouvernement maintient une structure prudente de la dette, afin de protéger sa situation financière contre les augmentations imprévues des taux d'intérêt et de limiter ses besoins annuels de refinancement. L'une des mesures prises à des fins de prudence concerne la part de la dette à taux fixe – c'est-à-dire la part de la dette qui n'a pas besoin d'être refinancée au cours des 12 prochains mois. Dans le budget de 2003, le gouvernement a annoncé qu'il baisserait le ratio pour le ramener à 60 % d'ici 2007-2008 afin de réduire les coûts futurs de la dette. L'amélioration importante de la situation économique et financière du Canada, l'inflation à la fois faible et stable, et le rétablissement de la cote de crédit AAA du Canada font en sorte que les surprises des taux d'intérêt sont moins probables.

Pour illustrer l'incidence de l'évolution de la conjoncture économique, le ministère des Finances publie périodiquement des analyses de sensibilité portant sur le solde budgétaire. Il s'agit de ré-

gles empiriques, car l'incidence réelle dépend également d'un bon nombre d'autres facteurs, qui montrent par exemple que :

- une baisse de 1 % de la croissance du PIB réel pendant une année affecterait le solde budgétaire inversement proportionnel d'environ 2,5 milliards de dollars la première année, et l'effet croîtrait par la suite;
- une réduction de 1 % de l'inflation affecterait inversement proportionnel le solde budgétaire d'environ 1,5 milliard de dollars par année;
- une diminution durable de 100 points de base de tous les taux d'intérêt améliorerait le solde budgétaire de 1 milliard de dollars la première année, et l'effet croîtrait par la suite jusqu'à ce que la dette contractée sur les marchés soit entièrement refinancée.

Comme il est précisé dans le budget de 2005, les prévisions économiques du Canada sont confrontées à un important risque à court terme, c'est-à-dire que l'appréciation du dollar canadien commence à influencer sur la demande intérieure, ce qui pourrait affaiblir le marché du travail, affectant du même coup la confiance des consommateurs et les dépenses de consommation. À moyen terme, le compte courant et les déficits budgétaires à la fois imposants et persistants aux États-Unis pourraient exercer des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt et réduire la croissance aux États-Unis, ce qui influencerait de façon négative sur la croissance au Canada. À plus long terme, on note le vieillissement de la population, car le Canada devrait connaître l'une des plus forte hausse du ratio de personnes âgées dans la catégorie des 15 à 64 ans. Le vieillissement de la population exercera d'importantes tensions à la hausse sur les dépenses gouvernementales liées à l'âge, notamment la pension universelle du secteur public et les soins de santé. La réduction du ratio emploi-population au cours des prochaines décennies pourrait également ralentir la croissance de l'économie et affecter le niveau de vie, et même ralentir la croissance des revenus de l'État.

Bien que les risques soient généralement négatifs, le cadre vigoureux de la politique monétaire, financière et structurelle fait en sorte que le Canada est bien placé pour faire face à ces risques. En outre, l'objectif du gouvernement, qui consiste à réduire le ratio du déficit accumulé au PIB pour le ramener à 25 % d'ici 2014-2015, allégera le fardeau des frais d'intérêt, libérant ainsi des ressources qui seront affectées aux nouvelles priorités.

## COMPARAISON SUR DIX EXERCICES D'INFORMATIONS FINANCIÈRES

Cette section présente une comparaison sur dix exercices d'informations financières et reflète les conventions comptables

énoncées à la note 1 aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

**TABLEAU 1.1**

GOUVERNEMENT DU CANADA  
ÉTAT DÉTAILLÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ  
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Revenus—</b>										
<b>Revenus fiscaux—</b>										
<b>Impôt sur le revenu—</b>										
Des particuliers .....	64 049	67 796	74 949	77 894	85 070	92 662	86 972	89 530	92 957	98 521
Des sociétés .....	15 372	16 235	21 179	21 213	22 115	28 293	24 242	22 222	27 431	29 956
Autres revenus d'impôt sur le revenu .....	1 882	2 671	1 999	2 208	2 646	2 982	2 925	3 291	3 142	3 560
	<b>81 303</b>	<b>86 702</b>	<b>98 127</b>	<b>101 315</b>	<b>109 831</b>	<b>123 937</b>	<b>114 139</b>	<b>115 043</b>	<b>123 530</b>	<b>132 037</b>
<b>Autres taxes et droits—</b>										
Taxe sur les produits et services .....	16 880	18 159	19 717	20 936	23 121	24 759	25 292	28 248	28 286	29 758
Taxes sur l'énergie .....	4 404	4 467	4 638	4 716	4 757	4 792	4 848	4 935	4 952	5 054
Droits de douane à l'importation .....	2 969	2 676	2 766	2 359	2 105	2 784	3 040	3 278	2 887	3 091
Autres taxes et droits d'accise .....	2 998	3 902	4 025	3 706	3 315	3 434	3 953	4 896	5 240	4 954
	<b>27 251</b>	<b>29 204</b>	<b>31 146</b>	<b>31 717</b>	<b>33 298</b>	<b>35 769</b>	<b>37 133</b>	<b>41 357</b>	<b>41 365</b>	<b>42 857</b>
<b>Total des revenus fiscaux .....</b>	<b>108 554</b>	<b>115 906</b>	<b>129 273</b>	<b>133 032</b>	<b>143 129</b>	<b>159 706</b>	<b>151 272</b>	<b>156 400</b>	<b>164 895</b>	<b>174 894</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi .....</b>	<b>19 089</b>	<b>19 949</b>	<b>19 242</b>	<b>19 064</b>	<b>18 628</b>	<b>18 655</b>	<b>17 637</b>	<b>17 870</b>	<b>17 546</b>	<b>17 307</b>
<b>Autres revenus—</b>										
Revenus des sociétés d'État .....	5 830	4 000	4 369	4 497	4 700	5 460	4 754	5 305	5 920	6 827
Autres revenus de programmes .....	5 605	8 609	6 428	7 180	7 525	7 620	7 560	7 278	8 096	11 455
Revenus des opérations en devises .....	1 179	1 456	1 542	1 851	2 085	2 679	2 453	3 379	2 090	1 175
<b>Total des autres revenus .....</b>	<b>12 614</b>	<b>14 065</b>	<b>12 339</b>	<b>13 528</b>	<b>14 310</b>	<b>15 759</b>	<b>14 767</b>	<b>15 962</b>	<b>16 106</b>	<b>19 457</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>140 257</b>	<b>149 920</b>	<b>160 854</b>	<b>165 624</b>	<b>176 067</b>	<b>194 120</b>	<b>183 676</b>	<b>190 232</b>	<b>198 547</b>	<b>211 658</b>
<b>Charges—</b>										
<b>Paiements de transfert—</b>										
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint .....	20 430	21 207	21 758	22 285	22 856	23 668	24 641	25 692	26 902	27 871
<b>Autres paliers de gouvernement—</b>										
Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux <sup>(1)</sup> .....		14 911	12 421	16 018	14 891	13 500	17 300	21 100	22 341	28 031
Accords fiscaux .....	9 405	9 418	10 000	11 645	10 721	12 467	11 603	10 879	9 409	12 863
Régime d'assistance publique du Canada .....	7 191	105	24	8	56					
Aide à l'éducation .....	2 365	-41	5							
<b>Paiements de remplacement pour programmes permanents .....</b>		-2 014	-2 108	-2 150	-2 425	-2 460	-2 662	-2 321	-2 700	-2 746
Autres .....	7 115	-217	162	2		1 217	375	987	342	3 807
<b>Total des autres paliers de gouvernement .....</b>	<b>26 076</b>	<b>22 162</b>	<b>20 504</b>	<b>25 523</b>	<b>23 243</b>	<b>24 724</b>	<b>26 616</b>	<b>30 645</b>	<b>29 392</b>	<b>41 955</b>
Prestations d'assurance-emploi .....	13 476	12 380	11 842	11 884	11 301	11 444	13 726	14 496	15 058	14 748
Prestation fiscale canadienne pour enfants .....	5 215	5 239	5 352	5 715	6 000	6 783	7 471	7 823	8 062	8 688
Autres paiements de transfert .....	16 638	16 011	21 053	17 379	17 984	21 075	18 321	19 987	22 964	25 001
<b>Total des paiements de transfert .....</b>	<b>81 835</b>	<b>76 999</b>	<b>80 509</b>	<b>82 786</b>	<b>81 384</b>	<b>87 694</b>	<b>90 775</b>	<b>98 643</b>	<b>102 378</b>	<b>118 263</b>
<b>Autres charges de programmes—</b>										
Charges des sociétés d'État .....	9 552	5 204	4 441	5 790	5 246	5 402	6 085	6 551	6 566	8 907
Défense nationale .....	9 817	8 807	9 087	9 308	10 113	9 744	10 443	11 803	12 869	14 318
Tous les autres ministères et organismes .....	19 652	20 317	21 565	21 590	22 795	27 226	29 703	28 996	31 882	34 422
<b>Total des autres charges de programmes .....</b>	<b>39 021</b>	<b>34 328</b>	<b>35 093</b>	<b>36 688</b>	<b>38 154</b>	<b>42 372</b>	<b>46 231</b>	<b>47 350</b>	<b>51 317</b>	<b>57 647</b>
<b>Total des charges de programmes .....</b>	<b>120 856</b>	<b>111 327</b>	<b>115 602</b>	<b>119 474</b>	<b>119 538</b>	<b>130 066</b>	<b>137 006</b>	<b>145 993</b>	<b>153 695</b>	<b>175 910</b>
<b>Frais de la dette publique .....</b>	<b>49 407</b>	<b>47 281</b>	<b>43 120</b>	<b>43 303</b>	<b>43 384</b>	<b>43 892</b>	<b>39 651</b>	<b>37 270</b>	<b>35 769</b>	<b>34 118</b>
<b>Total des charges .....</b>	<b>170 263</b>	<b>158 608</b>	<b>158 722</b>	<b>162 777</b>	<b>162 922</b>	<b>173 958</b>	<b>176 657</b>	<b>183 263</b>	<b>189 464</b>	<b>210 028</b>
<b>Excédent ou déficit (-) annuel .....</b>	<b>-30 006</b>	<b>-8 688</b>	<b>2 132</b>	<b>2 847</b>	<b>13 145</b>	<b>20 162</b>	<b>7 019</b>	<b>6 969</b>	<b>9 083</b>	<b>1 630</b>
Déficit accumulé, au début de l'exercice .....	524 156	554 162	562 850	560 718	557 871	544 726	524 564	517 545	510 576	501 493
<b>Déficit accumulé, à la fin de l'exercice .....</b>	<b>554 162</b>	<b>562 850</b>	<b>560 718</b>	<b>557 871</b>	<b>544 726</b>	<b>524 564</b>	<b>517 545</b>	<b>510 576</b>	<b>501 493</b>	<b>499 863</b>

(1) Ce transfert, introduit en 1996-1997, remplace le Régime d'assistance publique du Canada, l'Aide à l'éducation et les transferts au titre d'Assurance et soins médicaux.

TABLEAU 1.2

GOUVERNEMENT DU CANADA  
ÉTAT DÉTAILLÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
(en millions de dollars)

	Au 31 mars <sup>(1)</sup>									
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>PASSIFS</b>										
<b>CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER—</b>										
Créditeurs et charges à payer.....	31 434	30 593	36 011	37 943	35 966	38 080	32 292	34 406	37 267	45 120
Impôts à payer.....	24 046	25 076	27 579	28 843	29 809	33 030	34 284	33 549	33 040	35 650
Passif environnemental.....	3 014	3 014	3 014	3 014	3 014	3 014	3 051	3 378	3 564	5 624
Intérêts et dette échue.....	7 403	10 402	10 419	9 791	8 353	9 107	7 807	4 302	3 323	1 762
Provision pour garanties.....	5 440	5 253	4 188	4 090	3 920	3 951	4 076	3 802	2 770	2 317
<b>Total des créditeurs et charges à payer.....</b>	<b>71 337</b>	<b>74 338</b>	<b>81 211</b>	<b>83 681</b>	<b>81 062</b>	<b>87 182</b>	<b>81 510</b>	<b>79 437</b>	<b>79 964</b>	<b>90 473</b>
<b>DETTE PORTANT INTÉRÊT—</b>										
<b>Dettes non échues—</b>										
À payer en monnaie canadienne—										
Obligations négociables.....	252 700	282 498	294 583	295 752	293 927	294 973	293 843	288 245	278 780	266 570
Bons du Trésor.....	166 100	135 400	112 300	96 950	99 850	88 700	94 039	104 411	113 378	127 199
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada.....	30 460	32 470	29 769	27 662	26 489	26 099	23 966	22 584	21 330	19 080
Obligations et billets non négociables.....	3 478	3 468	3 456	4 063	3 552	3 473	3 391	3 371	3 427	3 393
	452 738	453 836	440 108	424 427	423 818	413 245	415 239	418 611	416 915	416 242
À payer en devises.....	16 809	23 016	27 183	36 000	32 588	33 158	27 032	21 141	20 542	16 286
Obligation relative à des contrats de location-acquisition.....	1 885	1 935	1 924	2 614	2 601	2 591	2 619	2 664	2 774	2 932
	471 432	478 787	469 215	463 041	459 007	448 994	444 890	442 416	440 231	435 460
<b>Régimes de retraite et autres passifs—</b>										
Régimes de retraite du secteur public.....	107 882	114 205	117 457	122 407	128 346	129 185	126 921	125 708	127 560	129 579
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants.....	32 427	33 396	34 152	35 135	35 714	37 668	38 280	38 844	39 367	41 549
Dû au Régime de pensions du Canada.....	3 636	3 718	4 205	5 427	6 217	6 391	6 770	7 093	7 483	2 771
Autres passifs.....	4 549	4 959	5 060	5 222	5 474	5 729	5 971	6 642	6 488	5 909
	148 494	156 278	160 874	168 191	175 751	178 973	177 942	178 287	180 898	179 808
<b>Total de la dette portant intérêt.....</b>	<b>619 926</b>	<b>635 065</b>	<b>630 089</b>	<b>631 232</b>	<b>634 758</b>	<b>627 967</b>	<b>622 832</b>	<b>620 703</b>	<b>621 129</b>	<b>615 268</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS.....</b>	<b>691 263</b>	<b>709 403</b>	<b>711 300</b>	<b>714 913</b>	<b>715 820</b>	<b>715 149</b>	<b>704 342</b>	<b>700 140</b>	<b>701 093</b>	<b>705 741</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
<b>ENCAISSE ET DÉBITEURS—</b>										
Encaisse.....	9 044	10 175	11 691	10 693	14 511	15 801	11 360	16 486	20 546	20 595
Impôts à recevoir.....	38 610	39 383	40 679	41 838	43 321	48 572	45 605	43 597	47 953	53 477
Autres débiteurs.....	4 923	3 213	2 832	3 348	3 179	2 629	2 868	2 543	2 422	2 209
<b>Total de l'encaisse et des débiteurs.....</b>	<b>52 577</b>	<b>52 771</b>	<b>55 202</b>	<b>55 879</b>	<b>61 011</b>	<b>67 002</b>	<b>59 833</b>	<b>62 626</b>	<b>70 921</b>	<b>76 281</b>
<b>COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE—</b>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes.....	18 908	26 726	28 198	31 855	38 630	47 845	48 667	44 849	41 247	39 114
Fonds monétaire international—Souscriptions.....	8 580	8 295	8 194	13 048	12 390	12 814	12 821	12 942	12 185	11 240
Moins : Fonds monétaire international—Effets à payer et allocations de droits de tirage spéciaux.....	8 434	8 208	7 424	10 235	9 526	10 389	9 442	8 841	9 119	9 483
<b>Total net des comptes d'opérations de change.....</b>	<b>19 054</b>	<b>26 813</b>	<b>28 968</b>	<b>34 668</b>	<b>41 494</b>	<b>50 270</b>	<b>52 046</b>	<b>48 950</b>	<b>44 313</b>	<b>40 871</b>
<b>PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES—</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	15 546	15 212	14 697	13 089	13 369	14 176	13 688	14 555	16 232	19 226
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et les organisations internationales.....	13 092	13 374	13 712	14 750	14 231	14 998	15 272	14 793	14 293	14 375
Autres prêts, placements et avances.....	5 652	5 839	6 021	6 053	6 103	8 335	9 574	11 650	16 609	17 793
	34 290	34 425	34 430	33 892	33 703	37 509	38 534	40 998	47 134	51 394
Moins : provision pour moins-value.....	13 266	13 571	15 253	16 119	15 343	15 937	16 978	17 250	17 586	17 534
<b>Total des prêts, placements et avances.....</b>	<b>21 024</b>	<b>20 854</b>	<b>19 177</b>	<b>17 773</b>	<b>18 360</b>	<b>21 572</b>	<b>21 556</b>	<b>23 748</b>	<b>29 548</b>	<b>33 860</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS.....</b>	<b>92 655</b>	<b>100 438</b>	<b>103 347</b>	<b>108 320</b>	<b>120 865</b>	<b>138 844</b>	<b>133 435</b>	<b>135 324</b>	<b>144 782</b>	<b>151 012</b>
<b>DETTE NETTE.....</b>	<b>598 608</b>	<b>608 965</b>	<b>607 953</b>	<b>606 593</b>	<b>594 955</b>	<b>576 305</b>	<b>570 907</b>	<b>564 816</b>	<b>556 311</b>	<b>554 729</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>										
Immobilisations corporelles.....	37 763	39 253	40 174	41 500	42 854	44 214	45 724	47 034	47 745	48 207
Stocks.....	5 803	5 972	6 160	6 310	6 451	6 591	6 438	6 113	6 134	5 525
Charges payées d'avance.....	880	890	901	912	924	936	1 200	1 093	939	1 134
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS.....</b>	<b>44 446</b>	<b>46 115</b>	<b>47 235</b>	<b>48 722</b>	<b>50 229</b>	<b>51 741</b>	<b>53 362</b>	<b>54 240</b>	<b>54 818</b>	<b>54 866</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ.....</b>	<b>554 162</b>	<b>562 850</b>	<b>560 718</b>	<b>557 871</b>	<b>544 726</b>	<b>524 564</b>	<b>517 545</b>	<b>510 576</b>	<b>501 493</b>	<b>499 863</b>

(1) Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

**TABLEAU 1.3**  
**GOUVERNEMENT DU CANADA**  
**ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE**  
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Dettes nettes au début de l'exercice</b> .....	<b>567 494</b>	<b>598 608</b>	<b>608 965</b>	<b>607 953</b>	<b>606 593</b>	<b>594 955</b>	<b>576 305</b>	<b>570 907</b>	<b>564 816</b>	<b>556 311</b>
Variation de la dette nette au cours de l'exercice—										
Excédent (-) ou déficit annuel .....	30 006	8 688	-2 132	-2 847	-13 145	-20 162	-7 019	-6 969	-9 083	-1 630
Variations dues aux immobilisations corporelles—										
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	3 269	3 970	3 425	3 818	3 851	3 880	4 485	5 051	4 535	4 619
Amortissement des immobilisations corporelles .....	-2 195	-2 277	-2 320	-2 312	-2 290	-2 312	-2 583	-3 341	-3 502	-3 696
Produits de cession d'immobilisations corporelles ...	-73	-1 575	-82	-95	-46	-111	-56	-288	-91	-144
Perte (-) ou gain sur cession d'immobilisations corporelles .....	-129	1 372	-102	-85	-161	-97	-336	-112	-231	-317
<i>Total</i> .....	<i>872</i>	<i>1 490</i>	<i>921</i>	<i>1 326</i>	<i>1 354</i>	<i>1 360</i>	<i>1 510</i>	<i>1 310</i>	<i>711</i>	<i>462</i>
Variations dues aux stocks .....	226	169	188	150	141	140	-153	-325	21	-609
Variations dues aux charges payées d'avance .....	10	10	11	11	12	12	264	-107	-154	195
<b>Diminution (-) ou augmentation nette de la dette nette</b> ...	<b>31 114</b>	<b>10 357</b>	<b>-1 012</b>	<b>-1 360</b>	<b>-11 638</b>	<b>-18 650</b>	<b>-5 398</b>	<b>-6 091</b>	<b>-8 505</b>	<b>-1 582</b>
<b>Dettes nettes à la fin de l'exercice</b> .....	<b>598 608</b>	<b>608 965</b>	<b>607 953</b>	<b>606 593</b>	<b>594 955</b>	<b>576 305</b>	<b>570 907</b>	<b>564 816</b>	<b>556 311</b>	<b>554 729</b>

**TABLEAU 1.4**  
**GOUVERNEMENT DU CANADA**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Activités de fonctionnement—</b>										
<b>Excédent ou déficit (-) annuel.....</b>	<b>-30 006</b>	<b>-8 688</b>	<b>2 132</b>	<b>2 847</b>	<b>13 145</b>	<b>20 162</b>	<b>7 019</b>	<b>6 969</b>	<b>9 083</b>	<b>1 630</b>
Éléments n'affectant pas l'encaisse—										
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	-1 873	-1 858	-2 281	-2 507	-2 562	-3 274	-2 482	-2 962	-3 711	-4 855
Amortissement des immobilisations corporelles.....	2 195	2 277	2 320	2 312	2 290	2 312	2 583	3 341	3 502	3 696
Perte ou gain (-) sur cession d'immobilisations corporelles .	129	-1 372	102	85	161	97	336	112	231	317
Gain sur cession de placements.....										-2 562
Variations des stocks et charges payées d'avance.....	-236	-179	-199	-161	-153	-152	-111	432	133	414
Variations des régimes de retraite et autres passifs.....	8 695	7 784	4 596	7 317	7 560	3 222	-1 031	346	2 611	-1 090
Variations des comptes d'opérations de change.....	-4 704	-7 759	-2 155	-5 700	-6 826	-8 776	-1 776	3 096	4 637	3 442
Variation nette des autres comptes.....	240	3 932	7 070	1 355	-5 078	1 092	-1 905	532	-3 372	5 146
<b>Encaisse générée ou utilisée (-) par les activités de fonctionnement.....</b>	<b>-25 560</b>	<b>-5 863</b>	<b>11 585</b>	<b>5 548</b>	<b>8 537</b>	<b>14 683</b>	<b>2 633</b>	<b>11 866</b>	<b>13 114</b>	<b>6 138</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations—</b>										
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	-3 269	-3 970	-3 425	-3 818	-3 851	-3 880	-4 485	-5 051	-4 535	-4 619
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	73	1 575	82	95	46	111	56	288	91	144
<b>Encaisse générée ou utilisée (-) par les activités d'investissement.....</b>	<b>-3 196</b>	<b>-2 395</b>	<b>-3 343</b>	<b>-3 723</b>	<b>-3 805</b>	<b>-3 769</b>	<b>-4 429</b>	<b>-4 763</b>	<b>-4 444</b>	<b>-4 475</b>
<b>Activités d'investissement—</b>										
Remboursements nets des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	5 412	2 192	2 796	4 115	2 282	2 467	2 971	2 095	2 034	1 861
Émissions d'autres prêts, placements et avances.....	-3 538	-2 676	-4 434	-3 621	-2 659	-5 037	-5 453	-6 216	-9 366	-8 139
Remboursements d'autres prêts, placements et avances ...	5 947	2 518	4 484	2 857	3 497	2 959	3 941	4 619	4 907	9 435
<b>Encaisse générée ou utilisée (-) par les activités d'investissement.....</b>	<b>7 821</b>	<b>2 034</b>	<b>2 846</b>	<b>3 351</b>	<b>3 120</b>	<b>389</b>	<b>1 459</b>	<b>498</b>	<b>-2 425</b>	<b>3 157</b>
<b>Total de l'encaisse générée ou requise (-) avant les activités de financement.....</b>	<b>-20 935</b>	<b>-6 224</b>	<b>11 088</b>	<b>5 176</b>	<b>7 852</b>	<b>11 303</b>	<b>-337</b>	<b>7 601</b>	<b>6 245</b>	<b>4 820</b>
<b>Activités de financement—</b>										
Émissions d'emprunts en monnaie canadienne.....	448 521	379 055	283 297	245 934	267 810	225 243	257 953	309 189	336 148	335 454
Remboursements d'emprunts en monnaie canadienne....	-419 813	-377 907	-297 036	-260 925	-268 432	-235 825	-255 931	-305 773	-337 734	-335 969
Émissions d'emprunts en devises.....	27 839	36 806	42 586	51 859	33 418	34 176	23 412	17 297	14 227	13 608
Remboursements d'emprunts en devises.....	-27 951	-30 599	-38 419	-43 042	-36 830	-33 607	-29 538	-23 188	-14 826	-17 864
<b>Encaisse générée ou utilisée (-) par les activités de financement.....</b>	<b>28 596</b>	<b>7 355</b>	<b>-9 572</b>	<b>-6 174</b>	<b>-4 034</b>	<b>-10 013</b>	<b>-4 104</b>	<b>-2 475</b>	<b>-2 185</b>	<b>-4 771</b>
<b>Augmentation ou diminution (-) de l'encaisse.....</b>	<b>7 661</b>	<b>1 131</b>	<b>1 516</b>	<b>-998</b>	<b>3 818</b>	<b>1 290</b>	<b>-4 441</b>	<b>5 126</b>	<b>4 060</b>	<b>49</b>
<b>Encaisse au début de l'exercice.....</b>	<b>1 383</b>	<b>9 044</b>	<b>10 175</b>	<b>11 691</b>	<b>10 693</b>	<b>14 511</b>	<b>15 801</b>	<b>11 360</b>	<b>16 486</b>	<b>20 546</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice.....</b>	<b>9 044</b>	<b>10 175</b>	<b>11 691</b>	<b>10 693</b>	<b>14 511</b>	<b>15 801</b>	<b>11 360</b>	<b>16 486</b>	<b>20 546</b>	<b>20 595</b>

TABLEAU 1.5

GOUVERNEMENT DU CANADA  
ÉTAT DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES ET DES ACTIFS NON FINANCIERS  
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Prêts, placements et avances—</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques—										
Prêts et avances—										
Financement agricole Canada .....	214	-197	630	836	236	226	578			
Société canadienne d'hypothèques et de logement ...	571	325	230	410	223	224	226	218	219	190
Société d'assurance-dépôts du Canada .....	533	772	460	395						
Autres .....	80	25	24	60	58	-38		63	-28	2
	<i>1 398</i>	<i>925</i>	<i>1 344</i>	<i>1 701</i>	<i>517</i>	<i>412</i>	<i>804</i>	<i>281</i>	<i>191</i>	<i>192</i>
Placements—										
Quote-part des profits annuels .....	-1 873	-1 858	-2 281	-2 507	-2 562	-3 274	-2 482	-2 962	-3 711	-4 855
Dividendes .....	1 857	1 371	1 555	2 566	1 792	1 990	2 078	1 881	1 907	1 944
Capitaux propres .....	2 157	-104	-103	-152	-27	65	89	-67	-64	-275
	<i>2 141</i>	<i>-591</i>	<i>-829</i>	<i>-93</i>	<i>-797</i>	<i>-1 219</i>	<i>-315</i>	<i>-1 148</i>	<i>-1 868</i>	<i>-3 186</i>
Total .....	3 539	334	515	1 608	-280	-807	489	-867	-1 677	-2 994
Autres prêts, placements et avances—										
Placements de portefeuille .....	3 074		59		1					1 225
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	61	147	215	-477	198	2	219	684	574	184
Organisations internationales .....	296	325	3 767	143	-237	313	453	327	-74	-266
Administrations provinciales et territoriales .....	167	155	-407	-162	-738	-963	385	-139	-2 459	-673
Autres .....	-526	-342	-138	-74	317	-1 269	-1 624	-1 827	-2 500	-1 736
	<i>3 072</i>	<i>285</i>	<i>3 496</i>	<i>-570</i>	<i>-459</i>	<i>-1 917</i>	<i>-567</i>	<i>-955</i>	<i>-4 459</i>	<i>-1 266</i>
Total des prêts, placements et avances .....	6 611	619	4 011	1 038	-739	-2 724	-78	-1 822	-6 136	-4 260
Provision pour moins-value .....	-2 280	-449	-2 334	366	152	-488	94	-370	336	-52
Total des prêts, placements et avances après la provision pour moins-value .....	4 331	170	1 677	1 404	-587	-3 212	16	-2 192	-5 800	-4 312
<b>Régimes de retraite et autres passifs—</b>										
Régimes de retraite du secteur public .....	6 849	6 323	3 252	4 950	5 939	839	-2 264	-1 213	1 852	2 019
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants .....	1 096	969	756	983	579	1 954	612	564	523	2 182
Dû au Régime de pensions du Canada .....	230	82	487	1 222	790	174	379	323	390	-4 712
Autres passifs .....	520	410	101	162	252	255	242	672	-154	-579
Total des régimes de retraite et autres passifs .....	8 695	7 784	4 596	7 317	7 560	3 222	-1 031	346	2 611	-1 090
<b>Actifs non financiers—</b>										
Immobilisations corporelles .....	-872	-1 490	-921	-1 326	-1 354	-1 360	-1 510	-1 310	-711	-462
Stocks .....	-226	-169	-188	-150	-141	-140	153	325	-21	609
Charges payées d'avance .....	-10	-10	-11	-11	-12	-12	-264	107	154	-195
Total des actifs non financiers .....	-1 108	-1 669	-1 120	-1 487	-1 507	-1 512	-1 621	-878	-578	-48
<b>Autres opérations—</b>										
Impôts à recevoir .....	-1 841	-773	-1 296	-1 159	-1 483	-5 251	2 967	2 008	-4 356	-5 524
Autres débiteurs .....	-1 541	1 710	381	-516	169	550	-239	325	121	214
Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires .....	1 058	352	-551	1 267	-1 402	-824	-1 139	-934	2 374	1 103
Impôts à payer .....	1 134	1 030	2 503	1 264	966	3 221	1 254	-735	-509	2 610
Autres passifs .....	3 047	1 619	4 921	-61	-2 183	3 723	-5 787	-404	-1 338	4 737
Total des autres opérations .....	1 857	3 938	5 958	795	-3 933	1 419	-2 944	260	-3 708	3 140
<b>Opérations hors exploitation nettes après la provision ... pour moins-value .....</b>	<b>13 775</b>	<b>10 223</b>	<b>11 111</b>	<b>8 029</b>	<b>1 533</b>	<b>-83</b>	<b>-5 580</b>	<b>-2 464</b>	<b>-7 475</b>	<b>-2 310</b>

**TABLEAU 1.6**

GOUVERNEMENT DU CANADA  
ÉTAT DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS DE CHANGE, DE LA DETTE NON ÉCHUE ET DES OPÉRATIONS EN ESPÈCES  
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Opérations de change—</b>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans										
le Compte du fonds des changes .....	-4 552	-7 818	-1 472	-3 657	-6 775	-9 215	-822	3 818	3 602	2 133
Fonds monétaire international—Souscriptions .....	853	285	101	-4 854	658	-424	-7	-121	757	945
	-3 699	-7 533	-1 371	-8 511	-6 117	-9 639	-829	3 697	4 359	3 078
Moins : Fonds monétaire international—Effets à payer ...	851	174	766	-2 693	634	-835	947	623	-336	-453
Allocations de droits de tirages spéciaux .....	154	52	18	-118	75	-28		-22	58	89
	1 005	226	784	-2 811	709	-863	947	601	-278	-364
<b>Total des opérations de change .....</b>	<b>-4 704</b>	<b>-7 759</b>	<b>-2 155</b>	<b>-5 700</b>	<b>-6 826</b>	<b>-8 776</b>	<b>-1 776</b>	<b>3 096</b>	<b>4 637</b>	<b>3 442</b>
<b>Opérations de la dette non échue—</b>										
À payer en monnaie canadienne—										
Obligations négociables .....	28 660	32 744	15 788	9 575	-866	1 046	-1 107	-5 598	-9 466	-12 209
Bons du Trésor .....	1 650	-30 700	-23 100	-15 350	2 900	-11 150	5 523	10 371	8 967	13 821
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada .....		2 010	-2 701	-2 107	-1 173	-390	-2 340	-1 382	-1 254	-2 250
Obligations et billets non négociables .....	-10	-10	-12	607	-511	-79	-82	-19	56	-35
	30 300	4 044	-10 025	-7 275	350	-10 573	1 994	3 372	-1 697	-673
À payer en devises .....	-1 751	3 261	464	411	-4 371	570	-6 126	-5 891	-599	-4 256
Obligation relative à des contrats de location-acquisition..	47	50	-11	690	-13	-10	28	44	111	158
<b>Total des opérations de la dette non échue .....</b>	<b>28 596</b>	<b>7 355</b>	<b>-9 572</b>	<b>-6 174</b>	<b>-4 034</b>	<b>-10 013</b>	<b>-4 104</b>	<b>-2 475</b>	<b>-2 185</b>	<b>-4 771</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice—</b>										
En monnaie canadienne .....	8 968	10 063	11 605	10 662	14 468	15 772	11 313	16 436	20 533	20 587
En devises .....	76	112	86	31	43	29	47	50	13	8
<b>Total de l'encaisse .....</b>	<b>9 044</b>	<b>10 175</b>	<b>11 691</b>	<b>10 693</b>	<b>14 511</b>	<b>15 801</b>	<b>11 360</b>	<b>16 486</b>	<b>20 546</b>	<b>20 595</b>

## GLOSSAIRE

Les termes suivants sont utilisés dans la présente section et dans l'ensemble des états financiers contenus dans la section 2 du présent volume. Les définitions proviennent principalement des trois sources suivantes :

1. *Vocabulaire de la gestion des finances publiques*, Bulletin de terminologie 232, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  2. *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.
  3. *Glossaire*, site Web du ministère des Finances.
- actif(s) financier(s) – Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui peuvent être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités futures. Ils comprennent notamment l'encaisse et les éléments d'actif convertibles en argent qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.
  - actifs non financiers – Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.
  - comptabilité d'exercice intégrale – Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des charges découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les charges engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.
  - comptes du Canada – Registre central, tenu par le receveur général, pour l'inscription des opérations financières de l'État canadien. Les comptes du Canada constituent une récapitulation des opérations de revenus et de charges ainsi que des opérations inscrites à l'actif et au passif.
  - contrat de location-acquisition – Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.
  - contrat de location-exploitation – Contrat de location qui laisse au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété.
  - crédit – Toute autorisation du Parlement de payer une somme d'argent à même le Trésor.
  - déficit accumulé – Total net de tous les déficits et excédents fédéraux cumulés depuis la Confédération. Le déficit accumulé est équivalent au total des passifs moins le total des actifs – à la fois financiers et non financiers.
  - dette nette – Total des passifs de l'État moins ses actifs financiers.
  - évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité – Évaluation de la situation financière d'un régime consistant à évaluer les actifs du régime et à calculer la valeur actuarielle des prestations à verser en vertu du régime. L'évaluation fournit les informations nécessaires pour la détermination des cotisations ou paiements futurs requis et des gains ou pertes subis depuis la dernière évaluation.
  - excédent – Montant par lequel les revenus de l'État excèdent les charges dans un exercice donné.
  - fonds publics – Fonds appartenant au Canada, prélevés ou reçus par le receveur général ou un autre fonctionnaire agissant en sa qualité officielle ou tout autre personne autorisée à en prélever ou à en recevoir.
  - Groupe des Sept (G-7) – Les sept principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. Les chefs de ces pays se rencontrent une fois l'an pour discuter de questions politiques et économiques qui les concernent tous. En outre, les ministres des Finances du G-7 se réunissent plusieurs fois par année pour traiter de politique économique. Des réunions périodiques des hauts fonctionnaires, dont les représentants des Finances du G-7, renforcent leurs initiatives.
  - immobilisations corporelles – Actifs non financiers ayant une existence matérielle :
    - i) qui sont destinés à être utilisés pour la production de biens ou la prestation de services;
    - ii) dont la durée économique s'étend au-delà de l'exercice; et
    - iii) qui ont été acquis dans le but d'être utilisés de façon durable.
  - Indice des prix à la consommation (IPC) – Mesure de la variation des prix, publiée tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services – aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré : il accorde plus d'importance aux variations du prix de certains produits qu'à d'autres – par exemple au logement plutôt qu'aux divertissements – afin de tenir compte des habitudes de consommation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie.
  - mesure de prudence économique – Fonds réservés dans les projections financières en plus de la réserve pour éventualités. Cette mesure permet d'éviter tout retour à l'ère des déficits.
  - obligation à rendement réel – Obligation du gouvernement du Canada assortie d'un intérêt semestriel fondé sur le taux d'intérêt réel. Contrairement aux obligations négociables à intérêt fixe, les paiements d'intérêt sur les obligations à rendement réel tiennent compte des variations de l'indice des prix à la consommation.

- obligation au titre des prestations constituées – Valeur des avantages futurs correspondant aux services rendus par les salariés actuels et les anciens salariés jusqu'à la date d'arrêté des comptes.
- obligation contractuelle – Obligation par écrit envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché.
- paiement de transfert – Somme transférée par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre de laquelle le gouvernement cédant :
  - i) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'une opération d'achat/vente;
  - ii) ne prévoit pas être remboursé ultérieurement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un prêt; ou
  - iii) ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.
- passif éventuel – Dettes potentielles qui peuvent se transformer en dettes réelles si certaines éventualités se réalisent.
- produit intérieur brut (PIB) – Valeur totale de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée servant à mesurer le revenu généré par la production au Canada. Il est aussi appelé « production économique annuelle » ou tout simplement « production ». Pour que les biens et les services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finals – et non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Par exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais du pain seulement.
- provision – Sommes qui représentent les pertes potentielles prévues au chapitre des créances ou les dettes prévues de l'État qui ne seraient autrement pas inscrites dans les états financiers.
- régime de retraite à prestations déterminées – Régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les salariés lorsqu'ils seront à la retraite, soit le mode de calcul du montant de ces prestations.
- réserve pour éventualités – Fonds mis en réserve dans les projections budgétaires afin de se prémunir contre les changements économiques. Les fonds inutilisés de cette réserve sont appliqués en réduction du déficit accumulé.
- société d'État entreprise – Société qui n'est pas dépendante de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Une société d'État entreprise doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre d'État, de la conduite de ses affaires.
- swap ou échange financier – Accord prévoyant l'échange d'un instrument financier ou d'un type de revenu de placement pour un autre (p. ex., un titre à taux d'intérêt fixe pour un titre à taux d'intérêt flottant).
- Trésor – Total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada.
- valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle – Coût de l'immobilisation diminué de l'amortissement cumulé et du montant de toutes les moins-values dont elle a fait l'objet.

# SECTION 2

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*

2004-2005

## États financiers du gouvernement du Canada et rapport et observations de la vérificatrice générale

### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Préface . . . . .	2.2
Énoncé de responsabilité . . . . .	2.3
Rapport de la vérificatrice générale . . . . .	2.4
États financiers—	
État des résultats et du déficit accumulé . . . . .	2.5
État de la situation financière . . . . .	2.6
État de la variation de la dette nette . . . . .	2.7
État des flux de trésorerie . . . . .	2.8
Notes aux états financiers du gouvernement du Canada . . . . .	2.9
Information supplémentaire—	
Observations de la vérificatrice générale . . . . .	2.30

## PRÉFACE DES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le but fondamental des états financiers est de fournir de l'information au Parlement et au public, afin de faciliter la compréhension et l'évaluation de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Les états financiers révèlent la situation financière du gouvernement à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les résultats de son fonctionnement, son déficit accumulé, la variation de sa dette nette et ses flux de trésorerie.

Les deux notions fondamentales sur lesquelles s'appuie le système comptable du gouvernement se trouvent dans les Lois constitutionnelles. Premièrement, tous les droits et revenus perçus, autres que ceux réservés aux provinces, « formeront le Trésor »; deuxièmement, le solde du Trésor, après certaines imputations préalables, « sera approprié par le Parlement du Canada ».

Le droit du Canada de lever des taxes et des impôts est inscrit dans les Lois constitutionnelles et prend une forme particulière dans les différentes lois adoptées par le Parlement. Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement afin de percevoir des revenus, dépenser ou emprunter. Tous les fonds perçus par les ministères et organismes doivent être déposés au Trésor. Tous les débours du Trésor pour les dépenses de fonctionnement, pour les prêts, placements et avances et pour le rachat de la dette échue doivent être autorisés par le Parlement, au moyen des lois de crédits annuelles et d'autres textes de loi.

Les sociétés d'État mandataires détenues en propriété exclusive par Sa Majesté peuvent aussi emprunter, mais seulement lorsque des lois du Parlement les y autorisent. Ces lois précisent généralement une limite sur le montant des emprunts qui peuvent être en circulation à un temps donné. Les sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires peuvent emprunter sans autorisation parlementaire spécifique même si de tels emprunts sont quelquefois garantis par le gouvernement en vertu d'autorisations parlementaires.

Les états financiers comportent quatre états ainsi que des notes complémentaires.

Le premier est l'**état des résultats et du déficit accumulé**, lequel présente les revenus, les charges et l'excédent du gouvernement pour l'exercice et le montant net de l'accumulation des excédents et des déficits annuels depuis la Confédération.

Le deuxième est l'**état de la situation financière**, lequel présente l'encaisse et les placements du gouvernement, les montants dus au gouvernement et par celui-ci à la fin de l'exercice, et les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les stocks. De plus, l'état présente le déficit accumulé du gouvernement ainsi que sa dette nette, laquelle provient de l'écart entre le total des passifs et des actifs financiers du gouvernement.

Le troisième est l'**état de la variation de la dette nette**, lequel explique l'écart entre l'excédent annuel du gouvernement et la variation de la dette nette pour l'exercice. L'état présente l'étendue avec laquelle les revenus constatés au cours de l'exercice ont suffi pour faire face aux dépenses, en contraste avec les charges constatées dans l'excédent annuel.

Le quatrième est l'**état des flux de trésorerie**, lequel fournit de l'information sur l'encaisse du gouvernement générée ou requise par les activités de fonctionnement, d'immobilisations, d'investissement et de financement.

Les autres sections de ce volume, de même que le volume II et le volume III des *Comptes publics du Canada*, fournissent de l'information supplémentaire plus détaillée à l'appui des états financiers. Le rapport de la vérificatrice générale sur les états financiers ne porte pas sur ces informations supplémentaires.

## ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers de cette section sont préparés par le gouvernement du Canada conformément aux conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers. Les états financiers sont préparés sous la direction conjointe du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et du receveur général du Canada, en conformité avec la loi habilitante. Les états financiers sont préparés selon la comptabilité d'exercice intégrale, en vertu de laquelle les actifs comprennent les actifs financiers ainsi que les actifs non-financiers, les revenus, incluant les revenus fiscaux, sont inscrits lorsqu'ils sont gagnés, et les charges comprennent les charges courues et l'amortissement des immobilisations. L'information comprise dans ces états financiers est fondée, tout en tenant compte de son importance relative, sur le jugement et sur les meilleures estimations du gouvernement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits et dûment comptabilisées afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et de protéger les actifs et les biens du Canada confiés à l'administration gouvernementale. Le receveur général du Canada tient les comptes du Canada, lesquels constituent un registre sommaire centralisé des opérations financières du gouvernement, et obtient des ministères, organismes, sociétés d'État et autres entreprises publiques toute l'information supplémentaire requise pour satisfaire aux exigences de comptabilité et de présentation de l'information.

Le gouvernement présente les états financiers à la vérificatrice générale du Canada qui les vérifie et procure une opinion indépendante à la Chambre des communes. Les fonctions de la vérificatrice générale à cet égard sont énoncées à l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*. De l'information supplémentaire est présentée dans les observations de la vérificatrice générale à la fin de la présente section.

Chaque année, les états financiers sont déposés au Parlement par l'entremise des *Comptes publics du Canada* et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics. Le Comité présente au Parlement les résultats de son examen, de même que toutes recommandations qu'il peut avoir à l'égard des états financiers et de l'opinion qui s'y rattache.

Au nom du gouvernement du Canada,

*Le secrétaire du Conseil du Trésor  
du Canada*

*Le sous-ministre des Finances*

*Le sous-receveur général  
du Canada*



WAYNE G. WOUTERS



IAN E. BENNETT



I. DAVID MARSHALL



Auditor General of Canada  
Vérificatrice générale du Canada

**RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE  
SUR LES  
ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

À la Chambre des communes,

J'ai vérifié l'état de la situation financière du gouvernement du Canada au 31 mars 2005 et les états des résultats et du déficit accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification, comme l'exige l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Canada au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables énoncées par le gouvernement et présentées dans la note 1 aux états financiers. Comme l'exige l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

D'autres informations et commentaires sur les états financiers et sur le présent rapport sont présentés dans mes observations à la fin de la section 2 du volume I des *Comptes publics du Canada 2005*.

La vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in cursive script that reads "Sheila Fraser".

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada  
Le 31 août 2005

## GOUVERNEMENT DU CANADA

**État des résultats et du déficit accumulé  
pour l'exercice clos le 31 mars 2005**

(en millions de dollars)

	2005		2004
	Budget <sup>(1)</sup>	Réel	Réel
<b>REVENUS</b>			
<i>REVENUS FISCAUX —</i>			
<b>Impôt sur le revenu —</b>			
Des particuliers .....	95 700	98 521	92 957
Des sociétés .....	26 200	29 956	27 431
Autres revenus d'impôt sur le revenu .....	3 300	3 560	3 142
	<b>125 200</b>	<b>132 037</b>	<b>123 530</b>
<b>Autres taxes et droits —</b>			
Taxe sur les produits et services .....	28 500	29 758	28 286
Taxes sur l'énergie .....	5 300	5 054	4 952
Droits de douane à l'importation .....	3 000	3 091	2 887
Autres taxes et droits d'accise .....	4 900	4 954	5 240
	<b>41 700</b>	<b>42 857</b>	<b>41 365</b>
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX .....</b>	<b>166 900</b>	<b>174 894</b>	<b>164 895</b>
<b>COTISATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI .....</b>	<b>17 000</b>	<b>17 307</b>	<b>17 546</b>
<i>AUTRES REVENUS —</i>			
Revenus des sociétés d'État .....	5 500	6 827	5 920
Autres revenus de programmes .....	9 400	11 455	8 096
Revenus des opérations en devises .....	2 000	1 175	2 090
	<b>16 900</b>	<b>19 457</b>	<b>16 106</b>
<b>TOTAL DES REVENUS .....</b>	<b>200 800</b>	<b>211 658</b>	<b>198 547</b>
<b>CHARGES (note 3)</b>			
<i>PAIEMENTS DE TRANSFERT —</i>			
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint .....	27 900	27 871	26 902
Autres paliers de gouvernement .....	30 600	41 955	29 392
Prestations d'assurance-emploi .....	15 700	14 748	15 058
Prestation fiscale canadienne pour enfants .....	8 800	8 688	8 062
Autres paiements de transfert .....	24 000	25 001	22 964
	<b>107 000</b>	<b>118 263</b>	<b>102 378</b>
<i>AUTRES CHARGES DE PROGRAMMES —</i>			
Charges des sociétés d'État .....	6 200	8 907	6 566
Défense nationale .....	13 800	14 318	12 869
Tous les autres ministères et organismes .....	34 400	34 422	31 882
	<b>54 400</b>	<b>57 647</b>	<b>51 317</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DE PROGRAMMES .....</b>	<b>161 400</b>	<b>175 910</b>	<b>153 695</b>
<b>FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE .....</b>	<b>35 400</b>	<b>34 118</b>	<b>35 769</b>
<b>TOTAL DES CHARGES .....</b>	<b>196 800</b>	<b>210 028</b>	<b>189 464</b>
<b>EXCÉDENT ANNUEL .....</b>	<b>4 000<sup>(2)</sup></b>	<b>1 630</b>	<b>9 083</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....</b>	<b>501 500</b>	<b>501 493</b>	<b>510 576</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 4) .....</b>	<b>497 500</b>	<b>499 863</b>	<b>501 493</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume.

<sup>(1)</sup> Tirés du budget de 2004.

<sup>(2)</sup> Le budget de 2004 affichait un surplus budgétaire de 4 milliards de dollars, avant de déduire les réserves pour éventualités (3 milliards de dollars) et pour la mesure de prudence économique (1 milliard de dollars).

**GOUVERNEMENT DU CANADA**

**État de la situation financière  
au 31 mars 2005**

(en millions de dollars)

	2005	2004
<b>PASSIFS</b>		
<b>CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER —</b>		
Créditeurs et charges à payer .....	45 120	37 267
Impôts à payer .....	35 650	33 040
Passif environnemental .....	5 624	3 564
Intérêts et dette échue .....	1 762	3 323
Provision pour garanties .....	2 317	2 770
<b>TOTAL DES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER .....</b>	<b>90 473</b>	<b>79 964</b>
<b>DETTE PORTANT INTÉRÊT —</b>		
Dettes non échues (note 5) .....	435 460	440 231
Régimes de retraite et autres passifs —		
Régimes de retraite du secteur public (note 6) .....	129 579	127 560
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants (note 6) .....	41 549	39 367
Dû au Régime de pensions du Canada (note 7) .....	2 771	7 483
Autres passifs .....	5 909	6 488
<i>Total des régimes de retraite et autres passifs .....</i>	<i>179 808</i>	<i>180 898</i>
<b>TOTAL DE LA DETTE PORTANT INTÉRÊT .....</b>	<b>615 268</b>	<b>621 129</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS .....</b>	<b>705 741</b>	<b>701 093</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
<b>ENCAISSE ET DÉBITEURS —</b>		
Encaisse .....	20 595	20 546
Impôts à recevoir (note 8) .....	53 477	47 953
Autres débiteurs (note 8) .....	2 209	2 422
<b>TOTAL DE L'ENCAISSE ET DES DÉBITEURS .....</b>	<b>76 281</b>	<b>70 921</b>
<b>COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE (note 9) .....</b>		
	<b>40 871</b>	<b>44 313</b>
<b>PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES —</b>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (notes 10 et 14) .....	19 226	16 232
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et		
les organisations internationales (note 11) .....	14 375	14 293
Autres prêts, placements et avances (note 11) .....	17 793	16 609
	<b>51 394</b>	<b>47 134</b>
Moins : provision pour moins-value .....	17 534	17 586
<b>TOTAL DES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES .....</b>	<b>33 860</b>	<b>29 548</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS .....</b>	<b>151 012</b>	<b>144 782</b>
<b>DETTE NETTE .....</b>	<b>554 729</b>	<b>556 311</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 12) .....	48 207	47 745
Stocks .....	5 525	6 134
Charges payées d'avance .....	1 134	939
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS .....</b>	<b>54 866</b>	<b>54 818</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ (note 4) .....</b>	<b>499 863</b>	<b>501 493</b>
<b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL (notes 13 et 14)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume.

## GOUVERNEMENT DU CANADA

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2005

(en millions de dollars)

	2005		2004
	Budget <sup>(1)</sup>	Réel	Réel
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....</b>	<b>556 300</b>	<b>556 311</b>	<b>564 816</b>
<b>VARIATION DE LA DETTE NETTE AU COURS DE L'EXERCICE—</b>			
<b>EXCÉDENT ANNUEL.....</b>	<b>-4 000<sup>(2)</sup></b>	<b>-1 630</b>	<b>-9 083</b>
<b>VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES —</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	4 600	4 619	4 535
Amortissement des immobilisations corporelles.....	-3 100	-3 696	-3 502
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....		-144	-91
Perte sur cession d'immobilisations corporelles.....		-317	-231
<b>TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....</b>	<b>1 500</b>	<b>462</b>	<b>711</b>
<b>VARIATIONS DUES AUX STOCKS .....</b>		<b>-609</b>	<b>21</b>
<b>VARIATIONS DUES AUX CHARGES PAYÉES D'AVANCE .....</b>		<b>195</b>	<b>-154</b>
<b>DIMINUTION NETTE DE LA DETTE NETTE.....</b>	<b>-2 500</b>	<b>-1 582</b>	<b>-8 505</b>
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE .....</b>	<b>553 800</b>	<b>554 729</b>	<b>556 311</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume

<sup>(1)</sup> Tirés du budget de 2004.<sup>(2)</sup> Le budget de 2004 affichait un surplus budgétaire de 4 milliards de dollars, avant de déduire les réserves pour éventualités (3 milliards de dollars) et pour la mesure de prudence économique (1 milliard de dollars).

## GOUVERNEMENT DU CANADA

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2005

(en millions de dollars)

	2005	2004
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT —</b>		
<b>EXCÉDENT ANNUEL</b> .....	<b>1 630</b>	<b>9 083</b>
Éléments n'affectant pas l'encaisse —		
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	-4 855	-3 711
Amortissement des immobilisations corporelles .....	3 696	3 502
Perte sur cession d'immobilisations corporelles .....	317	231
Gain sur cession de placements .....	-2 562	
Variations des stocks et charges payées d'avance .....	414	133
Variations des régimes de retraite et autres passifs .....	-1 090	2 611
Variations des comptes d'opérations de change .....	3 442	4 637
Variation nette des autres comptes .....	5 146	-3 372
<b>ENCAISSE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>6 138</b>	<b>13 114</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS —</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	-4 619	-4 535
Produits de cession d'immobilisations corporelles .....	144	91
<b>ENCAISSE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b> .....	<b>-4 475</b>	<b>-4 444</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT —</b>		
Remboursements nets des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	1 861	2 034
Émissions d'autres prêts, placements et avances .....	-8 139	-9 366
Remboursements d'autres prêts, placements et avances .....	9 435	4 907
<b>ENCAISSE GÉNÉRÉE OU UTILISÉE (-) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>3 157</b>	<b>-2 425</b>
<b>TOTAL DE L'ENCAISSE GÉNÉRÉE AVANT LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b> .....	<b>4 820</b>	<b>6 245</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT —</b>		
Émissions d'emprunts en monnaie canadienne .....	335 454	336 148
Remboursements d'emprunts en monnaie canadienne .....	-335 969	-337 734
Émissions d'emprunts en devises .....	13 608	14 227
Remboursements d'emprunts en devises .....	-17 864	-14 826
<b>ENCAISSE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b> .....	<b>-4 771</b>	<b>-2 185</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE</b> .....	<b>49</b>	<b>4 060</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b> .....	<b>20 546</b>	<b>16 486</b>
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b> .....	<b>20 595</b>	<b>20 546</b>
<b>RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE</b>		
Encaisse utilisée pour les intérêts <sup>(1)</sup> .....	21 006	22 977

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume.

<sup>(1)</sup> Le montant de 2004 a été redressé pour inclure l'amortissement de l'escompte sur les bons du Trésor et les bons du Canada.

## Notes aux états financiers du gouvernement du Canada

### 1. Sommaire des principales conventions comptables

#### Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend tous les ministères, organismes, sociétés et fonds qui appartiennent au gouvernement ou qui sont sous son contrôle et qui doivent rendre compte au Parlement. Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans les présents états financiers, sauf pour ce qui est des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, lesquelles ne dépendent pas de crédits parlementaires pour financer leurs activités. Ces sociétés sont présentées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Le Régime de pensions du Canada est exclu du périmètre comptable parce qu'il est contrôlé conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces participantes.

#### Méthode de comptabilité

Le gouvernement comptabilise tous les revenus et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les revenus fiscaux sont inscrits dans l'exercice qui donne lieu au revenu. Les actifs sont inscrits au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les passifs et les obligations financières envers des tiers sont inscrits au montant estimatif payable ultimement. Autant les actifs financiers que non financiers sont présentés à l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont passés en charges par le biais de l'amortissement ou au moment de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en compte dans le calcul de la dette nette du gouvernement, mais par contre, ils sont déduits de la dette nette pour établir le déficit accumulé.

#### Revenus

Les revenus fiscaux proviennent d'opérations d'échange entre des tiers. Ils sont constatés selon la comptabilité d'exercice, dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu. Les impôts sur le revenu sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est sujet à l'impôt. Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services domestiques sont constatés au moment de la vente des produits ou des services et sont présentés à l'état des résultats et du déficit accumulé déduction faite des crédits d'impôt. Les revenus provenant des droits d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique les biens taxables en vertu de la *Loi sur l'accise*. Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés lorsque le contribuable vend les marchandises taxables en vertu de la *Loi sur l'accise*. Les

revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada.

Les revenus fiscaux sont évalués à partir des montants cotisés et des estimations des montants non cotisés établies en fonction des encaissements. Les revenus annuels comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des montants d'impôts non déclarés.

Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice ou les remboursements qui ne sont pas encore émis sont présentés respectivement comme impôts à recevoir et impôts à payer à l'état de la situation financière. Ces montants comprennent également des débiteurs et des créditeurs ayant trait à des sommes perçues par le régime fiscal telles que les cotisations d'assurance-emploi.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées à titre de revenu dans l'exercice au cours duquel la rémunération assurable est gagnée.

#### Charges

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges lorsque le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, lorsque le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non répétitif, en autant que la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs et des passifs, y compris la provision pour créances irrécouvrables et les provisions pour les prêts, placements et avances et pour les stocks périmés. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, ainsi que l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance.

Les primes et escomptes à l'émission de la dette publique sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance du terme des titres respectifs. L'amortissement correspondant est comptabilisé dans les frais de la dette publique.

### **Actifs non financiers**

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile des biens. Pour certaines immobilisations corporelles dont les coûts ne sont pas facilement disponibles, comme les vieux bâtiments, les coûts actuels estimatifs ont été extrapolés rétroactivement d'une manière systématique et rationnelle pour estimer les coûts d'origine approximatifs.

Les stocks sont constitués de pièces et fournitures qui seront utilisées dans la prestation des programmes et qui ne sont pas destinées à la revente. Les stocks sont inscrits au coût. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les articles dont le coût n'est pas facilement disponible ont été évalués en utilisant les meilleures estimations de la direction pour en déterminer les coûts d'origine selon l'information disponible.

### **Comptes d'opérations de change**

Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont inscrits au coût. Les titres négociables sont ajustés en fonction de l'amortissement des escomptes et des primes d'émission. Les achats et ventes de titres sont enregistrés à la date du règlement des opérations. Des réductions pour refléter une baisse autre que temporaire de la juste valeur des titres sont incluses aux revenus des opérations en devises à l'état des résultats et du déficit accumulé. Les souscriptions du Canada au capital du Fonds monétaire international sont inscrites au coût.

### **Prêts, placements et avances**

Les prêts, placements et avances sont enregistrés au coût. La valeur des prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt est ajustée pour refléter les conditions avantageuses dont ils sont assortis.

### **Provision pour moins-value**

Une provision pour moins-value est appliquée afin de réduire la valeur comptable des prêts, placements et avances à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette.

Les prêts consentis aux gouvernements étrangers, y compris les pays en développement, sont considérés recouvrables, sauf si le débiteur refuse officiellement d'honorer sa dette. Toutefois, le gouvernement a établi une provision dans l'éventualité où des mesures possibles d'aide concernant la dette ou le service de la dette pourraient être offertes à certains pays souverains débiteurs en vertu d'ententes multilatérales ou bilatérales. La provision est établie d'après le relevé et l'évaluation par le gouvernement des pays ayant officiellement demandé de l'aide concernant le service de la dette, les pertes éventuelles estimatives du solde du portefeuille et l'évolution de la conjoncture économique des pays souverains débiteurs.

Pour les prêts, placements et avances aux organisations internationales, une provision est établie en fonction de la possibilité de les recouvrer et des conditions avantageuses dont ils sont assortis.

Pour les prêts que doivent les sociétés d'État entreprises et les autres entreprises publiques, une provision pour moins-value est aussi appliquée afin de refléter la partie de ces prêts qui devraient être recouvrée à l'aide de crédits ultérieurs.

### **Régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants**

Les droits des employés de recevoir des prestations de retraite ou autres avantages futurs pour employés et anciens combattants sont comptabilisés selon une méthode actuarielle. Cette évaluation vise à déterminer la valeur actualisée des droits futurs et se fonde sur diverses estimations. Lorsque les données réelles diffèrent des estimations, les redressements nécessaires sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés visés.

### **Passif éventuel**

Le passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont enregistrés. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est divulguée dans les notes aux états financiers.

### **Passif environnemental**

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés ainsi que les coûts estimatifs du déclassement des installations nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée. Pour les sites contaminés, un passif est inscrit et une charge est comptabilisée selon les meilleures estimations de la direction

lorsque la contamination survient ou lorsque le gouvernement est informé de la contamination et qu'il a l'obligation, ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts. Si l'obligation du gouvernement d'engager ces coûts est impossible à déterminer ou peu probable, ou si un montant ne peut être estimé raisonnablement, l'éventualité est divulguée dans les notes aux états financiers.

Pour le déclassement des installations nucléaires, le passif reflète la valeur actualisée des coûts prévus du déclassement et de la remise en état des sites. Le passif est majoré chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, ajusté en fonction des changements dans les estimations des coûts de la direction, et diminué des dépenses réelles encourues.

**Conversion des devises**

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état des résultats et du déficit accumulé en fonction des activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets relatifs aux réévaluations des comptes d'opérations de changes, de la dette en devises et des accords d'échange sont présentés avec les revenus de placement provenant des comptes d'opérations de change à titre d'autres revenus des opérations en devises. Les gains et les pertes nets liés aux prêts consentis aux États souverains sont présentés avec les produits de placements provenant de ces prêts à titre d'autres revenus de programmes. Les gains et les pertes nets liés à la vente ou à l'achat de biens ou de services en devises sont présentés en contrepartie des charges de programmes des ministères à titre d'autres charges de programmes.

**Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers oblige le gouvernement à effectuer des estimations et à poser des hypothèses ayant une incidence sur les actifs, les passifs, les revenus et les charges inscrits aux états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation de ces états, le gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Certaines des estimations les plus importantes utilisées dans les présents états financiers touchent la comptabilisation selon la comptabilité d'exercice des revenus fiscaux et des débiteurs et créditeurs correspondants, y compris le passif au titre des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, les provisions pour moins-value se rapportant aux prêts, pla-

cements et avances, les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques, les obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants, les paiements futurs liés au passif éventuel et environnemental et les paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.

**Information comparative**

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

**2. Pouvoirs de dépenser et d'emprunter**

*i. Pouvoirs de dépenser*

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées. Le gouvernement utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de son budget et des présents états financiers. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, qui n'utilise qu'une méthode de comptabilité d'exercice partielle. Au cours de l'exercice, les dépenses ont été effectuées en vertu des autorisations suivantes :

	(en millions de dollars)	
	2005	2004
Limites des dépenses annuelles approuvées par le Parlement .....	69 593	66 470
Dépenses autorisées en vertu d'autres lois .....	109 508	107 281
Total des dépenses budgétaires autorisées ...	179 101	173 751
Moins : les montants disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs et les montants devenus périmés, nets des montants dépassés .....	6 261	6 285
Total utilisé .....	172 840	167 466
Effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale .....	37 188	21 998
Total des charges .....	210 028	189 464

L'utilisation des autorisations budgétaires de dépenser présentée dans le tableau diffère du total des charges inscrites à l'état des résultats et du déficit accumulé. L'écart est attribuable à divers facteurs. Les pouvoirs de dépenser sont présentés selon une comptabilité d'exercice partielle, tandis que l'état des résultats et du déficit accumulé est préparé selon la comptabilité d'exercice intégrale. Certains comptes dotés d'autorisations non budgétaires de dépenser distinctes et certaines sociétés

d'État sont consolidés dans les états financiers du gouvernement, mais ne sont pas compris dans les autorisations budgétaires de dépenser disponibles pour emploi. Les provisions pour évaluation des actifs et des passifs ne sont également pas comprises dans les pouvoirs de dépenser.

Outre les autorisations budgétaires de dépenser, des dépenses non budgétaires de 63 071 millions de dollars (44 463 millions de dollars en 2004) ont été autorisées au titre de prêts, placements et avances. Un montant net de 2 041 millions de dollars a été utilisé (2 196 millions de dollars en 2004), un montant de 23 millions de dollars est devenu périmé (31 millions de dollars en 2004) et un montant de 61 008 millions de dollars est disponible pour emploi au cours des exercices ultérieurs (42 237 millions de dollars en 2004).

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) concernant la provenance et l'utilisation des autorisations et les détails concernant les dépenses ministérielles au volume II des *Comptes publics du Canada*.

ii. *Dépassement des pouvoirs de dépenser*

Au cours de l'exercice, la subvention du ministère de la Défense nationale, « Pensions et rentes versées à des civils : la subvention de M. R. P. Thompson », a été dépassée par un montant de 1 766 \$.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) concernant le dépassement des crédits et des autorisations dans les sections ministérielles du volume II des *Comptes publics du Canada*.

iii. *Pouvoirs d'emprunter*

Le gouvernement ne peut emprunter que si le Parlement l'y autorise. Une autorisation d'emprunter jusqu'à 4 000 millions de dollars est disponible des exercices antérieurs. Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2004-2005 et demeure disponible pour les exercices ultérieurs.

iv. *Comparaison des résultats et du budget*

Les chiffres du budget mentionnés à l'état des résultats et du déficit accumulé et à l'état de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés initialement pour l'exercice 2004-2005 au budget de mars 2004 (Budget 2004). Quoique le Budget 2004 ait été préparé selon la comptabilité d'exercice intégrale, il a toutefois été présenté sur une base nette. Des ajustements ont donc été apportés afin de présenter les montants budgétisés selon une base brute comparable aux montants réels déclarés. Puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du Budget 2004, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été redressés pour correspondre aux soldes réels de fermeture de l'exercice précédent.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les montants du Budget 2004 initialement présentés et ceux présentés selon la méthode de comptabilisation utilisée dans les présents états financiers :

	(en millions de dollars)						
	Revenus			Charges			
	Impôt sur le revenu des particuliers	Revenus des sociétés d'État	Autres revenus de programmes	Prestation fiscale canadienne pour enfants	Autres charges de programmes		
Charges des sociétés d'État					Défense nationale	Tous les autres ministères et organismes	
Présenté dans le Budget 2004 . . . . .	86 900	4 000	6 100		4 700	13 300	31 600
Ajouter les montants présentés au net dans le budget :							
Paiements de prestations fiscales pour enfants . . . . .	8 800			8 800			
Charges des sociétés d'État . . . . .		1 500			1 500		
Revenus des ministères affectés aux charges . . . . .			3 300			500	2 800
Montants révisés du budget . . . . .	95 700	5 500	9 400	8 800	6 200	13 800	34 400

### 3. Charges

Les charges apparaissant à l'état des résultats et du déficit accumulé se détaillent comme suit :

#### i. Paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement

	(en millions de dollars)	
	2005	2004
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux . . . . .	28 031	22 341
Accords fiscaux . . . . .	12 863	9 409
Autres . . . . .	3 807	342
Paiements de remplacement pour programmes permanents <sup>(1)</sup> . . . . .	-2 746	-2 700
<b>Total des charges . . . . .</b>	<b>41 955</b>	<b>29 392</b>

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

<sup>(1)</sup> Ces montants représentent une réduction des paiements de transfert à une province ayant conclu une entente en vertu de laquelle le gouvernement fédéral accorde un abattement de l'impôt sur le revenu des particuliers de cette province.

#### ii. Autres paiements de transfert par portefeuille ministériel

	(en millions de dollars)	
	2005	2004
Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères) . . . . .	3 352	2 650
Affaires indiennes et du Nord canadien . . . . .	4 934	4 794
Agriculture et Agroalimentaire . . . . .	2 752	3 920
Industrie . . . . .	2 095	2 150
Patrimoine canadien . . . . .	1 008	885
Ressources humaines et développement des compétences . . . . .	1 616	2 031
Santé . . . . .	2 176	2 464
Autres portefeuilles ministériels et provisions . . . . .	7 068	4 070
<b>Total des charges . . . . .</b>	<b>25 001</b>	<b>22 964</b>

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

#### iii. Autres charges de programmes par portefeuille ministériel, excluant la Défense nationale et les charges des sociétés d'État

	(en millions de dollars)	
	2005	2004
Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères) . . . . .	1 566	1 312
Agence des douanes et du revenu du Canada	3 749	4 713
Agriculture et Agroalimentaire . . . . .	1 342	1 354
Conseil du Trésor . . . . .	1 717	1 594
Environnement . . . . .	1 296	1 300
Industrie . . . . .	2 093	2 045
Justice . . . . .	1 011	1 028
Pêches et Océans . . . . .	1 353	1 398
Ressources humaines et développement des compétences . . . . .	2 500	1 845
Santé . . . . .	1 954	1 838
Solliciteur général (Sécurité publique et protection civile) . . . . .	6 057	5 326
Travaux publics et Services gouvernementaux . . . . .	2 326	2 348
Autres portefeuilles ministériels et provisions . . . . .	7 458	5 781
<b>Total des charges . . . . .</b>	<b>34 422</b>	<b>31 882</b>

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

#### iv. Frais de la dette publique

	(en millions de dollars)	
	2005	2004
Frais de la dette publique reliés à la dette non échue —		
Intérêt sur la dette non échue . . . . .	17 131	18 869
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor . . . . .	2 760	3 213
Amortissement de primes, escomptes et commissions sur toutes les autres dettes . . . . .	1 755	1 241
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts . . . . .	79	91
<b>Total . . . . .</b>	<b>21 725</b>	<b>23 414</b>
Charges d'intérêt relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés . . . . .	11 761	11 660
Autres . . . . .	632	695
<b>Total des frais de la dette publique . . . . .</b>	<b>34 118</b>	<b>35 769</b>

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 3 de ce volume.

v. *Charges par type de ressources utilisées pour le fonctionnement*

L'état des résultats et du déficit accumulé et les tableaux précédents présentent le détail des charges par ministère, ce qui représente les charges engagées pour chacune des principales fonctions du gouvernement. Le tableau suivant présente le détail de ces charges selon les principaux articles de charges :

Articles de charges	(en millions de dollars)	
	2005	2004
Paiements de transfert . . . . .	118 263	102 378
Autres charges de programmes—		
Sociétés d'État <sup>(1)</sup> . . . . .	8 274	6 084
Personnel . . . . .	27 835	24 857
Transports et communications . . . . .	2 204	2 252
Information . . . . .	247	266
Services professionnels et spéciaux . . . . .	4 758	4 848
Location . . . . .	977	1 118
Services de réparation et d'entretien . . . . .	1 606	1 548
Services publics, fournitures et approvisionnements . . . . .	2 342	2 122
Autres subventions et charges . . . . .	5 361	4 463
Charges d'amortissement . . . . .	3 696	3 502
Pertes sur cession de biens . . . . .	347	257
Total des autres charges de programmes . . . . .	57 647	51 317
Total des charges de programmes . . . . .	175 910	153 695
Frais de la dette publique . . . . .	34 118	35 769
Total des charges . . . . .	210 028	189 464

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) sur la concordance entre les articles de charges et les articles de dépenses à la section 3 de ce volume et plus de précisions (non vérifiées) sur les dépenses ministérielles par article à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

<sup>(1)</sup> Ce montant diffère des charges des sociétés d'État présentées à l'état des résultats et du déficit accumulé dû au fait que les charges d'amortissement et les pertes sur cession de biens des sociétés d'État consolidées sont présentées avec les articles de charges correspondants.

vi. *Opérations importantes*

*Paiements de transferts*

Au cours de l'exercice, le gouvernement a autorisé un transfert unique de 4 250 millions de dollars aux autres paliers de gouvernement en matière de santé visant la réduction des temps d'attente. Dans le budget de février 2005, le gouvernement a annoncé un versement immédiat non recouvrable de 2 830 millions de dollars lié à la *Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador*. Ces montants ont été inscrits aux charges de paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement. Le gouvernement a aussi annoncé un transfert de 1 000 millions de dollars lié au Programme de paiements relatifs au revenu agricole afin d'apporter des mesures d'aide au secteur agricole pour les producteurs de céréales et oléagineux et les éleveurs de bovins. Ce montant a été inscrit aux charges des autres paiements de transfert.

*Passif environnemental*

Une charge de 2 319 millions de dollars et une majoration équivalente du passif environnemental ont été comptabilisées dans l'exercice en cours pour refléter le plan de déclassement des installations nucléaires de Énergie atomique du Canada limitée.

*Vente d'actions de Petro-Canada*

Le gouvernement a vendu ses actions de Petro-Canada en 2004-2005 et a inscrit un gain sur cession de placements de 2 562 millions de dollars au titre des autres revenus de programmes.

#### 4. Déficit accumulé

Les opérations des sociétés d'État consolidées et de certains comptes à fins déterminées sont comprises dans les revenus et les charges du gouvernement. Les lois habilitantes exigent que les revenus de ces comptes à fins déterminées soient identifiés et que les paiements qui s'y rattachent soient imputés à ces revenus. Toute insuffisance des revenus par rapport aux paiements doit être comblée à même les revenus futurs de ces comptes. Le tableau suivant présente les soldes de ces comptes consolidés et l'avoir des sociétés d'État consolidées qui sont inclus dans le déficit accumulé :

	(en millions de dollars)	
Déficit accumulé, excluant les comptes consolidés .....	549 974	551 422
Comptes consolidés —		
Compte d'assurance-emploi .....	-48 547	-46 232
Autres comptes d'assurance .....	149	149
Autres comptes consolidés .....	-287	-289
	501 289	505 050
Sociétés d'État consolidées .....	-1 426	-3 557
Déficit accumulé .....	499 863	501 493

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 4 de ce volume.

#### 5. Dette non échue et autres instruments financiers

##### i. Dette non échue

La dette non échue comprend les éléments suivants :

	(en millions de dollars)	
	2005	2004
Dette contractée sur les marchés—		
Payable en monnaie canadienne .....	416 242	416 915
Payable en devises .....	16 286	20 542
Total .....	432 528	437 457
Obligation relative aux contrats de location-acquisition .....	2 932	2 774
Total .....	435 460	440 231

COMPTES PUBLICS DU CANADA 2004-2005

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt et l'échéance contractuelle des émissions de dette par devise et par catégorie à leur valeur nominale (en dollars canadiens) :

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)								Total
	Obligations négociables				Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada <sup>(2)</sup>	Bons du Canada		Billets	
	\$ CA	\$ US	Autres <sup>(1)</sup>	Bons du Trésor		Obligations et billets non négociables <sup>(3)</sup>	\$ US	Billets du Canada <sup>(4)</sup> et eurobillets à moyen terme <sup>(5)</sup>	
2006	25 640	1 814		127 200	872	285	3 862	564	160 237
2007	29 392	1 210			1 265	1 366			33 233
2008	23 401		386		2 733	700		89	27 309
2009	19 982	3 024	3 207		4 189	519		564	31 485
2010	19 120	191			1 025	71		1 568	21 975
2011 et ultérieurs	149 139	64			8 996	452			158 651
	266 674	6 303	3 593	127 200	19 080	3 393	3 862	2 785	432 890
Moins : titres détenus sur la dette non échue <sup>(6)</sup>	104	257		1					362
	266 570	6 046	3 593	127 199	19 080	3 393	3 862	2 785	432 528
Obligation relative aux contrats de location-acquisition									2 932
Total de la dette non échue									435 460
Nature du taux d'intérêt <sup>(7)</sup>	Fixe <sup>(8)</sup>	Fixe	Fixe <sup>(1)</sup>	Variable	Variable	Fixe	Variable	Fixe <sup>(9)</sup>	
Taux d'intérêt effectif annuel pondéré incluant les accords d'échanges	5,64	4,98		2,62	2,85	9,99	2,63	3,14	
Fourchette des taux d'intérêt	3,00-14,00	2,31-9,70		2,15-3,05	1,25-8,00	2,10-14,06	1,91-3,16	0,70-4,50	

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

(1) Comprend des obligations négociables émises en dollars Néo-Zélandais au montant de 386 millions de dollars avec un taux d'intérêt variable de 2,31% et des obligations de 3 207 millions de dollars émises en euros.

(2) Comprend 11 957 millions de dollars d'obligations d'épargne du Canada remboursables sur demande.

(3) Comprend 3 335 millions de dollars de bons émis au Régime de pensions du Canada, 15 millions de dollars de billets émis au Fonds pour l'équipement diagnostique et médical et 30 millions de dollars de billets émis à la Fiducie du supplément du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour les soins de santé.

(4) Comprend deux billets du Canada de 564 millions de dollars chacun émis en yens japonais.

(5) Comprend des eurobillets à moyen terme émis en euros, dollars US, yens japonais, livres sterling, couronnes norvégiennes et couronnes danoises.

(6) Comprend 257 millions de dollars de titres détenus pour le remboursement de la dette non échue.

(7) Une dette ayant une échéance de moins d'un an est considérée comme ayant un taux d'intérêt variable. Pour les obligations négociables et les billets en devises, certains des taux d'intérêt fixes ont été convertis en taux variables en vertu d'accords d'échange.

(8) Comprend des obligations à rendement réel ayant une composante variable en vertu de l'indice des prix à la consommation.

(9) Comprend des billets à moyen terme ayant des taux variables.

## ii. Instruments financiers dérivés

## a) Accords d'échange

La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes et variables et est libellée en dollars canadiens, en dollars US et en d'autres devises. Le gouvernement s'est engagé dans des accords d'échange de taux d'intérêt et de devises afin de faciliter la gestion de la structure de la dette. Dans le cas des accords d'échange de taux d'intérêt, le financement de taux d'intérêt fixes a été converti à des taux variables selon les taux d'acceptation bancaire ou taux interbancaires offerts à Londres (TIOL). Dans le cas des accords d'échange de devises, la dette en dollars canadiens et autres devises a été convertie en dollars US ou en d'autres devises à un taux d'intérêt soit fixe, soit variable. Comme pratique courante, les positions d'échange du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance.

L'intérêt payé ou à payer et l'intérêt reçu ou à recevoir sur toutes les opérations d'échange sont enregistrés à titre de frais de la dette publique. Les profits ou pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des accords d'échanges sont présentés à titre de créditeurs et charges à payer à l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus des opérations en devises à l'état des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau suivant présente les échanges ayant des montants contractuels et des montants nominaux de référence non réglés au 31 mars :

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)			
	2005		2004	
	Échanges de taux d'intérêt \$ CA	Échanges de devises \$ CA	Échanges de taux d'intérêt \$ CA	Échanges de devises \$ CA
2005 .....				4 607
2006 .....		4 275		4 471
2007 .....		1 259		1 333
2008 .....	31	3 146	33	3 036
2009 .....	1 451	2 807	1 574	2 994
2010 .....		3 670		3 838
2011 et ultérieurs .....		9 324		4 330
	1 482	24 481	1 607	24 609

## b) Risque de crédit inhérent aux accords d'échange

Le gouvernement gère son risque de crédit en s'associant principalement avec des établissements financiers ayant une cote financière d'au moins deux agences d'évaluation du crédit reconnues, dont l'une doit être Moody's ou Standard & Poor's. L'établissement doit avoir une cote financière équivalente à au moins A- au moment de l'entrée en vigueur de l'accord.

Le gouvernement ne détient aucune concentration de risque de crédit importante auprès d'un établissement donné et ne prévoit pas de perte de crédit en ce qui a trait aux accords d'échange.

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence des accords d'échange répartis en fonction des cotes déterminées par Standard & Poor's :

Standard & Poor's	(en millions de dollars)	
	2005	2004
AAA .....	1 490	2 399
AA+ .....	3 651	3 936
AA .....	5 397	2 057
AA- .....	9 671	7 778
A+ .....	5 654	10 006
A .....	100	40
	25 963	26 216

iii. *Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du risque de change*

Les risques de taux d'intérêt et risques de change sont gérés selon une stratégie consistant à rapprocher la structure de durée et la devise des actifs du Compte du fonds des changes (CFC) et les emprunts en devises connexes du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2005, les actifs du CFC et les emprunts servant à financer ces actifs étaient efficacement jumelés, ce qui signifie que la plupart des variations de prix affecteraient également les deux côtés de l'état de la situation financière. Les actifs du FMI sont seulement partiellement jumelés puisqu'ils sont libellés en DTS.

Les actifs et passifs en devises du gouvernement du Canada sont détenus principalement dans trois portefeuilles de devises, soit le dollar US, l'euro et le yen japonais. Au 31 mars 2005, une hausse de 1 pour cent du dollar canadien par rapport au dollars US, à l'euro et au yen japonais aurait donné lieu à un gain de change de 20 millions de dollars résultant des risques non jumelés du portefeuille en dollars US et à des pertes de change de 15 millions de dollars et 4 millions de dollars résultant respectivement des risques non jumelés des portefeuilles en euro et en yen japonais. Au 31 mars 2005, les portefeuilles en euro et en yen ont un solde net débiteur.

iv. *Obligation relative aux contrats de location-acquisition*

L'obligation totale du gouvernement en vertu de contrats de location-acquisition au 31 mars 2005 s'élève à 2 932 millions de dollars (2 774 millions de dollars en 2004). Les intérêts liés à l'obligation relative aux contrats de location-acquisition de 164 millions de dollars (156 millions de dollars en 2004) sont compris dans les charges et font partie des frais de la dette publique. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces baux se résument ainsi :

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)
2006 .....	353
2007 .....	352
2008 .....	353
2009 .....	312
2010 .....	292
2011 et ultérieurs .....	3 600
Total des paiements minimaux exigibles en vertu de baux .....	5 262
Moins : intérêt théorique au taux moyen de 6,8 pour cent .....	2 330
Obligation relative aux contrats de location-acquisition .....	2 932

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

v. *Juste valeur des instruments financiers*

a) *Actifs et passifs financiers*

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les justes valeurs sont des estimations du gouvernement et sont habituellement calculées selon les conditions du marché à un moment précis, là où un marché existe. Les justes valeurs des instruments à court terme ou non négociables sont présumées

correspondre à leurs valeurs comptables. Les justes valeurs peuvent ne pas refléter les conditions futures du marché ni les valeurs réelles qu'il serait possible d'obtenir si les titres étaient échangés sur le marché. Les calculs sont de nature subjective et comprennent des incertitudes inhérentes en raison de l'imprévisibilité des événements futurs.

	(en millions de dollars)					
	2005			2004		
	Valeur comptable	Juste valeur	Écart	Valeur comptable	Juste valeur	Écart
Actifs financiers—						
Encaisse et débiteurs . . . . .	76 281	76 281		70 921	70 921	
Comptes d'opérations de change . . . . .	40 871	41 646	775	44 313	45 962	1 649
Prêts, placements et avances, excluant les placements dans les sociétés d'État entreprises . . . . .	19 697	19 697		18 571	20 853	2 282
Passifs—						
Créditeurs et charges à payer . . . . .	90 473	90 473		79 964	79 964	
Dette non échue . . . . .	435 460	466 155	-30 695	440 231	475 244	-35 013
Régimes de retraite du secteur public . . . . .	129 579	125 451	4 128	127 560	127 656	-96
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants . . . . .	41 549	50 468	-8 919	39 367	45 470	-6 103
Autres dettes portant intérêt . . . . .	8 680	8 680		13 971	13 971	
Excédent de la juste valeur nette sur la valeur comptable . . . . .			-34 711			-37 281

Les justes valeurs ont été déterminées selon les méthodes et hypothèses suivantes :

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont présumées être équivalentes à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Ils comprennent l'encaisse, les impôts à recevoir et autres débiteurs, les créditeurs et charges à payer, ainsi que le dû au Régime de pensions du Canada.

La juste valeur des titres et des réserves d'or détenus dans les comptes d'opérations de change est établie en utilisant les cotes des marchés ou toute autre information disponible sur les marchés. Les créances et obligations financières

auprès du Fonds monétaire international libellées en devises sont présentées en équivalents de dollars canadiens au 31 mars, ce qu'on présume correspondre à leur juste valeur.

La juste valeur des prêts aux sociétés d'État entreprises est généralement établie en utilisant leur valeur comptable. La juste valeur des placements de portefeuille ou placements temporaires est établie en utilisant les cotes des marchés boursiers ou toute autre information disponible.

La juste valeur des autres prêts, placements et avances est présumée correspondre à leur valeur comptable puisque des provisions sont utilisées pour en ramener la valeur comptable à des montants qui se rapprochent de leur valeur de réalisation estimative.

La juste valeur des obligations négociables libellées en dollars canadiens et en devises, des bons du Trésor émis en dollars canadiens, des eurobillets à moyen terme et des billets du Canada est établie en utilisant les cotes des marchés ou la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus calculée avec les taux de change et d'intérêt sur le marché à la fin de l'exercice. La juste valeur des autres instruments qui composent la dette non échue est présumée correspondre à leur valeur comptable, en raison de leur courte durée ou de leur nature non négociable.

La juste valeur des obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants est présumée correspondre à la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées, après déduction de la juste valeur de l'actif des régimes de retraite, laquelle est établie à partir des cotes du marché pour les placements et de leur valeur actualisée pour les autres actifs des régimes.

*b) Instruments financiers dérivés*

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi que les montants contractuels ou nominaux de référence en vigueur au 31 mars :

	(en millions de dollars)			
	2005		2004	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Échanges de taux d'intérêt et devises . . . . .	25 963	1 498	26 216	529

La juste valeur des accords d'échange correspond au montant estimatif que le gouvernement devrait recevoir ou payer selon les conditions de marché pour mettre un terme aux accords en date du 31 mars. La juste valeur est établie en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus pour les accords d'échange calculée avec les taux de change et d'intérêt sur le marché à la fin de l'exercice. Selon que la juste valeur est positive ou négative, le gouvernement devrait recevoir ou verser un paiement si on mettait un terme à ces opérations.

**6. Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et anciens combattants**

Le gouvernement parraine des régimes de retraite à prestations déterminées pour presque tous ses employés (y compris les membres de la fonction publique, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de certaines sociétés de la fonction publique) ainsi que pour les juges de nomination fédérale et les parlementaires. Pour les principaux régimes, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 pour cent par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000, pour les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, le montant net des cotisations, réduit des prestations et des paiements ayant trait au service postérieur à mars 2000, est investi sur les marchés financiers. Ces régimes sont généralement financés par les cotisations des employés, les cotisations des employeurs et les revenus de placement. Les cotisations et les paiements relatifs au service antérieur à avril 2000 et aux autres régimes de retraite qui ne font pas l'objet de placements externes sont consignés dans des comptes de pension de retraite, tenus dans les comptes du Canada en vertu des lois relatives aux pensions.

Le tableau suivant résume les principales opérations des régimes de retraite au cours de l'exercice :

	(en millions de dollars)					
	2005			2004		
	Régimes capitalisés	Autres	Total	Régimes capitalisés	Autres	Total
Cotisations—						
Employés .....	1 073	77	1 150	1 015	87	1 102
Sociétés de la fonction publique .....	133	12	145	126	21	147
Gouvernement .....	2 769	200	2 969	2 621	315	2 936
Total .....	3 975	289	4 264	3 762	423	4 185
Prestations versées .....	103	6 219	6 322	59	6 007	6 066

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

Le gouvernement parraine également un certain nombre d'autres régimes d'avantages futurs dont les employés et anciens employés (y compris des militaires ou membres de la Gendarmerie royale du Canada) peuvent se prévaloir pendant ou après l'emploi ou à la retraite. Les coûts de ces avantages peuvent s'accumuler soit tout au long de la carrière active des employés, soit lorsqu'un événement survient pour donner lieu à un passif en vertu des modalités des régimes. Le gouvernement a l'obligation de verser des prestations futures pour invalidité et autres indemnités aux anciens combattants, aux membres retraités et membres actifs des Forces canadiennes, à leurs survivants et aux personnes à leur charge ainsi qu'aux membres actuels et anciens de la Gendarmerie royale du Canada et à leurs survivants et aux personnes à leur charge. Les autres avantages futurs importants pour lesquels le gouvernement est responsable

comprennent les régimes de soins de santé et de soins dentaires offerts aux retraités et aux personnes à leur charge, les indemnités de départ et les indemnités d'accident du travail.

Aucun de ces régimes n'est capitalisé. Les régimes de soins de santé et de soins dentaires sont des régimes contributifs, pour lesquels les cotisations des membres à la retraite sont versées dans l'exercice au cours duquel les prestations sont payables. Ces cotisations se sont élevées à 85 millions de dollars en 2005 (83 millions de dollars en 2004). Les coûts pour le gouvernement et les prestations versées sont présentés nets de ces cotisations.

Au 31 mars 2005, les obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants incluent les éléments suivants :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2005	2004	2005	2004
Obligations au titre des prestations constituées .....	145 349	142 401	50 468	45 470
Moins : Actif des régimes de retraite —				
Placements à des valeurs liées au marché .....	18 287	13 386		
Cotisations à recevoir des employés pour services passés .....	537	513		
Total .....	18 824	13 899		
	126 525	128 502	50 468	45 470
Redressements non amortis relatifs aux estimations. ....	3 054	-942	-8 919	-6 103
Obligations découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants .....	129 579	127 560	41 549	39 367

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

L'actif des régimes de retraite comprend des titres négociables et des cotisations à recevoir des employés ayant choisi l'option du rachat des services passés. Les placements sont évalués à des valeurs liées au marché, en vertu desquelles on établit une moyenne sur cinq ans des fluctuations entre les valeurs du marché et les valeurs marchandes prévues, à l'intérieur d'une limite de plus ou moins 10 pour cent de la valeur du marché. Au 31 mars 2005, la valeur du marché des

placements s'élève à 19 361 millions de dollars (14 232 millions de dollars en 2004). Les cotisations à recevoir pour services passés sont actualisées pour en déterminer approximativement la juste valeur.

Les charges relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants comprennent les éléments suivants :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2005	2004	2005	2004
Charges nettes relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés —				
Prestations nettes constituées . . . . .	2 860	2 829	2 109 <sup>(1)</sup>	1 065
Amortissement des redressements relatifs aux estimations . . . . .	-947	-1 392	598	201
Coûts des modifications aux régimes . . . . .			181	50
Constatation des gains nets non amortis . . . . .				-226
Total . . . . .	1 913	1 437	2 888	1 090
Charges d'intérêt relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés —				
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées . . . . .	10 220	10 023	2 428	2 309
Rendement prévu sur l'actif moyen des régimes de retraite . . . . .	-887	-672		
Total . . . . .	9 333	9 351	2 428	2 309
Total des charges relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés . . . . .	11 246	10 788	5 316	3 399

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

<sup>(1)</sup> Ce montant comprend un ajustement de 885 millions de dollars effectué en 2005 pour inscrire pour la première fois l'obligation découlant des avantages futurs relatifs aux prestations d'invalidité et de soins de santé auxquelles sont admissibles les membres actuels et anciens de la Gendarmerie royale du Canada et leurs survivants et personnes à charge.

Au cours de l'exercice, des modifications ont été apportées pour améliorer les prestations aux conjoints et survivants des anciens combattants. Le coût ponctuel des services passés découlant de ces modifications est estimé à 181 millions de dollars. Il est imputé aux charges relatives aux avantages futurs et inclus dans les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice. En 2004, une modification semblable a donné lieu à un coût des services passés de 50 millions de dollars et à une constatation accélérée des gains nets non amortis de 226 millions de dollars qui ont été inscrits contre les charges relatives aux avantages futurs.

Les charges d'intérêts calculées sur les obligations actuarielles moyennes font partie des frais de la dette publique. Elles sont présentées après déduction du rendement prévu sur l'actif moyen des régimes de retraite établi selon la valeur liée au marché. Au cours de l'exercice, le taux de rendement réel des titres négociables, calculé selon une méthode pondérée en fonction du temps, a été de 7,9 pour cent (26,1 pour cent en 2004).

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations au titre des prestations constituées et dans les placements des régimes de retraite sont comme suit :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2005	2004	2005	2004
Obligations au titre des prestations constituées — solde d'ouverture . . . . .	142 401	134 347	45 470	40 872
Prestations constituées . . . . .	4 054	3 970	2 109	1 065
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées . . . . .	10 220	10 023	2 428	2 309
Prestations versées . . . . .	-6 322	-6 066	-3 100	-2 843
Frais d'administration . . . . .	-76	-78	-34	-33
Transferts nets à d'autres régimes . . . . .	-206	-237		
Modifications aux régimes . . . . .			181	50
(Gains) ou pertes actuarielles . . . . .	-4 722	442	3 414	4 050
Obligations au titre des prestations constituées — solde de clôture . . . . .	145 349	142 401	50 468	45 470
Valeur liée au marché des placements — solde d'ouverture . . . . .	13 386	8 905		
Rendement prévu sur l'actif des régimes . . . . .	887	672		
Cotisations . . . . .	3 975	3 762		
Prestations, transferts et autres . . . . .	-159	-66		
Gains actuariels . . . . .	198	113		
Valeur liée au marché des placements — solde de clôture . . . . .	18 287	13 386		

Des évaluations actuarielles des régimes de retraite sont établies tous les trois ans pour fins de capitalisation. Les plus récentes évaluations des régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été effectuées en date du 31 mars 2002 et celles des régimes de retraite des parlementaires et des juges de nomination fédérale, en date du 31 mars 2004. Les évaluations des régimes de retraite et des autres avantages futurs, à l'exception des prestations pour anciens combattants, sont mises à jour à chaque année pour fins comptables. Une évaluation relative aux prestations des anciens combattants est établie chaque année pour fins comptables.

Toutes les évaluations annuelles sont préparées en utilisant les hypothèses les plus probables dont dispose le gou-

vernement. Les évaluations reposent sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services, sauf les évaluations pour les prestations aux anciens combattants et aux accidentés du travail, pour lesquelles les coûts s'accumulent lorsque survient un événement donnant lieu à un passif. Ce processus exige que l'on pose de nombreuses hypothèses, notamment des estimations relatives aux taux d'inflation, aux taux d'intérêts, aux taux de rendement prévu des placements, aux augmentations générales des salaires, à la composition de la main-d'œuvre, et aux taux de départs à la retraite et de mortalité. Lorsque l'expérience réelle diffère des hypothèses, il en résulte des redressements relatifs aux estimations. Ces derniers sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes, ce qui correspond à des périodes de 7 à 14 ans.

Les hypothèses portant sur le taux d'inflation à long terme et sur l'augmentation générale des salaires à long terme utilisées dans le cadre de l'évaluation pour fins comptables sont respectivement de 2 pour cent et de 2,9 pour cent (2 pour cent et 2,9 pour cent en 2004). Au 31 mars 2005, le taux de rendement prévu des placements des régimes de retraite et le taux moyen des obligations à long terme du gouvernement utilisés comme hypothèses pour établir la dette liée aux régimes de retraite s'élèvent respectivement à 6,2 pour cent et à 7,8 pour cent (5,8 pour cent et 7,6 pour cent en 2004). Les hypothèses correspondantes utilisées pour établir le coût des services courants et des charges d'intérêts sont de 5,8 pour

cent et 7,6 pour cent (6,25 pour cent et 7,8 pour cent en 2004). Le taux d'escompte utilisé pour évaluer l'obligation relative aux autres avantages futurs des employés et anciens combattants est de 5,1 pour cent (5,3 pour cent en 2004), tandis que le taux utilisé pour le coût des services courants et des charges d'intérêt est de 5,3 pour cent (5,8 pour cent en 2004).

Des variations dans les hypothèses peuvent causer des augmentations ou diminutions importantes dans l'estimation des obligations. Le tableau suivant illustre les effets possibles d'un écart de 1 pour cent dans les hypothèses principales :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2005	2004	2005	2004
Effet potentiel sur les obligations suite à :				
Une hausse de 1 pour cent du taux d'escompte . . . . .	-17 900	-17 800	-5 500	-4 600
Une baisse de 1 pour cent du taux d'escompte . . . . .	22 700	22 600	7 000	5 700
Une hausse de 1 pour cent du taux d'inflation . . . . .	17 600	17 600	5 400	5 200
Une baisse de 1 pour cent du taux d'inflation . . . . .	-14 400	-14 400	-4 300	-4 200
Une hausse de 1 pour cent de l'augmentation générale des salaires . . . . .	4 300	4 500	300	300
Une baisse de 1 pour cent de l'augmentation générale des salaires . . . . .	-3 600	-3 900	-300	-300

## 7. Dû au Régime de pensions du Canada

Comme il est expliqué à la note 1, les opérations financières du Régime de pensions du Canada (le Régime) ne sont pas comprises dans ces états financiers.

Le Régime est un plan fédéral-provincial à titre de régime d'assurance sociale obligatoire et contributif. Il est en vigueur partout au Canada à l'exception de la province de Québec qui possède un régime semblable. Le Régime est administré par le gouvernement du Canada et est contrôlé conjointement avec les provinces participantes. Les paiements des pensions et des prestations de ce Régime sont financés au moyen des cotisations des employeurs, des employés et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. En tant qu'administrateur, le pouvoir de dépenser conféré au gouvernement se limite au solde des actifs nets du Régime. Au 31 mars 2005, la juste valeur des actifs nets du Régime se chiffre à 83 411 millions de dollars (72 512 millions de dollars en 2004).

Le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada pour enregistrer les opérations du Régime ainsi que les montants transférés au, ou reçus du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

Le dépôt auprès du receveur général du Canada de 2 771 millions de dollars (7 483 millions de dollars en 2004) correspond au solde du Compte et est présenté en tant que passif du gouvernement envers le Régime au 31 mars 2005.

On trouvera de l'information additionnelle (non vérifiée) et les états financiers vérifiés du Régime à la section 6 de ce volume. Le 21<sup>ième</sup> *Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada*, préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières, fournit de l'information additionnelle portant sur le financement du Régime.

## 8. Impôts à recevoir et autres débiteurs

Les impôts à recevoir représentent les revenus fiscaux qui étaient cotisés en fin d'exercice ainsi que les sommes à recevoir qui sont inscrites à la suite de la comptabilisation des revenus fiscaux selon la méthode d'exercice au 31 mars. Ces sommes à recevoir ne sont pas exigibles avant l'exercice suivant. Les impôts à recevoir comprennent aussi d'autres débiteurs ayant trait à des sommes perçues par l'entremise du régime fiscal, telles que les cotisations d'assurance-emploi.

Le gouvernement a constitué une provision pour créances douteuses de 6 000 millions de dollars (7 598 millions de dollars en 2004) en rapport avec le total des impôts à recevoir. Il a de plus inscrit une provision pour mauvaises créances de 993 millions de dollars (1 887 millions de dollars en 2004), qui est présentée avec les autres charges de programmes. Les impôts sur le revenu à recevoir et la provision pour créances douteuses se détaillent comme suit :

	(en millions de dollars)			
	2005		2004	
	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net	Net
Impôts sur le revenu à recevoir—				
Particuliers . . . . .	28 562	2 905	25 657	22 745
Employeurs . . . . .	13 018	516	12 502	10 837
Sociétés . . . . .	6 968	847	6 121	5 182
Non-résidents . . . . .	913	194	719	680
Taxes sur les produits et services à recevoir . . . . .	9 193	1 476	7 717	7 754
Droits de douane à recevoir . . . . .	151	34	117	121
Droits et taxes d'accise à recevoir . . . . .	672	28	644	634
<b>Total . . . . .</b>	<b>59 477</b>	<b>6 000</b>	<b>53 477</b>	<b>47 953</b>

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 7 de ce volume.

Les autres débiteurs représentent des réclamations financières facturées ou courues résultant de montants dus au gouvernement à la fin de l'exercice. Ils s'élèvent à 3 388 millions de dollars (3 506 millions de dollars en 2004) et ils sont

présentés nets d'une provision pour créances douteuses de 1 179 millions de dollars (1 084 millions de dollars en 2004). On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 7 de ce volume.

## 9. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent des créances et des dettes du gouvernement à la suite d'opérations de change. Le gouvernement conserve certains placements dans son Compte du fonds des changes afin de répondre aux besoins de trésorerie généraux du gouvernement et de favoriser un comportement ordonné du marché des changes pour le dollar canadien. Au 31 mars 2005, la juste valeur des titres négociables figurant dans le Compte du fonds des changes s'établissait à 34 952 millions de dollars (38 866 millions de dollars en 2004). On trouvera plus de précisions sur ces placements dans les états financiers vérifiés du Compte du fonds des changes à la section 8 de ce volume.

Le tableau suivant présente les soldes des comptes d'opérations de change :

	(en millions de dollars)	
	2005	2004
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes—		
Encaisse et dépôts à court terme . . . . .	3 773	2 840
Titres négociables . . . . .	34 226	37 288
Autres éléments d'actif . . . . .	1 115	1 119
<b>Total . . . . .</b>	<b>39 114</b>	<b>41 247</b>
Fonds monétaire international —		
Souscriptions . . . . .	11 240	12 185
<b>Total . . . . .</b>	<b>50 354</b>	<b>53 432</b>
Moins :		
Fonds monétaire international —		
Effets à payer . . . . .	8 059	7 606
Allocations de droits de tirage spéciaux . . . . .	1 424	1 513
<b>Total . . . . .</b>	<b>9 483</b>	<b>9 119</b>
<b>Total des comptes d'opérations de change . . . . .</b>	<b>40 871</b>	<b>44 313</b>

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 8 de ce volume.

## 10. Sociétés d'État et autres entreprises publiques

Le gouvernement détient en propriété exclusive quarante-quatre sociétés d'État. Certaines de ces sociétés d'État dépendent du gouvernement pour la majeure partie de leur financement. Les activités financières de vingt-trois de ces sociétés ont été consolidées dans les présents états financiers. Les principales sociétés d'État consolidées comprennent : Énergie atomique du Canada limitée, la Société Radio-Canada, Marine Atlantique S.C.C. et VIA Rail Canada Inc. On trouvera des précisions (non vérifiées) sur ces sociétés à la section 4 de ce volume.

Les autres sociétés d'État sont des entreprises publiques en mesure de se procurer une bonne partie de leurs revenus grâce à leurs activités commerciales et qui sont financièrement autonomes. Ces sociétés d'État sont appelées sociétés d'État entreprises. Les principales sociétés d'État entreprises comprennent : la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société canadienne des postes et Exportation et développement Canada.

En outre, il existe un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques* mais qui appartiennent au gouvernement ou sont contrôlées par celui-ci et qui doivent rendre compte au Parlement ou à un ministre. On fait référence à ces sociétés en tant qu'autres entreprises publiques. Les principales autres entreprises publiques comprennent : la Commission canadienne du blé et les administrations portuaires de Halifax, Montréal, Québec et Vancouver.

Pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, le gouvernement inscrit ces placements selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, en vertu de laquelle le coût de son avoir est réduit par les dividendes reçus et redressé pour refléter les bénéfices et pertes nets annuels après les redressements d'élimination pour les gains et pertes interorganisationnels non réalisés. Leurs actifs et passifs n'apparaissent pas dans les présents états financiers, à l'exception de leurs emprunts qui sont inscrits au passif du gouvernement lorsqu'ils ne sont pas prévus être remboursés directement par les sociétés.

Le gouvernement présente également tous les montants à recevoir de ces sociétés ou payables à celles-ci. Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés à la méthode de comptabilité du gouvernement. La plupart des sociétés suivent les principes comptables canadiens généralement reconnus utilisés par les sociétés du secteur privé.

Les tableaux suivants présentent les placements inscrits par le gouvernement pour les principales sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, ainsi qu'un sommaire de leurs situation et résultats financiers.

	(en millions de dollars)	
	2005	2004
Prêts et avances <sup>(1)</sup> —		
Société canadienne d'hypothèques et de logement . . . . .	4 999	5 189
Autres . . . . .	64	66
Total des prêts et avances . . . . .	5 063	5 255
Placements—		
Exportation et développement Canada . . . . .	3 940	2 480
Société canadienne d'hypothèques et de logement . . . . .	3 656	2 718
Banque de développement du Canada . . . . .	1 570	1 218
Société canadienne des postes . . . . .	1 270	1 254
Financement agricole Canada . . . . .	1 085	948
Société d'assurance-dépôts du Canada . . . . .	788	681
Autres . . . . .	1 854	1 678
Total des placements . . . . .	14 163	10 977
Total . . . . .	19 226	16 232

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 9 de ce volume.

<sup>(1)</sup> Ces prêts sont enregistrés au coût. La provision pour moins-value comprend aussi un montant de 1 550 millions de dollars (1 589 millions de dollars en 2004) correspondant à la partie de ces prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs.

	(en millions de dollars)	
	2005	2004
Actifs		
(incluant les immobilisations, stocks et charges payées d'avances de 5 923 \$ (6 828 \$ en 2004)) . . . . .	127 708	125 682
Passifs . . . . .	113 482	114 599
Avoir net déclaré . . . . .	14 226	11 083
Redressements d'élimination . . . . .	-63	-106
Avoir net . . . . .	14 163	10 977
Revenus . . . . .	19 297	18 461
Charges . . . . .	14 517	14 719
Bénéfice net de l'exercice déclaré . . . . .	4 780	3 742
Redressements d'élimination . . . . .	75	-31
Bénéfice net . . . . .	4 855	3 711
Autres variations de l'avoir		
Dividendes <sup>(1)</sup> . . . . .	-1 944	-1 907
Capital . . . . .	275	64
	3 186	1 868
Avoir net d'ouverture . . . . .	10 977	9 109
Avoir net de clôture . . . . .	14 163	10 977
Obligations contractuelles . . . . .	5 515	5 983
Passif éventuel . . . . .	2 750	2 801

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 9 de ce volume.

<sup>(1)</sup> Les montants présentés comme dividendes comprennent 1 696 millions de dollars (1 754 millions de dollars en 2004) en provenance de la Banque du Canada.

### 11. Autres prêts, placements et avances

Le tableau suivant présente un résumé du solde des prêts, placements et avances par catégorie :

	(en millions de dollars)	
	2005	2004
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et les organisations internationales—		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement . . . . .	935	1 106
Organisations internationales . . . . .	13 440	13 187
Total . . . . .	14 375	14 293
Autres prêts, placements et avances—		
Administrations provinciales et territoriales . . . . .	4 941	4 268
Autres prêts, placements et avances . . . . .	12 852	12 341
Total . . . . .	17 793	16 609
Total . . . . .	32 168	30 902

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 9 de ce volume.

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement des prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement et des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation qui sont administrés par Exportation et Développement Canada. Ces prêts portent intérêt à des taux variant entre 0 et 11 pour cent et sont remboursables sur une période de 1 à 55 ans avec des versements finals en 2042.

Les prêts, placements et avances aux organisations internationales comprennent notamment les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales ainsi que les prêts et avances aux associations et autres organisations internationales. Ces souscriptions se composent de capital appelé et sujet à appel. Elles n'offrent pas de rendement sur le capital investi, mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait. La plupart des prêts et avances aux organisations internationales sont consentis à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement à des conditions avantageuses importantes.

Les prêts aux provinces et aux territoires sont ceux consentis en vertu des lois de secours et d'autres lois. Ces prêts portent intérêt à des taux variant entre 0 et 9,5 pour cent et sont remboursables sur une période de 1 à 50 ans avec des versements finals en 2015.

Les autres prêts, placements et avances comprennent les placements de portefeuilles, les prêts et avances aux termes de divers programmes à des particuliers et à des organisations, notamment les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants totalisant 7 483 millions de dollars (6 370 millions de dollars en 2004) et les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation qui

sont administrés par Exportation et Développement Canada totalisant 2 257 millions de dollars (1 645 millions de dollars en 2004). Les prêts aux termes du Programme canadien de prêts aux étudiants sont consentis sans intérêt aux étudiants à temps plein et portent par la suite intérêt à un taux variable de 2,5 pour cent ou à un taux fixe de 5,0 pour cent au-dessus du taux préférentiel. La période de remboursement est habituellement de 10 ans. Les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation portent intérêt à des taux variant de 0 à 9,7 pour cent et sont remboursables sur une période de 1 à 20 ans avec des versements finals en 2020.

### 12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens matériels acquis, construits, réalisés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et que l'on prévoit utiliser de façon continue pour la production de biens ou pour la prestation de services, y compris les activités militaires. Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les ouvrages et infrastructures, le matériel et l'outillage, les véhicules, les améliorations locatives et les biens en construction. Les logiciels et les améliorations locatives n'incluent que le coût des biens acquis depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves indiennes. De plus, le coût des œuvres d'art et des collections de musées, comprenant surtout des peintures, des sculptures, des dessins, des estampes, des photographies, des monuments, des films et des vidéos, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ces biens sont acquis.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées pour le fonctionnement du gouvernement est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimative des biens, comme suit :

Bâtiments	20 à 40 ans
Ouvrages et infrastructures <sup>(1)</sup>	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 30 ans
Véhicules	3 à 40 ans
Améliorations locatives	le moindre de la durée de vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail
Biens en construction	lorsque mis en service et selon la catégorie de biens
Biens sous contrats de location-acquisition	selon la catégorie de biens

<sup>(1)</sup> Exception faite du Pont de la Confédération qui est amorti sur 100 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations et des soldes des catégories principales d'immobilisations corporelles :

	(en millions de dollars)									
	Coût				Amortissement cumulé				Valeur nette aux livres 2005	Valeur nette aux livres 2004
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions et ajustements <sup>(1)</sup>	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charges d'amortissement	Cessions et ajustements <sup>(1)</sup>	Solde de clôture		
Terrains . . . . .	1 398	26	37	1 387	7 799	714	106	8 407	1 387	1 398
Bâtiments . . . . .	16 619	372	-319	17 310	5 403	329	69	5 663	8 903	8 820
Ouvrages et infrastructures . . . . .	10 550	64	-21	10 635	9 246	1 158	260	10 144	4 972	5 147
Matériel et outillage . . . . .	17 633	830	-565	19 028	14 764	1 215	-690	16 669	8 884	8 387
Véhicules (navires, aéronefs et autres) . . . . .	29 446	350	-1 207	31 003	395	124	2	517	14 334	14 682
Améliorations locatives . . . . .	1 041	54	-165	1 260					743	646
Biens en construction . . . . .	6 018	2 699	2 522	6 195					6 195	6 018
Biens sous contrats de location-acquisition . . . . .	3 456	224	-72	3 752	809	156	2	963	2 789	2 647
Total . . . . .	86 161	4 619	210	90 570	38 416	3 696	-251	42 363	48 207	47 745

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 10 de ce volume.

<sup>(1)</sup> Les cessions et ajustements incluent des biens en construction de 1 907 millions de dollars qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement des biens. Ils incluent également des actifs ayant un coût de 888 millions de dollars et un amortissement cumulé de 523 millions de dollars qui ont été reclassés des stocks à diverses catégories d'immobilisations corporelles.

### 13. Obligations contractuelles

La nature des activités du gouvernement l'oblige à conclure des marchés et à contracter des obligations pluriannuels de grande envergure. Le tableau suivant présente un sommaire des principales obligations contractuelles pour lesquelles on peut établir des estimations raisonnables :

	(en millions de dollars)	
	2005	2004
Accords de paiements de transfert . . . . .	40 967	41 015
Acquisitions de biens et matériel et de produits et services . . . . .	14 615	7 723
Contrats de location-exploitation . . . . .	3 286	3 492
Organisations internationales . . . . .	3 673	3 882
	62 541	56 112

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 11 de ce volume.

Les charges estimatives futures découlant de ces obligations s'établissent comme suit :

Exercice	(en millions de dollars)
2006 . . . . .	11 593
2007 . . . . .	7 389
2008 . . . . .	5 823
2009 . . . . .	5 014
2010 . . . . .	3 632
2011 et ultérieurs . . . . .	29 090
	62 541

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 11 de ce volume.

#### i. Accords de paiements de transfert

Les obligations provenant d'accords de paiements de transfert comprennent un montant de 30 652 millions de dollars (31 693 millions de dollars en 2004) lié à diverses obligations contractuelles du gouvernement par l'entremise du compte du Ministre détenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour les programmes de logement social. Ces obligations financières représentent actuellement environ 1 700 millions de dollars par exercice. Les montants inscrits pour la SCHL au titre des obligations pour les accords de paiements de transfert pour l'exercice 2004-2005 correspondent au total estimatif des obligations contractuelles résiduelles qui se prolongent pour des périodes allant jusqu'à 35 ans.

#### ii. Contrats de location-exploitation

Le gouvernement loue des locaux et du matériel en vertu de contrats de location-exploitation qui échoient à diverses dates. Au 31 mars 2005, les paiements minimaux futurs exigibles totalisent 3 286 millions de dollars (3 492 millions de dollars en 2004).

### 14. Passif éventuel

Le passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Il comprend cinq catégories : les garanties accordées par le gouvernement, les organisations internationales, les sites contaminés, les réclamations et les causes en instance et imminentes et les programmes d'assurance.

i. *Garanties accordées par le gouvernement*

Les garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2005 s'élevaient à 55 213 millions de dollars (56 883 millions de dollars en 2004), pour lesquelles une provision de 2 317 millions de dollars (2 770 millions de dollars en 2004) a été inscrite.

ii. *Organisations internationales*

Le gouvernement détient du capital sujet à appel dans certaines organisations internationales qui pourraient nécessiter des paiements à ces organismes. Au 31 mars 2005, le capital sujet à appel s'élevait à 15 314 millions de dollars (16 485 millions de dollars en 2004).

iii. *Sites contaminés*

Un passif est inscrit pour constater les coûts estimatifs liés à la gestion et à la restauration des sites contaminés lorsque le gouvernement a l'obligation ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager ces coûts. Le gouvernement a répertorié environ 2 200 sites (2 400 sites en 2004) où une telle situation est possible, et pour lesquels un passif de 2 874 millions de dollars a été inscrit (3 133 millions de dollars en 2004). Le gouvernement a estimé des coûts supplémentaires de décontamination de 2 440 millions de dollars (1 045 millions de dollars en 2004) qui ne sont pas inscrits puisque, en ce moment, on ne considère pas probable que ces coûts soient engagés. Les travaux continus d'évaluation des sites contaminés que le gouvernement effectue pourraient donner lieu à un passif environnemental additionnel, à la suite de la découverte de nouveaux sites, ou de modifications de l'évaluation ou de l'utilisation prévue des sites existants. Ces passifs seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront décelés.

iv. *Réclamations et causes en instance et imminentes*

Il existe des milliers de cas de réclamations et causes en instance et imminentes contre le gouvernement. Ces réclamations comprennent des cas où les sommes réclamées sont mentionnées et plusieurs cas qui n'en mentionnent aucune. Bien que le montant total de ces recours soit important, leur dénouement ne peut être évalué. Le gouvernement a inscrit une provision pour les réclamations et les causes pour lesquelles un paiement futur est probable et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Certaines réclamations importantes sont décrites ci-dessous :

*Réclamations territoriales globales* : Il y a présentement 77 (78 en 2004) réclamations territoriales globales en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 3 700 millions de dollars (3 700 millions de dollars en 2004) a été estimé pour les réclamations qui ont progressé au point où la

quantification est possible. Les autres réclamations sont toujours aux premières étapes de négociation et elles ne peuvent pas encore être chiffrées.

*Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou d'un appel* : Au 31 mars 2005, un montant de 9 537 millions de dollars (7 615 millions de dollars en 2004) de cotisations fiscales faisait l'objet d'oppositions à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et un montant de 1 360 millions de dollars (986 millions de dollars en 2004) faisait l'objet d'appels devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada.

*Autres* : En septembre 1999, la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* ont été modifiées pour permettre au gouvernement du Canada de gérer les montants excédentaires dans les comptes de pension de retraite et les caisses de retraite assujettis à ces lois. La validité légale de ces dispositions a depuis été contestée devant les tribunaux. L'issue de ces poursuites et les conséquences financières estimatives, qui pourraient être importantes, ne peuvent être déterminées à ce moment.

v. *Programmes d'assurance*

Trois sociétés d'État entreprises mandataires administrent des programmes d'assurance pour le gouvernement. Advenant que ces sociétés manquent de fonds pour rencontrer leurs obligations, le gouvernement devra fournir les montants nécessaires. La Société d'assurance-dépôts du Canada administre le Fonds d'assurance-dépôts qui assure, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (60 000 dollars en 2004) par déposant, les dépôts effectués auprès de chacune des banques, compagnies de fiducie ou de prêts membres; la Société canadienne d'hypothèques et de logement administre le Fonds d'assurance hypothécaire qui assure les prêts hypothécaires consentis par les institutions privées sur les propriétés résidentielles au Canada et le Fonds de titres hypothécaires garantis qui garantit le paiement ponctuel du principal et des intérêts aux investisseurs de titres en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*; et Exportation et développement Canada assure les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Au 31 mars 2005, le total des assurances en vigueur s'élevait à 719 116 millions de dollars (688 210 millions de dollars en 2004). Le gouvernement prévoit que les trois sociétés pourront combler le coût des réclamations courantes et éventuelles.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 11 de ce volume.

**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE  
OBSERVATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE  
SUR LES  
ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005**

Au cours des années précédentes, j'ai signalé deux autres questions qui me préoccupaient dans mon Rapport sur les états financiers du gouvernement du Canada. Dans les présentes observations, je donne un état de ces deux questions.

**PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX FONDATIONS**

En raison des améliorations apportées et proposées par le gouvernement, des changements apportés aux normes de comptabilité et des paiements de transfert relativement peu importants que le gouvernement a effectués au cours de l'exercice, j'ai supprimé de mon Rapport sur les états financiers du gouvernement du Canada l'autre question au sujet des paiements de transfert aux fondations, que j'avais signalée au cours des années précédentes.

Mes inquiétudes portaient sur le mode de financement des fondations, sur la comptabilisation de ce financement et sur le régime redditionnel s'appliquant aux paiements de transfert aux fondations.

Le tableau suivant montre que, depuis 1997, le gouvernement a transféré 9,4 milliards de dollars aux fondations (y compris des transferts de 535 millions de dollars en 2004-2005). Sur ce montant, les fondations avaient toujours en main 7,4 milliards de dollars, soit dans leurs comptes bancaires et leurs placements, soit comme montants à recevoir à la fin de l'exercice.

Au cours de récentes discussions, le contrôleur général a indiqué qu'il envisageait de modifier cette méthode de financement. Même si les détails n'ont pas encore été arrêtés, sa proposition supposerait le versement de fonds aux fondations au fur et à mesure de leurs besoins. Je considère cela comme un changement positif auquel le gouvernement devrait donner suite.

Je me suis demandé si les paiements de transfert aux fondations devaient être comptabilisés comme charges lorsque les fonds sont transférés aux fondations ou encore lorsque les fonds sont utilisés par les fondations.

En plus de la norme sur le périmètre comptable du gouvernement dont je discute plus loin dans les présentes observations, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés a lancé un projet visant à réviser le mode de comptabilisation des paiements de transfert, lequel devrait nous donner une orientation pertinente sur cette question. Les discussions se poursuivent entre les utilisateurs et les normalisateurs. Il n'y a pas encore de nouvelle norme.

Enfin, j'ai exprimé des inquiétudes au sujet du régime redditionnel des fondations. Comme je l'ai indiqué dans mes observations de l'an dernier, je m'attendais à ce que l'amélioration des mesures redditionnelles permette la communication de résultats crédibles, une surveillance ministérielle efficace et une vérification externe adéquate.

Dans mon rapport *Le Point* de février 2005, j'ai signalé ce qui suit :

- Le gouvernement a amélioré l'information qu'il communique au Parlement.
- Les mécanismes de surveillance ministérielle ne permettent pas au gouvernement d'apporter des ajustements aux fondations lorsque la situation a beaucoup évolué.
- Le régime de vérification des fondations me préoccupait encore. Cependant, je suis heureuse qu'une modification législative, apportée à la *Loi sur le vérificateur général* le 29 juin 2005, donne à mon Bureau l'accès aux fondations pour effectuer des vérifications de gestion.

**Fondations qui ont reçu plus de 10 millions de dollars de financement entre 1996-1997 et 2004-2005**

Fondation	Année où elle a été annoncée	Financement reçu <sup>1</sup>	Subventions accordées <sup>2</sup>	Intérêts gagnés	Frais d'exploitation	Solde au 31 mars 2005 <sup>1,3</sup>	Engagements de financement signés
	(millions \$)						
Fondation canadienne pour l'innovation	1997	3 651	1 493	894	47	3 005	1 439
Fondation canadienne des bourses du millénaire	1998	2 500	1 456	784	66	1 762	292
Inforoute Santé du Canada Inc.	2001	1 200	99	127	56	1 172	41
Fondation pour l'appui technologique au développement durable	2001	550	16	21	12	543	73
Génome Canada	2000	600	270	59	26	363	122
Fonds de dotation <sup>4</sup>	2000 à 2005	239	6	16	3	246	4
Fondation autochtone de guérison	1998	390	306	90	48	126	73
Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé	1997	152	48	24	10	118	26
Autres fondations de moins de 125 millions de dollars <sup>5</sup>	2000	140	52	15	5	98	24
<b>Total</b>		<b>9 422</b>	<b>3 746</b>	<b>2 030</b>	<b>273</b>	<b>7 433</b> <sup>6</sup>	<b>2 094</b>

<sup>1</sup> Le financement reçu comprend la somme de 535 millions de dollars qui était due aux fondations au 31 mars 2005.

<sup>2</sup> En plus des subventions accordées, cette colonne comprend les charges de projet admissibles.

<sup>3</sup> Ces montants sont les soldes à la date des derniers rapports annuels, lorsque les états financiers au 31 mars 2005 ne sont pas disponibles.

<sup>4</sup> Pour les fonds de dotation, seuls les bénéficiaires sont distribués — ceux-ci sont la Fondation Pierre Elliott Trudeau; la Clayoquot Biosphere Trust Society; le Fonds de dotation pour le saumon du Pacifique; l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques – Université de Moncton; la Fondation du Collège Frontière et la Fondation Asie-Pacifique du Canada. Au cours de l'année, le Fonds d'investissement municipal vert et le Fonds d'habilitation municipal vert ont été fusionnés pour former le Fonds municipal vert qui est inclus sous « autres organisations ». Par conséquent, une somme de 200 millions de dollars en financement reçue, qui était incluse préalablement dans le tableau, est maintenant présentée à la note 6.

<sup>5</sup> Ce sont la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère et le Forum des fédérations.

<sup>6</sup> En plus du financement accordé aux fondations et aux fonds de dotation, 1 100 millions de dollars ont été transférés à d'autres organisations qui sont indépendantes du gouvernement, dont 910 millions de dollars n'avaient pas encore été utilisés au 31 mars 2005. Ces autres organisations sont l'Institut canadien d'information sur la santé; le Fonds municipal vert; Precarn; Canarie Inc.; l'Institut canadien de recherches avancées et le Conseil canadien sur l'apprentissage.

Je souligne encore une fois que je n'exprime aucune opinion sur le bien-fondé des fondations comme moyen d'assurer des programmes gouvernementaux, et mes commentaires ne doivent être interprétés nullement comme une critique de ces organismes.

## COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI

Étant donné la modification apportée à la *Loi sur l'assurance-emploi*, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2005, j'ai supprimé de mon Rapport sur les états financiers du gouvernement du Canada l'autre question sur l'assurance-emploi que j'avais signalée l'an dernier. La modification prévoit un nouveau mécanisme d'établissement des taux qui s'applique au taux de cotisation de 2006. Je donnerai plus tard cette année d'autres explications à ce sujet dans mon rapport annuel à la Chambre des communes.

En plus des points ci-dessus qui influent sur mon Rapport sur les états financiers du gouvernement du Canada de l'exercice, je désire attirer l'attention du Parlement sur un aspect important pour les états financiers du gouvernement du Canada du prochain exercice.

## PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

En 2003, le CCSP a révisé sa norme sur le périmètre comptable du gouvernement. Cette norme révisée, qui entre en vigueur en 2005-2006, modifie la façon de déterminer quels organismes doivent être considérés comme faisant partie du gouvernement pour la préparation des états financiers. Selon cette nouvelle norme, les organismes sont considérés comme faisant partie du gouvernement s'ils sont « contrôlés » par le gouvernement. La nouvelle norme diffère de la norme précédente, qui tenait compte également de la propriété et de la reddition de comptes.

Selon la nouvelle norme, le contrôle s'entend du « pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un autre organisme ». La norme indique aussi que le gouvernement peut exercer ce contrôle en établissant l'objet fondamental d'un organisme et en éliminant ou en limitant considérablement la capacité de celui-ci de prendre des décisions dans l'avenir en prédéterminant ses politiques financières et administratives.

Les organismes qui sont déterminés être contrôlés par le gouvernement sont considérés comme faisant partie du périmètre comptable du gouvernement. Les états financiers sommaires du gouvernement incluraient donc leurs actifs, leurs passifs, leurs charges et leurs revenus. Les paiements de transfert à ces organismes ne seraient pas considérés comme des charges avant qu'ils aient utilisé ces fonds aux fins prévues.

C'est une norme particulièrement difficile à appliquer parce que le gouvernement doit évaluer la prépondérance de la preuve pour déterminer si un organisme est contrôlé par le gouvernement; il n'existe pas de règle ou de critère unique pour déterminer le contrôle.

Nous poursuivons nos discussions avec les représentants du gouvernement en vue d'en arriver à une entente sur l'application de cette nouvelle norme pour la préparation des comptes de 2005-2006.

# SECTION 3

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*  
2004-2005

## Revenus, charges et déficit accumulé

### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Revenus .....	3.2
Comptabilisation des revenus .....	3.2
Revenus fiscaux .....	3.3
Cotisations d'assurance-emploi .....	3.4
Autres revenus .....	3.5
Charges .....	3.7
Comptabilisation des charges .....	3.7
Coûts des opérations du gouvernement .....	3.8
Charges par article .....	3.11
Dépenses en vertu d'autorisations législatives .....	3.11

## REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ

Cette section fournit de l'information sur les revenus, les charges et le déficit accumulé du gouvernement tel que présenté au tableau 3.1.

Une description narrative est fournie pour quelques comptes présentés dans certains tableaux. Cette description est présentée dans le même ordre que celui des tableaux respectifs.

**TABLEAU 3.1**  
REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ  
(en millions de dollars)

	2004-2005	2003-2004
<b>Revenus—</b>		
Revenus fiscaux, tableau 3.2.....	174 894	164 895
Cotisations d'assurance-emploi.....	17 307	17 546
Autres revenus, tableau 3.4.....	19 457	16 106
<b>Total des revenus.....</b>	<b>211 658</b>	<b>198 547</b>
<b>Charges—</b>		
Paiements de transfert.....	118 263	102 378
Autres charges de programmes.....	57 647	51 317
<b>Total des charges de programmes.....</b>	<b>175 910</b>	<b>153 695</b>
Frais de la dette publique.....	34 118	35 769
<b>Total des charges, tableau 3.6.....</b>	<b>210 028</b>	<b>189 464</b>
<b>Excédent de l'exercice.....</b>	<b>1 630</b>	<b>9 083</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice.....</b>	<b>501 493</b>	<b>510 576</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....</b>	<b>499 863</b>	<b>501 493</b>

## REVENUS

Les revenus se composent de toutes les sommes fiscales et non fiscales qui entrent dans le calcul de l'excédent ou du déficit annuel du gouvernement.

### Comptabilisation des revenus

Les revenus fiscaux sont présentés après déduction des remboursements; ils ne comprennent pas les impôts prélevés au nom des provinces et des territoires. Les revenus fiscaux du gouvernement sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu. En ce qui concerne les impôts sur le revenu, le revenu est comptabilisé lorsque le contribuable a gagné le revenu générant l'impôt. Les revenus sont déterminés nets des déductions d'impôts et des crédits alloués en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les revenus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars sont établis en fonction des montants cotisés et des nouvelles cotisations établies au moment de la préparation des états financiers, ainsi que des estimations d'impôt sur le revenu réalisé au cours de la période comptable mais non encore cotisé ou de nouvelles cotisations non encore établies. Ces estimations sont établies en fonction de montants reçus au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier se terminant le 31 mars qui n'ont pas été cotisés ou qui attendent une nouvelle cotisation.

Les montants réels peuvent largement différer de ces estimations. Les divergences seront inscrites à l'exercice pendant lequel les cotisations ou nouvelles cotisations sont complétées. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des montants d'impôts non déclarés.

Les taxes sur les biens et services et les revenus d'accise et de douanes sont inscrits en fonction des taxes et droits cotisés et établis au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier se terminant le 31 mars. Pour les taxes sur les biens et services domestiques, les revenus sont constatés au moment de la vente des biens ou à la prestation de services. Pour les droits d'accise, les revenus sont constatés lorsque le contribuable fabrique des biens imposables en vertu de la *Loi d'accise*. Pour ce qui est des taxes d'accise, le revenu est constaté lorsque le contribuable vend des biens imposables en vertu de la *Loi d'accise*. Pour les droits de douanes ainsi que les droits d'importation sur les biens et services, les revenus sont constatés lorsque les biens sont autorisés à entrer au Canada par l'Agence des services frontaliers du Canada.

Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées à titre de revenu dans le même exercice que la rémunération assurable est gagnée. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

## Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, les autres revenus d'impôt sur le revenu, et les autres taxes et droits, tels que détaillés au tableau 3.2.

**TABLEAU 3.2**  
REVENUS FISCAUX

(en millions de dollars)

	2004-2005	2003-2004
<b>Revenus fiscaux—</b>		
Impôt sur le revenu—		
Des particuliers.....	98 521	92 957
Des sociétés.....	29 956	27 431
Autres revenus d'impôt sur le revenu.....	3 560	3 142
	<b>132 037</b>	<b>123 530</b>
Autres taxes et droits—		
Taxe sur les produits et services, tableau 3.3.....	29 758	28 286
Taxes sur l'énergie—		
Taxe d'accise—Essence.....	4 014	3 990
Taxe d'accise—Essence d'aviation et combustible diesel.....	1 040	962
	5 054	4 952
Droits de douane à l'importation.....	3 091	2 887
Autres taxes et droits d'accise—		
Droits d'accise.....	4 336	4 085
Cotisation de sécurité sociale pour passagers aériens.....	383	410
Diverses taxes et droits d'accise.....	235	745
	4 954	5 240
	<b>42 857</b>	<b>41 365</b>
Total des revenus fiscaux <sup>(1)</sup> .....	174 894	164 895

<sup>(1)</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du Volume II.

### Impôt sur le revenu des particuliers

Cet impôt est prélevé sur le revenu des particuliers en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'impôt sur le revenu des particuliers constitue la source de revenus la plus importante.

### Impôt sur le revenu des sociétés

Cet impôt est prélevé sur le revenu des sociétés en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

### Autres revenus d'impôt sur le revenu

Les autres revenus d'impôt sur le revenu comprennent l'impôt sur le revenu des non-résidents et d'autres revenus fiscaux.

L'impôt sur le revenu des non-résidents est prélevé sur le revenu gagné au Canada par les non-résidents en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il prend la forme de retenues d'impôt sur les dividendes, intérêts, loyers, redevances et pensions alimentaires, et sur les revenus de non-résidents au titre de successions et de fiducies.

Les autres revenus fiscaux se composent principalement de retenues d'impôt sur le revenu gagné au Canada par des compagnies d'assurance-vie non résidentes et sur le revenu des fiducies.

### Autres taxes et droits

Les autres taxes et droits sont perçus en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* et en vertu du *Tarif des douanes* (loi), et englobent la taxe sur les produits et services, les droits de douane à l'importation, la taxe sur l'énergie et les autres taxes et droits d'accise.

Taxe sur les produits et services

La taxe sur les produits et services (TPS) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1991. La TPS s'applique à un taux de 7 pour cent sur la plupart des produits et services offerts au Canada, à l'exception des aliments de base, de la majorité des services de santé et de soins dentaires, de la majorité des services d'éducation et des loyers résidentiels. Une analyse comparative de la TPS est présentée au tableau 3.3.

**TABLEAU 3.3**  
TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2004-2005	2003-2004
TPS .....	34 231	32 492
Moins : décret de remise de la TPS payée par les portefeuilles ministériels sur leurs achats de produits et services provenant de tiers .....	1 163	1 043
TPS brute de tiers .....	33 068	31 449
Moins : crédits d'impôt trimestriels .....	3 310	3 163
TPS nette de tiers .....	29 758	28 286

<sup>(1)</sup> Présenté à l'état des résultats et du déficit accumulé (section 2 de ce volume).

Taxes sur l'énergie

Les taxes sur l'énergie comprennent principalement la taxe d'accise sur l'essence, et sur l'essence d'aviation et le combustible diesel.

Droits de douane à l'importation

Les revenus provenant des droits de douane à l'importation comprennent surtout des taxes ad valorem perçues à l'importation de produits en vertu du *Tarif des douanes* (loi).

Autres taxes et droits d'accise

Des taxes et droits d'accise sont perçus sur les boissons alcooliques et sur les produits du tabac. De plus, des taxes d'accise sont imposées sur d'autres produits, notamment les bijoux et les climatiseurs de voitures de passagers. La cotisation de sécurité sociale pour passagers aériens est perçue par le transporteur aérien lorsque l'acheteur d'un service de transport aérien paye pour le voyage en avion.

**Cotisations d'assurance-emploi**

Les cotisations des employeurs et des employés au Compte d'assurance-emploi sont prélevées en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* et sont classées dans les revenus. On trouvera plus de détails sur les cotisations d'assurance-emploi à la section 4 de ce volume.

**Autres revenus**

Les autres revenus comprennent les revenus des sociétés d'État, les autres revenus de programmes et les revenus des opérations en devises.

**TABLEAU 3.4**  
**AUTRES REVENUS**  
(en millions de dollars)

	2004-2005	2003-2004
<b>Autres revenus—</b>		
Revenus des sociétés d'État—		
Sociétés d'État consolidées . . . . .	1 506	1 663
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques—		
Quote-part des bénéfices annuels . . . . .	4 855	3 711
Intérêt et autres . . . . .	466	546
	<i>6 827</i>	<i>5 920</i>
Autres revenus de programmes—		
Revenus de placements, tableau 3.5 . . . . .	491	571
Ventes de biens et de services—		
Droits et privilèges . . . . .	1 292	1 014
Location et utilisation de biens publics . . . . .	520	502
Services de nature réglementaire . . . . .	842	945
Services de nature non réglementaire . . . . .	2 269	2 171
Ventes de biens et de produits d'information . . . . .	183	214
Autres frais et droits . . . . .	358	180
	<i>5 464</i>	<i>5 026</i>
Revenus divers—		
Intérêt et pénalités . . . . .	2 562	1 974
Autres . . . . .	2 938	525
	<i>11 455</i>	<i>8 096</i>
Revenus des opérations en devises—		
Compte du fonds des changes . . . . .	1 827	2 432
Fonds monétaire international . . . . .	(653)	(418)
Autres . . . . .	1	76
	<i>1 175</i>	<i>2 090</i>
<b>Total des autres revenus <sup>(1)</sup> . . . . .</b>	<b>19 457</b>	<b>16 106</b>

<sup>(1)</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II.

**Revenus des sociétés d'État**

Les revenus des sociétés d'État se composent de revenus gagnés de tierces parties par les sociétés d'État consolidées, des intérêts gagnés sur les prêts aux sociétés d'État entreprises et aux autres entreprises publiques, ainsi que la quote-part du gouvernement aux bénéfices ou pertes accumulés des sociétés d'État entreprises et des autres entreprises publiques.

**Autres revenus de programmes**

Les autres revenus de programmes se composent des ventes de biens et de services, des revenus de placements et des revenus divers. Les détails sont rapportés dans chaque portefeuille ministériel du volume II des *Comptes publics du Canada*.

**Revenus des opérations en devises**

Les revenus des opérations en devises se composent des revenus provenant des investissements détenus dans le compte du fonds des changes et du Fonds monétaire international, aussi bien que des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de ces investissements en dollars canadiens au 31 mars. Les revenus des opérations en devises comprennent également les gains nets ou les pertes nettes résultant des réévaluations de la dette en devises et des accords d'échange.

**Revenus de placements**

Les revenus de placements se composent principalement de l'intérêt sur les prêts et avances, de dividendes sur les placements, et de virements de bénéfices et d'excédents relatifs aux prêts, placements et avances autres que ceux des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une analyse comparative des revenus de placements est présentée au tableau 3.5.

**TABLEAU 3.5**  
REVENUS DE PLACEMENTS <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2004-2005	2003-2004
Comptes consolidés—		
Énergie atomique du Canada limitée .....	(2)	(2)
Encaisse et débiteurs—		
Intérêts des dépôts bancaires .....	239	284
Prêts, placements et avances—		
Placements de portefeuille .....	15	22
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	66	114
Organisations internationales .....	17	22
Administrations provinciales et territoriales .....	2	2
Autres prêts, placements et avances .....	285	241
	385	401
Autres comptes—		
Eso Ltd—Projet Norman Wells—Bénéfices .....	115	99
Autres .....	2	2
	117	101
Total ministériel des revenus de placements .....	741	786
Gain net (perte nette) de change .....	(314)	(280)
Autres revenus constatés par régularisation .....	81	82
	508	588
Total des revenus de placements .....	508	588
Élimination des revenus de placements internes du gouvernement .....	(17)	(17)
	491	571
Total des revenus de placements externes .....	491	571

<sup>(1)</sup> Des informations supplémentaires se trouvent au tableau 4a de la section 1 du volume II, ainsi qu'à la section 11 du volume III.

<sup>(2)</sup> Moins de 500 000 \$.

## CHARGES

Les charges se composent de toutes les imputations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement.

### Comptabilisation des charges

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges, quand le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, quand le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non répétitif, dans la mesure où la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs ou des passifs, y compris la provision pour créances irrécouvrables, les provisions pour les prêts, placements et avances et pour les stocks périmés. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, ainsi que l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance.

Sur une base journalière, les organismes du gouvernement transigent entre eux et contribuent ainsi à produire des revenus et des charges enregistrées dans les comptes. Pour la préparation des états financiers, ces « opérations internes » sont éliminées de manière à ne rapporter que les opérations avec des tiers.

Le tableau 3.6 présente les charges externes par catégorie.

**TABLEAU 3.6**  
CHARGES EXTERNES PAR CATÉGORIE

(en millions de dollars)

	2004-2005	2003-2004
Paiements de transfert—		
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint . . .	27 871	26 902
Autres paliers de gouvernement—		
Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux . . . . .	28 031	22 341
Accords fiscaux . . . . .	12 863	9 409
Paiements de remplacement pour programmes permanents . . . . .	(2 746)	(2 700)
Autres . . . . .	3 807	342
<i>Total des autres paliers de gouvernement . . . . .</i>	<i>41 955</i>	<i>29 392</i>
Prestations d'assurance-emploi . . . . .	14 748	15 058
Prestation fiscale canadienne pour enfants . . . . .	8 688	8 062
	<i>93 262</i>	<i>79 414</i>
Autres paiements de transfert—		
Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères) . . . . .	3 352	2 650
Affaires indiennes et du Nord canadien . . . . .	4 934	4 794
Agriculture et Agroalimentaire . . . . .	2 752	3 920
Industrie . . . . .	2 095	2 150
Patrimoine canadien . . . . .	1 008	885
Ressources humaines et développement des compétences . . . . .	1 616	2 031
Santé . . . . .	2 176	2 464
Autres . . . . .	7 068	4 070
<i>Total des autres paiements de transfert . . . . .</i>	<i>25 001</i>	<i>22 964</i>
<b>Total des paiements de transfert . . . . .</b>	<b>118 263</b>	<b>102 378</b>
Autres charges de programmes—		
Charges des sociétés d'État . . . . .	8 907	6 566
Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères) . . . . .	1 566	1 312
Agence des douanes et du revenu du Canada . . . . .	3 749	4 713
Agriculture et Agroalimentaire . . . . .	1 342	1 354
Conseil du Trésor . . . . .	1 717	1 594
Défense nationale . . . . .	14 318	12 869
Environnement . . . . .	1 296	1 300
Industrie . . . . .	2 093	2 045
Justice . . . . .	1 011	1 028
Pêches et Océans . . . . .	1 353	1 398
Ressources humaines et développement des compétences . . . . .	2 500	1 845
Santé . . . . .	1 954	1 838
Solliciteur général (Sécurité publique et protection civile) . . . . .	6 057	5 326
Travaux publics et Services gouvernementaux . . . . .	2 326	2 348
Autres portefeuilles ministériels . . . . .	7 458	5 781
<i>Total des autres charges de programmes . . . . .</i>	<i>57 647</i>	<i>51 317</i>
<b>Total des charges de programmes . . . . .</b>	<b>175 910</b>	<b>153 695</b>
Frais de la dette publique, tableau 3.8 . . . . .	34 118	35 769
<b>Total des charges <sup>(1)</sup> . . . . .</b>	<b>210 028</b>	<b>189 464</b>

<sup>(1)</sup> Des informations supplémentaires se trouvent au tableau 2a à la section 1 du volume II.

## Coûts des opérations du gouvernement

Les coûts des opérations du gouvernement se composent des trois catégories principales suivantes :

- les paiements de transfert;
- les autres charges de programmes; et,
- les frais de la dette publique.

### Paiements de transfert

Les paiements de transfert comprennent :

- les paiements de revenu d'appoint ou supplémentaire aux particuliers. Cette aide est fondée sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi;
- les paiements aux provinces et territoires en vertu de deux programmes principaux :
  - les accords fiscaux : paiements de transfert inconditionnels aux provinces à faible revenu y compris les subventions en vertu des Lois constitutionnelles; et,
  - les Transferts canadiens en matière de santé et de services sociaux sont le moyen principal de fournir la quote-part fédérale des programmes sociaux administrés par les provinces;
- les autres paiements de transfert, y compris les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin d'aider à stabiliser les cours du marché des marchandises, à mettre au point de nouvelles technologies, à effectuer de la recherche, à créer des emplois au moyen de programmes de formation, à promouvoir des activités éducatives et culturelles ainsi que d'autres paiements divers.

### Autres charges de programmes

Les autres charges de programmes comprennent les charges en matière de défense ainsi que le coût de l'administration publique et les services particuliers offerts au public. Cette catégorie comprend les coûts associés aux programmes offerts par le gouvernement fédéral comme l'inspection des aliments, la garde côtière, les tribunaux fédéraux, les établissements de santé pour les Autochtones et les anciens combattants ainsi que le réseau des parcs nationaux. Cette catégorie inclut aussi les charges des sociétés d'État consolidées occasionnées par des tierces parties.

Le tableau 3.7 présente un résumé comparatif par province de certains paiements de transfert.

**TABLEAU 3.7**  
**CERTAINS PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR PROVINCE**  
 (en millions de dollars)

	Prestations de sécurité de la vieillesse <sup>(1)</sup>	Prestations d'assurance-emploi	Accords fiscaux	Paiements de remplacement pour programmes permanents	Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux	Autres <sup>(2)</sup>	Prestation fiscale canadienne pour enfants	Total
Terre-Neuve-et-Labrador . . . . .	568	895	791		462	14		2 730
	<i>551</i>	<i>913</i>	<i>693</i>		<i>397</i>	<i>25</i>		<i>2 579</i>
Île-du-Prince-Édouard . . . . .	144	209	282		123	4		762
	<i>141</i>	<i>196</i>	<i>221</i>		<i>108</i>	<i>7</i>		<i>673</i>
Nouvelle-Écosse . . . . .	958	674	1 363		840	27		3 862
	<i>933</i>	<i>680</i>	<i>1 036</i>		<i>745</i>	<i>45</i>		<i>3 439</i>
Nouveau-Brunswick . . . . .	786	744	1 382		674	21		3 607
	<i>767</i>	<i>749</i>	<i>1 086</i>		<i>602</i>	<i>36</i>		<i>3 240</i>
Québec . . . . .	7 580	4 336	3 358	(2 746)	6 765	212		19 505
	<i>7 313</i>	<i>4 361</i>	<i>2 771</i>	<i>(2 700)</i>	<i>6 082</i>	<i>352</i>		<i>18 179</i>
Ontario . . . . .	10 240	4 351	8		10 130	350		25 079
	<i>9 857</i>	<i>4 364</i>	<i>8</i>		<i>9 339</i>	<i>580</i>		<i>24 148</i>
Manitoba . . . . .	1 107	413	1 643		1 047	33		4 243
	<i>1 087</i>	<i>439</i>	<i>1 475</i>		<i>955</i>	<i>54</i>		<i>4 010</i>
Saskatchewan . . . . .	1 051	338	682		895	27		2 993
	<i>1 031</i>	<i>357</i>	<i>(47)</i>		<i>782</i>	<i>48</i>		<i>2 171</i>
Alberta . . . . .	2 271	1 001	4		2 511	90		5 877
	<i>2 187</i>	<i>1 085</i>	<i>48</i>		<i>2 152</i>	<i>149</i>		<i>5 621</i>
Colombie-Britannique . . . . .	3 695	1 670	818		3 765	118		10 066
	<i>3 543</i>	<i>1 837</i>	<i>(350)</i>		<i>3 583</i>	<i>200</i>		<i>8 813</i>
Total des provinces . . . . .	28 400	14 631	10 331	(2 746)	27 212	896		78 724
	<i>27 410</i>	<i>14 981</i>	<i>6 941</i>	<i>(2 700)</i>	<i>24 745</i>	<i>1 496</i>		<i>72 873</i>
Territoires du Nord-Ouest . . . . .	16	29	713		28	2		788
	<i>15</i>	<i>31</i>	<i>682</i>		<i>27</i>	<i>2</i>		<i>757</i>
Nunavut . . . . .	7	15	771		31			824
	<i>7</i>	<i>15</i>	<i>680</i>		<i>26</i>	<i>1</i>		<i>729</i>
Territoire du Yukon . . . . .	14	68	478		29	2		591
	<i>13</i>	<i>28</i>	<i>430</i>		<i>27</i>	<i>1</i>		<i>499</i>
Internationaux . . . . .	179	5						184
	<i>175</i>	<i>3</i>						<i>178</i>
Sous-total . . . . .	28 616	14 748	12 293	(2 746)	27 300	900		81 111
	<i>27 620</i>	<i>15 058</i>	<i>8 733</i>	<i>(2 700)</i>	<i>24 825</i>	<i>1 500</i>		<i>75 036</i>
Redressements courus et autres . . . . .			570		731	2 907		4 208
			<i>676</i>		<i>(2 484)</i>	<i>(1 158)</i>		<i>(2 966)</i>
Total (net) . . . . .	28 616	14 748	12 863	(2 746)	28 031	3 807		85 319
	<i>27 620</i>	<i>15 058</i>	<i>9 409</i>	<i>(2 700)</i>	<i>22 341</i>	<i>342</i>		<i>72 070</i>
Plus: crédits et remboursements fiscaux . . . . .	(745)						8 688	7 943
	<i>(718)</i>						<i>8 062</i>	<i>7 344</i>
Total (brut) . . . . .	27 871	14 748	12 863	(2 746)	28 031	3 807	8 688	93 262
	<i>26 902</i>	<i>15 058</i>	<i>9 409</i>	<i>(2 700)</i>	<i>22 341</i>	<i>342</i>	<i>8 062</i>	<i>79 414</i>

Les montants en caractère romain sont ceux de 2004-2005.

Les montants en caractère *italique* sont ceux de 2003-2004.

<sup>(1)</sup> Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

<sup>(2)</sup> Comprend le paiement de 500 millions de dollars à la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical et, 400 millions de dollars à la Fiducie pour l'immunisation et la santé publique 2004.

**Frais de la dette publique**

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts sur la dette non échue et sur les régimes de retraite, les autres avantages futurs des employés et anciens combattants et les autres passifs, l'amortissement de primes, escomptes et commissions à l'émission de la dette non échue, ainsi que les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts.

Le tableau 3.8 présente un résumé comparatif des frais de la dette publique. Il fait également état des postes de rapprochement entre les frais totaux liés à la dette publique présentés à la section ministérielle des Finances (section 15) du volume II et les charges nettes totales relatives à la dette publique inscrites au tableau 3.6. Les postes de rapprochement comprennent les charges touchant les comptes à fins déterminées consolidés ainsi que les redressements courus et autres postes.

**TABLEAU 3.8**  
FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2004-2005	2003-2004
Dette non échue—		
Intérêt sur :		
les obligations négociables .....	15 955	17 577
les obligations d'épargne et obligations à prime du Canada .....	741	846
les obligations pour le Régime de pensions du Canada .....	338	340
Billet - Société de fiducie TD .....	1	2
Billets - Société de fiducie Montréal .....	(2)	2
Billets - Société de fiducie Computershare .....		
les billets du Canada .....	15	16
les eurobillets à moyen terme .....	81	86
	17 131	18 869
Amortissement de primes, escomptes et commissions à l'émission :		
de bons du Trésor .....	2 727	3 189
d'obligations négociables .....	1 729	1 215
de bons du Canada .....	33	24
des obligations d'épargne et obligations à prime du Canada .....	26	26
	4 515	4 454
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts .....	79	91
Total des frais de la dette publique relativement à la dette non échue .....	21 725	23 414
Régimes de retraite et autres passifs—		
Intérêt sur :		
Régimes de retraite du secteur public—Comptes de pension de retraite .....	10 696	10 870
Moins: redressement à la provision de retraite .....	(1 363)	(1 519)
	9 333	9 351
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants—		
Régimes de soins de santé et de services dentaires .....	497	475
Indemnités de cessation d'emploi .....	224	230
Indemnisation des accidents du travail .....	33	33
Régime des avantages des anciens combattants .....	1 619	1 571
Régime des avantages de la Gendarmerie royale du Canada .....	55	55
	2 428	2 309
Régime de pensions du Canada .....	129	182
Compte des rentes sur l'État .....	26	29
Comptes de dépôt et en fiducie .....	64	65
Autres comptes à fins déterminées .....	219	239
Obligation relative à des contrats de location-acquisition .....	164	156
Autres passifs .....	30	24
Total des frais de la dette publique relativement aux régimes de retraite et autres passifs .....	12 393	12 355
Comptes à fins déterminées consolidés—		
Intérêt sur :		
Compte d'assurance-emploi .....	968	1 095
Autres .....	13	13
Total des frais de la dette publique relativement aux comptes à fins déterminées consolidés .....	981	1 108
Total des frais de la dette publique avant redressements de consolidation <sup>(3)</sup> .....	35 099	36 877
Moins : redressements de consolidation .....	981	1 108
Total des frais de la dette publique <sup>(1)</sup> .....	34 118	35 769
Composé de :		
Frais de la dette publique en vertu d'autorisations législatives avant redressements de courus et autres et redressements de consolidation .....	33 870	35 931
Redressements courus et autres .....	1 229	946
Redressements de consolidation .....	(981)	(1 108)
Total des frais de la dette publique .....	34 118	35 769

(1) Un sommaire se trouve au tableau 2a à la section 1 du volume II.

(2) Moins de 500 000 \$.

(3) Des informations supplémentaires se trouvent à la section 8 du volume III.

## Charges par article

Le tableau 3.9 rapproche le total des charges par article au total des dépenses par article telles qu'originellement rapportées par les ministères.

**TABLEAU 3.9**  
TOTAL DES CHARGES PAR ARTICLE <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	Total des charges	Conciliation	Total des dépenses
Paiements de transfert .....	118 263	(27 849)	90 415
Autres charges de programmes—			
Sociétés d'État et autres charges de programmes .....	8 274	(8 274)	
Personnel .....	27 835	(135)	27 700
Transports et communications .....	2 204	265	2 469
Information .....	247	24	271
Services professionnels et spéciaux .....	4 758	1 886	6 645
Location .....	977	579	1 556
Réparation et entretien .....	1 606	869	2 476
Services publics .....	2 342	139	2 481
Charges d'amortissement .....	3 696	(3 696)	
Perte sur cession d'actif .....	347	(347)	
Autres subventions et charges .....	5 361	2 167	7 528
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages .....		779	779
Acquisition de machinerie et matériel .....		3 603	3 603
	57 647	(2 139)	55 508
Frais de la dette publique .....	34 118	(248)	33 870
Total .....	210 028	(30 236)	179 793

<sup>(1)</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 3a à la section I du volume II.

## Dépenses en vertu d'autorisations législatives

L'autorisation de dépenser en vertu d'une autorisation législative est consentie à des fins déterminées ainsi que pour des montants et des délais prévus par les lois connexes. Cette autorisation ne s'annule généralement pas à la fin de l'exercice où elle a été accordée. Les dépenses engagées au titre de telles autorisations représentent plus des deux tiers du total des charges de programmes à chaque exercice.

Le tableau 3.10 présente un résumé comparatif des dépenses ministérielles législatives.

**TABLEAU 3.10**  
**DÉPENSES EN VERTU D'AUTORISATIONS LÉGISLATIVES**

(en millions de dollars)

	2004-2005	2003-2004 <sup>(1)</sup>
Frais de la dette publique .....	33 870	35 931
Versements de sécurité de la vieillesse ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ) .....	21 364	20 697
Transfert canadien en matière de santé ( <i>Partie V.1—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) .....	13 650	11 981
Péréquation fiscale ( <i>Partie I—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) .....	10 762	7 446
Transfert canadien en matière de programmes sociaux ( <i>Partie V.1—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) .....	7 900	7 344
Versements du supplément de revenu garanti ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ) .....	6 038	5 792
Transfert visant la réduction des temps d'attente .....	4 250	
Transfert visant la réforme du système de santé ( <i>Partie V.1—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) .....	1 500	1 000
Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture .....	1 207	1 299
Perte nette de change .....	734	516
Paiement à la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical ( <i>Loi d'exécution du budget de 2003</i> ) .....	500	1 500
Versements d'allocations ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ) .....	469	414
Fiducie pour l'immunisation et la santé publique 2004 .....	400	
Inforoute Santé du Canada Inc. ....	100	600
Paiements de subventions par catégorie pour le Programme d'aide transitoire à l'industrie ( <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> ) .....	(67)	843
Paiement à la Fiducie du supplément du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour les soins de santé 2003 ( <i>Loi d'exécution du budget de 2003</i> ) .....		4 500
Contributions à la transition aux programmes futurs de gestion des risques .....		599
Subvention à la Fondation canadienne pour l'innovation .....		500
Pensions de retraite, prestations de retraite supplémentaires, prestations de décès et autres pensions— <sup>(2)</sup>		
Fonction publique—		
Contributions du gouvernement au régime de retraite de la fonction publique et du compte des régimes compensatoires .....	2 047	2 039
Cotisation patronale du gouvernement au Compte d'assurance-emploi .....	252	263
Contributions du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec .....	465	471
Contributions du gouvernement au Compte de prestations de décès .....	9	9
	2 773	2 782
Moins : recouvrements des fonds renouvelables .....	114	83
	2 659	2 699
Forces canadiennes—		
Contribution du gouvernement au régime de retraite des Forces canadiennes et du compte des régimes compensatoires .....	650	615
Paiements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> ..	8	9
Cotisation patronale du gouvernement au Compte d'assurance-emploi .....	76	74
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec .....	138	125
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès .....	2	3
	874	826
Gendarmerie royale du Canada—		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et du compte des régimes compensatoires .....	210	213
Paiements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> ..	19	17
Cotisation patronale du gouvernement au Compte d'assurance-emploi .....	19	17
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec .....	37	37
	266	267
Toutes autres dépenses législatives .....	2 148	1 675
<b>Total des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives <sup>(3)</sup> .....</b>	<b>108 622</b>	<b>106 429</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(2)</sup> Le détail relatif à d'autres comptes de pension, comme le Compte d'allocations de retraite des parlementaires, n'est pas inclus.

<sup>(3)</sup> Des informations supplémentaires concernant les dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives sont fournies au tableau 7 de la section 1 du volume II.

# SECTION 4

## *COMPTES PUBLICS DU CANADA* 2004-2005

### Comptes consolidés

#### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Sociétés d'État consolidées .....	4.3
États financiers sommaires des sociétés d'État consolidées .	4.3
Passif éventuel des sociétés d'État consolidées .....	4.8
Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires .....	4.9
Comptes à fins déterminées consolidés .....	4.10
Comptes d'assurance .....	4.12
Autres comptes à fins déterminées consolidés .....	4.13
Dotations .....	4.14
État supplémentaire—	
Compte d'assurance-emploi .....	4.15

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES

Cette section présente toute l'information liée aux sociétés d'État consolidées. Les sociétés d'État consolidées sont les sociétés dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement.

La consolidation comprend la combinaison, ligne par ligne, des comptes de ces sociétés selon une méthode comptable uniforme et l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés. Avant l'élimination des soldes et opérations, les comptes des sociétés doivent être redressés à la comptabilité du gouvernement. La plupart des sociétés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) utilisés par les entreprises du secteur privé.

### États financiers sommaires des sociétés d'État consolidées

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, revenus et charges des sociétés d'État consolidées.

Pour les sociétés ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur les états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux 4.1 et 4.2 résument les opérations financières et les résultats d'exploitation tels que rapportés par les sociétés d'État consolidées.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les tiers, le gouvernement et les sociétés d'État. Les actifs financiers provenant du gouvernement et des sociétés d'État représentent les débiteurs et les prêts et placements entre les apparentés. Les actifs non financiers représentent la fraction non amortie des immobilisations, du stock et des charges payées d'avance tels que les bâtiments, matériel et outillage utilisés ou en voie de construction, les stocks et autres dépenses qui seront passées en charge lorsqu'elles seront encourues. Les passifs comprennent les créditeurs, les emprunts et autres obligations. Les passifs sont répartis entre les tiers, le gouvernement et les sociétés d'État. Les emprunts auprès de tiers comprennent les dettes à long terme des sociétés. D'autres passifs auprès de tiers représentent des créances pour achats, avantages sociaux, divers créditeurs, contrats de location - acquisition et autres postes analogues. Les passifs provenant du gouvernement et des sociétés d'État représentent des créditeurs et des emprunts entre les apparentés.

Les revenus sont répartis entre les tiers, le gouvernement et les sociétés d'État. Les revenus provenant du gouvernement et des sociétés d'État sont plus détaillés afin de présenter les produits provenant des activités normales et l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours. Les charges sont réparties entre les tiers, le gouvernement et les sociétés d'État. Les opérations dans l'avoir autre que le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice sont séparées entre des redressements et des opérations avec le gouvernement. Les redressements de l'avoir et autres comprennent les redressements d'exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés. Les opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement comprennent des dividendes déclarés au gouvernement ainsi que des opérations de capitaux propres avec le gouvernement. La ligne «Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation» représente les redressements nécessaires pour convertir les principes comptables généralement reconnus des sociétés à la méthode de comptabilité du gouvernement.

Ces tableaux comprennent l'information financière consolidée concernant les sociétés d'État «mères» consolidées et l'information financière des filiales en propriété exclusive non consolidées avec leur société d'État «mère» mais plutôt directement consolidées aux états financiers du gouvernement. Le *Rapport annuel du Président du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts* présente une liste complète de toutes les sociétés d'État mères, les filiales en propriété exclusive, les autres filiales et sociétés affiliées.

Les sociétés d'État consolidées sont classées soit mandataires ou non mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois constitutives ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*. Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires consolidées, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce Fonds. Il n'existe aucun emprunt de sociétés d'État mandataires consolidées pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005. Le passif éventuel des sociétés consolidées est présenté dans le tableau 4.3.

Le tableau 4.4 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires du gouvernement pour l'exercice clos le 31 mars 2005. Les différences entre les chiffres déclarés dans le tableau 4.2 et ceux déclarés dans le tableau 4.4 sont dues aux différentes conventions comptables utilisées et aux éléments en transit.

TABLEAU 4.1

SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES—ACTIFS ET PASSIFS  
AU 31 MARS 2005

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État consolidées <sup>(1)</sup>	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers <sup>(1)</sup>	Gouvernement et sociétés d'État		
Énergie atomique du Canada limitée .....	419 387	3 415	440 373	863 175
Conseil des arts du Canada .....	282 387	661	23 710	306 758
Société immobilière du Canada— Société du Vieux-Port de Montréal Inc. ....	3 981		15 937	19 918
Société canadienne d'hypothèques et de logement— Compte du Ministre. ....				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien .....	158 870	19 856	447 733	626 459
Société Radio-Canada .....	329 748	82 821	1 177 751	1 590 320
Commission canadienne du lait— Soutien laitier financé par le gouvernement du Canada .....				
Musée canadien des civilisations .....	45 057	2 042	308 411	355 510
Musée canadien de la nature .....	42 055	1 203	66 947	110 205
La Fondation Canadienne des relations raciales .....	1 465	24 000	37	25 502
Commission canadienne du tourisme .....	20 858	578	5 250	26 686
Société du Fonds d'investissement du Cap-Breton inc. ....	69 099	27		69 126
Construction de défense (1951) Limitée .....	5 152	5 796	1 860	12 808
Société d'expansion du Cap-Breton .....	18 559	7 294	2 210	28 063
La Société des ponts fédéraux Limitée <sup>(2)</sup> .....	24 806	4 625	165 788	195 219
Centre de recherches pour le développement international .....	45 714	1 641	7 147	54 502
Marine Atlantic S.C.C. ....	4 879		174 435	179 314
Corporation du Centre national des Arts .....	10 506	223	24 681	35 410
Commission de la Capitale nationale .....	99 527	4 221	566 187	669 935
Musée des beaux-arts du Canada .....	10 707	1 121	107 381	119 209
Musée national des sciences et de la technologie .....	6 135	1 192	57 513	64 840
Queens Quay West Land Corporation .....	3 852			3 852
Conseil canadien des normes .....	3 401	1 124	1 994	6 519
Téléfilm Canada .....	7 924	33 285	10 002	51 211
VIA Rail Canada Inc .....	113 910	22 977	616 090	752 977
Total .....	1 727 979	218 102	4 221 437	6 167 518
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation .....			(80 452)	(80 452)
Total selon la comptabilité du gouvernement .....	1 727 979	218 102	4 140 985	6 087 066

<sup>(1)</sup> Toutes les sociétés d'État mentionnées dans ce tableau sont des sociétés d'État «mères» sauf pour la Société du Vieux-Port de Montréal Inc.

<sup>(2)</sup> Les montants des filiales Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et la Corporation du Pont international de la Voie maritime, Limitée sont consolidés avec l'information financière de la Société des ponts fédéraux Limitée.

Passifs								
Tiers		Gouvernement et sociétés d'État	Total des passifs	Profits (pertes) accumulés	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
	3 051 389	42 807	3 094 196	(2 776 085)	530 064	15 000	(2 231 021)	863 175
	97 513	4 177	101 690	135 969	19 099	50 000	205 068	306 758
	5 626	13 401	19 027	891			891	19 918
	174 054	434 220	608 274	15 509	2 676		18 185	626 459
	877 839	637 309	1 515 148	75 172			75 172	1 590 320
	24 783	285 732	310 515	44 995			44 995	355 510
	39 151	76 345	115 496	(5 291)			(5 291)	110 205
	143		143	1 359	24 000		25 359	25 502
	13 613	14 509	28 122	(1 436)			(1 436)	26 686
	1 610		1 610	67 516			67 516	69 126
	8 562	386	8 948	3 860			3 860	12 808
	15 883	1 079	16 962	11 101			11 101	28 063
	11 081	128 837	139 918	1 637	53 664		55 301	195 219
	24 894	18 168	43 062	11 440			11 440	54 502
	(8 059)	174 581	166 522	(245 738)		258 530	12 792	179 314
	15 632	21 401	37 033	(1 623)			(1 623)	35 410
	59 666	2 303	61 969	5 455	602 511		607 966	669 935
	9 303	106 141	115 444	789	2 976		3 765	119 209
	8 530	46 710	55 240	9 600			9 600	64 840
	121	31 300	31 421	(28 569)	1 000		(27 569)	3 852
	3 419	756	4 175	2 344			2 344	6 519
	5 660	9 067	14 727	36 484			36 484	51 211
	(21 060)	654 151	633 091	105 623	4 963	9 300	119 886	752 977
	4 419 353	2 703 380	7 122 733	(2 528 998)	1 240 953	332 830	(955 215)	6 167 518
	37	(2 461 075)	(2 461 038)	3 954 369	(1 240 953)	(332 830)	2 380 586	(80 452)
	4 419 390	242 305	4 661 695	1 425 371			1 425 371	6 087 066

TABLEAU 4.2

REVENUS, CHARGES ET AUTRES VARIATIONS DE L'AVOIR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État consolidées	Revenus			
	Tiers	Gouvernement et sociétés d'État		Total
		Aide financière	Autres	
Énergie atomique du Canada limitée.....	384 023	162 838	5 373	552 234
Conseil des arts du Canada .....	6 180	152 112	1 452	159 744
Société immobilière du Canada—				
Société du Vieux-Port de Montréal Inc. ....	11 091	13 375	2 766	27 232
Société canadienne d'hypothèques et de logement—				
Compte du Ministre .....		2 071 697		2 071 697
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	1 026	268 251	28 664	297 941
Société Radio-Canada .....	543 432	936 771	120 003	1 600 206
Commission canadienne du lait—				
Soutien laitier financé par le gouvernement du Canada .....		3 258	343	3 601
Musée canadien des civilisations.....	21 372	98 600	9 852	129 824
Musée canadien de la nature .....	2 179	26 644	954	29 777
La Fondation canadienne des relations raciales .....	1 403			1 403
Commission canadienne du tourisme .....	8 748	85 111	404	94 263
Société du Fonds d'investissement du Cap-Breton inc.....	1 423		2 000	3 423
Construction de défense (1951) Limitée .....	93		34 640	34 733
Société d'expansion du Cap-Breton .....	653	12 650		13 303
La Société des ponts fédéraux Limitée .....	12 537	25 944	3 382	41 863
Centre de recherches pour le développement international .....	8 877	122 340	9 549	140 766
Marine Atlantique S.C.C. ....	68 807	55 266	22 244	146 317
Corporation du Centre national des Arts .....	18 383	36 651	3 719	58 753
Commission de la Capitale nationale .....	28 269	101 667	5 160	135 096
Musée des beaux-arts du Canada .....	7 184	51 679		58 863
Musée national des sciences et de la technologie .....	2 588	24 007	1 590	28 185
Queens Quay West Land Corporation .....	1 720	4 000		5 720
Conseil canadien des normes .....	5 727	6 929	1 055	13 711
Téléfilm Canada .....	27 435	126 300	68 857	222 592
VIA Rail Canada Inc. ....	257 838	171 945	62 014	491 797
Total .....	1 420 988	4 558 035	384 021	6 363 044
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation .....	84 402	423 704	(246 971)	261 135
Total selon la comptabilité du gouvernement .....	1 505 390	4 981 739	137 050	6 624 179
Redressements de consolidation .....	561	(4 981 739)	(137 050)	(5 118 228)
Total des montants externes .....	1 505 951			1 505 951

Les notes complémentaires au tableau 4.1 font partie intégrante de ce tableau.

(1) La différence entre ce montant et les charges des sociétés d'État présentées à l'état des résultats et du déficit accumulé à la section 2 de ce volume provient d'aide financière au montant de 326 millions de dollars accordée aux sociétés d'État entreprises.

Charges			Bénéfice net ou perte nette (-)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement et sociétés d'État	Total				Dividendes	Capital	
2 346 926	46 165	2 393 091	(1 840 857)	136 611	(526 775)			(2 231 021)
160 694		160 694	(950)	206 426	(408)			205 068
26 579	919	27 498	(266)	12 458	(11 301)			891
2 071 697		2 071 697						
290 017	5 053	295 070	2 871	14 132	1 182			18 185
1 683 890	29 968	1 713 858	(113 652)	184 824			4 000	75 172
3 601		3 601						
73 436	55 922	129 358	466	21 810	22 719			44 995
15 579	14 502	30 081	(304)	(5 059)	72			(5 291)
1 384		1 384	19	25 340				25 359
94 425	947	95 372	(1 109)	(327)				(1 436)
7 429	533	7 962	(4 539)	72 055				67 516
33 747		33 747	986	2 874				3 860
6 328	2 077	8 405	4 898	6 203				11 101
41 396		41 396	467	54 834				55 301
140 438		140 438	328	11 112				11 440
137 018		137 018	9 299	3 493				12 792
54 776	4 218	58 994	(241)	365	(1 747)			(1 623)
117 977	6 353	124 330	10 766	596 256	944			607 966
49 296	9 508	58 804	59	3 084	622			3 765
27 501	1 427	28 928	(743)	241	10 102			9 600
5 199		5 199	521	(28 090)				(27 569)
13 648	64	13 712	(1)	2 345				2 344
229 275	3 394	232 669	(10 077)	46 561				36 484
399 007	75 702	474 709	17 088	102 798				119 886
8 031 263	256 752	8 288 015	(1 924 971)	1 470 346	(504 590)		4 000	(955 215)
495 635	(28 121)	467 514	(206 379)	2 086 375	504 590		(4 000)	2 380 586
8 526 898	228 631	8 755 529	(2 131 350)	3 556 721				1 425 371
54 728	(228 631)	(173 903)						
8 581 626 <sup>(1)</sup>		8 581 626						

## Passif éventuel des sociétés d'État consolidées

Le tableau 4.3 résume le passif éventuel des sociétés d'État consolidées. Un élément de passif éventuel signifie un élément de passif possible qui peut se transformer en un élément de passif réel advenant un ou plusieurs événements futurs.

**TABLEAU 4.3**  
**PASSIF ÉVENTUEL DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES**  
 (en milliers de dollars)

	31 mars 2005
<u>Sociétés d'État mandataires</u>	
Construction de la défense (1951) Limitée—Divers litiges . . . . .	6 426
Commission de la Capitale nationale—Environnement, divers litiges et ententes . . . . .	184 417
	<i>190 843</i>
<u>Sociétés d'État non mandataires</u>	
Centre de recherches pour le développement international—Divers litiges . . . . .	600
Marine Atlantique S.C.C.—Litige concernant un site contaminé, divers litiges . . . . .	2 452
<b>Total . . . . .</b>	<b>193 895</b>

## Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires

Le tableau 4.4 résume l'aide financière provenant de crédits budgétaires pour les sociétés d'État consolidées mandataires et non mandataires. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 4.2. Le but pour lequel des versements ont été effectués à même les crédits budgétaires se répartit en deux catégories : a) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses de fonctionnement et b) les sommes autorisées par le crédit de dépenses en capital.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvés par le Parlement.

La différence entre les montants inscrits au tableau 4.2 et ceux inscrits au tableau 4.4 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables et d'éléments en transit.

**TABLEAU 4.4**

### AIDE FINANCIÈRE AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES PROVENANT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires <sup>(1)</sup>
<b>Sociétés d'État mandataires</b>			
Énergie atomique du Canada limitée.....	162 838		162 838
Société immobilière du Canada Limitée— Société du Vieux-Port de Montréal Inc.....	16 100		16 100
Société canadienne d'hypothèques et de logement <sup>(2)</sup> .....	2 073 942		2 073 942
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	501 171		501 171
Société Radio-Canada.....	936 771	99 757	1 036 528
Commission canadienne du lait.....	3 258		3 258
Commission canadienne du tourisme.....	78 823		78 823
Musée canadien des civilisations.....	98 518		98 518
Musée canadien de la nature.....	61 626		61 626
Société d'expansion du Cap-Breton.....	12 650		12 650
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	32 019		32 019
Commission de la Capitale nationale.....	68 404	33 263	101 667
Musée des beaux-arts du Canada.....	37 393	8 000	45 393
Musée national des sciences et de la technologie.....	30 641		30 641
Téléfilm Canada <sup>(3)</sup> .....	128 279		128 279
	<b>4 242 433</b>	<b>141 020</b>	<b>4 383 453</b>
<b>Sociétés d'État non mandataires</b>			
Conseil des arts du Canada.....	154 958		154 958
Centre de recherches pour le développement international.....	119 086		119 086
Marine Atlantique S.C.C.....	72 907		72 907
Corporation du Centre national des Arts.....	33 460		33 460
Conseil canadien des normes.....	6 929		6 929
Queens Quay West Land Corporation.....	4 000		4 000
VIA Rail Canada Inc.....	191 301		191 301
	<b>582 641</b>		<b>582 641</b>
<b>Total</b> .....	<b>4 825 074</b>	<b>141 020</b>	<b>4 966 094</b>

<sup>(1)</sup> Ne comprend pas les subventions et contributions versées aux sociétés d'État consolidées mandataires et non mandataires admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

<sup>(2)</sup> Comprend les crédits budgétaires pour les programmes du gouvernement connus sous l'appellation «Compte du Ministre».

<sup>(3)</sup> Comprend une contribution de 49 775 \$ du Fonds canadien de télévision sous le ministère du Patrimoine canadien.

## COMPTES À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉS

Les comptes à fins déterminées consolidés constituent des catégories spéciales de revenus et de charges qui présentent les opérations de certains comptes dont les lois habilitantes exigent que les revenus soient affectés à une fin particulière, et que les charges connexes soient imputées sur de tels revenus. Ils sont utilisés principalement pour les activités analogues à celles des ministères et dont les opérations ne représentent pas des créances envers des tiers mais essentiellement consistent en des revenus et des charges du gouvernement.

Les opérations de ces comptes sont maintenant présentées avec les revenus et les charges afin de fournir une comptabilisation plus étendue des résultats d'exploitation liés au gouvernement.

Toutefois, les lois habilitantes exigent que les opérations relatives à chaque compte soient comptabilisées séparément. Le tableau 4.5 présente un sommaire des soldes et des opérations de ces comptes, ainsi que les lois l'exigent. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés au tableau 4.5. Cette description suit le même ordre de présentation que celui du tableau respectif.

Les états financiers du Compte d'assurance-emploi, de même que le rapport du vérificateur général, se trouvent à la fin de la présente section.

TABLEAU 4.5

### COMPTES À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉS

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2005
		Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes d'assurance—						
Agriculture et Agroalimentaire—						
Caisse de réassurance-récolte . . . . .	16 408 774	86 370 204	85 000 000	94 930 309	28 800 000	64 048 669
Moins : prêts portant intérêt . . . . .	497 514 751		85 000 000		28 800 000	553 714 751
	(481 105 977)	86 370 204		94 930 309		(489 666 082)
Comptes de stabilisation des produits agricoles . . . . .	624 616	11 184	2 656			638 456
	(480 481 361)	86 381 388	2 656	94 930 309		(489 027 626)
Finances—						
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement . . . . .	45 303					45 303
Santé—						
Caisse supplémentaire d'assurance-santé . . . . .	28 387					28 387
Ressources humaines et développement des compétences—						
Compte d'assurance-emploi, tableau 4.6 . . . . .	46 231 557 535	17 385 572 251	1 316 019 276	14 933 757 138	1 451 972 542	48 547 419 382
Ressources naturelles—						
Commission canadienne de sûreté nucléaire—						
Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire . . . . .	690 476	142 323				832 799
Transports—						
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires . . . . .	330 734 144	60 000	12 851 564	3 860 331	676 442	339 108 935
Total des comptes d'assurance . . . . .	46 082 574 484	17 472 155 962	1 328 873 496	15 032 547 778	1 452 648 984	48 398 407 180

TABLEAU 4.5

## COMPTES À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉS—Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2005
		Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres comptes à fins déterminées consolidés—						
Patrimoine canadien—						
Commission des champs de bataille nationaux—Fonds de fiducie .....	529 939		9 464	149 380		390 023
Environnement—						
Compte pour dommages environnementaux ..	855 192	870 476		372 225		1 353 443
Agence Parcs Canada—						
Compte des nouveaux parcs et sites historiques .....	15 329 175	6 050 552	2 454 425	4 535 200	4 411 746	14 887 206
	16 184 367	6 921 028	2 454 425	4 907 425	4 411 746	16 240 649
Finances—						
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland ...	246 223 464					246 223 464
Pêches et Océans—						
Compte d'amende additionnelle pour poisson .....	831 762	184 410		378 932	141	637 099
Affaires indiennes et du Nord canadien—						
Fonds pour l'étude de l'environnement .....	708 827	493 057		648 000		553 884
Ressources naturelles—						
Fonds pour l'étude de l'environnement .....	2 350 982	796 317			585 429	2 561 870
Travaux publics et Services gouvernementaux—						
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis .....	18 261 425	23 812 654		26 478 351		15 595 728
Transports—						
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses .....	613 732	20 327	300	23 669		610 690
Total des autres comptes à fins déterminées consolidés .....	285 704 498	32 227 793	2 464 189	32 585 757	4 997 316	282 813 407
Dotations—						
Environnement—						
Agence Parcs Canada—						
Compte de fiducie de Mackenzie King .....	225 000					225 000
Santé—						
Instituts de recherche en santé du Canada—						
Dotations pour la recherche en santé .....	140 267					140 267
Industrie—						
Conseil national de recherches du Canada—						
Fonds de H.L. Holmes .....	3 987 737	51 235				4 038 972
Conseil de recherches en sciences humaines—						
Fonds pour les boursiers de la Reine .....	250 000					250 000
Total des dotations .....	4 603 004	51 235				4 654 239
Total .....	46 372 881 986	17 504 434 990	1 331 337 685	15 065 133 535	1 457 646 300	48 685 874 826

## Comptes d'assurance

Pour les comptes d'assurance suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers ont totalisé 17 472 millions de dollars (17 705 millions de dollars en 2004) tandis que les charges et autres débits à des tiers ont totalisé 15 033 millions de dollars (15 278 millions de dollars en 2004) et sont inscrits comme des dépenses à l'état des résultats.

Les revenus et autres crédits de 1 329 millions de dollars (1 463 millions de dollars en 2004), et les charges et autres débits de 1 453 millions de dollars (348 millions de dollars en 2004), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

### Caisse de réassurance-récolte

Ce compte restera en opération dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 13(1) de la *Loi sur la protection du revenu agricole* laquelle assure les provinces participantes pour les frais encourus relativement à l'administration de divers régimes d'assurance-récolte. La Caisse de réassurance-récolte est actuellement régie par la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Les recettes de la Caisse proviennent des sommes versées par les provinces aux fins de réassurance. Les dépenses de la Caisse sont constituées de paiements effectués aux provinces aux termes des accords de réassurance. Lorsque les recettes de la Caisse sont inférieures aux paiements à effectuer, le ministre des Finances peut procéder à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations. Ces avances sont récupérées à même les recettes futures provenant des provinces. Le taux d'intérêt a été fixé par le Ministère des Finances à zéro pour cent.

### Comptes de stabilisation des produits agricoles

Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants.

Ces comptes demeurent en opération dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Les activités courantes sont limitées à la collection des comptes débiteurs. La *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* qui régissait les comptes de stabilisation a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la protection du revenu agricole* le 1<sup>er</sup> avril 1991.

### Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement

L'article 57 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit pour ce compte auquel est crédité un montant de 25 000 \$, d'autres montants affectés par le Parlement à l'application du présent article et tout recouvrement de pertes dont il est question à l'article 58 de la *Loi*. Cette somme a été augmentée à 50 000 \$, à la suite de la soumission n<sup>o</sup> 817667 du Conseil du Trésor émise le 12 décembre 1991.

Tel qu'énoncé à l'article 58 de la *Loi*, le ministre peut, dans le cadre des règlements, prélever sur le compte les montants nécessaires pour rembourser les pertes subies par les souscripteurs à des titres du gouvernement, qui ont acquitté en tout ou en partie le prix de titres mais qui ne les ont pas reçus ou qui n'ont pas été remboursés, ainsi que les pertes subies par quiconque lors du rachat de titres.

### Caisse supplémentaire d'assurance-santé

Ce compte a été établi en vertu du crédit L16b de la *Loi n<sup>o</sup> 2 de 1973 portant affectation de crédits*, pour permettre des paiements aux personnes qui, sans être elles-mêmes responsables, ont perdu ou n'ont pu obtenir les services de santé assurés aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, et conformément avec l'Accord fédéral-provincial sur l'éligibilité et la transférabilité. Des cotisations sont versées au compte par toutes les provinces, proportionnellement à la population, et une contribution d'appariement est versée par le gouvernement fédéral.

### Compte d'assurance-emploi

La *Loi sur l'assurance-emploi* prévoit un régime contributif d'assurance-emploi obligatoire pour tous les employés et les employeurs, à de rares exceptions près.

La *Loi* autorise l'établissement d'un compte dans les comptes du Canada, connu sous le nom: «Compte d'assurance-emploi».

La *Loi* stipule que les éléments suivants soient portés au crédit du Compte : a) les cotisations, pénalités et intérêts; b) les remboursements de versements excédentaires de prestations et des mesures de soutien selon la partie II de la *Loi*; c) les remboursements de versements excédentaires effectués par la Commission aux termes des ententes sur le développement du marché du travail d) les sommes perçues pour services rendus à d'autres ministères ou organismes du gouvernement, ou au public; e) les sommes fournies à toute fin relative à l'assurance-emploi, autorisées par affectation de crédits et relevant des fonctions de la Commission de l'assurance-emploi du Canada; et, f) les intérêts sur le solde du Compte, selon les taux que le ministre des Finances peut autoriser.

La *Loi* prévoit aussi que les éléments suivants soient imputés au Compte : a) les prestations, les mesures de soutien ainsi que l'aide financière versé en vertu de la partie II de la *Loi*; b) les contributions aux provinces en vertu des ententes sur le développement du marché du travail; c) les frais d'administration de la *Loi*, incluant les frais d'administration transférés aux provinces; et, d) les intérêts sur les avances consenties par le ministre des Finances.

Le taux de cotisation pour chaque 100 \$ de rémunérations assurables s'élevait à 1,98 \$ du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 décembre 2004 et à 1,95 \$ du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 mars 2005. Les cotisations de l'employeur représentent 1,4 fois celles des employés. Les prestations hebdomadaires maximales s'élevaient à 413 \$ pour tout l'exercice.

Le tableau 4.6 présente un état des opérations du Compte d'assurance-emploi.

TABLEAU 4.6

OPÉRATIONS DU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI  
(en millions de dollars)

	2004-2005	2003-2004
REVENUS ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations—		
Employeurs et employés <sup>(1)</sup> . . . . .	17 655	17 900
Pénalités et produit de l'intérêt . . . . .	79	79
Intérêts gagnés . . . . .	968	1 096
	18 702	19 075
CHARGES ET AUTRES DÉBITS—		
Prestations . . . . .	13 856	14 164
Prestations selon la Partie II —		
transferts aux provinces . . . . .	892	894
Frais d'administration . . . . .	1 452	1 430
Frais d'administration		
transférés aux provinces . . . . .	92	91
Créances irrécouvrables . . . . .	95	60
	16 387	16 639
Variation nette . . . . .	2 315	2 436
Solde au début de l'exercice . . . . .	46 232	43 796
Solde à la fin de l'exercice . . . . .	48 547	46 232

<sup>(1)</sup> L'écart entre les revenus de cotisations présentés dans ce tableau et ceux apparaissant aux états financiers du gouvernement du Canada, est attribuable à l'élimination de consolidation des cotisations encourues par le gouvernement du Canada, du montant de 348 millions de dollars (355 millions de dollars en 2004).

**Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire**

Ce compte a été établi conformément aux articles 16 et 17 de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, afin d'enregistrer des primes, et pour pourvoir au paiement de réclamations qui découlent d'accidents survenant dans une installation assurée.

**Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 702 de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, afin de comptabiliser les paiements de tonnage prélevés sur le pétrole transporté par navire sur les eaux canadiennes. Les réclamations à l'égard de la pollution des Maritimes, les honoraires de l'administrateur du fonds, et les dépenses connexes de la lutte contre la pollution pétrolière, sont financés à même ce fonds.

**Autres comptes à fins déterminées consolidés**

Pour les autres comptes à fins déterminées suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 32 millions de dollars (30 millions de dollars en 2004) sont inscrits tandis que les charges et autres débits à des tiers de 33 millions de dollars (43 millions de dollars en 2004) sont inscrits à l'état des résultats.

Les revenus et autres crédits de 2 millions de dollars (11 millions en 2004), et les charges et autres débits de 5 millions de dollars (3 millions de dollars en 2004), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

**Fonds de fiducie**

Ce compte a été établi lors de la création de la Commission des champs de bataille nationaux, pour l'acquisition de différentes propriétés pour le développement du parc. L'argent provient de contributions de particuliers, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et d'autres, versées pour les buts de la Commission, tel que prévu dans sa loi constitutive. À la suite des acquisitions de terrains de la Commission, il est demeuré un montant d'argent qui a augmenté avec les années puisqu'il portait intérêts alors que la Commission était énumérée à l'annexe C de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, soit avant le 1<sup>er</sup> septembre 1984.

**Compte pour dommages environnementaux**

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjudgés par la cour ou d'autres indemnités accordées à Environnement Canada pour dommages causés à l'environnement.

**Compte des nouveaux parcs et sites historiques**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* afin d'enregistrer les paiements qui seront utilisés pour l'acquisition de terrains et de biens requis pour l'établissement de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux ou d'autres aires patrimoniales protégées qui ne sont pas encore pleinement opérationnelles, ainsi que le versement de contributions connexes.

**Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland**

Ce compte a été établi pour inscrire les retenues provenant de la Banque commerciale du Canada et de la Banque Northland, suite à leur fermeture.

Au cours de l'exercice, aucune réclamation n'a été reçue pouvant résulter en des paiements possibles de ce compte.

### Compte d'amende additionnelle pour poisson

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les sommes d'argent reçues de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi sur les pêches*, selon l'alinéa 79(2) (f) de la *Loi*.

### Fonds pour l'étude de l'environnement—Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisées en vertu de cette *Loi* ou de toute autre loi du Parlement.

### Fonds pour l'étude de l'environnement—Ressources naturelles

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisés en vertu de cette *Loi* ou de toute autre loi du Parlement.

### Compte du produit de l'aliénation des biens saisis

Ce compte a été établi en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, pour enregistrer le produit net de l'aliénation de biens saisis et confisqués au nom de sa Majesté ou les amendes perçues ainsi que les sommes reçues de gouvernements étrangers conformément aux accords pour les fins de la *Loi*. La *Loi* stipule aussi que les sommes suivantes soient portées au débit du compte : les dépenses de fonctionnement encourues dans l'application de la *Loi*, les sommes payées pour des réclamations et les remboursements d'avances du ministre des Finances, l'encaissement d'intérêts provenant du Compte de fonds de roulement des biens saisis ainsi que la distribution des recettes aux autres ministères du gouvernement et au Trésor.

### Amendes pour le transport des marchandises dangereuses

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le transport de marchandises dangereuses 1992* et des règlements qui y sont liés afin d'enregistrer les amendes perçues par les tribunaux.

### Dotations

Pour les comptes de dotations, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 51 000 \$ (276 000 \$ en 2004) sont inscrits à l'état des résultats et du déficit accumulé.

### Compte de fiducie de Mackenzie King

Feu le très honorable W L Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la Maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même que pour des fins de facilités d'étude et de recherches.

### Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi portant création des Instituts de recherche en santé du Canada*, afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-1974 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

## ÉTAT SUPPLÉMENTAIRE

## Compte d'assurance-emploi

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Compte d'assurance-emploi ont été préparés par la Commission de l'assurance-emploi du Canada conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données et des estimations importantes qui y figurent.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction a établi et maintient l'utilisation de registres comptables, de systèmes de contrôle financier et de gestion, de systèmes d'information et de pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière fournie est fiable, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur l'assurance-emploi* et à son règlement ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent.

Le vérificateur externe du Compte d'assurance-emploi, soit la vérificatrice générale du Canada, vérifie les états financiers et présente son rapport à la ministre de Ressources humaines et Développement des compétences.

Les états financiers du Compte d'assurance-emploi font partie intégrante des *Comptes publics du Canada*, lesquels sont déposés au Parlement et remis au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*La contrôleaseu interimaire  
de Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada,*  
SHERRY HARRISON

*Le président de la Commission  
de l'assurance-emploi du Canada,*  
ALAN NYMARK

le 25 août 2005

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

## À LA MINISTRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

J'ai vérifié le bilan du Compte d'assurance-emploi au 31 mars 2005 et les états des résultats et de l'excédent accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Commission de l'assurance-emploi du Canada. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte d'assurance-emploi au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Au cours des six dernières années, j'ai exprimé des préoccupations quant au respect par le gouvernement de l'esprit de la *Loi sur l'assurance-emploi*, en ce qui a trait à l'établissement des taux de cotisation de l'assurance-emploi. En vertu des dispositions législatives antérieures, l'excédent accumulé devait être pris en compte lors de la fixation des taux de cotisation. Tel que décrit à la note 11 afférente aux états financiers, la *Loi sur l'assurance-emploi* a été modifiée avec l'adoption de la *Loi d'exécution du budget de 2005* afin d'établir un nouveau mécanisme de fixation du taux de cotisation. À compter de 2006, les taux de cotisation seront fixés selon le principe voulant que le taux de cotisation d'une année fasse en sorte que les revenus de cotisations de l'année soient tout juste suffisants pour couvrir les paiements à faire au cours de la même année. L'excédent accumulé ne peut plus servir au calcul du taux qui assurera le point d'équilibre.

La vérificatrice générale du Canada  
Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada  
le 25 août 2005

Compte d'assurance-emploi—Suite

BILAN AU 31 MARS  
(en milliers de dollars)

ACTIF	2005	2004	PASSIF	2005	2004
Solde du compte auprès du receveur général du Canada (note 6) . . . . .	47 379 278	45 124 781	Mandats non encaissés . . . . .	88 492	88 992
Cotisations à recevoir . . . . .	1 439 331	1 156 574	Prestations à payer . . . . .	532 532	459 947
Sommes à recevoir des prestataires (note 3) . . . . .	474 591	484 916	Sommes à payer (note 4) . . . . .	135 384	504
Avances—Prestations d'emploi et mesures de soutien . . . . .	12 372	16 319		756 408	549 443
			EXCÉDENT ACCUMULÉ . . . . .	48 549 164	46 233 147
	49 305 572	46 782 590		49 305 572	46 782 590

Éventualités (note 10)

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*La contrôleuse intérimaire  
de Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada,*  
SHERRY HARRISON

*Le président de la Commission  
de l'assurance-emploi du Canada,*  
ALAN NYMARK

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE  
L'EXCÉDENT ACCUMULÉ  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS  
(en milliers de dollars)

	2005	2004
<b>Revenus</b>		
Cotisations (note 5) . . . . .	17 654 806	17 900 359
Intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada (note 6) . . . . .	967 996	1 095 519
Pénalités . . . . .	51 228	46 985
Intérêts sur les comptes débiteurs en souffrance (note 3) . . . . .	26 601	29 170
	18 700 631	19 072 033
<b>Dépenses</b>		
Prestations et mesures de soutien (note 7 et tableau) . . . . .	14 748 446	15 069 693
Frais d'administration (note 8) . . . . .	1 541 659	1 521 034
Créances douteuses . . . . .	94 509	60 270
	16 384 614	16 650 997
Excédent de l'exercice . . . . .	2 316 017	2 421 036
Excédent accumulé au début de l'exercice . . . . .	46 233 147	43 812 111
Excédent accumulé à la fin de l'exercice . . . . .	48 549 164	46 233 147

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS  
(en milliers de dollars)

	2005	2004
<b>Activités d'exploitation</b>		
Rentrées de fonds :		
Cotisations . . . . .	17 372 049	17 507 572
Intérêts reçus . . . . .	967 996	1 095 519
Recouvrements de trop- payés de prestations et de pénalités . . . . .	289 044	310 590
	18 629 089	18 913 681
Sorties de fonds :		
Prestations et mesures de soutien . . . . .	(14 974 550)	(15 257 946)
Frais d'administration . . . . .	(1 399 542)	(1 551 203)
	(16 374 092)	(16 809 149)
Augmentation nette de la trésorerie . . . . .	2 254 997	2 104 532
Trésorerie Au début de l'exercice . . . . .	45 035 789	42 931 257
À la fin de l'exercice . . . . .	47 290 786	45 035 789
La trésorerie à la fin de l'exercice se compose de		
Solde du compte auprès du receveur général du Canada . . . . .	47 379 278	45 124 781
Mandats non encaissés . . . . .	(88 492)	(88 992)
	47 290 786	45 035 789

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des présents états financiers.

## Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

### 1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est cogérée par le gouvernement, les travailleurs et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleuses et aux travailleurs admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte d'assurance-emploi.

Le Compte d'assurance-emploi (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte.

Le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières. De même, il est responsable d'administrer et d'appliquer les dispositions de la Loi relatives aux montants à recouvrer des prestataires à revenus élevés.

La Loi autorise le gouvernement du Canada à conclure des ententes sur le développement du marché du travail avec chaque province et territoire pour la conception, la gestion et l'administration des prestations d'emploi actives et des mesures de soutien prescrites dans la Loi. À l'exception de l'Ontario, des ententes ont été conclues et mises en oeuvre avec toutes les provinces et territoires.

Le partage des responsabilités varie d'une entente à l'autre. Dans certains cas, les provinces et territoires assurent la gestion des prestations actives et des mesures de soutien; dans d'autres, l'entente prévoit une gestion partagée des programmes avec le gouvernement fédéral.

### 2. Principales conventions comptables

Le Compte fait partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. À ce titre, ses opérations sont consolidées avec celles du gouvernement et sont présentées dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les états financiers du Compte sont également présentés dans le Volume I des *Comptes publics du Canada*.

#### a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

#### b) Revenus—Cotisations

Les cotisations sont constatées comme revenu dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées. Les coti-

sations gagnées dans l'exercice sont mesurées à partir des montants cotisés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) plus une estimation des montants non cotisés déterminée à partir des montants perçus. Les revenus de cotisation comprennent également les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices précédents.

#### c) Dépenses—Prestations et mesures de soutien

Les prestations de revenu (ou prestations selon la Partie I de la Loi) offrent un soutien temporaire de revenu aux prestataires pendant qu'ils cherchent un emploi. Les prestations de revenu représentent les sommes versées et à être versées aux prestataires pour la période correspondant à l'exercice, moins les versements excédentaires que la Commission a établis au cours de l'exercice.

Les prestations d'emploi et mesures de soutien (ou prestations selon la Partie II de la Loi) offrent un soutien financier, sous forme de contribution ou de subvention, aux personnes admissibles afin de les aider à réintégrer le marché du travail et à des tierces parties afin de les aider à offrir des services d'aide à l'emploi aux chômeurs. Ces dépenses incluent les coûts directs (excluant les frais d'administration) des programmes de soutien financier, d'aide à l'emploi et de d'autres mesures afférentes offerts aux personnes admissibles et aux tierces parties. Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice sont déduits de ces dépenses. Les dépenses de la Partie II comprennent également les paiements de transfert aux provinces et territoires pour la conception et l'exécution de programmes similaires aux prestations d'emploi et mesures de soutien.

Les prestataires dont le revenu excède les niveaux de revenu indiqués dans la Loi doivent rembourser les prestations reçues. Les montants estimés reçus ou à recevoir de ces prestataires sont déduits des prestations et mesures de soutien.

#### d) Frais d'administration

Les frais d'administration de la Loi sont calculés à partir d'une formule de répartition des dépenses entre le ministère de Ressources humaines et Développement des compétences, le ministère du Développement social et le Compte. Cette formule tient compte de la source du financement – provenant soit du Compte ou du Trésor – dans la répartition des dépenses. De plus, les frais d'administration engagés par les provinces et les territoires pour gérer les ententes sur le développement du marché du travail sont inclus dans les frais d'administration de l'exercice selon les dispositions dans les ententes.

Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005—Suite

- e) Avances—Prestations d'emploi et mesures de soutien  
Les avances pour les prestations d'emploi et mesures de soutien sont comptabilisées comme un actif au bilan et imputées aux dépenses conformément à leur utilisation.
- f) Évaluation des actifs et passifs  
Vu l'échéance à court terme des actifs et passifs financiers du Compte, la valeur comptable est sensiblement équivalente à leur juste valeur à la fin de l'exercice.
- g) Incertitude relative à la mesure  
Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour l'exercice. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les cotisations, les remboursements de prestations et la provision pour créances douteuses. Les montants réels pourraient différer de façon importante des estimations.

3. Sommes à recevoir des prestataires

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Versements excédentaires de prestations à recevoir.....	469 690	463 378
Montants de pénalités à recevoir.....	219 635	229 621
	689 325	692 999
Moins : provision pour créances douteuses.....	397 917	350 366
	291 408	342 633
Montants estimés à recevoir des prestataires à revenus élevés.....	183 183	142 283
	474 591	484 916

La Commission détecte des versements excédentaires sur les demandes de prestations traitées dans l'exercice courant et durant les exercices précédents. Ces versements excédentaires sont comptabilisés en réduction des dépenses de prestations durant l'exercice où ils sont établis. Ainsi, au cours de l'exercice, la Commission a établi des versements excédentaires de 270 millions de dollars, incluant 16 millions en intérêts (349 millions en 2003-2004, incluant 16 millions en intérêts).

La Commission peut imposer des pénalités lorsqu'elle prend connaissance de délits commis par des prestataires ou des employeurs. La Loi prévoit les montants maximums pouvant être imposés dans de tels cas. Au cours de l'exercice, la Commission a imposé des pénalités pour un montant de 63 millions de dollars, incluant 11 millions en

intérêts (60 millions en 2003-2004, incluant 13 millions en intérêts).

Au cours de 2004-2005, la Commission a recouvré des montants totalisant 289 millions de dollars (311 millions en 2003-2004) de versements excédentaires de prestations et de pénalités. Des versements excédentaires et des pénalités irrécouvrables totalisant 48 millions de dollars (51 millions en 2003-2004) ont été radiés au cours de l'exercice.

La Commission établit une provision pour créances douteuses en effectuant une ventilation des sommes à recevoir par classes d'âge et en appliquant au total de chaque classe un coefficient établi à la lumière de l'expérience de recouvrement.

Conformément au règlement du Conseil du Trésor, le Compte impose de l'intérêt sur les dettes de l'assurance-emploi et de l'assurance-chômage découlant de fausses représentations.

4. Sommes à payer

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Au Canada		
Frais d'administration.....	103 417	(38 700)
Retenues d'impôt sur les mandats.....	24 570	31 736
Sommes recouvrées à même les prestations.....	2 507	4 506
Sommes à payer aux provinces relatives aux ententes sur le développement du marché du travail.....	20	(2 337)
	130 514	(4 795)
Aux provinces		
Retenues d'impôt sur les mandats—Québec.....	2 856	3 344
Sommes recouvrées à même les prestations.....	2 014	1 955
	4 870	5 299
	135 384	504

5. Cotisations

Les cotisations pour l'exercice sont mesurées par l'ADRC selon les montants cotisés et re-cotisés au moment de la préparation de ses états financiers plus une estimation des montants gagnés durant l'exercice mais pas encore cotisés ou re-cotisés. L'estimation des cotisations gagnées mais pas encore cotisées ou re-cotisées est fondée sur les montants perçus au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier.

Les cotisations réelles peuvent différer de ces estimations. Les revenus de cotisation réels pour les années civiles 2004 et 2005 ne seront connus que lorsque l'ADRC aura traité toutes les déclarations des employeurs relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour tenir compte

**Compte d'assurance-emploi—Suite**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005—Suite

de l'écart entre les cotisations estimées et les cotisations réelles sera enregistré au cours de l'exercice dans lequel les résultats réels des cotisations ou re-cotisations seront connus.

Les employeurs qui ont un régime admissible d'assurance-salaire ont droit à des réductions de cotisations. Ils doivent partager cette réduction avec leurs employés. Le total des réductions de cotisations pour l'année civile 2004 est estimé à 535 millions de dollars (527 millions en 2003). Le montant réel des réductions pour l'année civile 2003 s'élevait à 522 millions de dollars (513 millions en 2002). Les employé(e)s qui sont assuré(e)s selon un régime admissible d'assurance-salaire sont admissibles à des allocations en cas de maladie, blessure, grossesse ou soins à donner aux enfants, selon la catégorie du régime. Ces allocations ont pour effet de réduire les prestations spéciales payables par le Compte à ces assurés.

Tel que défini à l'article 66.1 de la Loi, le taux de cotisation pour l'année 2003 a été fixé par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de Développement des ressources humaines et du ministre des Finances. Conformément à l'article 66.2, le taux de cotisation pour l'année 2004 a été établi à 1,98 pour cent. Selon l'article 66.3, le taux de cotisation pour l'année 2005 a été fixé par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de Ressources humaines et Développement des compétences et du ministre des Finances.

Pour les années civiles suivantes, les taux de cotisation par tranche de 100 dollars de rémunération assurable étaient :

	2005	2004	2003
	(en dollars)		
Cotisation ouvrière.....	1,95	1,98	2,10
Cotisation patronale (calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière) .....	2,73	2,77	2,94

**6. Intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada**

Conformément à l'article 76 de la Loi, le ministre des Finances peut autoriser, selon les modalités et aux taux qu'il peut fixer, le versement d'intérêts sur le solde créditeur du Compte. Ces intérêts sont portés au crédit du Compte et au débit du Trésor.

Les intérêts sur le solde quotidien du compte auprès du receveur général du Canada sont calculés de façon journalière et crédités au Compte. Le taux d'intérêt sur le solde du compte pour le mois courant représente 90 pour cent de la moyenne mensuelle des taux offerts sur les bons du Trésor à échéance de trois mois. Durant l'exercice, les taux d'intérêt ont fluctué entre 1,78 pour cent et 2,39 pour cent (1,84 pour cent et 2,89 pour cent en 2003-2004). Le taux pour mars

2005 était de 2,25 pour cent (1,84 pour cent pour mars 2004).

**7. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations**

La Commission met en oeuvre une application sélective plutôt que générale des procédés de contrôle interne, en raison du nombre important de prestataires qui doivent faire l'objet d'un suivi et de la nécessité d'offrir un service rapide. Ainsi, la vérification des demandes de prestations est effectuée le plus souvent après que les prestataires aient commencé à recevoir des prestations.

La Commission gère un mécanisme qui lui permet d'évaluer l'efficacité du processus de paiement des prestations et d'estimer, par induction statistique, l'erreur la plus probable dans les prestations payées. Pour les prestations payées durant la période de 12 mois terminée le 31 mars 2005, les versements excédentaires et les moins-payés de prestations non décelés ont été estimés respectivement à 400 millions et 191 millions de dollars (525 millions et 219 millions pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2004). La Commission utilise ces estimations pour évaluer la qualité des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer ses systèmes et pratiques de traitement des demandes de prestations.

Il n'existe pas de lien direct entre les versements excédentaires établis au cours de l'exercice (tel qu'indiqué à la note 3) et l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations pour la même période.

**8. Frais d'administration**

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Frais d'administration par activité		
Prestations d'assurance-emploi .....	572 652	539 540
Soutien aux politiques, aux programmes et à la prestation de services.....	458 345	526 867
Services ministériels .....	295 019	271 931
Programmes d'emploi .....	56 938	35 997
Compétences en milieu de travail .....	59 059	43 993
Apprentissage .....	16 419	17 283
	1 458 432	1 435 611
Plus : Frais d'administration engagés par les provinces et les territoires.....	91 636	91 623
Moins : Recouvrement des frais pour la gestion du registre des numéros d'assurance sociale et pour le remplacement des cartes .....	(8 409)	(6 200)
	1 541 659	1 521 034

Aux fins de comparaison, les montants par activité de 2003-2004 ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

## Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005—Suite

### 9. Opérations entre apparentés

Le Compte est apparenté à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Compte conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées.

Les opérations entre apparentés non divulguées autrement dans ces états financiers comprennent des frais d'administration de 110 millions de dollars (114 millions en 2003-2004) facturés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour les frais de locaux et les coûts de location, et 103 millions de dollars (103 millions en 2003-2004) facturés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour la perception des cotisations des employeurs et des employés et autres activités connexes. Ces frais sont imputés au Compte en vertu de protocoles d'entente avec le ministère de Ressources humaines et Développement des compétences et le ministère de Développement social Canada.

Les cotisations d'assurance-emploi comprennent 348 millions de dollars (355 millions en 2003-2004) de cotisations versées par le gouvernement fédéral en tant qu'employeur.

### 10. Éventualités

Dans le cours normal des activités du Compte, plusieurs appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. L'issue de ces appels n'est pas déterminable présentement. Toute réclamation résultant de ces appels sera comptabilisée comme dépense dans l'exercice au cours duquel le montant sera déterminable. Cependant, de l'avis de la direction, le dénouement de ces appels ne devrait pas avoir une incidence importante sur les résultats du Compte.

#### Procédures judiciaires

Deux procédures judiciaires ont été intentées contre Sa Majesté la Reine, contestant, pour des motifs essentiellement similaires, la constitutionnalité de la *Loi sur l'assurance-emploi* en tout ou en partie. En particulier, certaines dispositions reliées au mode de fixation des cotisations et la taille de l'excédent accumulé du Compte sont contestées. Bien que le gouvernement ait gagné la cause lors du procès, un appel a été déposé, et de l'avis de la direction, le résultat final de ces poursuites ne peut pas encore être déterminé. S'il y a lieu, l'effet de ces poursuites sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel le litige sera résolu.

### 11. Événements postérieurs

#### Modifications législatives

Le Parlement a adopté, le 29 juin 2005, une loi modifiant la *Loi sur l'assurance-emploi*. Les modifications permettent à la Commission de l'assurance-emploi du Canada de fixer, au plus tard le 14 novembre de l'année précédente, le taux de cotisation conformément à un nouveau mécanisme. En fixant le taux, la Commission doit tenir compte du principe voulant que le montant des cotisations à recevoir durant l'année soit juste suffisant pour couvrir les sommes à verser au cours de cette même année d'après les données estimatives liées aux variables économiques communiquées par le ministre des Finances, et ce faisant, doit prendre en considération le rapport de l'actuaire en chef de la Commission et les observations du public.

D'une année à l'autre, le taux de cotisation ne peut varier de plus de quinze centièmes pour cent (0,15 pour cent). Pour 2006 et 2007, il ne peut être supérieur à 1,95 pour cent. S'il l'estime dans l'intérêt public, le gouverneur en conseil peut, au plus tard le 30 novembre d'une année, sur la recommandation conjointe du ministre de Ressources humaines et Développement des compétences et du ministre des Finances, substituer un autre taux de cotisation à celui fixé par la Commission pour l'année suivante.

La *Loi sur l'assurance-emploi* a aussi été modifiée afin de permettre la mise en oeuvre de tout accord de réduction du taux de cotisation conclu entre les gouvernements du Canada et des provinces, et de permettre la prise des règlements nécessaires aux ajustements et modifications à la Loi qui sont requis pour l'harmonisation de celle-ci avec les lois provinciales ayant pour effet de réduire ou d'éliminer les prestations spéciales à verser en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Elle apporte également une modification aux dispositions touchant les prestations parentales afin de réduire ou d'éliminer le paiement de prestations similaires lorsque versées par une province. Cette modification à la Loi était requise afin de donner effet à l'entente conclue entre le gouvernement du Canada et la province sur la mise en oeuvre, en janvier 2006, du régime d'assurance parentale de cette province.

#### Paiements de transfert aux provinces et territoires

Le gouvernement du Canada a des ententes sur le développement du marché du travail avec toutes les provinces et territoires, à l'exception de l'Ontario. Les ententes peuvent être de deux types : les ententes de gestion partagée où les deux parties assument les responsabilités pour la planification et la conception des programmes d'emploi, ou les ententes de transfert où la province ou le territoire assume toutes les responsabilités pour la conception et la mise en oeuvre de programmes d'emploi similaires aux prestations d'emploi et mesures de soutien.

**Compte d'assurance-emploi—Suite**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005—Fin

L'entente sur le développement du marché du travail Canada-Québec est une entente de transfert. Entre 1999-2000 et 2003-2004, la province de Québec a dépensé une somme cumulative de 102 millions de dollars (28 millions en 2003-2004, 20 millions en 2002-2003, 17 millions en 2001-2002, 20 millions en 2000-2001 et 17 millions en 1999-2000) qui a été imputée aux dépenses sans que l'admissibilité de celles-ci n'ait fait l'objet d'un accord commun entre les parties, tel que requis dans l'entente. Durant cette période, des discussions étaient en cours avec la province de Québec afin d'en arriver à une entente satisfaisante pour les deux parties.

En juin 2005, les gouvernements du Canada et du Québec ont conclu une entente sur une nouvelle interprétation de la politique concernant l'utilisation des fonds prévus par la Partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* pour financer la formation parrainée par l'employeur offerte aux travailleurs qui risquent de perdre leur emploi. Cette interprétation de la politique servira à établir l'admissibilité des dépenses imputées par le gouvernement du Québec depuis 1999-2000 à sa mesure de formation de la main-d'œuvre, volet « entreprises » conformément à la Partie II de la Loi. Tout ajustement nécessaire sera comptabilisé dans l'exercice 2005-2006.

---

Compte d'assurance-emploi—Fin

TABLEAU DES PRESTATIONS ET MESURES DE SOUTIEN  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS  
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Partie I—Prestations de revenu		
Régulières .....	8 668 593	9 121 833
Aux pêcheurs .....	313 047	337 096
Travail partagé .....	11 201	26 945
	8 992 841	9 485 874
Prestations spéciales		
Parentales .....	2 081 156	1 986 726
De maternité .....	924 837	908 956
De maladie .....	796 618	754 101
D'adoption .....	31 291	28 593
De compassion .....	7 219	1 533
	3 841 121	3 679 909
	12 833 962	13 165 783
Partie II—Prestations d'emploi et mesures de soutien		
Prestations d'emploi		
Acquisition de compétences .....	428 909	355 489
Travail indépendant .....	115 443	95 904
Partenariats pour la création d'emplois .....	70 620	73 679
Subventions salariales ciblées .....	47 551	45 393
	662 523	570 465
Mesures de soutien		
Aide à l'emploi .....	323 683	334 169
Partenariats du marché du travail .....	173 410	192 386
Recherche et innovation .....	16 576	26 770
	513 669	553 325
Paiements de transfert aux provinces et territoires .....	890 945	893 819
	2 067 137	2 017 609
Prestations et mesures de soutien .....	14 901 099	15 183 392
Moins : prestations remboursées ou à être remboursées par les prestataires à revenus élevés .....	152 653	113 699
	14 748 446	15 069 693

Taux des prestations—Prestations de revenu

Les prestations payées représentent 55 pour cent de la rémunération assurable moyenne ou 413 \$ par semaine, selon le moindre des deux. Le taux de prestations pour les personnes faisant partie d'une famille à faible revenu avec enfants peut être augmenté jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la rémunération assurable moyenne ou 413 \$ par semaine.

# SECTION 5

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*  
**2004-2005**

## **Créditeurs et charges à payer**

### **SOMMAIRE**

	<i>Page</i>
Créditeurs et charges à payer .....	5.3
Impôts à payer .....	5.11
Passif environnemental .....	5.12
Intérêts et dette échue .....	5.13
Provision pour garanties .....	5.14

## CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Cette section renferme des informations sur les comptes présentés à l'état de la situation financière à la rubrique « Crédi-teurs et charges à payer ». L'établissement et l'exploitation de ces comptes sont autorisés par le Parlement en vertu de lois de crédits annuelles et d'autres lois. Dans plusieurs cas, ces comptes représentent les créditeurs, charges à payer et provi-sions établis à la fin de l'exercice selon l'autorité accordée à la présidente du Conseil du Trésor en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le tableau 5.1 présente les soldes de fin d'exercice pour les créditeurs et charges à payer par catégorie. Le graphique 5A présente les créditeurs et charges à payer par catégorie au 31 mars.

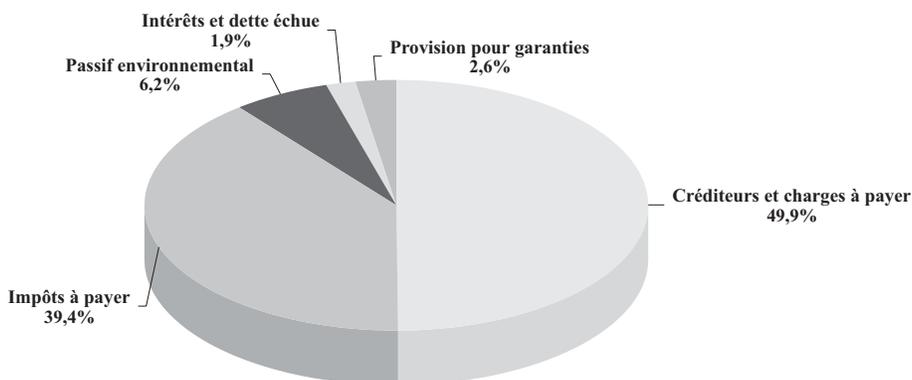
La plupart des tableaux de cette section présentent la conti-nuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

**TABLEAU 5.1**  
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2005	31 mars 2004 <sup>(1)</sup>
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer, tableau 5.2 .....	45 120 055 454	37 266 848 882
Impôts à payer, tableau 5.6 .....	35 649 729 478	33 039 779 432
Passif environnemental, tableau 5.7 .....	5 624 000 000	3 564 200 000
Intérêts et dette échue, tableau 5.8 .....	1 762 095 768	3 322 993 654
Provision pour garanties, tableau 5.9 .....	2 317 500 000	2 770 400 000
Total .....	90 473 380 700	79 964 221 968

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été modifiées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

**GRAPHIQUE 5A**  
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER PAR CATÉGORIE AU 31 MARS 2005



## Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer incluent les créditeurs, les salaires et avantages sociaux courus, les effets à payer aux organisations internationales, le compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, les retenues salariales diverses, le compte de réévaluation des accords d'échange de devises, d'autres comptes et les revenus reportés.

Le tableau 5.2 présente le sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créditeurs et charges à payer.

**TABLEAU 5.2**  
**CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	31 mars 2005	31 mars 2004 <sup>(1)</sup>
	\$	\$
Créditeurs .....	35 893 719 072	28 495 647 271
Plus : redressement de consolidation <sup>(2)</sup> .....	1 159 349 000	958 631 000
	<i>37 053 068 072</i>	<i>29 454 278 271</i>
Salaires et avantages sociaux courus .....	2 478 158 412	2 081 432 418
Effets à payer aux organisations internationales, tableau 5.3 .....	540 732 742	618 823 075
Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, tableau 5.4 .....	3 695 983 617	2 593 162 630
Retenues salariales diverses .....	137 208 408	136 601 350
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises .....	(922 244 937)	363 028 415
Autres .....	141 284 322	89 887 900
Revenus reportés, tableau 5.5 .....	1 995 864 818	1 929 634 823
<b>Total .....</b>	<b>45 120 055 454</b>	<b>37 266 848 882</b>

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été modifiées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(2)</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

### Créditeurs

Ce compte inscrit les montants dus à la fin de l'exercice conformément à des accords contractuels, ou pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus, les montants constatés à être versés à même les crédits et les autorisations législatives, et les dettes courues des sociétés d'État consolidées.

### Salaires et avantages sociaux courus

Ce compte inscrit les retenues salariales dues en fin d'exercice, les sommes reliées aux congés annuels et au temps compensatoire gagnés et non payés et les autres sommes courues reliées aux salaires non payés ou rétroactifs.

**Effets à payer aux organisations internationales**

Des souscriptions au capital-actions, et des prêts et avances sont effectués aux organisations internationales au moyen d'espèces et/ou d'effets à payer qui seront encaissés ultérieurement selon les modalités des accords. Ces effets à vue ne portent pas intérêt et sont non négociables. Les souscriptions, les prêts et les avances sont inscrits aux actifs et le détail est présenté au tableau 9.13 (section 9 de ce volume).

Le tableau 5.3 présente les soldes et les opérations pour les effets particuliers.

**TABLEAU 5.3**  
**EFFETS À PAYER AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

	Rentrées et autres crédits		Paiements et autres débits		31 mars 2005	
	1 <sup>er</sup> avril 2004	Émissions	Encaissements	Réévaluation <sup>(1)</sup>		
		d'effets				d'effets
	\$	\$	\$	\$	\$	
Finances—						
Banque européenne pour la reconstruction et le développement .....	19 111 407	9 802 739		9 955 771	1 329 185	17 629 190
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....		29 009 682				29 009 682
Association internationale de développement .....	302 027 000	230 134 000		292 420 000		239 741 000
Agence multilatérale de garantie des investissements .....	4 206 821				326 266	3 880 555
Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères)—						
Agence canadienne de développement international—						
Banque africain de développement .....		3 461 282		3 461 282		
Banque asiatique de développement .....	6 786 479		102 479	3 809 274		3 079 684
Banque de développement des Caraïbes .....	8 107 447			271	218 405	7 888 771
Banque interaméricaine de développement .....	5 519 086			491 410	5 005 921	21 755
Institutions financières internationales—						
Fonds africain de développement .....		69 603 210		69 603 210		
Fonds asiatique de développement .....	127 457 109	100 339 869		111 340 617		116 456 361
Banque de développement des Caraïbes (Spécial) .....	59 638 725	1 681 197		6 607 979		54 711 943
Caisse du fonds pour l'environnement mondial .....	85 969 001	39 735 000		57 390 200		68 313 801
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement .....		1 138 504		1 138 504		
Fonds international pour le développement agricole .....		14 533 867		14 533 867		
Fonds du Protocole de Montréal .....		6 216 533		6 216 533		
	273 064 835	233 248 180		266 830 910		239 482 105
Total .....	618 823 075	505 655 883	102 479	576 968 918	6 879 777	540 732 742

<sup>(1)</sup> Les effets libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

**Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires**

Ce compte comptabilise l'administration des impôts sur le revenu par le gouvernement du Canada pour le compte des provinces, territoires et autres gouvernements autochtones, en vertu des dispositions de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, et la taxe de vente harmonisée, la taxe de vente et la taxe de vente sur les produits et services en vertu des dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise*, de même que les versements connexes effectués à ceux-ci.

En vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, le gouvernement du Canada est autorisé à conclure avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, des accords selon lesquels le gouvernement du Canada percevra les impôts sur le revenu pour le compte de ceux-ci, et leur effectuera des versements relatifs à ces impôts. De plus, le gouvernement est autorisé à conclure avec les gouvernements provinciaux, des accords en vue de percevoir la taxe de vente harmonisée, et leur effectuera des versements relatifs à cette taxe.

Le gouvernement du Canada a conclu des accords avec les provinces et territoires (excluant Québec) et avec certaines Premières nations autonomes, en vue de percevoir les impôts sur le revenu des particuliers, et, avec les provinces et territoires (excluant Québec, Ontario et Alberta sauf pour l'impôt touchant les dividendes ayant trait aux actions privilégiées), en vue de percevoir les impôts des sociétés, et, à verser à ces provinces et territoires, les revenus estimatifs à être produits par de tels impôts. Le gouvernement a aussi conclu des accords

avec les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve et Labrador en vue de percevoir la taxe de vente harmonisée, et leur effectuera des versements relatifs à cette taxe. De plus, le gouvernement a aussi conclu des accords avec certaines Premières nations en vue de percevoir les taxes de ventes sur les carburants à moteur, le tabac et l'alcool et la taxe de vente sur les produits et services, et leur effectuera des paiements relatifs à ces ententes. Ce compte reflète aussi des montants relatifs à l'administration de divers programmes provinciaux et territoriaux par le gouvernement du Canada en vertu de Protocoles d'entente tels que les programmes de prestations pour enfants.

Étant donné que les *Comptes publics du Canada* présentent des informations pour l'exercice allant d'avril à mars et que l'impôt est calculé selon une année civile, certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être reliées à plusieurs années d'imposition. Par exemple, au cours d'un exercice le ministre des Finances effectue des versements courants, fondés sur des estimations, pour deux années civiles (avril à décembre et janvier à mars). Au cours de cette période, il est aussi nécessaire d'effectuer des versements ou des redressements afin d'établir les montants réels de revenus fiscaux, de remises et de crédits pour les années d'imposition précédentes.

Le tableau 5.4 présente les soldes cumulés et la situation nette des revenus et des versements effectués aux provinces et territoires pour l'impôt des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers, de même que pour la taxe de vente harmonisée, la taxe de vente et la taxe de vente sur les produits et services.

**TABLEAU 5.4**  
**COMPTE DES ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE AVEC LES PROVINCES ET TERRITOIRES**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Total des impôts sur le revenu des particuliers gérés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada .....	1 299 060 349	38 422 589 611		39 721 649 960
Moins : versements aux provinces et territoires—				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			791 040 051	791 040 051
Île-du-Prince-Édouard .....			178 536 646	178 536 646
Nouvelle-Écosse .....			1 486 550 442	1 486 550 442
Nouveau-Brunswick .....			1 019 559 370	1 019 559 370
Ontario .....			20 696 614 928	20 696 614 928
Manitoba .....			1 711 187 737	1 711 187 737
Saskatchewan .....			1 331 322 291	1 331 322 291
Alberta .....			4 770 119 925	4 770 119 925
Colombie-Britannique .....			5 082 779 840	5 082 779 840
Yukon .....			36 053 200	36 053 200
Territoires du Nord-Ouest .....			58 989 087	58 989 087
Nunavut .....			12 341 008	12 341 008
Premières nations .....			3 414 616	3 414 616
			37 178 509 141	37 178 509 141
<b>Total des impôts sur le revenu des particuliers, en main .....</b>	<b>1 299 060 349</b>	<b>38 422 589 611</b>	<b>37 178 509 141</b>	<b>2 543 140 819</b>

**TABLEAU 5.4**

**COMPTE DES ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE AVEC LES PROVINCES ET TERRITOIRES—Fin**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Total des impôts des sociétés gérés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada .....	976 505 320	3 060 143 042		4 036 648 362
Moins : versements aux provinces et territoires—				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			116 762 248	116 762 248
Île-du-Prince-Édouard .....			26 726 921	26 726 921
Nouvelle-Écosse .....			416 453 497	416 453 497
Nouveau-Brunswick .....			212 617 799	212 617 799
Ontario .....			106 731 497	106 731 497
Québec .....			32 681 210	32 681 210
Manitoba .....			398 220 610	398 220 610
Saskatchewan .....			249 888 381	249 888 381
Alberta .....			22 282 988	22 282 988
Colombie-Britannique .....			1 258 680 863	1 258 680 863
Yukon .....			12 254 950	12 254 950
Territoires du Nord-Ouest .....			59 165 870	59 165 870
Nunavut .....			9 458 438	9 458 438
			2 921 925 272	2 921 925 272
<b>Total des impôts des sociétés, en main .....</b>	<b>976 505 320</b>	<b>3 060 143 042</b>	<b>2 921 925 272</b>	<b>1 114 723 090</b>
Total de la taxe de vente harmonisée gérée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada .....	317 291 588	2 113 540 920		2 430 832 508
Moins : versements aux provinces et territoires—				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			568 068 731	568 068 731
Nouvelle-Écosse .....			1 036 621 405	1 036 621 405
Nouveau-Brunswick .....			788 552 566	788 552 566
			2 393 242 702	2 393 242 702
<b>Total de la taxe de vente harmonisée, en main .....</b>	<b>317 291 588</b>	<b>2 113 540 920</b>	<b>2 393 242 702</b>	<b>37 589 806</b>
Total de la taxe de vente avec les Premières nations gérée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada .....	305 373	4 694 110		4 999 483
Moins : versements aux Premières nations .....			4 638 250	4 638 250
<b>Total de la taxe de vente avec les Premières nations, en main .....</b>	<b>305 373</b>	<b>4 694 110</b>	<b>4 638 250</b>	<b>361 233</b>
Total de la taxe de vente sur les produits et services avec les Premières nations gérée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada .....		1 286 117		1 286 117
Moins : versements aux Premières nations .....			1 117 448	1 117 448
<b>Total de la taxe de vente sur les produits et services avec les Premières nations, en main .....</b>		<b>1 286 117</b>	<b>1 117 448</b>	<b>168 669</b>
<b>Total .....</b>	<b>2 593 162 630</b>	<b>43 602 253 800</b>	<b>42 499 432 813</b>	<b>3 695 983 617</b>

**Retenues salariales diverses**

Les retenues salariales de certains employés sont créditées à ce compte, en attendant qu'elles soient remises aux organismes non gouvernementaux intéressés.

**Compte de réévaluation des accords d'échange de devises**

Ce compte inscrit les profits ou pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des accords d'échange de devises.

**Autres**

Divers créditeurs et charges à payer telle la taxe de vente provinciale perçue sur les ventes sont enregistrés à ce compte.

**Revenus reportés**

Ce compte comptabilise les revenus qui ont été perçus avant la fin du présent exercice mais dont les marchandises ou les services seront livrés ou rendus au cours d'un exercice subséquent. Il inclut des droits reçus pour des licences qui permettent l'accès au spectre radioélectrique au cours des exercices à venir et présente aussi séparément les revenus en-

caissés qui ont été comptabilisés dans un compte à fin déterminée.

Le tableau 5.5 présente les soldes et les opérations pour les revenus reportés.

**TABLEAU 5.5**  
**REVENUS REPORTÉS**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Revenus reportés—				
Citoyenneté et Immigration—				
Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté.....	293 908 367	46 943 288	2 893 994	337 957 661
Industrie—				
Frais de licence du Spectre et autres frais .....	1 406 318 004	262 670 438	242 157 040	1 426 831 402
Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile—				
Gendarmerie royale du Canada—				
Accord avec les provinces sur les immobilisations.....	98 652 837	2 499 733	883 561	100 269 009
Autres ministères.....	77 569 762	31 827 344	34 956 199	74 440 907
<b>Total .....</b>	<b>1 876 448 970</b>	<b>343 940 803</b>	<b>280 890 794</b>	<b>1 939 498 979</b>
Autres revenus reportés—Comptes à fins déterminées—				
Comptes de dons et de legs—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Ententes relatives aux frais partagés—Recherches.....	23 513 384	18 544 145	22 305 074	19 752 455
Patrimoine canadien—				
Bibliothèque et Archives Canada—				
Compte spécial de fonctionnement .....	25 000	380 869	199 190	206 679
Environnement—				
Espèces en voie de disparition—Dons .....	4 111			4 111
Agence Parcs Canada—				
Fonds de redressement Pacific Rim .....		2 500 000	125 000	2 375 000
	4 111	2 500 000	125 000	2 379 111
Pêches et Océans—				
Dons désignés.....		395 000	130 933	264 067
Dragage de la voie maritime du Saint-Laurent .....	2 858 877		2 858 877	
	2 858 877	395 000	2 989 810	264 067
Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères)—				
Fonds canadien d'action contre les mines .....	332 899		332 127	772
Gouverneur général—				
Dons—Rideau Hall .....	18 530		14 080	4 450
Santé—				
Instituts de recherche en santé du Canada—				
Dons aux fins de recherches.....	1 700 215	12 991 790	5 594 755	9 097 250
Ressources humaines et Développement des compétences— <sup>(1)</sup>				
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail—				
Libéralités.....	89 927	500		90 427
Industrie—				
Prix du Premier ministre.....	1 690 960	1 929 734	1 411 118	2 209 576
Agence spatiale canadienne—				
Projet d'entraînement spatial .....	61 200	56 810	56 795	61 215
Conseil national de recherches du Canada—				
Fonds de fiducie.....	20 507 591	18 122 451	18 637 839	19 992 203
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie—				
Fonds de fiducie.....	250			250
Conseil de recherches en sciences humaines—				
Fonds de fiducie.....	404 376	6 645	10 000	401 021
	22 664 377	20 115 640	20 115 752	22 664 265

**TABLEAU 5.5**  
REVENUS REPORTÉS—Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Défense nationale—				
Parrainage collectif et dons . . . . .	32 167	114 107	46 695	99 579
Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile)—				
Gendarmerie royale du Canada—				
Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN) . . . . .		11 110		11 110
Fondation de la Gendarmerie royale du Canada . . . . .	249 663		249 663	
Entente de parrainage—Contributions . . . . .	635 860	110 835	226 366	520 329
	885 523	121 945	476 029	531 439
Conseil du Trésor—				
École de la fonction publique du Canada (Centre canadien de gestion)—				
Dons . . . . .	13 787			13 787
Total des comptes de dons et de legs . . . . .	52 138 797	55 163 996	52 198 512	55 104 281
Intérêts provenant des comptes de dotations—				
Environnement—				
Agence Parcs Canada—				
Compte de fiducie de Mackenzie King . . . . .		10 575	10 575	
Santé—				
Instituts de recherche en santé du Canada—				
Dotation pour la recherche en santé . . . . .	2 881	2 031	2 667	2 245
Industrie—				
Conseil national de recherches du Canada—				
Fonds de H.L. Holmes . . . . .	2 682	120 000	90 729	31 953
Conseil de recherches en sciences humaines—				
Fonds pour les boursiers de la Reine . . . . .	59 509	6 353		65 862
Transports—				
Ententes relatives aux frais partagés—				
Recherche et développement sur le transport . . . . .	981 984	547 833	368 319	1 161 498
Total des intérêts provenant des comptes de dotations . . . . .	1 047 056	686 792	472 290	1 261 558
Total des autres revenus reportés—Comptes à fins déterminées . . . . .	53 185 853	55 850 788	52 670 802	56 365 839
Total des revenus reportés . . . . .	1 929 634 823	399 791 591	333 561 596	1 995 864 818

<sup>(1)</sup> Faisant anciennement partie du ministère du Développement des ressources humaines.

**Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les frais et les droits perçus en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et son règlement et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et son règlement. Les frais sont reportés jusqu'au moment où la demande est considérée comme traitée, alors que les droits (droit de citoyenneté et droit de résidence permanente) sont reportés jusqu'à ce que le droit soit accordé.

**Frais de licence du Spectre et autres frais**

Ce compte a été établi afin d'inscrire, (a) les sommes perçues d'avance par les Ventes aux enchères du Spectre, qui sont imputées aux revenus sur une période de dix ans; (b) les sommes provenant des frais de licence du Spectre reçus vers la fin de l'exercice mais applicables à l'exercice suivant; et, (c) les sommes provenant d'autres sources tels que les frais de faillite en fidéicommiss et les frais de pré-consolidation du Bureau de la compétition qui sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice ultérieur.

**Accord avec les provinces sur les immobilisations**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le solde des revenus reçus au moment des acquisitions d'immobilisations appartenant à la Gendarmerie royale du Canada. Le revenu reporté est réalisé selon la même base que l'amortissement de l'immobilisation correspondante.

**Ententes relatives aux frais partagés—Recherches**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les sommes sont déboursées pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

### Compte spécial de fonctionnement

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* afin d'inscrire les sommes d'argent reçues aux fins de la Bibliothèque et des Archives du Canada, sous forme de dons. Les sommes requises aux fins de la Loi peuvent être versées à même ce compte ou sur les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

### Espèces en voie de disparition—Dons

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les cadeaux et les legs provenant de particuliers et d'organisations pour financer les diverses études liées aux espèces en voie de disparition.

### Fonds de redressement Pacific Rim

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes reçues pour la protection des terres à l'intérieur de la réserve du parc national du Canada Pacific Rim. Ces sommes sont utilisées pour surveiller les impacts des utilisations communautaires, mener des recherches connexes et appliquer les mesures d'atténuation requises.

### Dons désignés

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons désignés destinés aux activités de recherche, de développement, de gestion et de promotion des enjeux relatifs aux pêches et océans.

### Dragage de la voie maritime du Saint-Laurent

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes reçues pour les frais de services de dragage de la voie maritime du Saint-Laurent. Ces sommes sont utilisées pour défrayer les coûts de dragage dans le Chenal maritime du Saint-Laurent entre Montréal et le Cap Gribane.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

### Fonds canadien d'action contre les mines

Le compte a été établi afin d'enregistrer les sommes d'argent reçues du public pour encourager les programmes canadiens d'action contre les mines, en vertu de l'accord de la convention d'Ottawa, lequel interdit la production, l'utilisation, la mise en stock et l'exportation des mines antipersonnelles.

### Dons—Rideau Hall

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cadeaux, les dons ou les legs au Rideau Hall reçus d'organismes privés et de particuliers pour financer des initiatives particulières.

### Dons aux fins de recherches—Instituts de recherche en santé du Canada

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en Santé du Canada* afin d'inscrire les dons et les contributions provenant d'organisations et de particuliers aux fins de recherches biomédicales.

### Libéralités—Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 6(3) de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* afin d'inscrire les sommes, les titres ou autres valeurs mobilières, reçus à titre de dons, legs ou autres modes de libéralités, et de déboursier ces libéralités à la discrétion du Centre.

### Prix du Premier ministre

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les tiers afin de promouvoir l'excellence dans l'enseignement en vertu du prix du Premier ministre.

### Projet d'entraînement spatial

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges effectuées aux fins du projet d'entraînement spatial.

### Fonds de fiducie—Conseil national de recherches du Canada

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire les fonds reçus notamment des gouvernements et organismes ne faisant pas partie de l'entité comptable pour couvrir les charges effectuées au nom de ces derniers.

### Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (1978)* afin d'inscrire les fonds fournis par d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les charges effectuées au nom de ces derniers.

### Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences humaines

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines. L'encaissement de dons privés aux fins de projets spéciaux est également inscrit à ce compte.

### Parrainage collectif et dons

Ce compte a été établi par le Ministère de la Défense nationale dans le but de gérer les fonds reçus de compagnies privées, de corporations à but non lucratif, d'associations, d'autres paliers de gouvernement ou d'individus pour des événements conformes au mandat du Ministère mais non prévus dans ses crédits parlementaires.

### Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN)

Ce compte a été établi afin d'administrer des fonds de parrainage pour appuyer la Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada.

### Fondation de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de la Fondation de la Gendarmerie royale du Canada qui serviront à couvrir les charges relatives aux projets de services de police communautaires, éducationnels et promotionnels et aux relations publiques à travers le Canada.

### Entente de parrainage—Contributions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds versés à la Gendarmerie royale du Canada en vertu d'ententes de parrainage aux fins de programmes de services de police communautaires.

### Dons—École de la fonction publique du Canada (Centre canadien de gestion)

Ce compte a été établi en vertu de l'article 5(h) de la *Loi sur le Centre canadien de gestion* afin d'inscrire des fonds reçus par le Centre canadien de gestion en dons aux fins de promouvoir la mission du Centre.

### Compte de fiducie de Mackenzie King

Feu le très honorable W. L. Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la Maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même que pour des fins de facilités d'étude et de recherches.

### Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi portant création des Instituts de recherche en santé du Canada* afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-74 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

### Ententes relatives aux frais partagés—Recherche et développement sur le transport

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire, (a) les sommes provenant d'ententes à frais partagés dans le but de consolider et d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du réseau de transport canadien; et, (b) les sommes provenant du secteur privé et des gouvernements provinciaux afin de subvenir directement aux objectifs stratégiques du ministère.

## Impôts à payer

Les impôts à payer comprennent les sommes payables aux contribuables basées sur les cotisations établies ainsi que les estimations de remboursements dues pour les cotisations qui ne sont pas encore établies par la fin de l'exercice.

Le tableau 5.6 présente un sommaire des soldes relatifs aux différents volets de revenus d'impôt.

**TABLEAU 5.6**  
**IMPÔTS À PAYER**

	31 mars 2005	31 mars 2004
	\$	\$
Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents .....	20 246 505 960	18 646 364 667
Impôt sur le revenu des sociétés .....	8 724 474 419	8 238 968 996
Taxe sur les produits et services .....	6 562 211 935	5 988 113 070
Douanes et accise .....	116 537 164	166 332 699
Total .....	35 649 729 478	33 039 779 432

### Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer aux particuliers ainsi que les sommes payables aux employeurs et autres retenues d'impôt sur le revenu des particuliers. Ce compte inclut aussi tout intérêt dû sur les soldes.

### Impôt sur le revenu des sociétés

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer et tout intérêt dû aux contribuables constitués en société.

### Taxe sur les produits et services

Ce compte inscrit les remboursements, les remises et tout intérêt dû liés à la taxe sur les produits et services.

### Douanes et accise

Ce compte inscrit les remboursements des droits de douane à l'importation, des taxes et droits d'accise, de la taxe sur l'énergie et de tout intérêt dû sur les soldes.

## Passif environnemental

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés lorsque le gouvernement a l'obligation ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts, ainsi que les coûts estimatifs du déclassement des installations nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée.

Le gouvernement a répertorié environ 2 200 sites contaminés (2 400 sites contaminés en 2004) pour lesquels un passif de 2 874 millions de dollars a été inscrit (3 133 millions de dollars en 2004). Le passif éventuel relatif aux sites contaminés est divulgué à la section 11 de ce volume.

En 2005, Énergie atomique du Canada limitée a mené un examen de son plan de déclassement, des principales hypothèses sous-jacentes à l'estimation et du calcul de la provision pour déclassement d'installations nucléaires et pour gestion des déchets. Une charge de 2 319 millions de dollars et une majoration équivalente du passif environnemental sont comptabilisées dans l'exercice en cours pour témoigner des changements au plan et aux hypothèses sous-jacentes.

Le tableau 5.7 présente les soldes relatifs aux sites contaminés et au déclassement d'installations nucléaires.

**TABLEAU 5.7**  
PASSIF ENVIRONNEMENTAL

	31 mars 2005	31 mars 2004
	\$	\$
Sites contaminés .....	2 874 000 000	3 133 019 000
Déclassement des installations nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée .....	2 750 000 000	431 181 000
Total .....	5 624 000 000	3 564 200 000

## Intérêts et dette échue

Les intérêts et la dette échue comprennent les intérêts échus, les intérêts courus, la dette échue, ainsi que les escomptes, les primes et commissions non amortis à l'émission de la dette non échue.

Le tableau 5.8 présente un sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créiteurs et charges à payer.

**TABLEAU 5.8**  
INTÉRÊTS ET DETTE ÉCHUE

	31 mars 2005	31 mars 2004
	\$	\$
Intérêts échus .....	3 295 022 776	3 500 830 507
Intérêts courus .....	4 655 217 678	5 240 495 924
Dette échue .....	153 685 123	191 337 475
	<hr/>	<hr/>
	8 103 925 577	8 932 663 906
Moins : escomptes non amortis des bons du Canada .....	8 164 899	3 375 918
escomptes non amortis des bons du Trésor .....	1 045 877 609	865 133 670
escomptes et primes non amortis des obligations négociables .....	5 287 071 814	4 740 379 231
commissions non amorties des obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada .....	715 487	781 433
	<hr/>	<hr/>
	6 341 829 809	5 609 670 252
Total .....	<hr/>	<hr/>
	1 762 095 768	3 322 993 654

### Intérêts échus

Les intérêts échus représentent l'intérêt échu et payable sur la dette obligataire, mais qui n'a pas été encaissé par les détenteurs d'obligations.

### Intérêts courus

Les intérêts courus représentent l'intérêt accumulé au 31 mars sur la dette obligataire et sur certains autres éléments de passif, et dont les intérêts sont payables à une date ultérieure.

### Dette échue

À ce compte sont consignées les dettes sous forme de titres émis par le gouvernement, qui sont devenus échus, mais qui n'ont pas été présentés pour remboursement. Les obligations échues et non réclamées sont virées aux autres revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente; le temps minimum pour effectuer un tel virement est de 5 ans après la date d'échéance.

### Escomptes non amortis des bons du Canada

Ce compte inscrit la partie des escomptes sur les bons du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons.

### Escomptes non amortis des bons du Trésor

Ce compte inscrit la partie des escomptes sur les bons du Trésor en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons.

### Escomptes et primes non amortis des obligations négociables

Ce compte inscrit la partie des escomptes et des primes sur les obligations négociables en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes et les primes sont amortis sur la durée de vie des obligations.

### Commissions non amorties des obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada

Ce compte inscrit la partie des commissions sur les obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les commissions sont amorties sur la durée de vie des obligations.

## Provision pour garanties

Cette catégorie de créanciers et charges à payer comprend la provision pour garanties d'emprunt et la provision pour emprunts des sociétés d'État.

Le tableau 5.9 présente un sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créanciers et charges à payer.

**TABLEAU 5.9**  
PROVISION POUR GARANTIES

	31 mars 2005	31 mars 2004
	\$	\$
Provision pour garanties d'emprunt .....	578 000 000	765 000 000
Provision pour emprunts des sociétés d'État .....	1 739 500 000	2 005 400 000
Total .....	2 317 500 000	2 770 400 000

### Provision pour garanties d'emprunt

Ce compte inscrit les pertes possibles concernant les garanties d'emprunt lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué dans le futur afin d'honorer une garantie et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de la perte peut être établie.

### Provision pour emprunts des sociétés d'État

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le remboursement des emprunts contractés par les sociétés d'État entreprises mandataires, ainsi que le versement des intérêts correspondants sont imputés et prélevés sur le Trésor. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes inconditionnelles du gouvernement.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires peuvent, parfois, être garantis par le gouvernement.

Ce compte inscrit les emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires à être probablement remboursés par le gouvernement (voir le tableau 9.6 à la section 9 de ce volume).

# SECTION 6

## COMPTES PUBLICS DU CANADA

2004-2005

### Dette portant intérêt

#### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Dette non échue—	
Obligations négociables . . . . .	6.3
Bons du Trésor . . . . .	6.5
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada . . . . .	6.6
Obligations et billets non négociables . . . . .	6.7
Bons du Canada . . . . .	6.8
Billets du Canada . . . . .	6.8
Eurobillets à moyen terme . . . . .	6.9
Taux d'intérêt . . . . .	6.10
Échéance de la dette du gouvernement . . . . .	6.11
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté . . . . .	6.12
Obligation relative à des contrats de location-acquisition . . . . .	6.13
Régimes de retraite et autres passifs—	
Régimes de retraite du secteur public . . . . .	6.17
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants . . . . .	6.28
Régime de pensions du Canada . . . . .	6.30
Autres passifs—	
Compte des rentes sur l'État . . . . .	6.31
Comptes de dépôt et en fiducie . . . . .	6.32
Autres comptes à fins déterminées . . . . .	6.38
États supplémentaires—	
Régime de pensions du Canada . . . . .	6.50
Compte des rentes sur l'État . . . . .	6.64
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) . . . . .	6.68

## DETTE PORTANT INTÉRÊT

Cette section renferme des informations sur la dette portant intérêt du gouvernement. La dette portant intérêt comprend la dette non échue et les régimes de retraite et autres comptes.

Certains tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les rentrées et autres crédits et les paiements et autres débits.

Le tableau 6.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant la dette portant intérêt. Le graphique 6A présente le total de la dette portant intérêt par catégorie pour l'exercice en cours.

Les états financiers du Régime de pensions du Canada, du Compte des rentes sur l'État et de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), de même que les rapports du vérificateur général y afférents, sont présentés à la fin de cette section.

Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

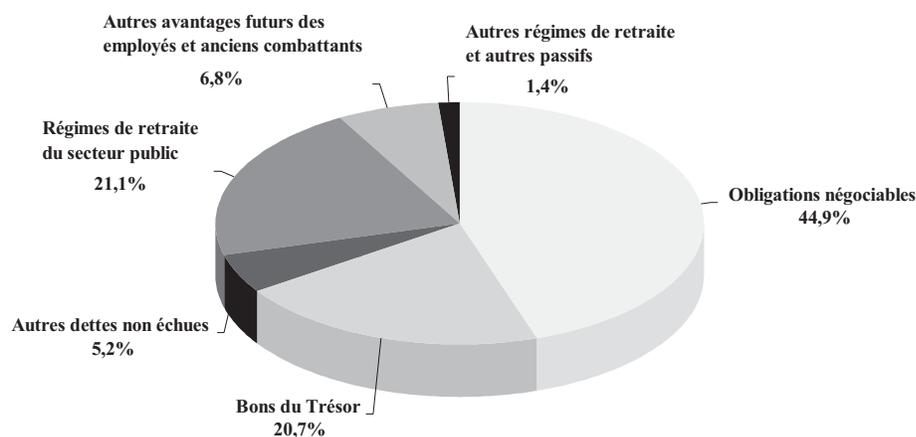
**TABLEAU 6.1**  
**DETTE PORTANT INTÉRÊT**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Dette non échue <sup>(1)</sup> —				
À payer en monnaie canadienne—				
Obligations négociables, tableau 6.2 . . . . .	278 779 705 350	61 792 917 265	74 002 373 000	266 570 249 615
Bons du Trésor, tableau 6.3 . . . . .	113 377 642 000	271 470 992 000	257 650 000 000	127 198 634 000
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada, tableau 6.4 . . . . .	21 330 088 321	1 963 886 274	4 213 964 362	19 080 010 233
Obligations et billets non négociables, tableau 6.5 . . . . .	3 427 329 453	23 710 515	58 416 431	3 392 623 537
	<i>416 914 765 124</i>	<i>335 251 506 054</i>	<i>335 924 753 793</i>	<i>416 241 517 385</i>
À payer en devises—				
Obligations négociables, tableau 6.2 . . . . .	12 897 371 800	28 390 125	3 287 243 780	9 638 518 145
Bons du Canada, tableau 6.6 . . . . .	3 364 473 220	13 579 621 596	13 082 169 817	3 861 924 999
Billets du Canada, tableau 6.7 . . . . .	1 257 400 000		129 400 000	1 128 000 000
Eurobillets à moyen terme, tableau 6.8 . . . . .	3 022 741 840		1 365 277 802	1 657 464 038
	<i>20 541 986 860</i>	<i>13 608 011 721</i>	<i>17 864 091 399</i>	<i>16 285 907 182</i>
	437 456 751 984	348 859 517 775	353 788 845 192	432 527 424 567
Obligation relative à des contrats de location-acquisition, tableau 6.13 . . . . .	2 774 211 438	201 960 301	44 124 446	2 932 047 293
<b>Total—Dette non échue . . . . .</b>	<b>440 230 963 422</b>	<b>349 061 478 076</b>	<b>353 832 969 638</b>	<b>435 459 471 860</b>
Régimes de retraite et autres passifs—				
Régimes de retraite du secteur public, tableau 6.16—				
Comptes de pension de retraite . . . . .	135 417 805 788	15 030 509 033	11 361 989 170	139 086 325 651
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	(7 858 000 000)	1 344 000 000	2 993 000 000	(9 507 000 000)
	<i>127 559 805 788</i>	<i>16 374 509 033</i>	<i>14 354 989 170</i>	<i>129 579 325 651</i>
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants, tableau 6.28 . . . . .				
Dû au Régime de pensions du Canada, tableau 6.29—				
Compte du Régime de pensions du Canada . . . . .	7 482 952 179	43 751 250 841	48 463 159 444	2 771 043 576
Autres passifs—				
Compte des rentes sur l'État . . . . .	405 722 191	26 486 182	54 942 669	377 265 704
Comptes de dépôt et en fiducie, tableau 6.30 . . . . .	1 536 399 912	1 092 328 467	992 084 404	1 636 643 975
Autres comptes à fins déterminées, tableau 6.33 . . . . .	4 545 987 695	1 896 333 689	2 547 189 249	3 895 132 135
	<i>53 338 061 977</i>	<i>52 098 399 179</i>	<i>55 207 375 766</i>	<i>50 229 085 390</i>
<b>Total—Régimes de retraite et autres passifs . . . . .</b>	<b>180 897 867 765</b>	<b>68 472 908 212</b>	<b>69 562 364 936</b>	<b>179 808 411 041</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>621 128 831 187</b>	<b>417 534 386 288</b>	<b>423 395 334 574</b>	<b>615 267 882 901</b>

<sup>(1)</sup> Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des obligations inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.12.

## GRAPHIQUE 6A

DETTE PORTANT INTÉRÊT PAR CATÉGORIE AU 31 MARS 2005



## DETTE NON ÉCHUE

La dette non échue représente les obligations financières résultant de reconnaissances de dettes émises par le gouvernement du Canada, lesquelles ne sont pas encore arrivées à échéance et les obligations relatives à des contrats de location-acquisition.

Les titres détenus par le gouvernement ont été déduits de la dette non échue, afin d'inscrire le passif du gouvernement envers les tiers.

### Obligations négociables

Les obligations négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- achetées et vendues sur le marché libre;
- payables en monnaie canadienne ou en devises;
- rachetables ou remboursables avant l'échéance;
- dates fixes d'échéance;
- intérêt payable sous forme de coupons ou d'immatriculation; et,
- valeur nominale garantie à l'échéance.

Les obligations négociables nominatives sont transférables par endos et remises d'un détenteur à l'autre. Les obligations négociables au porteur n'exigent pas d'endossement.

Le tableau 6.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations négociables.

Les soldes de fin d'exercice des obligations négociables à payer en devises ont été convertis en monnaie canadienne en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars 2005.

**TABLEAU 6.2**  
**OBLIGATIONS NÉGOCIABLES**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits <sup>(1)</sup>	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
<b>À payer en monnaie canadienne—</b>				
Échues 2004-2005 .....	32 528 466 000		32 528 466 000	
Échéance 2005-2006 .....	31 304 333 000		5 664 639 000	25 639 694 000
2006-2007 .....	23 595 050 000	6 400 000 000	603 011 000	29 392 039 000
2007-2008 .....	19 165 920 000	5 600 000 000	1 364 858 000	23 401 062 000
2008-2009 .....	21 856 896 000		1 874 775 000	19 982 121 000
2009-2010 .....	15 034 683 000	5 200 000 000	1 115 095 000	19 119 588 000
2010-2011 .....	12 953 598 000	4 359 034 000	1 363 913 000	15 948 719 000
2011-2012 .....	15 092 351 000		1 830 716 000	13 261 635 000
2012-2013 .....	11 600 000 000		184 958 000	11 415 042 000
2013-2014 .....	13 699 888 000		703 503 000	12 996 385 000
2014-2015 .....	5 468 165 000	5 399 272 000		10 867 437 000
2015-2016 .....	483 005 000	5 200 000 000		5 683 005 000
2020-2021 .....	1 105 758 000		104 497 000	1 001 261 000
2021-2022 .....	7 673 754 032	125 968 099	632 084 000	7 167 638 131
2022-2023 .....	625 267 000		74 819 000	550 448 000
2023-2024 .....	7 871 642 000		690 000 000	7 181 642 000
2025-2026 .....	8 485 103 000		548 517 000	7 936 586 000
2026-2027 .....	6 173 495 277	120 884 132		6 294 379 409
2027-2028 .....	8 976 126 000		214 945 000	8 761 181 000
2029-2030 .....	13 900 000 000		131 000 000	13 769 000 000
2031-2032 .....	6 554 786 125	128 350 246		6 683 136 371
2033-2034 .....	13 410 295 000			13 410 295 000
2036-2037 .....	1 403 846 916	1 458 824 788		2 862 671 704
2037-2038 .....		3 349 343 000		3 349 343 000
	278 962 428 350	37 341 676 265	49 629 796 000	266 674 308 615
<b>Moins : Titres détenus par le gouvernement—</b>				
Titres détenus par le gouvernement .....		24 372 577 000	24 372 577 000	
Redressement de consolidation <sup>(2)</sup> .....	182 723 000	78 664 000		104 059 000
	182 723 000	24 451 241 000	24 372 577 000	104 059 000
<b>Total des obligations négociables en monnaie canadienne .....</b>	<b>278 779 705 350</b>	<b>61 792 917 265</b>	<b>74 002 373 000</b>	<b>266 570 249 615</b>
<b>À payer en devises—</b>				
Échues 2004-2005 .....	2 622 600 000		2 622 600 000	
Échéance 2005-2006 .....	1 966 950 000		152 550 000	1 814 400 000
2006-2007 .....	1 311 300 000		101 700 000	1 209 600 000
2007-2008 .....	418 304 700		32 442 300	385 862 400
2008-2009 .....	6 580 991 036		349 963 840	6 231 027 196
2009-2010 .....	207 047 714		16 057 922	190 989 792
2016-2017 .....	50 149 357		9 937 415	40 211 942
2018-2019 .....	21 085 704		1 635 336	19 450 368
2019-2020 .....	4 589 550		355 950	4 233 600
	13 183 018 061		3 287 242 763	9 895 775 298
<b>Moins : Titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de dettes non échues<sup>(3)</sup> .....</b>				
	285 646 261	28 390 125	1 017	257 257 153
<b>Total des obligations négociables en devises .....</b>	<b>12 897 371 800</b>	<b>28 390 125</b>	<b>3 287 243 780</b>	<b>9 638 518 145</b>
<b>Total .....</b>	<b>291 677 077 150</b>	<b>61 821 307 390</b>	<b>77 289 616 780</b>	<b>276 208 767 760</b>

(1) Cette colonne comprend la conversion en monnaie canadienne des obligations négociables, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

(2) De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État consolidées est fournie à la section 4 de ce volume.

(3) Ces valeurs ont été assumées par le gouvernement du Canada le 5 février 2001 suite à la dissolution de Petro-Canada Limitée. Celles-ci sont présentées en déduction de la dette étrangère non échue puisqu'elles sont détenues uniquement pour le remboursement du passif pris en charge à la suite de la dissolution de la société.

## Bons du Trésor

Les bons du Trésor sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada afin de déboursier des sommes à des dates convenues, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- émis en monnaie canadienne exclusivement;
- émis toutes les deux semaines;
- échéances courantes: 3 mois, 6 mois et 12 mois;
- transférables; et,
- achetés et vendus sur le marché.

Au 31 mars 2005, le solde de ce compte représente des bons ayant des échéances irrégulières pour 7 500 millions de dollars; des bons de trois mois pour 38 900 millions de dollars; des bons à six mois pour 28 200 millions de dollars; et, des bons à 364 jours pour 52 600 millions de dollars.

Le tableau 6.3 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Trésor.

**TABLEAU 6.3**  
**BONS DU TRÉSOR**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Bons à trois mois.....	32 600 000 000	137 500 000 000	131 200 000 000	38 900 000 000
Bons à six mois.....	25 900 000 000	54 500 000 000	52 200 000 000	28 200 000 000
Autres bons.....	54 900 000 000	79 450 000 000	74 250 000 000	60 100 000 000
	113 400 000 000	271 450 000 000	257 650 000 000	127 200 000 000
Moins : Titres détenus par le gouvernement—				
Redressement de consolidation <sup>(1)</sup> .....	22 358 000	20 992 000		1 366 000
Total.....	113 377 642 000	271 470 992 000	257 650 000 000	127 198 634 000

(1) De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État consolidées est fournie à la section 4 de ce volume.

## Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada

Les obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- émises à des résidents canadiens;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- immatriculées au nom du titulaire;
- dates fixes d'échéance;
- non négociables;
- non rachetables avant l'échéance;
- dont l'échéance est de 7 ans ou plus;
- les obligations d'épargne du Canada sont remboursables à vue au titulaire, avec les intérêts courus calculés jusqu'à la fin du mois précédent (si encaissées durant la période de trois mois suivant la date de leur émission, elles sont rachetées à leur valeur nominale sans intérêt couru);

- les obligations à prime du Canada sont remboursables au complet ou en partie une fois l'an à la date anniversaire ou dans les trente jours suivant cette date, avec les intérêts courus, le cas échéant; et,
- les titres de placement du Canada (TPC) portent intérêt à taux fixe jusqu'à leur échéance (trois, cinq ou sept ans); ce taux est déterminé au début de la période de souscription de chaque émission. Des intérêts simples sont courus mensuellement sur les TPC à intérêt régulier et seront versés à chaque date anniversaire jusqu'à l'échéance. Les intérêts composés courus seront crédités à chaque date anniversaire jusqu'à l'échéance.

Le tableau 6.4 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada.

**TABLEAU 6.4**  
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE, OBLIGATIONS À PRIME ET TITRES DE PLACEMENT DU CANADA

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
<b>Obligations d'épargne du Canada—</b>				
Échéance 2005-2006.....	1 012 648 236		140 578 272	872 069 964
2006-2007.....	1 374 911 380		192 343 146	1 182 568 234
2007-2008.....	3 289 620 360		573 707 975	2 715 912 385
2008-2009.....	3 142 619 195		152 781 181	2 989 838 014
2009-2010.....	422 537 903		63 000 711	359 537 192
2010-2011.....	439 267 661		76 636 744	362 630 917
2011-2012.....	579 190 453		115 973 687	463 216 766
2012-2013.....	905 075 791		278 141 593	626 934 198
2013-2014 <sup>(1)</sup> .....	1 266 060 252	814 639 298	991 882 820	1 088 816 730
2014-2015 <sup>(2)</sup> .....	1 605 688 710	730 800 844	1 040 818 453	1 295 671 101
2015-2016.....		62 400		62 400
	<i>14 037 619 941</i>	<i>1 545 502 542</i>	<i>3 625 864 582</i>	<i>11 957 257 901</i>
<b>Obligations à prime du Canada—</b>				
Échéance 2006-2007.....	77 196 813		917 869	76 278 944
2007-2008.....	17 149 880		1 143 403	16 006 477
2008-2009.....	1 331 662 781		132 631 162	1 199 031 619
2009-2010.....	698 952 988		33 984 309	664 968 679
2010-2011.....	1 286 485 189		140 654 690	1 145 830 499
2011-2012.....	967 090 532		144 646 388	822 444 144
2012-2013.....	1 654 270 249		59 481 026	1 594 789 223
2013-2014.....	1 252 830 913	55 681 369	74 018 969	1 234 493 313
2014-2015.....	280 835	361 344 645	537 564	361 087 916
2015-2016.....		191 018		191 018
	<i>7 285 920 180</i>	<i>417 217 032</i>	<i>588 015 380</i>	<i>7 115 121 832</i>
<b>Titres de placement du Canada—</b>				
Échéance 2006-2007.....	6 548 200		84 400	6 463 800
2007-2008.....		1 166 700		1 166 700
	<i>6 548 200</i>	<i>1 166 700</i>	<i>84 400</i>	<i>7 630 500</i>
<b>Total.....</b>	<b>21 330 088 321</b>	<b>1 963 886 274</b>	<b>4 213 964 362</b>	<b>19 080 010 233</b>

(1) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OEC de l'émission 46 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

(2) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OEC de l'émission 47 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

## Obligations et billets non négociables

Les obligations et billets non négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada exclusivement au Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC) ou à la Fiducie du supplément du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) pour les soins de santé, la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical et la Fiducie de 2004 pour la santé et l'immunisation. Les modalités sont :

- non négociables;
- non transférables;
- non cessibles;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- dont l'échéance est de 20 ans ou moins pour les obligations du RPC et 3 ans ou moins pour les billets du TCSPS, la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical et la Fiducie de 2004 pour la santé et l'immunisation;
- intérêt payable semestriellement; et,
- rachetables à la valeur nominale, plus l'intérêt couru.

Le tableau 6.5 présente un sommaire des soldes et des opérations pour ces obligations et billets non négociables.

**TABLEAU 6.5**  
**OBLIGATIONS ET BILLETS NON NÉGOCIABLES**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada—				
Échues 2004-2005 .....	16 661 000		16 661 000	
Échéance 2005-2006 .....	239 955 000			239 955 000
2006-2007 .....	1 352 282 000			1 352 282 000
2007-2008 .....	699 981 000			699 981 000
2008-2009 .....	519 360 000			519 360 000
2009-2010 .....	71 112 000			71 112 000
2010-2011 .....	425 010 000			425 010 000
2011-2012 .....	15 763 000			15 763 000
2012-2013 .....	11 118 000			11 118 000
	3 351 242 000		16 661 000	3 334 581 000
Fiducie du supplément du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour les soins de santé—				
Échéance 2005-2006 .....	47 575 906	6 574 799	24 535 858	29 614 847
Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical—				
Échéance 2005-2006 .....	28 511 547		13 263 185	15 248 362
Fiducie pour l'immunisation et la santé publique—				
Échéance 2006-2007 .....		17 135 716	3 956 388	13 179 328
<b>Total .....</b>	<b>3 427 329 453</b>	<b>23 710 515</b>	<b>58 416 431</b>	<b>3 392 623 537</b>

## Bons du Canada

Les bons du Canada sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada sur le marché monétaire des États-Unis en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les bons du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds à court terme en provenance des États-Unis, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- dont l'échéance ne dépasse pas 270 jours;

- transférables; et,
- achetés et vendus sur le marché.

Le solde de fin d'exercice des bons du Canada à payer en dollars US a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture au 31 mars 2005.

Le tableau 6.6 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Canada.

**TABLEAU 6.6**  
BONS DU CANADA

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Bons du Canada avant réévaluation .....	3 466 304 371	13 579 621 596	13 045 499 835	4 000 426 132
Redressement de change .....	(101 831 151)		36 669 982	(138 501 133)
Total .....	3 364 473 220	13 579 621 596	13 082 169 817	3 861 924 999

## Billets du Canada

Les billets du Canada sont émis par le gouvernement du Canada en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les billets du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercice des billets du Canada a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture des devises appropriées au 31 mars 2005.

Le tableau 6.7 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les billets du Canada.

**TABLEAU 6.7**  
BILLETS DU CANADA

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits <sup>(1)</sup>	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
À payer en devises—				
Échéance 2005-2006 .....	628 700 000		64 700 000	564 000 000
2008-2009 .....	628 700 000		64 700 000	564 000 000
Total .....	1 257 400 000		129 400 000	1 128 000 000

<sup>(1)</sup> Cette colonne comprend la conversion en monnaie canadienne des billets du Canada, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

## Eurobillets à moyen terme

Les eurobillets à moyen terme sont émis par le gouvernement du Canada sur les marchés monétaires européens en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement, et procurent ainsi au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercice des eurobillets à moyen terme a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture des devises appropriées au 31 mars 2005.

Le tableau 6.8 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les eurobillets à moyen terme.

**TABLEAU 6.8**  
EUROBILLETS À MOYEN TERME

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits <sup>(1)</sup>	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
À payer en devises—				
Échues 2004-2005 .....	1 310 964 307		1 310 964 307	
Échéance 2007-2008 .....	96 877 533		7 513 495	89 364 038
2009-2010 .....	1 614 900 000		46 800 000	1 568 100 000
Total .....	3 022 741 840		1 365 277 802	1 657 464 038

(1) Cette colonne comprend la conversion en monnaie canadienne des eurobillets, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

## Taux d'intérêt

Le tableau 6.9 présente la dette non échue au 31 mars, pour chacun des exercices de 2000-2001 à 2004-2005 inclusivement, ainsi que le taux d'intérêt moyen en vigueur. Pour fins de comparaison, la dette non échue a été ventilée en obligations négociables, bons du Trésor, obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada, obligations et

billets non négociables (y compris les obligations pour le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et les billets pour la Fiducie du supplément du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour les soins de santé et la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical), bons du Canada et billets en devise.

**TABLEAU 6.9**  
DETTE NON ÉCHUE AU 31 MARS, DE 2001 À 2005, ET TAUX D'INTÉRÊT MOYEN EN VIGUEUR

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada		Obligations et billets non négociables		Bons du Canada		Billets en devise		Total de la dette non échue <sup>(1)</sup>	
	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
2005 .....	276 209	5,62	127 199	2,62	19 080	2,85	3 393	9,99	3 862	2,63	2 785	3,14	432 528	4,61
2004 .....	291 677	5,96	113 378	2,52	21 330	3,37	3 427	9,96	3 364	0,92	4 281	2,37	437 457	4,90
2003 .....	302 264	6,26	104 411	3,04	22 584	3,43	3 371	10,14	2 603	1,12	4 519	2,36	439 752	5,32
2002 .....	313 115	6,61	94 039	2,64	23 966	3,23	3 391	10,16	3 355	1,75	4 405	2,46	442 271	5,56
2001 .....	315 631	6,98	88 700	5,31	26 099	5,42	3 473	10,10	7 228	5,10	5 272	4,15	446 403	6,11

Note : Lorsque le taux d'intérêt varie, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au 31 mars.

(1) Ne tient pas compte des obligations relatives à des contrats de location-acquisition.

Le tableau 6.10 indique les taux maximaux et minimaux de rendement des bons du Trésor en adjudication ainsi que le rendement moyen des dernières émissions pour les exercices de 2000-2001 à 2004-2005 inclusivement.

**TABLEAU 6.10**  
RENDEMENT MOYEN DES BONS DU TRÉSOR EN ADJUDICATION

Exercice clos le 31 mars	Taux maximal	Taux minimal	Dernière émission
	%	%	%
Bons à trois mois—			
2005 .....	2,70	1,93	2,55
2004 .....	3,24	1,99	1,99
2003 .....	3,14	2,38	3,14
2002 .....	4,49	1,90	2,34
2001 .....	5,75	4,60	4,60
Bons à six mois—			
2005 .....	2,83	1,98	2,56
2004 .....	3,36	1,98	1,98
2003 .....	3,37	2,67	3,37
2002 .....	4,52	1,96	2,73
2001 .....	6,01	4,58	4,58
Autres bons—			
2005 .....	3,05	1,98	3,04
2004 .....	3,62	2,01	2,01
2003 .....	3,66	2,27	3,66
2002 .....	4,63	2,15	3,48
2001 .....	6,33	4,58	4,58

## Échéance de la dette du gouvernement

Le tableau 6.11 présente le total de la dette non échue selon l'ordre d'échéance.

**TABLEAU 6.11**  
**ÉCHÉANCE DE LA DETTE DU GOUVERNEMENT**

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada		Obligations et billets non négociables		Bons du Canada		Billets en devise		Total de la dette non échue	
	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
2006 . . . . .	27 454	5,94	127 200	2,62	872	1,50	285	9,85	3 862	2,63	564	0,70	160 237	3,19
2007 . . . . .	30 602	5,12			1 265	1,87	1 366	9,52					33 233	5,18
2008 . . . . .	23 787	5,29			2 733	1,51	700	10,01			89	2,47	27 309	5,02
2009 . . . . .	26 213	5,44			4 189	5,28	519	10,20			564	1,90	31 485	5,43
2010 . . . . .	19 311	5,15			1 025	3,13	71	9,98			1 568	4,50	21 975	5,02
2011/2015 . . . . .	64 489	5,60			8 996	2,37	452	11,19					73 937	5,24
2016/2020 . . . . .	5 747	5,11											5 747	5,11
2021/2025 . . . . .	15 901	6,72											15 901	6,72
2026/2030 . . . . .	36 761	6,73											36 761	6,73
2031/2035 . . . . .	20 093	5,17											20 093	5,17
2036/2040 . . . . .	6 212	3,00											6 212	3,00
	276 570	5,62	127 200	2,62	19 080	2,85	3 393	9,99	3 862	2,63	2 785	3,14	432 890	4,61
Moins : titres détenus par le gouvernement . . . . .	361	8,54	1	2,62									362	8,52
	276 209	5,62	127 199	2,62	19 080	2,85	3 393	9,99	3 862	2,63	2 785	3,14	432 528	4,61
Obligations relative à des contrats de location-acquisition . . . . .													2 932	6,80
Total	276 209	5,62	127 199	2,62	19 080	2,85	3 393	9,99	3 862	2,63	2 785	3,14	435 460	4,62

Note : Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des dettes inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.12.

## État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté

Le tableau 6.12 présente les informations exigées en vertu de l'article 49 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les opérations d'emprunt comprises dans ce tableau sont : les emprunts par le gouvernement pour fins générales et les emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires. Les emprunts par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques non mandataires ne sont pas compris car de tels emprunts ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté.

**TABLEAU 6.12**

### ÉTAT DE TOUTES LES OPÉRATIONS D'EMPRUNT POUR LE COMPTE DE SA MAJESTÉ

(en millions de dollars)

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Émissions/ Emprunts	Rachats	31 mars 2005
Dette non échue du gouvernement du Canada <sup>(1)</sup> . . . . .	437 457	348 860	353 789	432 528
Obligations relative à des contrats de location-acquisition <sup>(1)</sup> . . . . .	2 774	202	44	2 932
	440 231	349 062	353 833	435 460
Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme mandataires de Sa Majesté <sup>(2)</sup> . . . . .	44 295	109 567	110 372	43 490
<b>Total</b> . . . . .	<b>484 526</b>	<b>458 629</b>	<b>464 205</b>	<b>478 950</b>

(1) On trouvera plus de précisions dans cette section.

(2) On trouvera plus de précisions à la section 9 (tableau 9.6) de ce volume.

## Obligation relative à des contrats de location-acquisition

Un contrat de location-acquisition est un bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.

Le tableau 6.13 présente les obligations en vertu de contrats de location-acquisition par catégorie d'actif.

**TABLEAU 6.13**  
OBLIGATION RELATIVE À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Terrains .....	11 296 673	1 887 525		13 184 198
Bâtiments .....	1 211 831 019	152 800 062		1 364 631 081
Ouvrages et infrastructure .....	709 034 888		12 893 934	696 140 954
Matériel et outillage .....	22 673 315		2 018 794	20 654 521
Véhicules .....	819 375 543	47 272 714	29 211 718	837 436 539
Total .....	2 774 211 438	201 960 301	44 124 446	2 932 047 293

**Contrats de location-acquisition**

Le tableau 6.14 fournit le détail des obligations relatives à des contrats de location-acquisition.

**TABLEAU 6.14**

**DÉTAIL DES OBLIGATIONS RELATIVES À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION**  
(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'intérêt implicite (%) <sup>(1)</sup>	Soldes au 31 mars 2005		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'intérêt implicite	Obligations nettes relatives à des contrats de location-acquisition
Environnement—						
National Wildlife Research Centre, Carleton University, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> mai/2002	25	5,63	28 600	12 430	16 170
Développement des ressources humaines (Développement social)—						
Canon Canada . . . . .	4 mai/2001	5	15,0	131	13	118
Sprint Canada Inc . . . . .	1 <sup>er</sup> jan/2002	5	7,00	7 510	65	7 445
				7 641	78	7 563
Défense nationale—						
Manège militaire Edmonton Nord . . . . .	31 déc/2000	20	5,62	22 097	7 439	14 658
Manège militaire Edmonton Sud . . . . .	1 <sup>er</sup> mai/1999	20	6,09	31 909	12 141	19 768
Sous-marin HMCS Windsor . . . . .	1 <sup>er</sup> août/2001	6		27 000		27 000
HMCS Corner Brook . . . . .	Févr/2003	6		47 572		47 572
Dépôt d'approvisionnement Longue Pointe . . . . .	30 nov/1994	35	8,26	69 367	30 646	38 721
Manège militaire de Shawinigan . . . . .	12 mai/1999	20	5,46	7 876	2 393	5 483
IBM (DES) . . . . .	Jan/2004	3	3,29	1 769	43	1 726
Milit-Air (NFTC) . . . . .	Déc/1999	20	5,78	912 145	300 033	612 112
Hawks and Harvards . . . . .	Oct/2003	17	5,87	111 582	38 967	72 615
HMCS Chicoutimi . . . . .	Oct/2004			77 886		77 886
				1 309 203	391 662	917 541
Travaux publics et Services gouvernementaux—						
1040 Boulevard St-Joseph, Gatineau . . . . .	1 <sup>er</sup> févr/2003	5	8,00	1 357	146	1 211
1741 Brunswick Street, Halifax . . . . .	1 <sup>er</sup> juill/2002	5	11,5	1 039	140	899
Place du Centre, Gatineau . . . . .	17 févr/1978	30	11,2	14 269	2 754	11 515
280 St-Dominique, Québec . . . . .	1 <sup>er</sup> déc/2003	5	4,20	961	71	890
400 Cooper Street, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> avril/2002	7	6,80	2 412	305	2 107
Centennial Towers, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> déc/2003	5	6,70	91 827	22 642	69 185
1130 Morrison Drive, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> avril/2003	10	6,10	1 509	318	1 191
4455 12 <sup>e</sup> Avenue, Shawinigan-Sud . . . . .	1 <sup>er</sup> sept/2003	10	8,90	3 526	1 046	2 480
50 King Street, Moncton . . . . .	1 <sup>er</sup> juin/2002	10	6,40	1 813	362	1 451
985 McGill Pl, Kamloops . . . . .	1 <sup>er</sup> juin/2002	15	13,5	3 734	1 905	1 829
Archives St-Augustin de Desmaures, Montréal . . . . .	1 <sup>er</sup> oct/1999	15	14,6	10 016	4 615	5 401
Banque du Canada, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> sept/2002	10	6,00	11 939	2 321	9 618
Boyd Warehouse, Complex No 2, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> avril/2002	10	31,3	3 048	1 818	1 230
C. D. Howe, 240 Sparks Street, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> sept/1977	35	9,20	45 242	12 523	32 719
Canada Building & Entreprise Building, Ottawa . . . . .	30 avril/2003	10	5,90	57 878	11 898	45 980
Complexe Guy Favreau, Montréal . . . . .	1 <sup>er</sup> jan/2004	15	5,80	123 712	45 633	78 079
Cour fédérale, Montréal . . . . .	9 févr/1994	20	23,5	15 112	8 769	6 343
Édifice du gouvernement du Canada, Cornwall . . . . .	1 <sup>er</sup> déc/1994	25	6,10	11 604	3 934	7 670
Judy Lamarsh, Chatham (GOCB) . . . . .	1 <sup>er</sup> juin/1995	25	8,70	7 105	3 167	3 938
Killeany Place Complex, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> août/2002	7	5,10	2 808	290	2 518
Labelle, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> avril/2002	10	5,60	7 035	1 223	5 812
L'Esplanade Laurier, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> oct/2002	10	6,90	45 583	9 956	35 627
Library Square (Block 56), Vancouver . . . . .	1 <sup>er</sup> mai/1995	25	9,70	100 560	47 767	52 793
Louis Saint-Laurent, Gatineau . . . . .	1 <sup>er</sup> nov/2001	15	6,40	85 964	28 259	57 705
McArthur, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> sept/2002	10	23,5	3 195	1 690	1 505
Metropolitan Place, Dartmouth . . . . .	1 <sup>er</sup> avril/2002	8	13,3	3 080	839	2 241
Montcalm Phase II, Gatineau . . . . .	1 <sup>er</sup> avril/2002	10	22,7	6 487	3 248	3 239
O.A.C.I., Montréal . . . . .	1 <sup>er</sup> nov/1996	20	9,90	152 675	68 632	84 043
Place Bell Canada, Ottawa . . . . .	30 mai/2003	15	10,9	12 356	5 780	6 576
Place Vincent Massey, Gatineau . . . . .	1 <sup>er</sup> août/2001	10	6,20	13 952	2 441	11 511

TABLEAU 6.14

DÉTAIL DES OBLIGATIONS RELATIVES À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION—Fin  
(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'intérêt implicite (%) <sup>(1)</sup>	Soldes au 31 mars 2005		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'intérêt implicite	Obligations nettes relatives à des contrats de location-acquisition
Purdy's Wharf Tower II, Halifax . . . . .	1 <sup>er</sup> oct/2003	8	4,50	3 868	518	3 350
Queensway Corporate Campus Phase II, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> avril/2002	9	16,9	5 500	2 057	3 443
Royal Bank Building, Toronto . . . . .	1 <sup>er</sup> mai/2002	10	12,5	36 528	12 495	24 033
Sir Wilfrid Laurier, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> mars/2001	10	17,0	22 254	5 698	16 556
Terrasses de la Chaudière, Gatineau . . . . .	1 <sup>er</sup> jan/1993	20	10,0	180 141	69 983	110 158
Urbandale Building, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> juin/2002	10	4,40	3 789	544	3 245
550 Blvd de la Cité, Gatineau . . . . .	1 <sup>er</sup> déc/2003	15	9,80	53 357	23 976	29 381
1600 Star Top, Gloucester . . . . .	1 <sup>er</sup> juill/2004	15	7,28	43 593	16 306	27 287
2204 Walkley Road, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> sept/2004	5	11,7	5 105	1 135	3 970
Commerce Tower, Sidney . . . . .	16 déc/2004	7	4,20	1 585	206	1 379
Jean Edmond Tower North, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> jan/2005	10	4,50	88 422	17 050	71 372
Place Montcalm, Phase III, Gatineau . . . . .	1 <sup>er</sup> déc/2003	15	8,70	55 617	23 056	32 561
Place Wellington, Sherbrooke . . . . .	1 <sup>er</sup> févr/2005	8	6,30	2 241	476	1 765
Willet Building, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> oct/2001	7	5,10	8 211	706	7 505
Hitachi, Ottawa . . . . .	3 avril/2003	4	4,40	1 240	53	1 187
IBM Canada, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> févr/2005	3	3,30	1 495	76	1 419
IBM Canada, Ottawa . . . . .	1 <sup>er</sup> sept/2004	3	3,80	2 032	95	1 937
Locations inférieures à 1 000 000 \$ . . . . .				16 642	4 431	12 211
				1 373 418	473 353	900 065
Transport —						
Pont de la Confédération . . . . .	31 mai/1997	35	6,16	1 699 346	1 003 205	696 141
Autres ministères—						
Locations inférieures à 1 000 000 \$ . . . . .				7 138	849	6 289
				4 425 346	1 881 577	2 543 769
Sociétés d'État consolidées—						
Société Radio-Canada—						
Centre canadien de radiodiffusion						
250 rue Front, Toronto . . . . .	14 oct/1988	30	7,53	743 373	387 777	355 596
Musée canadien de la nature—						
Édifice patrimoine national						
Aylmer, Québec . . . . .	30 sept/1996	35	9,88	92 750	60 068	32 682
				836 123	447 845	388 278
Total . . . . .				5 261 469	2 329 422	2 932 047

(1) Pour les bailleurs et preneurs, le taux de financement d'un contrat de location est assujéti à des modifications tout au cours de la durée du bail.

## Échéance des obligations relatives à des contrats de location-acquisition

Le tableau 6.15 présente les paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail pour les cinq prochaines années par ministère.

**TABLEAU 6.15**

### ÉCHÉANCE DES OBLIGATIONS RELATIVES À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (en milliers de dollars)

Ministère et organisme	Paiements exigibles en						Total
	2006	2007	2008	2009	2010	2011 et exercices ultérieurs	
<b>Environnement—</b>							
Solde des paiements . . . . .	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	22 100	28 600
Intérêt théorique . . . . .	910	888	865	841	815	8 111	12 430
	<i>390</i>	<i>412</i>	<i>435</i>	<i>459</i>	<i>485</i>	<i>13 989</i>	<i>16 170</i>
<b>Développement des ressources humaines (Développement social)—</b>							
Solde des paiements . . . . .	1 536	6 105					7 641
Intérêt théorique . . . . .	52	26					78
	<i>1 484</i>	<i>6 079</i>					<i>7 563</i>
<b>Défense nationale—</b>							
Solde des paiements . . . . .	123 960	119 779	122 877	94 055	76 593	771 939	1 309 203
Intérêt théorique . . . . .	43 631	41 569	39 508	37 336	35 033	194 585	391 662
	<i>80 329</i>	<i>78 210</i>	<i>83 369</i>	<i>56 719</i>	<i>41 560</i>	<i>577 354</i>	<i>917 541</i>
<b>Travaux publics et Services gouvernementaux—</b>							
Solde des paiements . . . . .	133 972	134 524	137 703	126 206	123 088	717 925	1 373 418
Intérêt théorique . . . . .	71 439	66 803	60 875	54 650	48 656	170 930	473 353
	<i>62 533</i>	<i>67 721</i>	<i>76 828</i>	<i>71 556</i>	<i>74 432</i>	<i>546 995</i>	<i>900 065</i>
<b>Transports—</b>							
Solde des paiements . . . . .	52 790	51 776	52 558	53 352	54 158	1 434 712	1 699 346
Intérêt théorique . . . . .	39 309	37 681	37 822	37 945	38 049	812 399	1 003 205
	<i>13 481</i>	<i>14 095</i>	<i>14 736</i>	<i>15 407</i>	<i>16 109</i>	<i>622 313</i>	<i>696 141</i>
<b>Autres ministères—</b>							
Locations inférieures à 1 000 000 \$—							
Solde des paiements . . . . .	2 625	1 804	1 626	755	327	1	7 138
Intérêt théorique . . . . .	370	275	158	33	13		849
	<i>2 255</i>	<i>1 529</i>	<i>1 468</i>	<i>722</i>	<i>314</i>	<i>1</i>	<i>6 289</i>
	<b>160 472</b>	<b>168 046</b>	<b>176 836</b>	<b>144 863</b>	<b>132 900</b>	<b>1 760 652</b>	<b>2 543 769</b>
<b>Sociétés d'État consolidées—</b>							
Société Radio-Canada—							
Solde des paiements . . . . .	33 039	33 039	33 039	33 039	33 039	578 178	743 373
Intérêt théorique . . . . .	26 776	26 305	25 798	25 252	24 666	258 980	387 777
	<i>6 263</i>	<i>6 734</i>	<i>7 241</i>	<i>7 787</i>	<i>8 373</i>	<i>319 198</i>	<i>355 596</i>
Musée canadien de la nature—							
Solde des paiements . . . . .	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	75 250	92 750
Intérêt théorique . . . . .	3 229	3 202	3 173	3 140	3 105	44 219	60 068
	<i>271</i>	<i>298</i>	<i>327</i>	<i>360</i>	<i>395</i>	<i>31 031</i>	<i>32 682</i>
	<i>6 534</i>	<i>7 032</i>	<i>7 568</i>	<i>8 147</i>	<i>8 768</i>	<i>350 229</i>	<i>388 278</i>
	<b>167 006</b>	<b>175 078</b>	<b>184 404</b>	<b>153 010</b>	<b>141 668</b>	<b>2 110 881</b>	<b>2 932 047</b>
<b>Sommaire—</b>							
Solde des paiements . . . . .	352 722	351 827	352 603	312 207	292 005	3 600 105	5 261 469
Intérêt théorique . . . . .	185 716	176 749	168 199	159 197	150 337	1 489 224	2 329 422
<b>Obligations nettes . . . . .</b>	<b>167 006</b>	<b>175 078</b>	<b>184 404</b>	<b>153 010</b>	<b>141 668</b>	<b>2 110 881</b>	<b>2 932 047</b>

## RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES PASSIFS

Les régimes de retraite et autres passifs comprennent des passifs établis en vertu de l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que les comptes à fins déterminées. Ces derniers représentent la valeur inscrite des dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains deniers publics reçus ou perçus à des fins déterminées, en vertu de lois, fiducies, conventions, entreprises ou contrats. Les lois régissant certains de ces comptes autorisent que soient faits des placements et, dans certains cas, que le solde des comptes rapporte de l'intérêt.

### Régimes de retraite du secteur public

Les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public représentent les obligations du gouvernement envers ses principaux régimes de retraite. Des comptes de provision sont utilisés pour enregistrer l'amortissement cumulé de toute insuffisance ou excédent entre les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public déterminées sur une base actuarielle pour fins comptables et le solde des comptes de pension de retraite, le différentiel cumulé entre les intérêts portés au crédit des comptes de pension de retraite et les intérêts calculés sur les obligations actuarielles et tout autre redressement comptable requis aux termes des politiques comptables du gouvernement.

Le gouvernement parraine des régimes de retraite à prestations déterminées pour presque tous ses employés, principalement les membres de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Des obligations existent aussi pour plusieurs autres régimes de retraite; les deux plus importants étant ceux des parlementaires et des juges de nomination fédérale.

La loi prévoit d'honorer tous les passifs découlant de ces régimes de retraite, mais jusqu'au 31 mars 2000, il n'y avait pas de caisse de retraite distincte investissant sur le marché établie à cet effet. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000, le montant net des cotisations moins les prestations et paiements reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. L'Office vise à optimiser le rendement des placements sans poser de risques indus, tout en respectant les exigences et les obligations financières de chacun des régimes de retraite du secteur public.

#### i. Régimes de retraite

##### *Régimes de retraite des employés*

Les prestations de retraite de base des trois principaux régimes de retraite des employés sont généralement fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives et s'accumulent au taux de 2 pour cent de la moyenne de ce salaire par année de service, jusqu'à un maximum de 70 pour cent de la moyenne de ce salaire. Les prestations sont intégrées aux prestations accordées en vertu des régimes de pensions du Canada ou du Québec. Les prestations de base sont indexées annuellement au coût de la vie (le 1<sup>er</sup> janvier).

Les participants au régime contribuent 4 pour cent de leur salaire jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) aux fins du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ) et 7,5 pour cent de la partie du salaire supérieure au MGAP.

Les cotisations de l'employeur sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. En 2004-2005, les taux de cotisations de l'employeur ont été respectivement en moyenne de 2,6, 3,5 et 3,0 fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour les régimes de retraite selon la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000, les nouvelles cotisations versées à ces trois régimes de retraite, autant par les participants aux régimes que par le gouvernement en sa qualité d'employeur, sont créditées à de nouvelles Caisses de retraite. Le montant net de ces cotisations moins les prestations et paiements reliés au service postérieur à mars 2000 est ensuite investi sur les marchés financiers par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP). Investissements PSP mène ses activités indépendamment du gouvernement et des participants aux régimes. Il est également tenu de faire rapport des résultats de ces investissements dans un rapport annuel présenté au Parlement et aux ministres responsables de ces trois régimes de retraite.

Les comptes de pension de retraite dans lesquels on continue d'inscrire les transactions ayant trait au service antérieur à avril 2000 portent intérêts à un taux établi à partir des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le taux d'intérêt crédité aux comptes était d'environ 8,0 pour cent en 2005 et de 8,3 pour cent en 2004. Les comptes des caisses de retraite dans lesquels on enregistre les transactions ayant trait au service postérieur à mars 2000 ne sont que des comptes de transit utilisés pour transférer les fonds à Investissements PSP et ils ne portent donc pas intérêts. Le solde de ces comptes en fin d'exercice correspond à des fonds en transit ou en attente de transfert à Investissements PSP.

Pour tenir compte des restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur les prestations de retraite provenant de régimes de retraite agréés, la législation visant les régimes de retraite comprend plusieurs mesures pour permettre à divers régimes de retraite du secteur public de s'adapter aux restrictions fiscales. Celles-ci comprennent des comptes de conventions de retraite établis conformément à la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (LRRP) dans le but d'inscrire les opérations relatives aux prestations supérieures aux limites, ou non permises en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

*Allocations de retraite des parlementaires*

Les parlementaires sont admissibles à 55 ans à recevoir des prestations de retraite de base au moment où ils cessent de siéger au Parlement et après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans. L'allocation de base est fondée sur l'indemnité moyenne des parlementaires pendant leurs cinq meilleures années et s'accumule à un taux de 3 pour cent de ces indemnités moyennes, tant pour les membres de la Chambre des communes que les sénateurs. Les allocations de base sont indexées annuellement (le 1<sup>er</sup> janvier) au coût de la vie lorsque les bénéficiaires atteignent l'âge de 60 ans.

Les cotisations des parlementaires pour ces bénéficiaires sont maintenant de 7 pour cent pour les membres de la Chambre des communes et les sénateurs. Les cotisations du gouvernement sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des participants) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du gouvernement applicables à l'égard des cotisations des parlementaires sont :

	2005	2004
Parlementaires		
Chambre des communes		
Compte d'allocations de retraite.....	3,51	3,84
Convention de retraite.....	6,64	6,92
Sénat		
Compte d'allocations de retraite.....	3,12	2,71
Convention de retraite.....	4,09	3,96

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés. Le taux d'intérêt relatif aux comptes est de 2,5 pour cent par trimestre.

*Régime de retraite des juges de nomination fédérale*

Ce régime prévoit des pensions entièrement indexées pour les juges ainsi qu'à tous les survivants admissibles pourvu qu'ils rencontrent les critères d'âge et de durée de service minimums. Contrairement aux autres régimes de retraite, le régime des juges ne comporte pas de taux explicite de constitution des rentes. Plutôt, le montant intégral des prestations devient payable lorsque le participant a accompli au moins 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à 80.

Les juges nommés avant le 17 février 1975 versent des cotisations équivalentes à 1,5 pour cent de leur traitement. Tous les autres juges versent des cotisations correspondant à 7 pour cent de leur traitement. Il n'y a pas de compte à fins déterminées pour ce régime. Les prestations sont incluses dans les dépenses à l'état des recettes et dépenses. Les paiements de prestations imputés aux dépenses au cours de l'exercice ont totalisé 74 millions de dollars.

*ii. Évaluations actuarielles*

La *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques* exige que des évaluations actuarielles triennales pour fins de financement soient effectuées pour les cinq principaux régimes de retraite en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

La date de la plus récente évaluation actuarielle pour chaque régime de retraite est comme suit :

- Fonction publique—31 mars 2002;
- Forces canadiennes—31 mars 2002;
- Gendarmerie royale du Canada—31 mars 2002;
- Parlementaires—31 mars 2004;
- Juges de nomination fédérale—31 mars 2004.

Les évaluations actuarielles pour les régimes compensatoires reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été établies dans le cadre de l'évaluation des régimes connexes.

Selon les lois régissant les principaux régimes de retraite, le président du Conseil du Trésor a autorité pour exiger que toute insuffisance actuarielle relevée soit portée au crédit du compte ou de la caisse approprié par versements annuels égaux échelonnés sur une période n'excédant pas quinze ans, le premier versement devant être porté au crédit du compte ou de la caisse au cours de l'exercice où le rapport d'évaluation actuarielle est déposé au Parlement. Au cours de l'exercice, des redressements de 3,5 millions de dollars, 10 millions de dollars, 14 millions de dollars et 10 millions de dollars (3,5 millions de dollars, 10 millions de dollars, 22 millions de dollars et 10 millions de dollars en 2004) ont été portés respectivement au crédit de la Caisse de retraite de la fonction publique, du compte de convention de retraite des parlementaires et des comptes des régimes compensatoires n°1 et n°2, à la suite de leur plus récente évaluation actuarielle.

Une disposition comparable autorise à traiter avec un surplus dans les comptes de pension de retraite en débitant le compte approprié sur une période n'excédant pas quinze ans. Tout excédent constaté à l'avenir dans les Caisses de retraite peut être éliminé au moyen d'une réduction des cotisations du gouvernement et/ou des participants aux régimes, ou par le retrait de ces sommes des Caisses de retraite. Suite aux dernières évaluations actuarielles triennales, des redressements de 770 millions de dollars, néant, et néant (2 240 millions de dollars, 630 millions de dollars et 406 millions de dollars en 2004) ont été portés respectivement au débit des comptes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada au cours de l'exercice.

Le tableau 6.16 donne un résumé des soldes et des opérations pour les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public. Les rentrées et autres crédits portés aux comptes des régimes de retraite comprennent les cotisations des employés, les cotisations connexes du gouvernement et des sociétés participantes de la fonction publique, les virements d'autres fonds de pension, les autres contributions relatives aux redressements actuariels, les remboursements d'impôt remboursable et les intérêts. Les paiements et autres débits portés aux comptes des régimes de retraite comprennent les versements de rentes pour les pensions, les prestations minimums, les allocations de cessation en espèces (versements entiers aux employés souffrant d'une invalidité), les remboursements de

cotisations, le partage des prestations de retraite, les paiements selon la valeur de transfert, les virements à d'autres régimes, les remises d'impôt remboursable, le paiement des frais d'administration, les redressements débités suite aux évaluations actuarielles triennales et les virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP). Les inscriptions au compte de provision résultent des évaluations actuarielles annuelles effectuées pour fins comptables, de l'ajustement annuel attribuable à l'écart entre les intérêts calculés sur les obligations actuarielles et les intérêts portés au crédit des comptes des régimes de retraite et de tout autre redressement requis en vertu des politiques comptables du gouvernement.

**TABLEAU 6.16**  
**RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Compte de pension de retraite de la fonction publique, tableau 6.18	82 568 940 165	6 621 286 333	4 688 967 084	84 501 259 414
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(7 425 000 000)	770 000 000	1 694 000 000	(8 349 000 000)
	75 143 940 165	7 391 286 333	6 382 967 084	76 152 259 414
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, tableau 6.19	143 167 778	2 951 869 902	2 945 397 950	149 639 730
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(8 000 000)	149 000 000	4 000 000	137 000 000
	135 167 778	3 100 869 902	2 949 397 950	286 639 730
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.20	40 251 700 228	3 183 678 360	2 084 665 228	41 350 713 360
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(2 229 000 000)		945 000 000	(3 174 000 000)
	38 022 700 228	3 183 678 360	3 029 665 228	38 176 713 360
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.21	37 578 628	809 318 124	758 045 600	88 851 152
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	91 000 000	43 000 000	53 000 000	81 000 000
	128 578 628	852 318 124	811 045 600	169 851 152
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.22	10 453 724 135	832 611 045	395 859 514	10 890 475 666
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(529 000 000)		221 000 000	(750 000 000)
	9 924 724 135	832 611 045	616 859 514	10 140 475 666
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.23	20 337 853	278 073 408	280 902 598	17 508 663
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(17 000 000)	19 000 000	1 000 000	1 000 000
	3 337 853	297 073 408	281 902 598	18 508 663
Compte d'allocations de retraite des parlementaires, tableau 6.24	394 555 828	46 644 156	18 674 608	422 525 376
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(73 000 000)	3 000 000	16 000 000	(86 000 000)
	321 555 828	49 644 156	34 674 608	336 525 376
Compte de convention de retraite des parlementaires, tableau 6.25	106 872 584	40 275 688	21 639 697	125 508 575
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	88 000 000	25 000 000	12 000 000	101 000 000
	194 872 584	65 275 688	33 639 697	226 508 575
Compte des régimes compensatoires (RC), tableau 6.26	1 342 538 162	255 190 157	167 787 044	1 429 941 275
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	1 037 000 000	239 000 000	31 000 000	1 245 000 000
	2 379 538 162	494 190 157	198 787 044	2 674 941 275
Compte de prestations de retraite supplémentaires, tableau 6.27	98 390 427	11 561 860	49 847	109 902 440
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	1 207 000 000	96 000 000	16 000 000	1 287 000 000
	1 305 390 427	107 561 860	16 049 847	1 396 902 440
Total	127 559 805 788	16 374 509 033	14 354 989 170	129 579 325 651
<b>SOMMAIRE—</b>				
Comptes de pension de retraite	135 417 805 788	15 030 509 033	11 361 989 170	139 086 325 651
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(7 858 000 000)	1 344 000 000	2 993 000 000	(9 507 000 000)
Total	127 559 805 788	16 374 509 033	14 354 989 170	129 579 325 651

Le tableau 6.17 présente un sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont résulté en des imputations aux dépenses. L'intérêt est calculé sur les obligations actuarielles des divers régimes. Les dépenses d'intérêt relatives aux régimes de retraite représentent l'intérêt crédité aux comptes de pension de retraite en vertu des lois sur les pensions, présenté après déduction d'une provision de 476 millions de dollars (847 millions de dollars en 2004) et du rendement prévu sur l'actif des régimes de retraite de 887 millions de dollars (672 millions de dollars en 2004).

**TABLEAU 6.17**

**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC QUI ONT PRODUIT DES IMPUTATIONS AUX CHARGES**

(en millions de dollars)

	2004-2005								Total	2003-2004
	Cotisations du gouvernement	Paie-ments législa-tifs <sup>(1)</sup>	Redresse-ment dû au coût des services courants	Coût net des services courants	Finance-ment du redresse-ment dû à l'évaluation actuarielle	Amortisse-ment des redresse-ments relatifs aux estimations	Charge nette des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette relative aux régimes de retraite		
Compte de pension de retraite de la fonction publique . . . . .	40		(91)	(51)		(650)	(701)	5 576	4 875	4 728
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique . . . . .	1 928		2	1 930	4	83	2 017	64	2 081	2 120
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes . . . . .	4		(8)	(4)		(492)	(496)	2 727	2 231	2 061
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes . . . . .	630		(53)	577		23	600	20	620	629
Loi sur la continuation de la pension des services de défense . . . . .		10		10			10		10	11
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada . . . . .	1		(2)	(1)		(108)	(109)	719	610	537
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada . . . . .	207		(1)	206		11	217	8	225	221
Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada . . . . .		16		16			16		16	23
Compte d'allocations de retraite des parlementaires . . . . .	5			5		3	8	24	32	32
Compte de convention de retraite des parlementaires . . . . .	16			16	9	7	32	8	40	31
Compte des régimes compensatoires (RC) . . . . .	97		(4)	93	24	154	271	109	380	270
Compte de prestations de retraite supplémentaires . . . . .	4		(16)	(12)		22	10	78	88	100
Loi sur les juges . . . . .		74		74			74		74	69
Autres (services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.) . . . . .		1		1			1		1	1
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>2 932</b>	<b>101</b>	<b>(173)</b>	<b>2 860</b>	<b>37</b>	<b>(947)</b>	<b>1 950</b>	<b>9 333</b>	<b>11 283</b>	<b>10 833</b>
Moins : coûts déjà inscrits à la provision au titre des régimes de retraite des exercices précédents . . . . .					(37)		(37)		(37)	(45)
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 932</b>	<b>101</b>	<b>(173)</b>	<b>2 860</b>		<b>(947)</b>	<b>1 913</b>	<b>9 333</b>	<b>11 246</b>	<b>10 788</b>

<sup>(1)</sup> Comprend les paiements en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaire et de lois diverses..

### Compte de pension de retraite de la fonction publique

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la fonction publique jusqu'au 31 mars 2000.

TABLEAU 6.18

#### COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

	2004-2005	2003-2004
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	82 568 940 165	81 857 869 870
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations—		
Employés du gouvernement .....	14 139 916	15 660 821
Employés retraités .....	35 986 796	38 104 961
Employés des sociétés de la fonction publique .....	795 432	5 080 136
Cotisations patronales—		
Gouvernement .....	39 358 048	41 685 917
Sociétés de la fonction publique .....	584 320	667 992
Virements d'autres fonds de pension .....	1 259 203	4 649 101
Intérêts .....	6 529 162 618	6 647 335 212
	6 621 286 333	6 753 184 140
	89 190 226 498	88 611 054 010
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Rentes .....	3 696 750 519	3 550 134 808
Prestations minimums .....	10 347 997	12 717 339
Partage des pensions .....	35 903 746	29 676 739
Pension—Paiements de la valeur de transfert .....	64 359 565	56 499 977
Remboursements de cotisations—		
Employés du gouvernement .....	304 948	597 535
Employés des sociétés de la fonction publique .....	90 822	(11 597)
Virements à d'autres fonds de pension .....	57 708 532	94 907 641
Virements au régime de retraite de la Société canadienne des postes .....		6 422 938
Dépenses administratives .....	53 500 955	51 168 465
Redressement dû à l'évaluation actuarielle .....	770 000 000	2 240 000 000
	4 688 967 084	6 042 113 845
Solde de clôture .....	84 501 259 414	82 568 940 165

### Compte de la caisse de retraite de la fonction publique

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Les cotisations, moins les prestations et les autres paiements, sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) pour être investies sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à Investissements PSP est en transit ou en attente.

TABLEAU 6.19

#### COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

	2004-2005	2003-2004
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	143 167 778	117 799 938
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations—		
Employés du gouvernement .....	749 209 162	711 242 730
Employés retraités .....	10 250 079	7 067 981
Employés des sociétés de la fonction publique .....	64 150 498	62 441 236
Cotisations patronales—		
Gouvernement .....	1 928 133 677	1 833 639 249
Sociétés de la fonction publique .....	133 419 564	125 600 388
Redressement dû à l'évaluation actuarielle .....	3 500 000	3 500 000
Virements d'autres fonds de pension .....	63 206 922	63 828 329
	2 951 869 902	2 807 319 913
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Rentes .....	59 186 404	31 523 202
Prestations minimums .....	1 947 638	1 534 575
Partage des pensions .....	2 288 691	919 400
Pension—Paiements de la valeur de transfert .....	37 754 454	23 974 468
Remboursements de cotisations—		
Employés du gouvernement .....	6 081 707	7 270 022
Employés des sociétés de la fonction publique .....	1 593 838	1 924 122
Virements à d'autres fonds de pension .....	3 920 666	2 674 362
Virements au régime de retraite de la Société canadienne des postes .....		(1 956 160)
Dépenses administratives .....	7 538 354	5 565 614
	120 311 752	73 429 605
Retrécissements et autres crédits moins paiements et autres débits .....	2 831 558 150	2 733 890 308
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions .....	2 825 086 198	2 708 522 468
Solde de clôture .....	149 639 730	143 167 778

**Compte de pension de retraite des Forces canadiennes**

Ce compte établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants des Forces canadiennes jusqu'au 31 mars 2000.

**TABLEAU 6.20**

**COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES**

	2004-2005	2003-2004
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	10 715 486	10 275 746
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations par le personnel (courantes et arrérages).....	68 361 169	64 062 478
Cotisations du gouvernement.....	203 093 704	190 505 852
Virements d'autres fonds de pension.....	1 763 205	312 674
	273 218 078	254 881 004
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Rentes et allocations.....	4 274 631	1 976 723
Prestations minimums.....	61 679	36 525
Partage des pensions.....	148 885	160 103
Remboursements de cotisations.....	182 465	219 628
Allocations de cessation en espèces espèces et gratifications.....	2 474	38 805
Virements à d'autres fonds de pension.....	36 802	
Intérêts sur remboursements de cotisations.....	3 627	3 148
Dépenses administratives.....	818 421	777 882
	5 528 984	3 212 814
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	267 689 094	251 668 190
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions.....	258 066 727	251 228 450
Solde de clôture.....	20 337 853	10 715 486

**Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les cotisations, moins les prestations et les autres paiements, sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) pour être investies sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à Investissements PSP est en transit ou en attente.

**TABLEAU 6.21**

**COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES**

	2004-2005	2003-2004
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	37 578 628	43 655 947
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations par le personnel.....	179 244 399	165 633 912
Cotisations du gouvernement.....	629 836 393	580 569 792
Virements d'autres fonds de pension.....	237 332	148 094
	809 318 124	746 351 798
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Pensions et allocations de retraite.....	25 531 691	15 420 407
Partage des pensions.....	2 962 818	1 183 574
Allocations de cessation en espèces et remboursements de cotisations.....	7 976 803	6 053 990
Virements au Compte de pension de retraite de la fonction publique.....	87 383	88 838
Dépenses administratives.....	821 475	703 054
	37 380 170	23 449 863
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	771 937 954	722 901 935
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions.....	720 665 430	728 979 254
Solde de clôture.....	88 851 152	37 578 628

### Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte établi par la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la Gendarmerie royale du Canada jusqu'au 31 mars 2000.

TABLEAU 6.22

#### COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

	2004-2005	2003-2004
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	10 453 724 135	10 372 747 814
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations par le personnel (courantes et arrérages).....	1 430 319	1 443 572
Cotisations du gouvernement.....	1 358 469	1 485 661
Virements d'autres fonds de pension...	357 321	256 923
Intérêts.....	829 464 936	845 720 410
	832 611 045	848 906 566
	11 286 335 180	11 221 654 380
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Rentes et allocations.....	374 807 907	345 550 942
Partage des pensions.....	12 712 462	6 937 421
Remboursements de cotisations.....	50 605	131 681
Allocations de cessation en espèces et gratifications.....	250 818	456 084
Valeur escomptée de l'annuité.....	2 727 090	
Virements à d'autres fonds de pension..	96 372	349 416
Intérêts sur remboursements de cotisations.....	13 746	22 881
Dépenses administratives.....	5 200 514	8 481 820
Redressement dû à l'évaluation actuarielle.....		406 000 000
	395 859 514	767 930 245
Solde de clôture.....	10 890 475 666	10 453 724 135

### Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Les cotisations, moins les prestations et les autres paiements, sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) pour être investies sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à Investissements PSP est en transit ou en attente.

TABLEAU 6.23

#### COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

	2004-2005	2003-2004
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	20 337 853	10 715 486
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations par le personnel (courantes et arrérages).....	69 888 028	68 361 169
Cotisations du gouvernement.....	207 039 064	203 093 704
Virements d'autres fonds de pension...	1 146 316	1 763 205
	278 073 408	273 218 078
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Rentes et allocations.....	7 810 706	4 274 631
Prestations minimums.....	74 221	61 679
Partage des pensions.....	711 775	148 885
Remboursements de cotisations.....	98 895	182 465
Allocations de cessation en espèces et gratifications.....	12 666	2 474
Valeur escomptée de l'annuité.....	1 082 749	
Virements à d'autres fonds de pension..	77 598	36 802
Intérêts sur remboursements de cotisations.....	7 997	3 627
Dépenses administratives.....	764 607	818 421
	10 641 214	5 528 984
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	267 432 194	267 689 094
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions.....	270 261 384	258 066 727
Solde de clôture.....	17 508 663	20 337 853

**Compte d'allocations de retraite des parlementaires**

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par «parlementaire» on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

**TABLEAU 6.24**  
COMPTE D'ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

	2004-2005	2003-2004
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	394 555 828	368 488 609
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations des parlementaires—		
Au titre des services courants.....	1 358 819	1 276 081
Arrérages du principal, intérêts et assurance-décès.....	2 290	(175 368)
Cotisations du gouvernement—		
Au titre des services courants.....	4 780 613	4 557 315
Intérêts.....	40 502 434	37 822 796
	46 644 156	43 480 824
	441 199 984	411 969 433
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Allocations annuelles.....	18 108 177	16 551 392
Indemnités de retrait.....	172 402	
Intérêts sur retraits.....	5 729	669
Partage des pensions.....	388 300	861 544
	18 674 608	17 413 605
Solde de clôture.....	422 525 376	394 555 828

**Compte de convention de retraite des parlementaires**

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires.

**TABLEAU 6.25**  
COMPTE DE CONVENTION DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

	2004-2005	2003-2004
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	106 872 584	87 252 525
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations des parlementaires—		
Au titre des services courants.....	2 580 301	2 925 422
Arrérages du principal, intérêts et assurance-décès.....	49 484	
Cotisations du gouvernement—		
Au titre des services courants.....	16 297 793	16 921 883
Intérêts.....	11 702 344	9 979 113
Redressement dû à l'évaluation actuarielle.....	9 645 766	9 773 275
	40 275 688	39 599 693
	147 148 272	126 852 218
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Allocations annuelles.....	3 254 354	1 529 508
Impôt remboursable remis à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.....	17 944 084	17 926 813
Retraits.....	366 766	54 545
Intérêts sur retraits.....	9 586	
Partage des pensions.....	64 907	468 768
	21 639 697	19 979 634
Solde de clôture.....	125 508 575	106 872 584

**Compte des régimes compensatoires (RC)**

Le RC a été établi par la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (LRRP), afin de fournir des prestations de retraite aux employés du secteur public en vertu de conventions de retraite.

Le RC n° 1 sert à verser les prestations de retraite supérieures aux montants qui peuvent être payés dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadienne* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, en vertu des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui s'appliquent aux régimes de retraite enregistrés. Le RC n° 1 est entré en vigueur le 15 décembre 1994.

Le RC n° 2 sert à verser des prestations aux employés du secteur public qui furent déclarés excédentaires, lors d'une initiative de réduction de la taille du gouvernement s'échelonnant sur trois ans jusqu'au 31 mars 1998 et qui étaient âgés entre 50 et 54 ans. Le RC n° 2 sert à verser la différence entre une pension non-réduite pour un départ anticipé et une pension réduite provenant du Compte de pension de retraite de la fonction publique. Il est entièrement financé par le gouvernement. Le RC n° 2 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1995.

**TABLEAU 6.26**  
**COMPTE DES RÉGIMES COMPENSATOIRES (RC)**

	RC n° 1						RC n° 2			
	Fonction publique		Forces canadiennes		Gendarmerie royale du Canada		Fonction publique		Total	
	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture.....	416 151 867	356 603 407	72 806 419	53 811 085	18 156 011	13 607 172	835 423 865	832 924 383	1 342 538 162	1 256 946 047
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>										
Cotisations—										
Employés du										
gouvernement .....	9 673 579	11 509 684	1 900 561	2 391 300	288 927	309 859			11 863 067	14 210 843
Employés retraités....	264 183	354 791							264 183	354 791
Employés des										
sociétés de la										
fonction publique ..	1 272 443	1 477 650							1 272 443	1 477 650
Cotisations										
patronales—										
Gouvernement .....	78 984 352	162 848 564	16 204 430	29 155 476	1 664 479	9 480 430			96 853 261	201 484 470
Sociétés de la										
fonction publique ..	10 862 035	20 436 021							10 862 035	20 436 021
Virements d'autres										
fonds de pension....		8 973								8 973
Impôt remboursable....							833 122	1 599 441	833 122	1 599 441
Intérêts.....	36 389 184	34 955 714	6 313 831	5 953 369	1 505 998	1 495 628	64 933 033	66 501 801	109 142 046	108 906 512
Redressement dû à										
l'évaluation actuarielle	2 400 000	14 600 000	11 400 000	7 300 000			10 300 000	9 800 000	24 100 000	31 700 000
	139 845 776	246 191 397	35 818 822	44 800 145	3 459 404	11 285 917	76 066 155	77 901 242	255 190 157	380 178 701
	555 997 643	602 794 804	108 625 241	98 611 230	21 615 415	24 893 089	911 490 020	910 825 625	1 597 728 319	1 637 124 748
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>										
Rentes .....	4 529 484	2 741 106	502 989	325 688	150 159	98 135	77 077 670	75 401 760	82 260 302	78 566 689
Prestations minimums ..	29	61 277							29	61 277
Partage des pensions ...	598 590	314 854							598 590	314 854
Valeur de transfert										
et intérêt .....	247 245	125 052							247 245	125 052
Remboursements										
de cotisations—										
Employés du										
gouvernement .....	16 432	9 124			1 557				17 989	9 124
Employés des										
sociétés de la										
fonction publique ..	8 684	5 606							8 684	5 606
Virements .....	990 991	42 100 407			3 098				994 089	42 100 407
Impôt remboursable....	68 440 104	141 285 511	13 214 788	25 479 123	2 005 224	6 638 943			83 660 116	173 403 577
	74 831 559	186 642 937	13 717 777	25 804 811	2 160 038	6 737 078	77 077 670	75 401 760	167 787 044	294 586 586
Solde de clôture .....	481 166 084	416 151 867	94 907 464	72 806 419	19 455 377	18 156 011	834 412 350	835 423 865	1 429 941 275	1 342 538 162

**Compte de prestations de retraite supplémentaires**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, afin de pourvoir aux augmentations aux prestations découlant des changements à l'indice des prix à la consommation.

Le compte continue de pourvoir aux augmentations aux prestations provenant de l'indexation pour les juges de nomination fédérale et autres bénéficiaires de prestations de retraite sous diverses lois sur la continuation des pensions et autres lois.

**TABLEAU 6.27**  
**COMPTE DE PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES**

	Juges		Autres <sup>(1)</sup>		Total	
	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture . . . . .	97 931 211	89 674 624	459 216	458 512	98 390 427	90 133 136
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>						
Cotisations salariales—						
Employés du gouvernement . . . . .	3 692 269	2 263 650	14 942	13 915	3 707 211	2 277 565
Cotisations de contrepartie—						
Gouvernement . . . . .	3 727 575	2 263 650	14 942	13 930	3 742 517	2 277 580
Intérêts . . . . .	4 095 015	3 729 287	17 117	16 304	4 112 132	3 745 591
	11 514 859	8 256 587	47 001	44 149	11 561 860	8 300 736
	109 446 070	97 931 211	506 217	502 661	109 952 287	98 433 872
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>						
Rentes . . . . .				39 879		39 879
Remboursements de cotisations . . . . .			49 847	3 566	49 847	3 566
			49 847	43 445	49 847	43 445
Solde de clôture . . . . .	109 446 070	97 931 211	456 370	459 216	109 902 440	98 390 427

<sup>(1)</sup> Inclut les lieutenants-gouverneurs et les diplomates hors carrière.

### Provision pour redressements au titre des régimes de retraite

Ce compte inscrit les redressements comptables résultant des évaluations actuarielles annuelles.

Des redressements relatifs aux estimations de 947 millions de dollars (1 392 millions de dollars en 2004) résultant de gains ou pertes actuariels et de la modification des hypothèses actuarielles ont été amortis au compte et ont réduit les charges relatives aux régimes de retraite de l'exercice.

Un montant de 37 millions de dollars (45 millions de dollars en 2004) a été inscrit au compte au cours de l'exercice afin de compenser des coûts au titre des régimes de retraite imputés aux charges au cours d'exercices antérieurs mais inscrits aux comptes au cours de l'exercice.

Un montant de 173 millions de dollars (166 millions de dollars en 2004) a été inscrit dans ce compte et a diminué les coûts relatifs aux régimes de retraite afin de redresser la différence entre les cotisations du gouvernement et le coût net des services courants.

Un montant de 770 millions de dollars (3 276 millions de dollars en 2004) a été crédité au compte pour compenser les débits effectués aux comptes de pension de retraite à la suite des plus récentes évaluations actuarielles.

Un montant de 476 millions de dollars (847 millions de dollars en 2004) a été débité au compte à titre de réduction des dépenses d'intérêt afin de redresser la différence entre l'intérêt calculé sur les obligations actuarielles et les intérêts crédités aux comptes de pension de retraite et un montant de 887 millions de dollars (672 millions de dollars en 2004) a été inscrit au compte afin d'enregistrer le rendement prévu de l'actif des régimes de retraite.

De plus, un redressement de consolidation de 101 millions de dollars (186 millions de dollars en 2004) a été crédité au compte et débité aux revenus d'impôt des particuliers afin d'éliminer l'effet des transactions internes résultant de montants d'impôt débités aux comptes RC, lesquels avaient précédemment été inscrits aux revenus fiscaux.

Les redressements non amortis relatifs aux estimations de 3 054 millions de dollars en gains nets (942 millions de dollars en pertes nettes en 2004) seront amortis au compte et réduiront les charges des prochains exercices.

Suite aux évaluations actuarielles annuelles pour fins comptables, les obligations nettes découlant des régimes de retraite du secteur public sont de 12 561 millions de dollars (6 916 millions de dollars en 2004) inférieures au solde des comptes de pension de retraite, plus la valeur liée au marché des actifs investis dans Investissements PSP par l'entremise des Caisses de retraite et les cotisations à recevoir des employés pour services passés. Ce montant se répartit ainsi :

	Excédent (insuffisance) (en millions de dollars)	
	2005	2004
Régime de retraite de la fonction publique—		
Compte de pension de retraite de la fonction publique .....	9 993	7 024
Caisse de retraite de la fonction publique .....	(655)	(763)
	<u>9 338</u>	<u>6 261</u>
Régime de retraite des Forces canadiennes—		
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes .....	5 014	3 121
Caisse de retraite des Forces canadiennes .....	(301)	(306)
	<u>4 713</u>	<u>2 815</u>
Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada—		
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada .....	1 373	743
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada .....	(83)	(111)
	<u>1 290</u>	<u>632</u>
Allocations de retraite des parlementaires .....	86	66
Régimes compensatoires .....	(1 483)	(1 603)
Régime de retraite des juges de nomination fédérale .....	(1 383)	(1 255)
Total .....	<u>12 561</u>	<u>6 916</u>

## Autres avantages futurs des employés et anciens combattants

Le gouvernement parraine une multitude d'autres régimes d'avantages sociaux dont les employés et les anciens employés (incluant les militaires ou les membres de la Gendarmerie royale du Canada) peuvent bénéficier pendant ou après leur emploi, ou lors de leur retraite. Certains sont considérés comme des avantages de retraite, en vertu desquels des prestations sont prévues d'être versées à la retraite aux employés et à leurs bénéficiaires ou personnes à charge. D'autres sont considérées comme des avantages postérieurs à l'emploi, en vertu desquels des prestations sont prévues être versées après l'emploi, mais avant la retraite. Les prestations pour anciens combattants sont versées aux anciens combattants ayant servi à la guerre ainsi qu'aux anciens combattants des Forces canadiennes à la retraite ou aux membres des Forces canadiennes encore à l'emploi. Les prestations pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont versées aux membres actuels ainsi

qu'aux anciens membres. Celles-ci constituent essentiellement des avantages postérieurs à l'emploi, mais certaines sont aussi versées pendant l'emploi aux membres qui sont encore en service. Ces prestations comprennent les prestations d'invalidité et prestations connexes versées aux anciens combattants ou aux membres de la Gendarmerie royale du Canada, ou à leurs bénéficiaires et personnes à charge.

Les autres avantages futurs importants comprennent le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés, dont les employés retraités, les militaires retraités et les membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada peuvent bénéficier. Ils incluent aussi des avantages postérieurs à l'emploi tels que les indemnités des accidents du travail et les prestations de fin d'emploi qui s'accumulent. Le tableau 6.28 présente le solde de ces passifs à la fin de l'exercice.

**TABLEAU 6.28**

### AUTRES AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS ET ANCIENS COMBATTANTS

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants .....	27 249 000 000	2 698 000 000	2 339 000 000	27 608 000 000
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....		1 023 000 000	43 000 000	980 000 000
Régime de soins de santé de la fonction publique .....	6 255 000 000	815 000 000	312 000 000	6 758 000 000
Régime de services dentaires pour les pensionnés .....	1 456 000 000	108 000 000	44 000 000	1 520 000 000
Indemnités de cessation d'emploi .....	3 836 000 000	539 000 000	321 000 000	4 054 000 000
Indemnisation des accidents du travail .....	571 000 000	149 000 000	91 000 000	629 000 000
<b>Total .....</b>	<b>39 367 000 000</b>	<b>5 332 000 000</b>	<b>3 150 000 000</b>	<b>41 549 000 000</b>

Tous ces régimes sont non capitalisés. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés constituent des régimes de retraite contributifs. Les cotisations des retraités participant au régime ne sont versées qu'au cours de l'exercice où les prestations sont payables aux retraités. Par conséquent, le passif et les

coûts du gouvernement sont présentés nets, après déduction des cotisations des membres des régimes. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées de façon actuarielle pour fins comptables. Au 31 mars, le passif enregistré comprenait les éléments suivants :

(en millions de dollars)

	2005		2004	
	Obligations au titre des prestations constituées	Redressements non amortis relatifs aux estimations	Obligations découlant des autres avantages futurs	Obligations découlant des autres avantages futurs
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants .....	33 207	(5 599)	27 608	27 249
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....	1 378	(398)	980	
Régime de soins de santé de la fonction publique .....	9 794	(3 036)	6 758	6 255
Régime de services dentaires pour les pensionnés .....	1 352	168	1 520	1 456
Indemnités de cessation d'emploi .....	4 059	(5)	4 054	3 836
Indemnisation des accidents du travail .....	678	(49)	629	571
<b>Total .....</b>	<b>50 468</b>	<b>(8 919)</b>	<b>41 549</b>	<b>39 367</b>

Le coût de ces prestations peut s'accumuler soit au cours de la carrière active des employés, soit à la suite d'un événement donnant lieu à un passif en vertu des conditions des régimes. Une composante d'intérêts est imputée à l'intérêt sur la dette publique en fonction de l'obligation moyenne au titre des prestations constituées.

Au cours de l'exercice, des modifications ont été apportées pour prolonger les prestations d'autonomie pour anciens combattants aux survivants des clients anciens combattants qui ne sont pas dans un établissement et aux conjoints des clients anciens combattants qui ne sont pas dans un établissement. Le coût ponctuel des services passés découlant de ces modifications est estimé à 181 millions de dollars. Il est imputé aux charges relatives aux avantages futurs et inclus dans les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice. En 2004, une modification semblable a donné lieu à un coût des services passés de 50 millions de dollars et à une constatation accélérée des gains nets non amortis de 226 millions de dollars qui ont été inscrits contre les charges relatives aux avantages futurs.

Au cours de l'exercice, les charges afférentes à ces avantages étaient comme suit :

(en millions de dollars)

	2005					2004	
	Prestations constituées	Coût des modifications aux régimes	Amortissement des redressements relatifs aux estimations	Charge nette des régimes	Charge d'intérêt	Total	Total
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants . . . . .	514	181	384	1 079	1 619	2 698	1 990
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada . . . . .	959 <sup>(1)</sup>		9	968	55	1 023	
Régime de soins de santé de la fonction publique . . . . .	209		179	388	427	815	690
Régime de services dentaires pour les pensionnés . . . . .	38		(16)	22	70	92	86
Indemnités de cessation d'emploi . . . . .	277		38	315	224	539	537
Indemnisation des accidents du travail . . . . .	112		4	116	33	149	96
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 109</b>	<b>181</b>	<b>598</b>	<b>2 888</b>	<b>2 428</b>	<b>5 316</b>	<b>3 399</b>

<sup>(1)</sup> Ce montant comprend un ajustement de 885 millions de dollars effectué en 2005 pour inscrire pour la première fois l'obligation découlant des avantages futurs relatifs aux prestations d'invalidité et de soins de santé auxquelles sont admissibles les membres actuels et anciens de la Gendarmerie royale du Canada et leurs survivants et personnes à charges.

## Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (le Régime) est un régime d'assurance sociale mixte et obligatoire conçu pour assurer une mesure de protection aux travailleurs canadiens et leurs familles contre les pertes de revenus découlant de la retraite, l'incapacité ou le décès. Le Régime a été établi en 1965 et s'applique au Canada tout entier, à l'exception de la province de Québec qui possède un régime comparable.

Selon les dispositions actuelles, toutes les pensions, les prestations et tous les frais d'administration du Régime sont financés par les cotisations que versent les employés, les employeurs, les personnes travaillant à leur propre compte, et par les revenus provenant du placement des fonds.

En tant qu'administrateur, le pouvoir de dépenser conféré au gouvernement se limite à l'actif net du Régime. Au 31 mars, la juste valeur des actifs nets du Régime se chiffre à 83 411 millions de dollars (72 512 millions de dollars en 2004).

Le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada pour enregistrer les cotisations, les intérêts, les pensions et les prestations et les frais d'administration du Régime. Le Compte enregistre également les sommes transférées ou reçues du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (le Fonds) et de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'Office). Le Fonds a été établi dans les comptes du Canada pour enregistrer les placements dans des titres des provinces, des territoires et du Canada. L'Office fonctionne de façon indépendante du gouvernement et investit dans un portefeuille de titres diversifiés.

Le tableau 6.29 présente un rapprochement entre l'actif net présenté dans les états financiers du Régime et le Compte, ainsi qu'un sommaire des soldes et des opérations qui se rapportent au Compte et ont comme résultat le solde du dépôt auprès du receveur général du Canada.

**TABLEAU 6.29**  
DÛ AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Solde du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers vérifiés—				
Actif net d'après les états financiers vérifiés.....	72 511 696 446	35 048 472 408	24 148 793 047	83 411 375 807
Moins : Sommes à recevoir, après déduction du passif.....	2 766 145 694	2 726 204 144	2 766 145 694	2 726 204 144
Gain/perte non réalisé(e) du fonds d'investissement....	3 935 505 574		1 875 497 431	2 060 008 143
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.....	2 970 791 000	4 982 197 000		7 952 988 000
	<i>62 839 254 178</i>	<i>27 340 071 264</i>	<i>19 507 149 922</i>	<i>70 672 175 520</i>
Moins : Virements à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.....	29 824 555 252	6 668 960 246	27 471 196 133	50 626 791 139
Total partiel.....	33 014 698 926	34 009 031 510	46 978 346 055	20 045 384 381
Moins : Titres détenus par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada—				
Canada.....	3 351 242 000	1 035 560 748		2 315 681 252
Terre-Neuve et Labrador.....	633 059 113	237 485 253	44 050 528	439 624 388
Nouvelle-Écosse.....	1 079 352 000	394 123 500	64 321 500	749 550 000
Île-du-Prince-Édouard.....	140 339 000	52 717 450	9 836 084	97 457 634
Nouveau-Brunswick.....	834 318 408	316 649 761	61 719 140	579 387 787
Québec <sup>(1)</sup> .....	95 747 049	34 314 678	5 058 638	66 491 009
Ontario.....	10 233 206 000	4 173 139 413	1 046 326 471	7 106 393 058
Manitoba.....	1 002 011 000	389 028 361		612 982 639
Saskatchewan.....	1 081 568 000	402 891 611		678 676 389
Alberta.....	3 143 754 000	1 202 154 695	60 666 667	2 002 265 972
Colombie-Britannique.....	3 933 424 177	1 503 015 361	192 834 361	2 623 243 177
Territoire du Yukon.....	3 726 000	1 138 500		2 587 500
	<i>25 531 746 747</i>	<i>9 742 219 331</i>	<i>1 484 813 389</i>	<i>17 274 340 805</i>
Dépôt auprès du receveur général du Canada.....	7 482 952 179	43 751 250 841	48 463 159 444	2 771 043 576

<sup>(1)</sup> Les obligations d'épargne du Québec achetées par le Régime proviennent des cotisations de certains employés fédéraux, tels que les membres des Forces canadiennes, qui résident dans la province de Québec mais qui participent au Régime.

Les rentrées et autres crédits comprennent :

- a) les cotisations combinées des employeurs et des employés de 9,9 pour cent des gains ouvrant droit à pension pour les années civiles 2004 et 2005, sous réserve de cotisations maximales cumulées de 3 665 \$ et 3 722 \$ respectivement.
- b) les revenus sur les placements en obligations détenus par le Fonds, et sur le solde moyen quotidien d'exploitation des dépôts auprès du receveur général du Canada;
- c) les fonds provenant de la disposition des titres du gouvernement fédéral, des provinces et territoires au cours de l'exercice; et,
- d) les gains sur les placements détenus par le Fonds et/ou l'Office.

Les paiements et autres débits comprennent :

- a) les pensions et les prestations en vertu du Régime telles les pensions de retraite, les prestations de survivant payables à l'époux et au conjoint de fait et aux orphelins, ou une prestation globale de décès, et les prestations d'invalidité aux cotisants éligibles et à leurs enfants;
- b) les pensions et les prestations versées et recouvrées à même le Régime, conformément à une entente conclue avec une province instituant un régime général de pensions;
- c) les paiements qui doivent être imputés au Régime, conformément aux accords réciproques avec d'autres pays;
- d) les frais d'administration du Régime;
- e) les fonds réinvestis dans les obligations des gouvernements provinciaux et territoriaux au cours de l'exercice;
- f) les fonds transférés à l'Office; et,
- g) les pertes sur les placements détenus par le Fonds et/ou l'Office.

Des renseignements additionnels sont fournis dans les états financiers du Régime, présentés avec les états supplémentaires à la fin de cette section. Des renseignements additionnels concernant le financement du Régime peuvent également être obtenus du 21<sup>e</sup> *Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada* préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

## Compte des rentes sur l'État

Ce compte a été constitué par la *Loi relative aux rentes sur l'État*, et modifié par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*. Cette dernière a mis fin à la vente en 1975 de rentes sur l'État. Le compte est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité sur le Trésor.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* avait pour buts d'augmenter le taux de rendement des contrats de rente sur l'État et d'augmenter la flexibilité des modalités.

Les rentrées et autres crédits comprennent les primes reçues, les fonds réclamés sur le Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l'intérêt gagné et tout virement requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent le paiement de rentes acquises, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels et les postes non réclamés virés aux recettes non fiscales. Les montants reliés aux rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, sont virés aux recettes non fiscales.

Au 31 mars 2005, plus de 73 059 rentiers détenaient 79 804 contrats actifs, chaque rentier recevant un montant moyen de 656,34 \$. Au cours de l'exercice, 477 rentes différées ont commencé à être versées et 212 autres contrats de rentes différées ont été résiliés à la date d'échéance ou avant, pour cause de décès, de petits remboursements ou de non-réclamations. Par conséquent, au 31 mars 2005, il restait 2 897 rentes différées en vigueur, dont le dernier remboursement de rentes débutera vers l'an 2030.

Au cours de l'exercice 2004-2005, 5 789 rentes ont été résiliées ou modifiées suite au décès du rentier soit 3 847 certificats de groupes et 1 942 contrats individuels. L'âge moyen au décès était de 84,07 ans pour les hommes et de 89,21 ans pour les femmes.

Les recettes totales ont été de 26,5 millions de dollars, dont 26,2 millions de dollars représentaient l'intérêt de 7 pour cent crédité au compte. Les primes reçues totalisaient 72 400 \$. Les déboursés de 57,5 millions de dollars étaient principalement composés de 54,1 millions de dollars versés au titre des rentes échues. Un montant de 156 599 \$ a été utilisé pour rembourser des primes au moment du décès, avant l'échéance ou lorsque la rente aurait été trop minime, et un montant de 3 19 684 \$ provenant de rentes non réclamées a été transféré au Trésor.

Le solde d'ouverture de 405,7 millions de dollars a été réduit suite à un excédent de 2,5 millions de dollars en date du 1<sup>er</sup> avril 2004, lequel a été viré au Trésor, et à un excédent des débours sur les recettes de 28,3 millions de dollars en 2004-2005. Étant donné que les réserves actuarielles requises en date du 31 mars 2005, s'élevaient à 377,2 millions de dollars, un solde excédentaire de 0,3 million de dollars a également été viré au Trésor.

Comptes de dépôt et en fiducie

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passif représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains deniers reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de pré-

senter la dette nette du gouvernement. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.30 donne un sommaire des soldes et des opérations des comptes de dépôt et en fiducie.

**TABLEAU 6.30**  
COMPTES DE DÉPÔT ET EN FIDUCIE

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
<b>Comptes de dépôt—</b>				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Commission canadienne du lait—				
Compte de la Commission canadienne du lait .....	(208 377)	746 824	756 850	(218 403)
Agence des douanes et du revenu du Canada—				
Dépôts de garantie <sup>(1)</sup> .....	34 732 715	17 029 382	9 874 225	41 887 872
Moins : titres détenus en fiducie .....	517 000	5 000	1 179 000	1 691 000
	34 215 715	17 034 382	11 053 225	40 196 872
<b>Finances—</b>				
Corporation de développement des investissements du Canada—				
Retenues—Privatisation .....	61 000 000		2 000 000	59 000 000
Société de gestion Canada Hibernia—				
Fonds de réserve pour abandon .....	27 755 000	32 245 000		60 000 000
	88 755 000	32 245 000	2 000 000	119 000 000
<b>Ressources humaines et Développement des compétences—<sup>(2)</sup></b>				
Code canadien du travail—Autres .....	116 559	314 138	318 686	112 011
Code canadien du travail—Appels sur recouvrement de salaire .....	565 130	942 691	513 611	994 210
Compte de dépôts des justes salaires .....	910			910
	682 599	1 256 829	832 297	1 107 131
<b>Affaires indiennes et du Nord canadien—</b>				
Compte pour Indiens mineurs administré par agent .....	40 314	774	33 348	7 740
Moins : titres détenus dans le Peace Hills Trust .....	40 314	33 348	774	7 740
		34 122	34 122	
Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon .....				
	992 588			992 588
Dépôts de garantie .....	46 325 190	66 569 308	22 109 128	90 785 370
Moins : titres détenus en fiducie .....	29 164 087	6 134 250	43 328 496	66 358 333
	17 161 103	72 703 558	65 437 624	24 427 037
Dépôts de garantie—Pétrole et gaz .....	152 310 687	63 707 755	67 949 429	148 069 013
Moins : titres détenus en fiducie .....	150 227 332	65 924 429	37 965 131	122 268 034
	2 083 355	129 632 184	105 914 560	25 800 979
Dépôts de garantie—Ressources des réserves .....	766 953			766 953
Comptes spéciaux—Article 63 de la Loi sur les Indiens .....				
	248 471	5 315 360	5 263 527	300 304
Moins : dépôts aux comptes de banques spéciaux .....	248 471	5 263 527	5 315 360	300 304
		10 578 887	10 578 887	
	21 003 999	212 948 751	181 965 193	51 987 557
<b>Industrie—</b>				
Cautionnement Syndic—Loi sur la faillite et l'insolvabilité .....				
	15 000			15 000
<b>Justice—</b>				
Service administratif des tribunaux judiciaires (Cour canadienne de l'impôt)—				
Cautionnement pour frais .....	2 417	15 089		17 506
Cour suprême du Canada—				
Cautionnement pour frais .....	358 828	53 503	17 940	394 391
	361 245	68 592	17 940	411 897

**TABLEAU 6.30**  
**COMPTES DE DÉPÔT ET EN FIDUCIE — Suite**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Ressources naturelles—				
Dépôts de garantie—Pétrole et gaz . . . . .	362 896 128	258 258 533	129 424 910	491 729 751
Moins : titres détenus en fiducie . . . . .	355 923 575	129 155 394	255 519 558	482 287 739
	6 972 553	387 413 927	384 944 468	9 442 012
Conseil privé—				
Directeur général des élections—Cautionnements des candidats et des comités—Élections et référendums . . . . .	4 000	1 685 000	1 577 000	112 000
Travaux publics et Services gouvernementaux—				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs (ministères et organismes)—				
Obligations . . . . .	706 204			706 204
Moins : titres détenus en fiducie . . . . .	706 204			706 204
Espèces . . . . .	9 642 250	1 051 794	91 544	10 602 500
Chèques visés . . . . .	44 133		14 560	29 573
Moins : titres détenus en fiducie . . . . .			14 560	29 573
	44 133			29 573
Dépôts sur aliénations et locations . . . . .	307 569	604 492		912 061
Biens saisis—Encaisse . . . . .	39 495 772	34 387 593	27 727 868	46 155 497
	49 489 724	36 043 879	27 833 972	57 699 631
Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile)—				
Agence des services frontaliers du Canada—				
Dépôts de garantie <sup>(3)</sup> . . . . .	3 798 156	868 521	895 896	3 770 781
Moins : titres détenus en fiducie . . . . .	426 800	140 000		286 800
	3 371 356	1 008 521	895 896	3 483 981
Dépôts de garantie générale <sup>(4)</sup> . . . . .	3 938 546	1 542 932	1 326 881	4 154 597
Fonds de garantie de l'immigration <sup>(4)</sup> . . . . .	27 050 646	56 889 291	54 433 707	29 506 230
Biens monétaires saisis <sup>(4)</sup> . . . . .	3 600			3 600
Dépôts temporaires reçus des importateurs <sup>(5)</sup> . . . . .	584 549	843 227	594 171	833 605
Moins : dépôts aux comptes de banque spéciaux . . . . .	584 549	843 227	594 171	833 605
	34 948 697	60 283 971	57 250 655	37 982 013
Total des comptes de dépôt . . . . .	236 240 155	749 727 155	668 231 600	317 735 710
Comptes en fiducie—				
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Fonds des bandes indiennes—				
Comptes de capital, tableau 6.31 . . . . .	1 045 330 156	211 004 216	200 126 219	1 056 208 153
Comptes de recettes, tableau 6.32 . . . . .	186 138 055	95 951 283	86 985 072	195 104 266
	1 231 468 211	306 955 499	287 111 291	1 251 312 419
Comptes de succession des Indiens . . . . .	12 447 524	4 443 275	5 114 515	11 776 284
Comptes d'épargne des Indiens . . . . .	37 645 267	6 030 149	7 225 842	36 449 574
	1 281 561 002	317 428 923	299 451 648	1 299 538 277
Défense nationale—				
Successions—Services militaires . . . . .	456 724	994 490	1 329 482	121 732
Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile)—				
Service canadien du renseignement de sécurité—				
Bourses scolaires . . . . .	30 789	610	2 000	29 399
Service correctionnel—				
Fonds de fiducie des détenus . . . . .	10 068 066	23 123 871	22 451 634	10 740 303
Gendarmerie royale du Canada—				
Caisse fiduciaire de bienfaisance . . . . .	1 965 523	271 515	73 608	2 163 430
	12 064 378	23 395 996	22 527 242	12 933 132

TABLEAU 6.30

COMPTES DE DÉPÔT ET EN FIDUCIE —Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Anciens Combattants—				
Comptes gérés .....	2 625 398	441 540	426 717	2 640 221
Fonds de successions .....	2 902 362	242 124	72 096	3 072 390
Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être—				
Anciens combattants .....	549 893	98 239	45 619	602 513
	6 077 653	781 903	544 432	6 315 124
Total des comptes en fiducie .....	1 300 159 757	342 601 312	323 852 804	1 318 908 265
Total des comptes de dépôt et en fiducie .....	1 536 399 912	1 092 328 467	992 084 404	1 636 643 975

(1) Au cours de l'exercice, une partie de ce compte a été transféré à l'Agence des services frontaliers du Canada.

(2) Antérieurement, le ministère du Développement des ressources humaines.

(3) Au cours de l'exercice, une partie de ce compte a été transféré de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

(4) En 2003-2004, les comptes étaient sous le ministère de la Citoyenneté et Immigration.

(5) Au cours de l'exercice, ce compte a été transféré de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

**Compte de la Commission canadienne du lait**

La Commission canadienne du lait est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ce compte a été établi à des fins bancaires à même le Trésor en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

Le solde débiteur de ce compte découle d'un retard de traitement et sera compensé dans le nouvel exercice.

**Dépôts de garantie—Agence des douanes et du revenu du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les garanties en espèces exigées pour acquitter la taxe sur les produits et services (TPS) car il concerne les inscrits non-résidents et certains titulaires de licence qui se rapportent aux taxes d'accise. Ces deux taxes sont payables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Les garanties détenues en fiducie par l'Agence sont réparties en espèces et déposés au Trésor.

**Retenues—Privatisation—Corporation de développement des investissements du Canada**

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces fonds à fins particulières sont destinés à faire face aux frais encourus lors de la vente de sociétés d'État et à régler les demandes de paiement faites par les acheteurs conformément au contrat d'acquisition et aux frais encourus par la Corporation de développement des investissements du Canada relativement à leur vente.

**Société de gestion Canada Hibernia—Fonds de réserve pour abandon**

Ce compte a été établi pour enregistrer les sommes perçues qui seront utilisées pour défrayer les coûts futurs d'abandon lors de la fermeture du champ Hibernia.

**Code canadien du travail—Autres**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus aux termes de l'article 251 de la Partie III du Code canadien du travail. Les rentrées sont des paiements de salaire ordonnés par un inspecteur du Travail dans le cadre d'un règlement de conflit au sujet de salaires que des employeurs ont choisi de verser au ministre du Travail au lieu de les verser directement à leurs employés concernés. Ces montants sont ensuite versés à ces employés.

**Code canadien du travail—Appels sur recouvrement de salaire**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus aux termes de l'article 251.1 de la Partie III du Code canadien du travail. Ceci oblige les employeurs régis par le gouvernement fédéral qui désirent appeler d'un ordre de paiement donné par un inspecteur du Travail relativement à des salaires dus à des employés à transmettre pour dépôts les montants dus au ministre du Travail. Ces montants sont conservés jusqu'à ce que les appels s'y rattachant aient été entendus et que les arbitres concernés aient donné l'ordre de payer les montants en litige aux employés en question ou de remettre ces montants aux employeurs. Les dépôts dans ce compte portent intérêt au taux fixé par le ministre des Finances pour les dépôts des entrepreneurs.

**Compte de dépôts des justes salaires**

Ce compte fonctionne en vertu de l'autorisation de l'article 13 du Règlement sur les justes salaires et heures de travail. Lorsqu'une enquête portant sur des travaux à forfait entrepris par le gouvernement justifie l'octroi de salaires, on crédite à ce compte la somme versée par l'entrepreneur, laquelle est ensuite répartie aux employés.

Ce compte inscrit également les sommes versées par les ministères et organismes, représentant les salaires reliés à des contrats, et retenues sur le versement final aux entrepreneurs.

**Compte pour Indiens mineurs administré par agent**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les deniers appartenant à des mineurs, transférés et gérés par un agent agréé en vertu de l'article 52 de la *Loi sur les Indiens*.

**Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts effectués par la Commission d'énergie du Nord canadien pour rembourser les passifs appartenant aux opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon.

**Dépôts de garantie—Affaires indiennes et du Nord canadien**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d'eau, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, l'article 17 de la *Loi sur les eaux du Yukon* et de la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest* et sous divers règlements de la *Loi sur les terres territoriales*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

**Dépôts de garantie—Pétrole et gaz—Affaires indiennes et du Nord canadien**

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, de billets, de lettres de crédit ou autres documents officiels, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci conformément à un accord d'exploration conclu en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie ou des loyers remboursables quant à l'exécution des travaux d'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

**Dépôts de garantie—Ressources des réserves**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie en espèces et les cautionnements afférents aux permis et adjudications de mise en valeur des ressources dans les réserves indiennes, conformément aux divers règlements conclus en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les Indiens*. L'intérêt est accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

**Comptes spéciaux—Article 63 de la Loi sur les Indiens**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes détenues pour les Indiens dans les banques autorisées à travers le Canada. Ces sommes comprennent entre autres les dépôts et les paiements effectués sur les baux détenus pour des particuliers indiens, et les sommes à répartir entre les particuliers indiens et les bandes indiennes. Ceci est un compte ne portant pas intérêt.

**Cautionnement Syndic—Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, par lequel un syndic régulièrement nommé fournit un cautionnement en espèces ou sous forme de lettre de garantie d'une compagnie de garantie, agréée par le séquestre officiel, garantissant qu'il rendra régulièrement compte de tous biens reçus par lui en qualité de syndic, ainsi que du paiement et du transfert de ces biens, et qu'il remplira diligemment et fidèlement ses fonctions.

**Cautionnement pour frais—Service administratif des tribunaux judiciaires (Cour canadienne de l'impôt)**

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour canadienne de l'impôt. Ces comptes enregistrent les deniers versés à la Cour canadienne de l'impôt, suite à une ordonnance de la Cour, aux règles de la Cour ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces deniers, conformément à une ordonnance ou un jugement de la Cour.

**Cautionnement pour frais—Cour suprême du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire un cautionnement de 500 \$, déposé par un appelant au registraire de la Cour suprême du Canada conformément à l'alinéa 60(1)b) de la *Loi sur la Cour suprême*. Selon l'article 87 des Règles de la Cour suprême du Canada, des intérêts sont payables sur les fonds déposés à titre de cautionnement.

**Dépôts de garantie—Pétrole et gaz—Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, de billets, et d'obligations, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci, conformément à un permis d'exploration en vertu de l'article 24 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie quant à l'exécution de l'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

**Cautionnements des candidats et des comités—Élections et référendums**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cautionnements des candidats et des comités à une élection (générale ou partielle) ou à un référendum.

En vertu de la *Loi électorale du Canada* ou de la *Législation référendaire*, les sommes reçues sont remboursées aux candidats ou comités, ou virées aux recettes non fiscales.

**Dépôts de garantie d'entrepreneurs**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux en conformité du Règlement sur les marchés de l'État.

### Dépôts sur aliénations et locations

Ce compte a été établi en vertu des termes et conditions du Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers afin d'inscrire les recettes sur des aliénations futures qui ne sont pas finalisées à la fin de l'exercice. De plus, le compte sert à inscrire les dépôts de locations que le ministère reçoit ou recouvre au nom de tiers clients qui seront remis aux locataires à la fin du bail.

### Biens saisis—Encaisse

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, afin d'inscrire les sommes en espèces saisies, et les produits de la vente interlocutoire de biens saisis. Ces fonds seront déposés au Trésor et créditer au compte jusqu'à ce que ces sommes soient retournées au propriétaire ou confisquées.

### Dépôts de garantie—Agence des services frontaliers du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes en espèces pour acquitter les droits de douane prévues sur les biens importés, en vertu de la *Loi sur les douanes*.

### Dépôts de garantie générale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie générale reçus des compagnies de transport conformément au paragraphe 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

### Fonds de garantie de l'immigration

Ce compte a été établi en vertu des articles 14, 26, 44, 56, 58 et 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, afin d'inscrire les sommes perçues et détenues en attente de leur affectation, soit par remboursement au premier déposant, soit par confiscation au profit de l'État.

### Biens monétaires saisis

Ce compte a été établi conformément aux articles 137 et 140 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* qui autorisent l'agent à saisir et retenir tout objet s'il a des motifs raisonnables de croire que la mesure est nécessaire en vue de l'application de la Loi ou qu'ils ont été obtenus ou utilisés irrégulièrement ou frauduleusement, ou que la mesure est nécessaire pour empêcher l'utilisation irrégulière ou frauduleuse.

### Dépôts temporaires reçus des importateurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie provisoires reçus des importateurs, afin d'assurer une conformité avec divers règlements (Douanes) en ce qui concerne l'entrée temporaire de marchandises au pays.

### Fonds des bandes indiennes

Ce compte a été établi afin d'inscrire les deniers appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

TABLEAU 6.31

#### FONDS DES BANDES INDIENNES—COMPTES DE CAPITAL

	2004-2005	2003-2004
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	1 045 330 156	1 022 301 355
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Redevances sur le pétrole.....	24 073 408	20 308 404
Redevances sur le gaz.....	176 307 885	187 597 301
Règlements et réclamations—		
Terrains et autres.....	918 100	400 000
Divers.....	9 704 823	10 658 609
	211 004 216	218 964 314
	1 256 334 372	1 241 265 669
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne.....	23 855 096	23 959 126
Virement en vertu de l'article 64 de la Loi sur les Indiens.....	176 270 044	171 965 627
Divers.....	1 079	10 760
	200 126 219	195 935 513
Solde de clôture.....	1 056 208 153	1 045 330 156

TABLEAU 6.32

#### FONDS DES BANDES INDIENNES—COMPTES DE RECETTES

	2004-2005	2003-2004
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	186 138 055	177 533 065
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Intérêt de l'État.....	61 171 984	61 850 000
Montants adjugés par une cour et règlements.....	4 365 862	7 583 952
Règlements de réclamations—		
Terrains et autres.....	5 145 000	2 369 921
Divers.....	25 268 437	30 943 398
	95 951 283	102 747 271
	282 089 338	280 280 336
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne.....	8 154 818	11 964 022
Virement en vertu de l'article 69 de la Loi sur les Indiens.....	76 280 593	80 038 608
Divers.....	2 549 661	2 139 651
	86 985 072	94 142 281
Solde de clôture.....	195 104 266	186 138 055

### Comptes de succession des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les sommes d'argent reçues et déboursées pour les successions d'Indiens décédés, d'Indiens atteints d'incapacité mentale et d'Indiens manquants, en vertu des articles 42 à 51 et 52.3 de la *Loi sur les Indiens*.

### Comptes d'épargne des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les sommes d'argent reçues et déboursées pour des indiens particuliers conformément aux articles 52 et 52.1 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

### Successions—Services militaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire les successions militaires des membres décédés des Forces canadiennes conformément à l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale*. Les avoirs nets des successions sont distribués aux héritiers légaux par les soins du juge-avocat général, en sa qualité de directeur des successions.

### Bourses scolaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dons de 26 000 \$ qui doivent être utilisés à remettre des bourses scolaires aux enfants du personnel du Service canadien du renseignement de sécurité, pour encourager des études universitaires.

### Fonds de fiducie des détenus

Conformément à l'article 111 du Règlement sur la libération conditionnelle et la mise en liberté sous condition, sont crédités à ce compte les deniers remis par les détenus au moment de l'emprisonnement, les revenus nets des détenus provenant d'emplois à l'intérieur des établissements, les sommes reçues pour le compte des détenus pendant leur emprisonnement, les deniers perçus de la vente de produits artisanaux, les sommes gagnées pour des travaux exécutés pendant leurs journées de libération conditionnelle, de même que les intérêts y afférents. Les paiements en vue d'aider à la réforme et à la réadaptation des détenus sont imputés à ce compte.

### Caisse fiduciaire de bienfaisance

Ce compte a été établi par l'article 23 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, afin d'inscrire les sommes d'argent encaissées par les membres de la Gendarmerie royale du Canada, relativement à l'exécution de leurs fonctions, en sus de leur solde et allocations.

### Comptes gérés

Conformément à l'article 41 de la *Loi sur les pensions*, l'article 15 de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, l'article 55 du Règlement sur le traitement des anciens combattants et l'article 8 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants, ces comptes relèvent du ministère des Anciens Combattants. Les montants détenus dans ces comptes comprennent : a) les pensions, les allocations aux anciens combattants et les allocations de traitement mises sous l'administration du ministère des Anciens Combattants; et, b) les prestations provenant de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou du Régime de pensions du Canada, administrées avec l'approbation du client. Ces personnes ont démontré leur incapacité de gérer leurs propres affaires.

Les paiements sont effectués à même les comptes, afin de fournir le vivre et le vêtement, un abri, des menues dépenses et d'autres nécessités.

### Fonds de successions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les produits des successions des anciens combattants qui sont décédés alors qu'ils recevaient quelque traitement d'un hôpital ou des soins en institution, et pour les anciens combattants pour qui les fonds ont été administrés par le gouvernement conformément aux articles 5, 6 et 7 du Règlement sur les successions des anciens combattants. Des comptes distincts sont gardés et des paiements sont effectués aux bénéficiaires conformément à une autorisation législative appropriée.

### Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être—Anciens Combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les legs, les cadeaux, etc, qui ont été reçus, lesquels sont à déboursier au profit des anciens combattants ou de leurs personnes à charge, sous réserve de certaines conditions et au profit des patients en établissements, conformément à l'article 9 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants.

## Autres comptes à fins déterminées

Il existe d'autres comptes à fins déterminées gérés par le gouvernement, tels que les comptes d'assurance, de prestations de décès et de pension. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.33 présente un sommaire des soldes et des opérations pour tous les autres comptes à fins déterminées.

**TABLEAU 6.33**  
**AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Comptes d'assurance et de prestations de décès—				
Finances—				
Bureau du surintendant des institutions financières—				
Liquidation—Compagnie d'assurances . . . . .	59 262	36 561	95 823	
Ressources humaines et Développement des compétences— <sup>(1)</sup>				
Compte d'assurance du service civil . . . . .	7 102 962	118 634	466 453	6 755 143
Défense nationale—				
Compte des prestations de décès de la force régulière, tableau 6.34 . . . . .	192 898 346	30 615 804	27 415 790	196 098 360
Conseil du Trésor—				
Compte de prestations de décès de la fonction publique, tableau 6.35 . . . . .	2 100 375 954	240 778 215	129 287 371	2 211 866 798
Anciens Combattants—				
Fonds d'assurance des soldats de retour . . . . .	37 524		6 136	31 388
Fonds d'assurance des anciens combattants . . . . .	8 771 371	185 112	770 439	8 186 044
	8 808 895	185 112	776 575	8 217 432
<b>Total des comptes d'assurance et de prestations de décès . . . . .</b>	<b>2 309 245 419</b>	<b>271 734 326</b>	<b>158 042 012</b>	<b>2 422 937 733</b>
Comptes de pension—				
Ressources humaines et Développement des compétences— <sup>(1)</sup>				
Compte de pension pour les agents des rentes . . . . .	6 139	3 205	3 171	6 173
Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile)—				
Gendarmerie royale du Canada—				
Caisse de pension des personnes à charge . . . . .	30 805 140	2 413 116	2 724 505	30 493 751
<b>Total des comptes de pension . . . . .</b>	<b>30 811 279</b>	<b>2 416 321</b>	<b>2 727 676</b>	<b>30 499 924</b>
Autres comptes—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (antérieurement Compte de stabilisation du revenu net) . . . . .	1 978 401 607	311 767 290	1 094 100 387	1 196 068 510
Agence canadienne d'inspection des aliments—				
Ententes relatives aux frais partagés . . . . .	1 412 105	579 091	746 561	1 244 635
Commission canadienne des grains—				
Analyse automatisée de la qualité (AAQ)—Secteur privé . . . . .	146 901		94 491	52 410
	1 979 960 613	312 346 381	1 094 941 439	1 197 365 555
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Entente fédérale/provinciale—Compte d'avances . . . . .	1 240 938	310 737	873 906	677 769
Agence des douanes et du revenu du Canada—				
Dépôts/débours—Commission des accidents du travail . . . . .	127 600	189 338 884	189 466 484	
Patrimoine canadien—				
Dépôts pour projets divers . . . . .	241 273	679 659	17 370	903 562
Bibliothèque et Archives Canada—				
Compte spécial de fonctionnement <sup>(2)</sup> . . . . .	527 551	443 123	401 424	569 250
Téléfilm Canada—				
Compte d'avances . . . . .	(8 550 700)	278 133 188	254 799 070	14 783 418
	(7 781 876)	279 255 970	255 217 864	16 256 230

**TABLEAU 6.33**  
**AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES—Suite**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Citoyenneté et Immigration—				
Programme d'immigration des investisseurs .....	11 600 000	14 000 000		25 600 000
Environnement—				
Dépôts pour projets divers.....	5 266 725	4 955 700	5 413 915	4 808 510
Agence Parcs Canada—				
Dépôts pour projets divers.....	407 714	267 663	59 496	615 881
	5 674 439	5 223 363	5 473 411	5 424 391
Finances—				
Fonds des écoles publiques—Ontario et Québec .....	2 677 771			2 677 771
Fonds de réclamations à l'étranger.....	179 020			179 020
Fonds de réclamations de guerre—Seconde Guerre mondiale.....	4 236			4 236
	2 861 027			2 861 027
Pêches et Océans—				
Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés .....	1 062 247	461 510	595 109	928 648
Dépôts pour projets divers.....	11 966 991	20 443 398	21 559 209	10 851 180
Ventes de biens saisis .....	962 697	458 743	465 738	955 702
	13 991 935	21 363 651	22 620 056	12 735 530
Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères) <sup>(3)</sup>				
Compte de la Fondation du Canada .....	393 652		4 905	388 747
Moins : titres détenus en fiducie .....	387 452	808		386 644
dépôts dans un compte de banque spécial.....	6 200	4 097		2 103
		4 905	4 905	
Aide financière aux Canadiens à l'étranger .....	74 861	1 197 206	1 189 898	82 169
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales <sup>(4)</sup> .....	4 340 622	17 926 240	19 080 778	3 186 084
Projets à frais partagés <sup>(4)</sup> .....	881 845	3 552 543	3 546 897	887 491
Agence canadienne de développement international—				
Projets à frais partagés—Conférences internationales .....	871 022	2 785 580	2 511 188	1 145 414
	6 168 350	25 466 474	26 333 666	5 301 158
Affaires étrangères et Commerce international (Commerce international) <sup>(3)</sup>				
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales <sup>(4)</sup> .....		250 000	207 803	42 197
Projets à frais partagés <sup>(4)</sup> .....	52 864	1 372 686	1 131 319	294 231
Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne—				
Ententes relatives aux frais partagés .....	1 099			1 099
	53 963	1 622 686	1 339 122	337 527
Santé—				
Société canadienne des paris sportifs—Autres dettes en souffrance .....		50 000	50 000	
Projets de recherches en collaboration .....	2 738 288	1 435 863	1 611 439	2 562 712
Projets divers fédéraux-provinciaux .....	2 010 228	4 031 753	4 174 759	1 867 222
Organisation panaméricaine de la santé.....	(1 154)	1 154		
Organisation mondiale de la santé .....	104 515			104 515
	4 851 877	5 518 770	5 836 198	4 534 449
Ressources humaines et Développement des compétences <sup>(1)</sup>				
Projet fédéral/provincial à frais partagés.....	16 919	754 149	705 020	66 048
Projet fédéral/provincial à frais partagés—Système informa- tisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEL) .....	993 519	767 566	676 667	1 084 418
Compte d'attente, normes du travail .....	1 361 689	6 500		1 368 189
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail—				
Programme de subventions pour recherche et développement panasiatiques .....	72 409		72 409	
Ententes relatives aux frais partagés .....	60 000		60 000	
	2 504 536	1 528 215	1 514 096	2 518 655

TABLEAU 6.33

AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES—*Suite*

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Développement des ressources humaines (Développement social) <sup>(1)</sup>				
Projet fédéral/provincial à frais partagés.....	2 594 593	12 005 281	11 964 795	2 635 079
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Comptes spéciaux des Indiens <sup>(5)</sup> .....	383 956	4 652	4 766	383 842
Fonds des bandes indiennes—				
Actions et certificats .....	20 000			20 000
Moins : titres détenus en fiducie .....	20 000			20 000
Fonds de compensation des Indiens .....	222 340			222 340
Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens .....	41 918 955	26 555 124	23 851 515	44 622 564
Fonds n'appartenant pas aux Indiens .....	664 811		195 456	469 355
	43 190 062	26 559 776	24 051 737	45 698 101
Industrie—				
Centre de services aux entreprises Canada/Provinces.....		475 000	400 000	75 000
Revenus provenant de titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité .....	52 031			52 031
Entreprises Petro-Canada Inc—Actions non réclamées .....	695 313	266 302	601	961 014
Titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité.....	31 266			31 266
Moins : titres détenus en fiducie .....	31 266			31 266
Ententes de projets conjoints et à frais partagés—Recherches..	85 057	19 612	23 948	80 721
Projets à frais partagés .....	3 141 982	8 481 715	9 285 842	2 337 855
Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—				
Loi sur la faillite et l'insolvabilité .....	10 601 746	2 640 973	1 594 208	11 648 511
Loi canadienne sur les sociétés par actions.....	2 523 016	2 781 453	1 412 895	3 891 574
Loi sur les liquidations .....	529 659			529 659
Agence spatiale canadienne—				
Radarsat .....	107 458			107 458
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie—				
Fonds de fiducie .....	594 848	7 746	360 489	242 105
Statistique Canada—				
Dépôts pour projet .....	7 028 542	1 604 081		8 632 623
	25 359 652	16 276 882	13 077 983	28 558 551
Justice—				
Service administratif des tribunaux judiciaires (Cour fédérale et Cour d'appel fédérale)—				
Compte spécial .....	11 030 175	2 062 395	3 145 298	9 947 272
Défense nationale—				
Gouvernements étrangers—				
Royaume-Uni—				
Armée britannique—Suffield (Alberta).....	19 050 824	83 987 656	72 386 912	30 651 568
Wainwright (Alberta).....	836 519	4 351 898	4 617 224	571 193
Autres activités.....	9 026 984	9 992 921	14 001 672	5 018 233
République fédérale d'Allemagne—				
Armée allemande—Shilo (Manitoba) .....	198 004			198 004
Autres activités.....	14 210 143	10 459 252	18 033 352	6 636 043
Pays-Bas.....	3 027 010		1 573 625	1 453 385
Forces aériennes italiennes .....	608 875	9 440 773	8 785 855	1 263 793
Projets aériens .....	2 546 776	(893 873)		1 652 903
Sécurité .....	1 445 917	134 956		1 580 873
Centre de formation de pilotage de l'OTAN.....	9 047 323	3 231 649		12 278 972
	59 998 375	120 705 232	119 398 640	61 304 967
Projets de recherche et de développement mixtes .....	3 969 269	4 554 670	1 430 013	7 093 926
Organismes non gouvernementaux.....	1 312 970	2 065 551	1 646 103	1 732 418
Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)—				
Projets d'infrastructure .....	6 618 109			6 618 109
	71 898 723	122 325 453	122 474 756	76 749 420

TABLEAU 6.33

## AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES—Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Ressources naturelles—				
Paievements d'incitation à l'expansion des marchés—Alberta . . .	5 293 931	12 897	363 361	4 943 467
Compte terre-neuvien des recettes extracôticières . . . . .		381 569 312	381 569 312	
Compte néo-écossais des recettes extracôticières . . . . .		165 675 203	165 675 203	
Ententes relatives aux frais partagés—Recherches . . . . .	3 682 105	3 559 565	4 616 266	2 625 404
Projets à frais partagés . . . . .	7 538 956	2 536 235	3 021 567	7 053 624
Commission canadienne de sûreté nucléaire—				
Achats de matériel de sécurité . . . . .	52 744	458 601	406 105	105 240
Installation d'un équipement de surveillance spécialisé . . . . .		192 845		192 845
	16 567 736	554 004 658	555 651 814	14 920 580
Bureau de l'infrastructure du Canada—				
Fiducies de sociétés d'État—Dons <sup>(6)</sup> . . . . .	113 976	5 000	103 876	15 100
Conseil privé—				
Projets à frais partagés—Frais de déplacement médiatique . . . . .	368 134	564 575	346 289	586 420
Travaux publics et Services gouvernementaux—				
Carte de crédit—Fonds pour projets spéciaux <sup>(7)</sup> . . . . .	1 000 000			1 000 000
Sommets francophones . . . . .	19 297		13 800	5 497
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires . . . . .	47 531 315	21 703 592		69 234 907
Moins : titres détenus en fiducie . . . . .	47 531 315		21 703 592	69 234 907
		21 703 592	21 703 592	
	1 019 297	21 703 592	21 717 392	1 005 497
Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile)—				
Projets de recherche et de développement mixtes . . . . .	3 016 041	5 678 807	6 730 226	1 964 622
Gendarmerie royale du Canada—				
Projets de recherche et de développement mixtes . . . . .	167 893	16 196	56 365	127 724
Actifs confisqués—Fonds canadiens . . . . .	785 833		131 866	653 967
	3 969 767	5 695 003	6 918 457	2 746 313
Anciens Combattants—				
Ententes relatives aux frais partagés . . . . .	14 780		11 508	3 272
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien—				
Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois . . . . .		5 296	5 296	
Total . . . . .	2 197 380 297	1 622 183 042	2 363 085 443	1 456 477 896
Moins : redressement de consolidation <sup>(8)</sup> . . . . .	(8 550 700)		23 334 118	14 783 418
Total des autres comptes . . . . .	2 205 930 997	1 622 183 042	2 386 419 561	1 441 694 478
Total des autres comptes à fins déterminées . . . . .	4 545 987 695	1 896 333 689	2 547 189 249	3 895 132 135

(1) Faisait anciennement partie du ministère du Développement des ressources humaines.

(2) Anciennement présenté sous deux comptes différents, Archives nationales du Canada—Dons et Bibliothèques nationale—Compte spécial de fonctionnement.

(3) Faisait anciennement partie du ministère des Affaires étrangères et Commerce international.

(4) Une partie de ce compte a été répartie entre deux ministères, Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères) et Affaires étrangères et Commerce international (Commerce international).

(5) Comprend un montant de 1 000 \$ en vertu du crédit 6b, de la Loi de crédits n 4 pour 2003-2004.

(6) En 2003-2004, ce compte était présenté sous le ministère des Transports.

(7) En 2003-2004, ce compte était présenté sous le secrétariat du Conseil du Trésor.

(8) Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

**Liquidation—Compagnie d’assurance**

Ce compte a été établi afin d’inscrire les rentrées et les déboursés résultant de la liquidation de l’actif des sociétés d’assurances pour les quelles les tribunaux ont désigné le Surintendant des institutions financières à titre de liquidateur.

**Compte d’assurance du service civil**

Ce compte a été établi par la *Loi sur l’assurance du service civil*, afin de permettre au ministre des Finances de verser certaines prestations de décès aux fonctionnaires permanents dans tout service de l’administration fédérale. Aucun nouveau contrat a été émis depuis l’entrée en vigueur, en 1954, du Régime de prestations supplémentaires de décès pour la fonction publique et les forces canadiennes dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. À compter du 1<sup>er</sup> avril 1997, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences a assumé la responsabilité de l’administration et de l’évaluation actuarielle de la *Loi sur l’assurance du service civil*.

Le nombre de polices d’assurance en vigueur au 31 mars 2005 était de 1 526 et l’âge moyen des souscripteurs de 86,3 ans. Au cours de l’exercice, des primes de 3 337 \$ ont été encaissées. Des prestations de décès, des rentes ainsi que des remboursements de primes totalisant 466 452 \$ ont été versés en 2004-2005.

Conformément à l’évaluation actuarielle et aux hypothèses prescrites, le passif actuariel ayant trait aux prestations prévues par la Loi a été établi à 6 755 144 \$ au 31 mars 2005. L’actif à la même date était de 6 639 847 \$. Le déficit en date du 31 mars 2005 s’établissait donc à 115 297 \$. Conformément aux dispositions du paragraphe 16(3) du Règlement sur l’assurance du service civil, un montant de 115 297 \$ a donc été transféré du Trésor au compte de l’assurance du service civil au cours de l’exercice 2004-2005.

**Compte des prestations de décès de la force régulière**

Ce compte a été établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, afin de fournir une assurance-vie aux membres et aux anciens membres cotisants des Forces canadiennes. Les rentrées et autres crédits consistent en : a) des cotisations des participants; b) la cotisation du gouvernement payée à l’égard de participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière, à qui des pensions étaient payables en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ou de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*; c) des primes uniques payables par le gouvernement à l’égard des membres de la force régulière qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$; et, d) des intérêts.

Les paiements et autres débits consistent en : a) des prestations payées à l’égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière, à qui des pensions étaient payables en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ou de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, lors de leur retraite de la force régulière; b) des prestations versées à l’égard des participants par choix, à qui des pensions n’étaient pas payables en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ou de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, lors de leur retraite de la force régulière; et, c) la partie des prestations payables pour laquelle le gouvernement a versé une prime unique.

**TABLEAU 6.34**  
COMPTES DES PRESTATIONS DE DÉCÈS DE LA FORCE RÉGULIÈRE

	2004-2005	2003-2004
	\$	\$
Solde d’ouverture.....	192 898 346	193 076 338
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations du personnel.....	13 056 123	12 804 177
Cotisation du gouvernement.....	1 792 319	2 025 056
Primes uniques payables par le gouvernement à l’égard des membres de la force régulière qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$.....	618 089	653 581
Intérêts.....	15 149 273	15 517 088
	30 615 804	30 999 902
	223 514 150	224 076 240
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Prestations payées à l’égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière.....	27 415 790	31 177 894
Solde de clôture.....	196 098 360	192 898 346

## Compte de prestations de décès de la fonction publique

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

Sont crédités au compte : a) les cotisations par les employés; b) les cotisations par le gouvernement et les sociétés de la fonction publique; et, c) les intérêts. Les paiements et autres débits représentent : a) les prestations versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente au titre de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; et, b) les prestations de 10 000 \$ versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente en vertu de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, et pour lesquels a été effectué le paiement d'une prime unique au titre d'une couverture viagère de 10 000 \$ de prestations de décès.

**TABLEAU 6.35**

### COMPTE DE PRESTATIONS DE DÉCÈS DE LA FONCTION PUBLIQUE

	2004-2005	2003-2004
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	2 100 375 954	1 998 277 095
<b>RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—</b>		
Cotisations—		
Employés—		
Gouvernement et sociétés de la fonction publique.....	63 750 919	61 554 346
Gouvernement—		
Généralité.....	7 397 981	7 305 629
Prime unique pour 10 000 \$.....	1 343 749	1 256 548
Sociétés de la fonction publique.....	835 829	811 248
Intérêts.....	167 449 737	163 384 196
	240 778 215	234 311 967
	2 341 154 169	2 232 589 062
<b>PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—</b>		
Paiements de prestations—		
Généralité.....	88 676 074	87 557 810
Couverture viagère pour 10 000 \$.....	40 537 332	44 572 812
Autres paiements de prestations de décès.....	73 965	82 486
	129 287 371	132 213 108
Solde de clôture.....	2 211 866 798	2 100 375 954

## Fonds d'assurance des soldats de retour

Ce fonds a été établi en vertu de la *Loi de l'assurance des soldats de retour au pays*, pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte, les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement actuariel au 31 mars 2004 de 4 781 \$ a été imputé au compte au cours de l'exercice, et crédité aux revenus. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 août 1933.

## Fonds d'assurance des anciens combattants

Ce fonds a été établi par la *Loi de l'assurance des anciens combattants*, pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2004 de 172 545 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice, et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 octobre 1968.

## Compte de pension pour les agents des rentes

Ce compte a été établi par le crédit 181 de la *Loi des subsides n° 1 de 1961*, afin de verser des prestations de pension aux anciens fonctionnaires admissibles dont les activités consistaient à vendre au public des rentes sur l'État.

## Caisse de pension des personnes à charge

Ce fonds, qui relève de la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, accorde des prestations de retraite aux veuves et aux autres personnes à charge des membres cotisants de la Gendarmerie royale du Canada. Le fonds est crédité d'un montant qui correspond à une retenue de 5 pour cent sur la solde des membres de la Gendarmerie royale du Canada (excluant ceux qui n'ont pas le brevet d'officier) qui sont assujettis à la *Loi sur la continuation des pensions*. Il n'y a plus de membres en service actif parmi les contribuants.

## Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (antérieurement Compte de stabilisation du revenu net)

Le 11 décembre 2003, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire annonçait qu'il avait obtenu le nombre de signataires nécessaire à la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). La mise en oeuvre du CSA entraînait, entre autres, le lancement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et la fin du programme du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) après l'année de stabilisation 2002.

Le programme CSRN a été établi conformément aux dispositions de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale sur la création du Compte de stabilisation du revenu net, dans le but d'aider les producteurs participants de produits agricoles admissibles à atteindre la stabilisation de leur revenu à long terme. Le Compte de stabilisation du revenu net permet aux producteurs de déposer des sommes dans un compte détenu dans une institution financière participante, jusqu'à concurrence de plafonds fixés à l'avance, et de recevoir des contributions de contrepartie des gouvernements fédéral et provinciaux.

Le gouvernement fédéral et les provinces ont approuvé la réduction progressive des opérations du programme CSRN pour la fin de l'année de stabilisation 2002. Les participants auront alors un maximum de cinq ans pour retirer leurs fonds du programme en procédant à des retraits annuels minimaux de 20 pour cent du solde de leur compte.

Le PCSRA est conçu pour aider les producteurs à protéger leur exploitation agricole des baisses de revenus, petites et grandes. En règle générale, les particuliers et les entités qui tirent leur revenu de la production des denrées agricoles primaires visées par le programme sont admissibles au PCSRA. Le PCSRA et l'assurance-production sont les deux principaux éléments du volet Gestion des risques de l'entreprise du CSA.

Les paiements du programme versés sont fondés sur la perte de revenu par rapport aux marges de référence et sont versés selon une formule de partage des coûts conclue entre le gouvernement fédéral (60 pour cent) et la province (40 pour cent) pour laquelle l'Administration exécute le programme. L'Administration facture les provinces pour leur part de la contribution et les fonds ainsi recueillis sont versés dans un compte à fins déterminées duquel on tire les paiements à mesure que les formulaires de demande sont traités.

Le compte comptabilise les transactions suivantes relatives au Trésor, c'est-à-dire :

- a) la contribution à parts égales du gouvernement, établie selon les dépôts des participants au CSRN donnant droit à la contribution de contrepartie, pour l'année de stabilisation 2002, excluant l'Alberta, les gouvernements fédéral et provinciaux versaient des contributions de contrepartie de base équivalant à deux tiers et un tiers respectivement des dépôts des participants. Le gouvernement fédéral a contribué les 3 pour cent en entier pour l'Alberta.
- b) les intérêts payés par le gouvernement fédéral sur les sommes CSRN détenues dans le Trésor, aux taux fixés par le ministre des Finances et conformément aux modalités établies par ce dernier;
- c) les intérêts payés par les institutions financières participantes sur les sommes CSRN détenues pour les producteurs, aux taux négociés par les deux parties;
- d) les fonds reçus de la province pour couvrir sa part des paiements PCSRA versés aux producteurs.

### **Ententes relatives aux frais partagés—Agence canadienne d'inspection des aliments**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les sommes sont déboursées pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

### **Analyse automatisée de la qualité (AAQ)—Secteur privé**

Le but du compte est de développer des méthodes nouvelles, rapides et automatisés pour déterminer la qualité du grain et de le commercialiser. Ce projet est subventionné par environ 50 pour cent du secteur privé. Cette autorité provient des minutes du Conseil du Trésor, n° 827824 en date du 10 février 2000.

### **Entente fédérale/provinciale—Compte d'avances**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts applicables à la part des coûts des partenaires non fédéraux signataires de l'entente aux termes des divers projets. Les versements sont faits au nom du contributeur à mesure que les projets sont entrepris. Les fonds inutilisés doivent être retournés au contributeur.

### **Dépôts/débours—Commission des accidents du travail**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi de l'Agence des douanes et du revenu du Canada* et de la *Loi sur les accidents de travail* afin de permettre à l'Agence des douanes et du revenu du Canada d'inscrire et de faire parvenir quotidiennement les fonds provenant d'employeurs de la Nouvelle-Écosse à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'Agence et la Commission.

### **Dépôts pour projets divers—Patrimoine canadien**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches.

### **Compte spécial de fonctionnement (antérieurement Archives nationales du Canada—Dons et Bibliothèque nationale—Compte spécial de fonctionnement)**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, qui stipule aussi que : a) le compte soit crédité de toutes sommes reçues par la Bibliothèque et les Archives du Canada sous forme de dons, legs ou autres et b) tout montant requis pour les besoins de la Loi peut être payé à même le compte ou les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

### **Compte d'avances—Téléfilm Canada**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 19 de la *Loi sur Téléfilm Canada* aux fins de tenir en réserve pour emploi dans les exercices ultérieurs, les revenus dérivés des projets subventionnés par Téléfilm Canada, lesquels sont demeurés non réinvestis à la fin de l'exercice, en raison du temps.

### **Programme d'immigration des investisseurs**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les recettes et les débours reçus sous le Programme d'immigration des investisseurs conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la section 91(d) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Ce programme permet aux immigrants qualifiés d'obtenir résidence permanente au Canada en faisant un investissement dans l'économie canadienne.

### **Dépôts pour projets divers—Environnement**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches.

### **Dépôts pour projets divers—Agence Parcs Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, pour divers projets.

### **Fonds des écoles publiques—Ontario et Québec**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres, employé dans le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut et le Bas Canada, maintenant l'Ontario et le Québec. Les intérêts de 133 889 \$, répartis d'après la population, sont versés directement aux provinces précitées sur une base semi-annuelle, au taux de 5 pour cent par année, et imputés à l'intérêt sur la dette publique.

### **Fonds de réclamations à l'étranger**

Ce compte a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n° 9 de 1966*, afin d'inscrire: a) toute partie des deniers reçus du Séquestre des biens ennemis, le produit de la vente de biens et les bénéfices provenant des biens, et, b) toutes les sommes reçues des gouvernements d'autres pays à la suite d'ententes intervenues après le 1<sup>er</sup> avril 1966 relativement au règlement de réclamations présentées par le Canada, et inscrit également le paiement des réclamations soumise, y compris le paiement des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

### **Fonds de réclamations de guerre—Seconde Guerre mondiale**

Ce compte a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides n° 4 de 1952*, afin d'inscrire les deniers reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources, et les paiements: a) aux réclamants admissibles pour indemnités au titre de la Seconde Guerre mondiale; b) d'une indemnité supplémentaire correspondant à la moitié de l'indemnité première (CP 1958-1467 du 23 octobre 1958); et, c) des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Une Commission des réclamations de guerre a été établie pour faire enquête et rapport sur les réclamations des canadiens, au titre de la Seconde Guerre mondiale, pour lesquelles des dédommagements pourraient être faits par imputation sur ce fonds ou sur tout autre fonds constitué à cette fin. Les dépenses de la Commission sont imputables à ce compte.

### **Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues des provinces aux fins de programmes à frais partagés selon les ententes officielles signées.

### **Dépôts pour projets divers—Pêches et Océans**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches.

### **Ventes de biens saisis**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le produit de la vente d'éléments saisis par le ministère des Pêches et Océans, d'un individu ayant enfreint la *Loi sur les Pêches*. Les sommes d'argent reçues sont gardées dans le compte du Trésor jusqu'à la résolution finale du cas par le ministre des Pêches et Océans ou les cours.

### **Compte de la Fondation du Canada**

Ce compte a été établi par le crédit 6g de la *Loi des subsides n° 2 de 1967*, afin d'inscrire les deniers reçus en rapport avec l'Entente de 1950 sur les secours aux civils, et l'Entente culturelle de 1954 entre le Canada et l'Italie, et les débours aux fins desdites ententes.

### **Aide financière aux Canadiens à l'étranger**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues de familles ou d'amis en paiement d'avance pour une aide financière aux Canadiens dans le besoin à l'étranger.

### **Fonds provenant d'organisations non gouvernementales—Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères)**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour des tiers.

### **Projets à frais partagés—Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères)**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent provenant d'organisations ne faisant pas partie de l'entité comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

### **Projets à frais partagés—Conférences internationales**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts reçus et les versements effectués conformément à des projets à frais partagés relatifs aux Accords sur les conférences internationales.

**Fonds provenant d'organisations non gouvernementales—Affaires étrangères et Commerce international (Commerce international)**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour des tiers.

**Projets à frais partagés—Affaires étrangères et Commerce international (Commerce international)**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent provenant d'organisations ne faisant pas partie de l'entité comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

**Ententes relatives aux frais partagés—Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent provenant des sections américaine et mexicaine du Secrétariat de l'ALÉNA pour le développement et l'administration de systèmes de la gestion de l'information commune.

**Société canadienne des paris sportifs—Autres dettes en souffrance**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues lors de la dissolution de la Société canadienne des paris sportifs pour permettre le règlement de toute dette de la Société.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

**Projets de recherches en collaboration**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

**Projets divers fédéraux-provinciaux—Santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

**Organisation panaméricaine de la santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds pour un projet de redressement concerté sur les laboratoires et l'épidémiologie pour la prévention et le contrôle de pathogènes entériques spécifiques et leur méthode antibiorésistante dans les Amériques. De plus, un projet de redressement de l'infrastructure de l'épidémiologie et des laboratoires permettant le diagnostic et la surveillance de *S.pneumoniae* en appui du développement d'un vaccin y est inclus.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

**Organisation mondiale de la santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de l'Organisation mondiale de la santé, pour des projets scientifiques.

**Projet fédéral/provincial à frais partagés—Ressources humaines et Développement des compétences**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non employés.

**Projet fédéral/provincial à frais partagés—Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI)**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les paiements anticipés reçus des gouvernements provinciaux afin de couvrir leur part des dépenses relatives au Projet du SIGEI. Les paiements anticipés sont effectués selon l'entente-cadre du SIGEI. Les coûts encourus sont imputés au compte et les sommes non dépensées seront remboursées aux provinces à la fin du projet.

**Compte d'attente, normes du travail**

Ce compte a été établi en vertu de l'autorisation de l'article 23 du Règlement du Canada sur les normes du travail afin de comptabiliser les salaires remis au ministre du Travail de la part des employeurs qui ne peuvent retrouver des employés. Celui-ci tente alors de les retrouver. Les salaires sont payés lorsque les employés sont localisés ou lorsque ceux-ci communiquent avec le ministère.

**Programme de subventions pour recherche et développement panasiatiques**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes administrées au nom du Centre de recherches pour le développement international pour diverses subventions afin d'appuyer la recherche et le développement ainsi que les projets de recherche dans les régions de l'Asie et du Pacifique sur les applications de réseau d'entraide, de la technologie et des questions de réglementation. Le projet vise à répondre aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux de la région.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

**Ententes relatives aux frais partagés—Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

Ce compte représente les fonds versés à un service de demande de renseignements fourni par le Centre d'hygiène et de sécurité au travail et conjointement parrainé par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

### **Projet fédéral/provincial à frais partagés— Développement des ressources humaines (Développement social)**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non employés.

### **Comptes spéciaux des Indiens**

Les comptes spéciaux des Indiens représentent des comptes non-productifs d'intérêts tenus à des fins particulières et comprennent les postes suivants :

- a) *Compte des fourrures du Québec*—Ce compte a été établi afin d'inscrire les deniers reçus suite aux ventes de pelleteries piégées dans les réserves du district de l'Abitibi, au Québec, afin de reporter les frais des salaires des marqueurs, le fret, etc.
- b) *Programme d'habitation hors-réserve*—contributions personnelles—Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions personnelles gardées en fiducie jusqu'à ce qu'elles soient payées au fournisseur, entrepreneur ou représentant légal.
- c) *Amendes—Loi sur les Indiens*—Les amendes perçues, telles que décrites à l'article 104 de la *Loi sur les Indiens*, sont créditées à ce compte pour le bénéfice des bandes ou les membres des bandes. Les dépenses encourues peuvent être effectuées sur ordre du gouverneur en conseil afin d'inclure certains frais reliés à l'administration ou à la promotion destinée relativement à cette loi.

### **Fonds des bandes indiennes—Actions et certificats**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les Indiens*, afin d'inscrire la valeur à l'origine des actions de Transalta Utilities Ltd, reçues en compensation d'une ligne d'énergie ayant servitude de passage sur la réserve des Indiens Blood. Ces actions sont détenues au nom du receveur général du Canada au crédit de la bande des Indiens Blood. Tous les dividendes reçus sont portés au crédit du compte de recettes de la bande des Indiens Blood.

### **Fonds de compensation des Indiens**

Ce compte de réserve a été établi afin d'inscrire les deniers reçus en rapport avec les ventes des terres appartenant aux Indiens et en compensation d'une servitude lorsque le droit de propriété est contestable ou lorsque l'arpentage n'est pas complété.

### **Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens**

Ce compte a été établi afin de garder les sommes d'argent pour le compte de particuliers indiens et de bandes, qui ne peuvent être déboursées à un Indien, ou créditées à un Fonds des bandes indiennes ou à un compte de fonds en fiducie pour parti-

culiers, en attente de l'exécution d'un bail, permis ou licence, la résolution d'un litige, l'enregistrement de l'Indien ou l'identification du bénéficiaire.

### **Fonds n'appartenant pas aux Indiens**

Ce compte de réserves a été établi afin de percevoir les droits miniers provinciaux pour le compte de la province de la Saskatchewan et de les remettre, tel que convenu, dans l'entente entre les deux parties. La perception et les versements prendront fin à l'échéance ou bien lors de la perte de tous les droits miniers ou plus tôt, si les détenteurs des droits miniers décident d'arrêter les travaux de forages. Tous les revenus monétaires perçus ou détenus par la Couronne pour l'usage des Premières Nations ou de leurs membres, ne sont plus des deniers appartenant aux Indiens et devraient être transférés aux Premières Nations. Les deniers doivent être détenus séparément dans un compte spécial n'appartenant pas aux Indiens. Celui-ci est un compte portant intérêts.

### **Centre de services aux entreprises Canada/Provinces**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues des autres provinces en vertu des ententes relatives aux frais partagés pour le Centre de services aux entreprises Canada/Ontario.

### **Revenus provenant de titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte a été établi en vertu des articles 78, 84, 154 et 194 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, afin d'inscrire les dividendes payés sur les actions détenues originairement par un courtier en faillite et par la suite vendues aux clients. Puisque les actions n'étaient pas immatriculées au nom des clients, les dividendes doivent être versés au dernier propriétaire immatriculé, dans ce cas, le courtier en faillite. Les dividendes sont remis au Surintendant des faillites pour la garde en dépôt.

### **Entreprises Petro-Canada Inc—Actions non réclamées**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 227 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'inscrire la dette envers les actionnaires qui n'ont pas présenté leurs actions en vue de paiement.

### **Titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 67 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, afin d'inscrire les titres que détenaient originairement un courtier en faillite pour le compte des clients qui sont introuvables.

### **Ententes de projets conjoints et à frais partagés— Recherches**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes afin de couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

### **Projets à frais partagés—Industrie**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte est constitué des sommes qui sont créditées au receveur général, conformément aux dispositions de l'article 154 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, en attendant la répartition aux créanciers.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—Loi canadienne sur les sociétés par actions**

Ce compte a été établi conformément aux articles 227 et 228 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, afin d'enregistrer des dettes envers les créanciers et les actionnaires introuvables. Ce compte est imputé lorsque les fonds sont versés à ceux-ci.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—Loi sur les liquidations**

Ce compte comptabilise les sommes créditées au receveur général, en attente de répartition, conformément aux articles 138 et 139 de la *Loi sur les liquidations*.

### **Radarsat**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues à titre de frais partagés et de paiements anticipés pour des images du projet Radarsat.

### **Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (1978)* afin d'inscrire les fonds fournis par d'autres gouvernements et organismes, pour combler les dépenses faites pour leur compte, et afin d'indiquer la dette envers d'autres organisations.

### **Dépôts pour projet—Statistique Canada**

Ce compte a été établi pour inscrire les dépôts reçus notamment de tiers, afin de garantir les paiements reliés à des services statistiques spéciaux.

### **Compte spécial—Service administratif des tribunaux judiciaires (Cour fédérale et Cour d'appel fédérale)**

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale. Ces comptes enregistrent les deniers versés à la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, suite à une ordonnance de ces Cours, aux règles de ces Cours ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces deniers,

conformément à une ordonnance ou un jugement des dites Cours.

### **Gouvernements étrangers**

Ces comptes ont été établis pour enregistrer les fonds provenant des gouvernements étrangers, pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

### **Projets de recherche et de développement mixtes—Défense nationale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus du secteur privé suite aux relations de collaboration en matière de partage de travail entre le gouvernement et le laboratoire du secteur privé.

### **Organismes non gouvernementaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de couvrir les dépenses faites pour le compte d'organismes non gouvernementaux, pour lesquels aucun compte particulier n'a été créé.

### **Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)—Projets d'infrastructure**

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds provenant de l'OTAN pour couvrir *a)* les projets d'infrastructure de l'OTAN mis en œuvre par le Canada, et, *b)* les autres dépenses à effectuer pour le compte de l'OTAN, conformément aux termes d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada.

### **Paiements d'incitation à l'expansion des marchés—Alberta**

À ce compte sont inscrites les sommes versées par le gouvernement de l'Alberta, qui sont destinées à encourager l'expansion des marchés de gaz naturel en Alberta et dans les provinces à l'est de celle-ci, en conformité avec l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta le 1<sup>er</sup> septembre 1981 et conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. Le terme initial de l'accord était du 1<sup>er</sup> novembre 1981 au 31 janvier 1987. Par suite de l'Accord de l'Ouest convenu le 25 mars 1985, les paiements effectués par le gouvernement de l'Alberta ont pris fin le 30 avril 1986; toutefois, des paiements sont effectués à même le compte au titre de programmes particuliers afin d'encourager l'utilisation de gaz naturel pour les véhicules.

### **Compte terre-neuvien des recettes extracôtières**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 214 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre Neuve sur les hydrocarbures extracôtières* afin de faciliter le partage de certaines recettes provenant des activités reliées au pétrole et au gaz dans la zone extracôtière de Terre-Neuve avec la province de Terre-Neuve. Certaines recettes extracôtières (renonciations, redevances et diverses recettes) sont créditées à ce compte et les paiements subséquents à la province de Terre-Neuve y sont imputés.

### Compte néo-écossais des recettes extracôtiers

Ce compte a été établi en vertu de l'article 219 de la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers* afin de faciliter le partage de certaines recettes provenant des activités reliées au pétrole et au gaz dans la zone extracôtiers de la Nouvelle-Écosse avec la province de la Nouvelle-Écosse. Certaines recettes extracôtiers (renonciations, redevances et diverses recettes) sont créditées à ce compte et les paiements subséquents à la province de la Nouvelle-Écosse y sont imputés.

### Ententes relatives aux frais partagés—Recherches—Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de sommes d'argent reçues d'industries et de d'autres gouvernements pour des projets conjoints ou pour fins d'ententes relatives aux recherches à frais partagés.

### Projets à frais partagés—Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de sommes d'argent reçues d'organismes privés et de d'autres gouvernements pour les frais partagés concernant des projets scientifiques.

### Achats de matériel de sécurité

Les fonds déposés dans ce compte par les titulaires de permis servent à payer les achats de matériel de sécurité destiné aux installations des titulaires conformément aux arrangements de sécurité pris aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

### Installation d'un équipement de surveillance spécialisé

L'objectif de ce compte consiste à y déposer les fonds fournis par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ces fonds sont imputables à un projet conjoint entre la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'installation d'un équipement de surveillance spécialisé à quatre centrales nucléaires du Canada, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et aux obligations internationales du Canada relativement aux garanties.

### Fiducies de sociétés d'État—Dons

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire, a) les dons servant au développement et au fonctionnement du Parc Downsview, Toronto; et, b) les dons provenant d'entités du secteur privé afin de subvenir aux besoins du Vieux-Port de Montréal.

### Projets à frais partagés—Frais de déplacement médiatique

Ce compte enregistre les remboursements des médias (organismes non-gouvernementaux) pour des services de voyages qui leurs ont été rendus.

### Carte de crédit—Fonds pour projets spéciaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de American Express (AMEX) en vue d'améliorer le programme de voyage.

### Sommets francophones

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes subventionnées depuis 1994 par l'Agence de la Francophonie (Paris) pour la réalisation de projets impliquant l'industrialisation de la langue française et de langues partenaires et la promotion de nouveaux termes français dans le milieu scientifique et technique.

### Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires

Ce compte a été établi par un accord écrit entre le Canada et les États-Unis, afin d'inscrire les fonds inutilisés provisoirement et payés au gouvernement des États-Unis en vertu de contrats pour achats d'équipement militaire. Les fonds sont placés par la Banque fédérale de réserve de New York pour produire des intérêts au nom du gouvernement du Canada.

### Projets de recherche et de développement mixtes—Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile)

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de gérer les projets de recherche et de développement mixtes.

### Projets de recherche et de développement mixtes—Gendarmerie royale du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres organisations gouvernementales afin de partager les frais encourus en vertu d'ententes diverses relatives à des projets de recherche.

### Actifs confisqués—Fonds canadiens

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent confisquées au cours des enquêtes et des saisies de drogues conformément avec le Code criminel du Canada, la *Loi sur les stupéfiants*, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les douanes* et la *Loi sur l'accise*. Les fonds sont détenus en attendant les décisions des cours.

### Ententes relatives aux frais partagés—Anciens Combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces pour des projets conjoints et financement pour projets de recherches.

### Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois

Ce compte a été établi en vertu d'un programme fédéral-provincial à frais partagés, conçu pour aider à prévenir les pertes d'emplois permanentes dans les régions touchées par les inondations et pour rétablir l'activité économique.

## ÉTATS SUPPLÉMENTAIRES

### Régime de pensions du Canada

#### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de pensions du Canada ont été dressés par la direction de Développement social Canada, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. L'information financière que renferme le *Rapport annuel du Régime de pensions du Canada* concorde avec les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci. Ils visent à fournir une assurance raisonnable quant à la protection de son actif et au fait que les registres sont tenus convenablement et que les opérations sont dûment autorisées et sont conformes au *Régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi que leurs règlements afférents. Ces contrôles comprennent l'établissement d'une structure organisationnelle qui prévoit un partage bien défini des responsabilités et de l'obligation de rendre compte, la sélection et la formation d'un personnel qualifié et la communication des politiques et des directives dans toute l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les vérificateurs internes et externes conformément à leurs stratégies respectives de vérification. La direction examine également les recommandations que font les vérificateurs internes et externes en vue d'améliorer le contrôle interne.

La vérificatrice générale du Canada, vérificateur externe du Régime de pensions du Canada, a effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et elle a présenté son rapport au ministre de Développement social Canada.

*Le contrôleur,  
Développement social Canada,  
DAVID BAXTER*

*La sous-ministre,  
Développement social Canada,  
NICOLE JAUVIN*

le 25 août 2005

#### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

#### AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de pensions du Canada au 31 mars 2005 et les états de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Développement social Canada. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime de pensions du Canada au 31 mars 2005 ainsi que de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada,  
Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada  
le 25 août 2005

**Régime de pensions du Canada—Suite**

## RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## ÉTAT DE L'ACTIF NET

AU 31 MARS

(en millions de dollars)

	2005	2004
<b>Actif</b>		
<b>Placements</b>		
Fonds de placement du RPC—à la juste valeur (note 4)		
Obligations provinciales et territoriales . . . . .	16 693	25 397
Obligations du Canada . . . . .	2 641	4 070
Office d'investissement du RPC—à la juste valeur (note 6) . . . . .	58 722	32 894
<b>Liquidités</b>		
Dépôt auprès du receveur général du Canada . . . . .	2 771	7 483
<b>Sommes à recevoir</b>		
Cotisations . . . . .	2 278	1 946
Intérêt couru . . . . .	550	862
Régime des rentes du Québec . . . . .	30	28
Prestataires (note 7) . . . . .	36	36
	<b>83 721</b>	<b>72 716</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs . . . . .	32	55
Pensions et prestations à payer . . . . .	52	51
Taxes dues à l'Agence des douanes et du revenu du Canada . . . . .	84	
Passif de l'Office d'investissement du RPC, après déduction des autres éléments de l'actif . . . . .	142	99
	<b>310</b>	<b>205</b>
<b>Actif net . . . . .</b>	<b>83 411</b>	<b>72 511</b>
<b>Actif net, composé de :</b>		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada . . . . .	19 334	29 467
Transferts accumulés à l'Office d'investissement du RPC (note 5) . . . . .	50 627	29 824
Gain net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement . . . . .	7 953	2 971
Compte du Régime de pensions du Canada (note 8) . . . . .	2 771	7 483
Sommes à recevoir par le RPC, après déduction du passif . . . . .	2 726	2 766
<b>Actif net . . . . .</b>	<b>83 411</b>	<b>72 511</b>

## Éventualités (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par Développement social Canada :

*Le contrôleur,*  
Développement social Canada,  
DAVID BAXTER

*La sous-ministre,*  
Développement social Canada,  
NICOLE JAUVIN

Régime de pensions du Canada—Suite

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS  
(en millions de dollars)

	2005	2004
Actif net au début de l'exercice.....	72 511	57 251
Augmentation de l'actif		
Cotisations (note 9).....	28 941	28 029
Revenus de placement (note 10).....	6 108	10 248
	35 049	38 277
Diminution de l'actif		
Pensions et prestations		
Retraite.....	16 822	15 880
Survivant.....	3 333	3 194
Invalidité.....	2 926	2 850
Enfant de cotisant invalide.....	258	257
Décès.....	249	255
Orphelin.....	216	213
Trop-payés nets.....	(41)	(42)
	23 763	22 607
Frais d'administration (note 11).....	386	410
	24 149	23 017
Augmentation de l'actif net.....	10 900	15 260
Actif net à la fin de l'exercice.....	83 411	72 511

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**Régime de pensions du Canada—Suite**

## RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS  
(en millions de dollars)

	2005	2004
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds :		
Cotisations.....	28 609	27 714
Intérêts reçus du Fonds de placement du RPC.....	2 071	2 572
Intérêts reçus du dépôt auprès du receveur général du Canada.....	135	188
Recouvrements du Régime des rentes du Québec.....	265	288
Recouvrements des prestataires.....	41	37
	31 121	30 799
Sorties de fonds :		
Pensions et prestations.....	(23 718)	(22 634)
Remboursements au Régime des rentes du Québec.....	(268)	(251)
Frais d'administration.....	(409)	(430)
	(24 395)	(23 315)
	6 726	7 484
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		
Transferts à l'Office d'investissement du RPC (incluent les intérêts courus encaissés au nom de l'Office).....	(18 668)	(8 134)
Transferts de l'Office d'investissement du RPC.....	6 669	
Cessions d'obligations net des réinvestissements - Fonds de placement du RPC.....	561	1 040
	(11 438)	(7 094)
Augmentation/(diminution) nette du dépôt auprès du receveur général du Canada.....	(4 712)	390
Dépôt auprès du receveur général du Canada, début de l'exercice.....	7 483	7 093
Dépôt auprès du receveur général du Canada, fin de l'exercice.....	2 771	7 483

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2005

### 1. Description du Régime de pensions du Canada

#### a) Description du Régime

Le Régime de pensions du Canada (le Régime) est un régime fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965.

Le Régime a été mis sur pied en 1966. C'est un régime d'assurance sociale obligatoire et contributif, en vigueur partout au Canada, sauf au Québec, qui offre le Régime des rentes du Québec, un régime semblable. Le Régime a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge, une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès.

Le ministre de Développement social est chargé d'administrer le *Régime de pensions du Canada* (la *Loi du RPC*), à l'exception de la perception des cotisations, qui relève du ministre du Revenu national. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et prestations et de la politique de financement.

Les opérations financières du Régime sont enregistrées dans le Compte du RPC (note 8). Les actifs du Régime sont détenus par le Fonds de placement du RPC (note 4) et l'Office d'investissement du RPC (note 6). Les opérations financières du Compte et du Fonds de placement sont régies par la *Loi du RPC* et ses règlements. Les opérations de l'Office d'investissement sont régies par la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* et ses règlements.

Comme le prévoit la *Loi du RPC*, les modifications à la loi exigent l'approbation des deux tiers des provinces qui comptent ensemble pour au moins les deux tiers de la population de toutes les provinces qui participent au Régime.

#### b) Financement

Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés paient des cotisations égales. Les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée.

Initialement, le Régime avait été conçu pour être un régime sans capitalisation, ce qui signifie que les pensions et les prestations devaient être payées à même les cotisations courantes. Avec les modifications apportées à la loi en 1997, le Régime est maintenant financé sur une base dite de « stabilisation »— ce qui signifie que le taux de cotisation combiné de 9,9 pour cent des gains admissibles fournira un taux de capitalisation de 25 pour cent du passif du Régime dans une quinzaine d'années.

Entre 1966 et 1986, le taux de cotisation combiné employeur-employé est demeuré à 3,6 pour cent des gains

admissibles. En 1987, il est passé à 3,8 pour cent et a augmenté annuellement de 0,2 pour cent pour atteindre 5,6 pour cent en 1996. De 1997 jusqu'en 2003, le taux de cotisation combiné a augmenté annuellement pour atteindre 9,9 pour cent. Les cotisations combinées maximales étaient de 3 722 \$ pour 2005 (2004 - 3 663 \$).

La *Loi du RPC* stipule qu'un rapport actuariel doit être préparé tous les trois ans aux fins de l'examen de la situation financière du Régime par le ministre des Finances et ses homologues provinciaux. Le 8 décembre 2004, l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières a présenté son *21<sup>e</sup> rapport actuariel*. Le Régime est en bonne santé financière. De plus, il est prévu que le taux de cotisation combiné employeur-employé (qui a atteint 9,9 pour cent en 2003) sera suffisant pour assurer la viabilité du Régime dans le contexte du vieillissement de la population.

Plusieurs hypothèses telles que le taux de rendement à long terme sur les actifs, le taux d'inflation, les taux de mortalité, les taux d'augmentation des salaires et avantages sociaux, entre autres, sont utilisées dans le *21<sup>e</sup> rapport actuariel* du RPC. Ces hypothèses représentent les meilleures estimations des événements économiques et démographiques futurs. Le prochain rapport actuariel en date du 31 décembre 2006 devrait être terminé d'ici décembre 2007.

#### c) Actif net du Régime

L'actif net du Régime est constitué du dépôt auprès du receveur général du Canada, des obligations à long terme détenues par le Fonds de placement du RPC et des placements gérés par l'Office d'investissement du RPC. L'actif net représente les fonds accumulés pour le paiement des pensions, des prestations et des frais d'administration. Cette somme ne couvre pas la valeur actuarielle des pensions et des prestations constituées. Au 31 mars 2005, l'actif net du Régime s'élève à 83 milliards de dollars (2004 - 72,5 milliards). Cette somme correspond à environ 3,5 fois le total des pensions et des prestations de l'exercice 2005 (3,2 fois en 2004). Selon le *21<sup>e</sup> rapport actuariel*, ceci devrait augmenter jusqu'à 5,6 fois d'ici 2021.

#### d) Pensions et prestations

Pensions de retraite—La pension de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi. Le montant mensuel est égal à 25 pour cent de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est rajusté à la baisse ou à la hausse selon que la personne demande sa pension avant ou après l'âge de 65 ans. Cet ajustement ne peut excéder 30 pour cent. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle pension payable à compter de 65 ans est de 828,75 \$ en 2005 (2004 - 814,17 \$).

## Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005—Suite

Prestations d'invalidité—La prestation d'invalidité est payable à tout cotisant qui est invalide, sous réserve des dispositions de la Loi. La prestation d'invalidité est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 75 pour cent de la pension de retraite acquise. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle prestation est de 1 010,23 \$ en 2005 (2004 - 992,80 \$).

Prestations de survivant—La prestation est payable à l'époux ou au conjoint de fait (le bénéficiaire) d'un cotisant décédé, sous réserve des dispositions de la Loi. Pour le bénéficiaire de moins de 65 ans, la prestation est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 37,5 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé. Un bénéficiaire âgé de 35 à 45 ans, qui n'est pas invalide ou qui n'a pas d'enfant à charge, reçoit une prestation réduite. Pour le bénéficiaire de 65 ans ou plus, la prestation est égale à 60 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle prestation payable à un bénéficiaire est de 497,25 \$ en 2005 (2004 - 488,50 \$).

Prestations d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide—Sous réserve des dispositions de la Loi, chaque enfant d'un cotisant qui reçoit une prestation d'invalidité ou d'un cotisant décédé a droit à une prestation s'il a moins de 18 ans ou s'il est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à plein temps un établissement d'enseignement. La prestation mensuelle à taux fixe est de 195,96 \$ en 2005 (2004 - 192,68 \$).

Prestations de décès—Sous réserve des dispositions de la Loi, la prestation de décès est un paiement unique fait à la succession d'un cotisant ou pour son compte. La prestation est égale au moindre de 10 pour cent du maximum des gains admissibles de l'année du décès ou de six fois la pension de retraite mensuelle acquise par le cotisant décédé. En 2005, le maximum permis est de 2 500 \$ (2004 - 2 500 \$).

Indexation des pensions et des prestations—Les pensions et les prestations sont indexées annuellement en vertu de la Loi, en fonction de l'indice des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation pour 2005 est de 1,7 pour cent (2004 - 3,2 pour cent).

## 2. Principales conventions comptables

## a) Présentation

Les états financiers présentent la situation financière, l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie du Régime de pensions du Canada. Ils comprennent la situation financière de l'Office d'investissement du RPC et les résultats de ses activités. Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public et sont conformes à la présentation et aux exigences comptables de la *Loi du RPC*.

Ces états financiers ne présentent pas d'information sur les obligations futures du Régime, établies sur une base actuarielle, puisque la *Loi du RPC* n'exige pas que les pensions et les prestations soient capitalisées.

Le Régime est contrôlé conjointement par le gouvernement du Canada et les provinces participantes. À ce titre, il est exclu du périmètre comptable du gouvernement du Canada, et ses opérations ne sont pas consolidées avec celles du gouvernement.

## b) Évaluation des placements

Les placements sont présentés à la juste valeur.

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Les obligations détenues par le Fonds de placement du RPC et le l'Office d'investissement du RPC—La juste valeur est déterminée en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie projetés. Le taux d'actualisation utilisé est fondé, selon le cas, sur le taux provincial, territorial ou du gouvernement du Canada. La juste valeur inclut un escompte additionnel pour les caractéristiques non négociables, non transférables et renouvelables des obligations.

Les obligations émises par les gouvernements des provinces et des territoires peuvent être remboursées avant échéance au gré de ces gouvernements ou renouvelées pour une période additionnelle de 20 ans. Il y a des méthodes de calcul différentes pour les obligations qui sont remboursées avant échéance ou renouvelées qui ne tiennent pas compte des caractéristiques non négociables et non transférables des obligations.

Un remboursement anticipé ou un renouvellement pourrait donc résulter en des opérations à des montants qui diffèrent de la juste valeur comptabilisée des obligations.

Autres placements de l'Office d'investissement du RPC—La juste valeur des placements est déterminée comme suit : le cours des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des caisses de gestion commune. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.

La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées, qui ne sont pas cotées en bourse, est établie annuellement, après la première année où ces titres sont détenus, d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite ou des fonds dans lesquels sont effectués les placements. Les valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide de méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur de placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables co-

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005—Suite

tées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et des fonds d'infrastructure, sauf indication de perte de valeur permanente.

La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La première année où les biens immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur, sauf indication de perte de valeur permanente. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables.

La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est établie d'après les cours du marché des actifs sous-jacents. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse est fondée sur les cours du marché.

Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.

c) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations du Régime qui ont été gagnées durant l'exercice. L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) encaisse les cotisations et les mesure selon les déclarations traitées. Les cotisations encaissées par l'ADRC sont évaluées à partir des montants provenant des déclarations traitées par l'ADRC ainsi que d'estimations non encore calculées, établies selon l'argent reçu. Ces cotisations demeurent sujettes à examen et à rectification. Les corrections, le cas échéant, sont inscrites comme cotisations dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

d) Constatation du revenu de placement

Les revenus du Fonds d'investissement du RPC sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice et comprennent les gains et les pertes non réalisés sur les obligations détenues à la fin de l'exercice.

Le bénéfice net provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du RPC correspond au revenu de placement de l'Office d'investissement, déduction faite des frais de placement et des dépenses d'administration. Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et comprend les gains et les pertes réalisés à la cession de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs et les distributions de sociétés de commandite et de fiducies ainsi que le revenu net d'exploitation provenant des placements immobiliers effectués sur les marchés privés.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés représentent l'écart entre la juste valeur et le coût des placements. Les gains et les pertes non réalisés de l'exercice représentent la variation, d'un exercice à l'autre, de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements.

e) Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date d'opération. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés en découlant sont inclus dans les revenus de placement.

f) Pensions et prestations

Les pensions et les prestations sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues.

g) Trop-payés nets

Les trop-payés nets représentent les trop-payés de pensions et de prestations établis durant l'exercice, déduction faite des remises de dette accordées.

h) Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada requiert que la direction pose certaines hypothèses et fasse certaines estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs déclarés en date des états financiers ainsi que les revenus et dépenses constatés durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments qui font l'objet

## Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005—Suite

d'estimations sont les cotisations, la provision pour créances douteuses, la juste valeur des obligations détenues par le Fonds de placement du RPC et la juste valeur des placements détenus par l'Office d'investissement du RPC.

## 3. Mise en oeuvre de la modification législative

La loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004. La modification législative et l'entente administrative qui en découle prévoient le transfert des actifs gérés par le gouvernement fédéral, à l'Office d'investissement du RPC, débutant en 2004. Les actifs visés sont les obligations détenues par le Fonds de placement du RPC et une portion du dépôt auprès du receveur général du Canada. L'Office d'investissement du RPC et le gouvernement fédéral ont signé une entente qui élabore la marche à suivre afin de mener à bien le transfert des actifs.

Les obligations seront transférées à l'Office d'investissement sur une période de trois ans, le tout débutant en mai 2004. Le dépôt auprès du receveur général du Canada sera transféré sur une période de douze mois, le tout débutant en septembre 2004.

La modification législative ainsi que l'entente administrative qui en découle prévoient également le transfert hebdomadaire à l'Office d'investissement du RPC de tous les montants du Compte du Régime de pensions du Canada qui excèdent les obligations immédiates du RPC.

## 4. Placements détenus par le Fonds de placement du RPC

Le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la *Loi du RPC* pour enregistrer les placements du Régime dans des titres des provinces, des territoires et du Canada. Le portefeuille d'obligations du Fonds de placement du RPC est administré par le ministère fédéral des Finances.

Jusqu'à la fin de 1997, l'excédent des liquidités nécessaires aux opérations courantes du Régime pour les trois mois à venir était placé dans des titres des gouvernements fédéral, territoriaux et provinciaux. Il s'agissait d'obligations non négociables assorties d'une échéance maximale de 20 ans, fixée par le ministre des Finances, sur recommandation de l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions fi-

nancières. Le taux d'intérêt des obligations était déterminé par le ministre des Finances, en fonction du rendement moyen à l'échéance de toutes les obligations en circulation du gouvernement du Canada dont l'échéance est de 20 ans ou plus. À l'échéance des obligations, les fonds non requis pour le paiement des pensions et des prestations étaient réinvestis dans de nouvelles obligations.

Depuis 1998, le produit d'une obligation provinciale ou territoriale arrivant à échéance peut être réinvesti dans une nouvelle obligation une seule fois, pour une période de 20 ans, si d'une part, l'émetteur en fait la demande et, d'autre part, le solde d'exploitation est suffisant pour payer les pensions et les prestations courantes. Les fonds excédentaires non réinvestis sont transférés à l'Office d'investissement du RPC.

Les nouvelles obligations demeurent non négociables et elles sont assorties d'un taux d'intérêt fixé par le ministre des Finances. Le taux d'intérêt correspond essentiellement au taux que paierait la province si elle empruntait le même montant, en émettant une obligation de même durée sur les marchés financiers. L'intérêt gagné sur les placements est versé à chaque semestre au Compte du RPC.

Au cours de l'exercice, toutes les obligations ont été encaissées à l'échéance, à leur valeur nominale. Les obligations sont rachetables en tout ou en partie avant l'échéance. Depuis le 31 janvier 2001, les provinces et territoires peuvent racheter avant l'échéance leurs obligations détenues par le Fonds de placement du RPC. Les obligations sont alors rachetées à une valeur équivalente à celle du marché. Aucune obligation n'a été rachetée avant l'échéance au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005 (2004 - aucune).

Selon la modification législative et l'entente administrative qui en découle, les obligations détenues par le Fonds de placement du RPC seront transférées, sur une base mensuelle, à l'Office d'investissement du RPC tel que décrit à la note 3. Au 31 mars 2005, 11/36<sup>ième</sup> de la juste valeur du Fonds de placement du RPC a été transféré (environ \$8,8 milliards).

Les obligations détenues par le Fonds de placement du RPC sont exposées au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des obligations fluctue en raison de l'évolution défavorable des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005—Suite

Le tableau suivant fournit de l'information sur les cessions, les réinvestissements, les gains (pertes) non-réalisés ainsi que les obligations transférées à l'Office d'investissement du RPC et le solde du Fonds de placement du RPC :

FONDS DE PLACEMENT DU RPC

(en millions de dollars)

	31 mars 2004 au coût	Cessions	Ré-inves- tissement	31 mars 2005 au coût	31 mars 2005 juste valeur	31 mars 2004 juste valeur
Terre-Neuve-et-Labrador .....	633	47	47	633	698	714
Île-du-Prince-Édouard.....	140	11	11	140	155	159
Nouvelle-Écosse .....	1 079	86	86	1 079	1 196	1 232
Nouveau-Brunswick .....	834	67	67	834	921	940
Québec.....	96	5	5	96	108	111
Ontario .....	10 233	1 133	1 133	10 233	11 377	11 687
Manitoba .....	1 002	119		883	997	1 167
Saskatchewan .....	1 082	104		978	1 095	1 241
Alberta.....	3 144	339	78	2 883	3 253	3 661
Colombie-Britannique.....	3 934	355	199	3 778	4 234	4 481
Territoire du Yukon .....	4			4	4	4
	22 181	2 266	1 626	21 541	24 038	25 397
Canada .....	3 352	17		3 335	3 803	4 070
	25 533	2 283	1 626	24 876	27 841	29 467
Quote-part de l'Office d'investissement.....	*	(237)	(141)	(7 601)	(8 507)	
Quote-part du RPC .....	25 533	2 046	1 485	17 275	19 334	29 467

\* Le RPC a transféré à l'Office d'investissement, en cours d'exercice, des obligations avec un coût de 7 697 millions de dollars.

Afin de refléter les caractéristiques non négociables et non transférables des obligations, un escompte additionnel est inclut dans le calcul de la juste valeur. L'utilisation de cet escompte additionnel diminue la juste valeur présentée par 1,19 milliards de dollars (1,26 milliards en 2004). Le ta-

bleau suivant présente la juste valeur des obligations selon leur échéance et le rendement effectif moyen des titres selon les taux d'intérêts effectifs retrouvés sur des obligations similaires :

	2005		2004	
	(en millions de dollars)			
	Placements à la juste valeur	Taux d'intérêts effectifs	Placements à la juste valeur	Taux d'intérêts effectifs
Titres échéant :				
Dans moins de 1 an .....	1 620	5,26%	2 254	5,31%
De 1 à 5 ans .....	7 268	5,01%	10 812	4,62%
Plus de 5 ans .....	10 446	5,54%	16 401	5,35%
Total des placements.....	19 334		29 467	
Rendement effectif moyen des placements.....		5,32%		5,08%

## Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2005—Suite

## 5. Transferts accumulés à l'Office d'investissement du RPC

	2005	2004
	(en millions de dollars)	
Transferts accumulés au début de l'exercice.....	29 824	21 690
Transferts de titres d'obligations et des intérêts courus.....	* 8 804	
Transferts de fonds à l'Office d'investissement du RPC.....	18 668	8 134
Transferts de fonds de l'Office d'investissement du RPC.....	(6 669)	
	<u>50 627</u>	<u>29 824</u>

\* Selon la juste valeur au moment du transfert.

## 6. Placements détenus par l'Office d'investissement du RPC

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1997. La *Loi sur L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1998. L'Office a pour mandat d'investir les fonds transférés par le compte du RPC dans un portefeuille diversifié de titres.

L'Office est conçu pour fonctionner de façon indépendante du gouvernement. L'Office doit rendre des comptes au public, au Parlement (par l'entremise du ministre des Finances) et aux provinces au moyen de rapports réguliers sur ses activités et les résultats obtenus.

Le tableau suivant fournit de l'information sur les placements de l'Office au 31 mars :

	2005	2004
	(en millions de dollars)	
Actions canadiennes, à la juste valeur		
Marchés publics.....	21 044	18 046
Marchés privés.....	512	282
	<u>21 556</u>	<u>18 328</u>
Actions étrangères, à la juste valeur		
Marchés publics.....	12 646	7 552
Marchés privés.....	2 394	1 530
	<u>15 040</u>	<u>9 082</u>
Total des actions (Coût 2005 - 32 141 \$; 2004 - 25 034 \$) ..	36 596	27 410
Placements à rendement réel		
Placements immobiliers sur		
les marchés publics.....	384	350
Placements immobiliers sur		
les marchés privés.....	638	432
Placements en infrastructure sur		
les marchés privés.....	230	22
	<u>1 252</u>	<u>804</u>
Total des placements à rendement réel (Coût 2005 - 1 222 \$; 2004 - 829 \$).....	1 252	804
Placements à revenu fixe de valeur nominale		
Obligations transférées du Fonds de placement du RPC.....	8 507	
Titres du marché monétaire (Coût 2005 - 20 614 \$; 2004 - 4 784 \$) ..	12 067	4 777
	<u>20 574</u>	<u>4 777</u>
Total des placements à revenu fixe de valeur nominale.....	20 574	4 777
Sommes à recevoir sur placements (Coût 2005 - 340 \$; 2004 - 68 \$).....	339	68
Sommes à recevoir sur contrats dérivés.....	240	35
Passif lié aux placements (Coût 2005 - 234 \$; 2004 - 170 \$).....	(242)	(171)
Passif lié aux contrats dérivés.....	(37)	(29)
	<u>58 722</u>	<u>32 894</u>
Total investissements nets.....	58 722	32 894

L'Office a établi des politiques de placement qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer ses pondérations cibles d'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office.

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2005—Suite

**Placements en actions de sociétés fermées**

Les placements en actions de sociétés fermées s’effectuent généralement par l’acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements sous-jacents de sociétés en commandite de financement par capitaux propres constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L’Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée «frais de gestion», est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 pour cent et 2 pour cent du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements de l’Office. Pendant l’exercice terminé le 31 mars 2005, des frais de gestion totalisant 70 millions de dollars (64 millions de dollars en 2004) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite et comptabilisés dans le coût du placement. Comme l’explique plus en détail la note 2b), la valeur comptable de ces placements est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés dans les revenus du placement, à titre de gains ou de pertes non réalisés.

**Placements à rendement réel**

Au 31 mars 2005, ces placements totalisaient 780 448 000 \$ en placement immobiliers (611 531 000 \$ au 31 mars 2004) et 230 125 000 \$ en infrastructure sur les marchés privés (22 013 000 \$ au 31 mars 2004).

L’Office investit dans l’immobilier par l’intermédiaire d’actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Ces derniers sont détenus par une filiale et sont gérés pour le compte de l’Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d’arrangements de copropriété. Au 31 mars 2005, la quote-part de la filiale dans ces placements comprenait 638 200 000 \$ d’actifs (431 848 000 \$ au 31 mars 2004) et 241 752 000 \$ de passifs liés à des emprunts hypothécaires (170 797 000 \$ au 31 mars 2004) ayant un taux d’intérêts fixe moyen pondéré de 7,64 pour cent et une échéance de 2 à 16 ans.

L’Office fait actuellement appel à des arrangements de sociétés en commandite pour investir dans l’infrastructure. Les placements sous-jacents de ces sociétés en commandite d’infrastructure constituent des participations dans des entités effectuant des placements en infrastructure qui devraient produire des flux de trésorerie prévisibles. Les frais de gestion de placements en infrastructure sont traités de la même manière que les frais de gestion de placements en actions de sociétés fermées tel que mentionné dans la section précédente. Pendant l’exercice terminé le 31 mars 2005, les frais de gestion compris dans le capital avancé aux sociétés en commandite se sont élevés à 1 777 000 \$ (214 000 \$ en 2004).

**Contrats dérivés**

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d’intérêt ou taux de change sous-jacents.

L’Office a recours à des dérivés principalement pour reproduire le rendement d’actions canadiennes et étrangères et pour gérer les pondérations d’actif et le risque de change. L’Office a des swaps sur actions en cours visant l’échange de versements d’intérêts du marché monétaire contre le rendement d’actions. L’Office a aussi recours à des contrats à terme standardisés négociés en bourse ainsi qu’à des contrats de change à terme pour acheter ou vendre une devise ou un instrument sur indice boursier donné à un prix et à une date donnée à l’avenir. Les contrats à terme standardisés servent à obtenir l’exposition désirée aux marchés boursiers et les contrats de change à terme, à gérer le risque de change.

Tous les contrats dérivés ont une échéance d’un an ou moins. Les montants nominaux des contrats dérivés servent au calcul des flux monétaires à échanger et à établir la juste valeur des contrats. Les montants nominaux ne sont pas comptabilisés à titre d’actif ou de passif dans le bilan.

Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus au 31 mars s’établissaient comme suit :

	2005		2004	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions.....	5 918	206	4 034	9
Contrats à terme standardisés.....	6 061	(6)	448	(3)
Contrats de change à terme.....	2 093	3		
Total.....	14 072	203	4 482	6

## Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005—Suite

## Prêt de titres

L'Office participe à un programme de prêt de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié au programme de prêt de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres prêtés comme le prévoient les politiques de placement. Au 31 mars 2005, les placements de l'Office comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 1,4 milliard de dollars (721 millions de dollars au 31 mars 2004). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts était de 1,5 milliard de dollars (758 millions de dollars au 31 mars 2004).

## DEVISE

Dollar canadien .....	42 339	72	23 280	71
Dollar américain .....	7 804	13	5 599	17
Euro .....	3 464	6	1 557	5
Livre sterling .....	2 086	3	932	3
Yen .....	1 256	2	698	2
Dollar australien .....	462	1	137	
Franc suisse .....	340	1	349	1
Autres .....	971	2	342	1
	58 722	100	32 894	100

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte de l'effet des fluctuations des taux d'intérêts sur la juste valeur des placements et des passifs. Les fluctuations des taux d'intérêts ont une incidence directe sur la juste valeur des obligations et des emprunts hypothécaires de l'Office.

## Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement subisse l'incidence néfaste des variations des prix du marché, que celles-ci résultent de facteurs propres au placement en question ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. L'Office atténue le risque de marché en diversifiant son portefeuille de placement, en fonction des limites relatives à la composition de l'actif et des plafonds de risque établis dans les politiques de placement.

## Risque de crédit

L'Office limite le risque de crédit en traitant avec des contreparties qui ont une notation minimale de A ou R-1 (à court terme), attribuée par une agence de notations reconnue, le cas échéant, ou déterminée par un processus interne d'évaluation du crédit. L'exposition au risque de crédit est limitée à des montants maximaux, qui sont précisés dans les politiques de placement.

## Risque de placement de l'Office

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements peuvent être assujettis aux risques suivants :

## Risque de change

L'Office est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements et qu'il a des sommes à recevoir et à payer sur des placements en diverses devises. Au 31 mars 2005, l'exposition nette au risque de change sous-jacent, compte tenu de l'affectation des contrats dérivés de change, s'établissait comme suit :

DEVISE	2005		2004	
	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar canadien .....	42 339	72	23 280	71
Dollar américain .....	7 804	13	5 599	17
Euro .....	3 464	6	1 557	5
Livre sterling .....	2 086	3	932	3
Yen .....	1 256	2	698	2
Dollar australien .....	462	1	137	
Franc suisse .....	340	1	349	1
Autres .....	971	2	342	1
	58 722	100	32 894	100

## Risque de liquidité

L'Office est exposé au risque de liquidité du fait qu'il assure la prestation de service de gestion de la trésorerie au RPC. L'Office réduit son exposition au risque de liquidité par l'intermédiaire de sa facilité de crédit non garantie.

## Engagements

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 mars 2005, ces engagements restant totalisaient 5,4 milliards de dollars (2004 - 3,9 milliards). Au 31 mars 2005, l'organisme a pris des engagements de 20 millions de dollars (2004 - 21 millions) au titre de baux sur les neuf prochaines années.

## Autre information

L'Office est exempté de l'impôt prévu à la partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* puisque toutes les actions de l'Office appartiennent à sa Majesté la Reine du chef du Canada. Les filiales de l'Office sont exemptées de l'impôt prévu à la partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* puisque toutes les actions de ces filiales appartiennent à une société dont les actions appartiennent à sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005—Suite

Les états financiers vérifiés de l'Office d'investissement du RPC pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 sont disponibles au public. Ils fournissent des détails sur la politique de placement de l'Office, ses placements et le rendement de son portefeuille.

7. Sommes à recevoir des prestataires

	2005	2004
	(en millions de dollars)	
Solde des trop-payés de pensions et de prestations . . . . .	82	81
Provision pour créances douteuses . . . . .	(46)	(45)
	36	36

Développement social Canada met en oeuvre des procédés qui lui permettent de détecter des trop-payés. Pendant l'exercice, les trop-payés établis atteignaient 46 millions de dollars (2004 - 45 millions) et les remises de dette s'élevaient à 5 millions de dollars (2004 - 4 millions); les recouvrements ont atteint 41 millions de dollars (2004 - 37 millions).

8. Compte du Régime de pensions du Canada

Le Compte du RPC a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la *Loi du RPC* pour enregistrer les cotisations, les intérêts, les pensions, les prestations et les frais d'administration du Régime. Le Compte enregistre également les sommes transférées ou reçues du Fonds de placement du RPC et de l'Office d'investissement du RPC.

Selon la modification législative et l'entente administrative qui en découle, le dépôt auprès du receveur général du Canada sera transféré, sur une base mensuelle, à l'Office d'investissement du RPC tel que décrit à la note 3. Au 31 mars 2005, 7/12<sup>ième</sup> du dépôt auprès du receveur général du Canada (environ 3,8 milliards) a été transféré. Au 31 mars 2005, le dépôt auprès du receveur général du Canada était de 2 771 millions de dollars (2004 - 7 483 millions).

9. Cotisations

Les cotisations de l'exercice sont évaluées par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) en fonction des évaluations des déclarations de revenus. Pour établir le montant des cotisations gagnées de l'exercice, l'ADRC tient compte des encaissements et des cotisations évaluées et établit un estimé des cotisations liées aux déclarations de revenu non encore évaluées.

Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les montants réels de cotisations pour les années civiles 2004 et 2005 ne seront connus que lorsque l'ADRC aura traité toutes les déclarations des employeurs et des travailleurs autonomes relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour l'écart entre les cotisations réelles et estimées sera inscrit aux comptes de l'exercice au cours duquel cet ajustement sera connu.

10. Revenus de placement

	2005	2004
	(en millions de dollars)	
Revenus du Fonds de placement du RPC :		
Intérêts sur les obligations . . . . .	1 941	2 500
Revenus/(pertes) sur placements en obligations . . . . .	(945)	357
Intérêts sur le dépôt auprès du receveur général du Canada, à un taux d'intérêt moyen pondéré annuel de 2,11 pour cent (2004 - 2,59 pour cent) . . . . .	996	2 857
Bénéfice net provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du RPC :		
Gains non réalisés, au net . . . . .	2 182	6 050
Gains réalisés, au net . . . . .	1 762	658
Revenus sur placement en obligations . . . . .	319	
Revenu de dividendes . . . . .	737	504
Autres revenus de placement . . . . .	35	21
Frais de placement et d'administration . . . . .	(52)	(24)
	* 4 983	* 7 209
Revenus de placement . . . . .	6 108	10 248

\* Comprend des pertes de change de 867,4 millions de dollars (392,6 millions en 2004).

11. Frais d'administration

	2005	2004
	(en millions de dollars)	
Administration des pensions et des prestations, locaux et services ministériels		
Développement social Canada . . . . .	263	
Ressources humaines et Développement des compétences Canada . . . . .	10	
Développement des ressources humaines Canada . . . . .		309
Perception des cotisations (Agence des douanes et du revenu du Canada) . . . . .	96	85
Émission de chèques et services informatiques (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) . . . . .	16	15
Services actuariels (Bureau du surintendant des institutions financières) . . . . .	1	1
	386	410

**Régime de pensions du Canada—Fin**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005—Fin

Les frais d'administration du RPC représentent le coût des services rendus par des ministères fédéraux et une agence. Ces coûts sont fondés sur des répartitions estimatives des coûts et sont imputés au RPC en vertu de protocoles d'entente. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, suite à la création de deux nouveaux ministères, l'administration des pensions et des prestations, locaux et services ministériels est gérée par DSC et RHDCC plutôt que DRHC comme par les années précédentes.

## 12. Éventualités

Au 31 mars 2005, il existait 8 331 (4 403 en 2004) appels concernant le paiement de pensions et de prestations du Régime de pensions du Canada. Le montant des réclamations pour ces appels pourrait atteindre un montant estimé de 33 millions de dollars (22 millions en 2004). Toute adjudication effectuée en faveur du bénéficiaire sera comptabilisée comme dépense dans l'exercice au cours duquel le montant est dû.

Le RPC a fait l'objet d'un recours collectif pour discrimination envers les survivants dont les conjoints de fait du même sexe sont décédés entre le 17 avril 1985 et le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Le 26 novembre 2004, la Cour d'appel de l'Ontario a jugé que les membres éligibles du recours, dont les partenaires sont morts entre le 17 avril 1985 et le 1<sup>er</sup> janvier 1998, auraient droit aux paiements de prestations. Le 25 janvier 2005, le gouvernement de même que les avocats des membres du recours ont demandé la permission d'appeler à la Cour Suprême du Canada. Cette permission d'appeler a été acceptée le 23 juin 2005. Au moment de la préparation des états financiers, la Cour Suprême du Canada n'avait toujours pas fixé la date d'audience.

Le 12 juillet 2005, la Cour Supérieure de l'Ontario a en-dossé l'entente entre le gouvernement du Canada et les avocats des membres du recours pour le paiement provisoire au titre de pensions de survivant aux membres qui ont une demande active et complète avec le ministère. Le paiement provisoire peut atteindre une période rétroactive pouvant aller jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2003, lorsque les critères d'éligibilités sont rencontrés. Advenant un renversement de la décision des tribunaux inférieurs par la Cour Suprême du Canada, les paiements provisoires devraient être remboursés au RPC. Le montant de l'éventualité se situe toujours entre 71 et 132 millions de dollars.

## 13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations présentées dans les notes afférentes aux états financiers, le RPC détient 2 278 millions de dollars (1 946 million en 2004) de cotisations à recevoir de l'Agence des douanes et du revenu du Canada ainsi que des comptes à payer de 32 millions de dollars (55 millions en 2004) au gouvernement du Canada pour l'administration du Régime.

Le RPC effectue des opérations avec le gouvernement du Canada dans le cours normal de ses activités à la valeur d'échange.

## Compte des rentes sur l'État

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers.

Étant tenue d'appliquer des principes d'intégrité et de fidélité dans ses états financiers, la direction maintient des systèmes et des méthodes de contrôle financier et de gestion de nature à fournir une assurance raisonnable que les opérations se conforment aux autorisations habilitantes, que les actifs sont protégés et que les livres comptables sont tenus de façon appropriée.

La direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada reconnaît qu'il lui incombe de mener ses affaires conformément à la *Loi relative aux rentes sur l'État*, à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et aux règlements.

Il incombe à la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et de voir à la qualité de la communication de l'information financière. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Ministère.

Le vérificateur indépendant, soit la vérificatrice générale du Canada, effectue une vérification indépendante et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et exprime une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur suit.

*La sous-ministre adjointe,  
Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada*  
KAREN JACKSON

*Le contrôleur,  
Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada,*  
TERRY M. HEARN, CMA

le 10 juin 2005

### RAPPORT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué les provisions mathématiques aux fins du bilan du Compte des rentes sur l'État pour l'exercice terminé au 31 mars 2005, ainsi que leur évolution dans l'état des résultats pour le même exercice.

Tel que prescrit par le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, l'évaluation a été fondée sur les tables de mortalité de 1983, publiées par la «Society of Actuaries», pour les contrats individuels et de groupes respectivement, modifiées selon l'échelle G de projection dans les deux cas. L'évaluation a aussi été fondée sur un taux d'intérêt de sept pour cent par année, tel que stipulé dans le *Règlement*.

L'évaluation a été effectuée conformément aux principes actuariels reconnus, dans la mesure où ils s'appliquent. Les différences importantes sont les suivantes : premièrement, l'actif du Compte est sous forme de dépôt auprès du receveur général du Canada, et les provisions mathématiques ont donc été fondées sur la valeur actuelle des paiements futurs actualisés au taux d'intérêt prescrit; deuxièmement, les frais administratifs sont payés par le gouvernement à même les fonds d'administration générale, et l'évaluation ne tient donc compte d'aucune provision; troisièmement, étant donné qu'il est nécessaire de faire une évaluation réaliste et de tenir compte de l'importance et de l'ancienneté de ce groupe de rentiers, il n'y a aucune marge ajoutée au titre des risques de mortalité.

À mon avis, l'évaluation est appropriée et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Luc Taillon  
Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Actuaire en chef  
Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada

Gatineau, Canada  
le 10 juin 2005

**Compte des rentes sur l'État—Suite**

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT  
DES COMPÉTENCES

J'ai vérifié le bilan du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 2005 et les états des résultats et des provisions mathématiques et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations du Compte dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi relative aux rentes sur l'État*, à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et aux règlements.

Pour la vérificatrice générale du Canada  
Richard Flageole, FCA  
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada  
le 10 juin 2005

BILAN AU 31 MARS 2005  
(en milliers de dollars)

ACTIF	2005	2004	PASSIF	2005	2004
Dépôt auprès du receveur général du Canada (note 3) . . . . .	351 187	379 800	Surplus actuariel à verser au Canada . . . . .	261	2 532
Intérêt couru à recevoir du Canada . . . . .	26 164	28 454	Provisions mathématiques (note 4) . . . . .	377 229	405 744
Débiteurs . . . . .	139	22			
	377 490	408 276		377 490	408 276

Éventualité (note 7)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par le Ministère :

*La sous-ministre adjointe,*  
*Ressources humaines et*  
*Développement des compétences Canada*  
KAREN JACKSON

*Le contrôleur,*  
*Ressources humaines et*  
*Développement des compétences Canada*  
TERRY M. HEARN

Compte des rentes sur l'État—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005  
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Versements et autres charges		
Rentes versées.....	54 095	57 330
Remboursements de primes.....	156	253
Rentes non réclamées.....	320	260
	54 571	57 843
Revenus		
Intérêt en provenance du Canada (note 3).....	26 164	28 454
Primes (note 3).....	72	32
Autres.....	81	63
	26 317	28 549
Excédent des versements et autres charges sur les revenus de l'exercice...	28 254	29 294
Provisions mathématiques, au début de l'exercice.....	405 744	437 570
	377 490	408 276
Surplus actuariel à verser au Canada.....	261	2 532
Provisions mathématiques, à la fin de l'exercice (note 4).....	377 229	405 744
Les provisions mathématiques comprennent :		
Rentes reportées, valeur actualisée....	20 027	25 399
Rentes échues, valeur actualisée.....	357 202	380 345
	377 229	405 744

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005  
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation :		
Versements aux rentiers et rentières .	(54 251)	(57 583)
Rentes non réclamées versées au Trésor.....	(320)	(260)
Intérêt reçu.....	28 454	30 612
Primes reçues des rentiers et rentières.....	72	32
Autres revenus (charges).....	(36)	141
	(26 081)	(27 058)
Surplus actuariel versé au Trésor.....	(2 532)	(3 309)
Diminution du dépôt auprès du receveur général du Canada.....	(28 613)	(30 367)
Dépôt auprès du receveur général du Canada, début de l'exercice.....	379 800	410 167
Dépôt auprès du receveur général du Canada, à la fin de l'exercice.....	351 187	379 800

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
DU 31 MARS 2005

1. Pouvoirs et objectif

Le Compte des rentes sur l'État a été constitué en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, ainsi que modifiée par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens et Canadiennes à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des rentes. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date de maturité. À cette date, les versements de rentes aux rentiers ou aux rentières débutent.

Le Compte est administré par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et il opère à même le Trésor.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du Compte des rentes sur l'État sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont :

a) Provisions mathématiques

La méthode qui a servi au calcul des provisions mathématiques est conforme à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et aux règlements afférents.

Les provisions mathématiques incluent, en ce qui concerne les rentes reportées et échues, la valeur actualisée de ces rentes établies selon une méthode actuarielle fondée sur le(s) taux d'intérêt et les tables de mortalité comme cela est exigé.

b) Surplus ou déficit actuariel

À la fin de tout exercice, la somme comptabilisée des provisions mathématiques peut être différente de la somme des provisions mathématiques déterminée par l'actuaire. L'écart est inscrit comme surplus ou déficit actuariel, lequel est remis au Trésor ou recouvert de ce dernier.

c) Intérêt en provenance du Canada

L'intérêt en provenance du Canada est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculé sur les provisions mathématiques, comme l'exige la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

**Compte des rentes sur l'État—Fin**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 2005—Fin

## d) Rentes non réclamées

Les rentes non réclamées comprennent les sommes virées au Trésor à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers ou les rentières sont introuvables.

## e) Estimations de la direction

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, les provisions mathématiques, les revenus et les éventualités communiqués à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les montants des provisions mathématiques et les comptes connexes puissent changer de façon significative à court terme.

## 3. Primes déposées auprès du receveur général du Canada

Les primes sont déposées auprès du receveur général du Canada. L'intérêt versé sur les dépôts est de sept pour cent, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*. Vu l'échéance à court terme du dépôt auprès du receveur général du Canada, la valeur comptable est sensiblement équivalente à la juste valeur.

## 4. Provisions mathématiques

La *Loi relative aux rentes sur l'État* et le règlement connexe indiquent comment déterminer les valeurs actuarielles. Le règlement exige l'actualisation des paiements futurs, à raison d'un taux d'intérêt de sept pour cent. Les paiements futurs doivent être estimés selon les taux de mortalité tirés des tables de mortalité de 1983 publiées par la «Society of Actuaries», pour les rentes individuelles et collectives, modifiées par l'échelle G de projection. L'actuaire en chef a indiqué que ces hypothèses pouvaient servir à estimer raisonnablement les provisions mathématiques du Compte.

## 5. Rôles respectifs de l'actuaire responsable de l'évaluation et du vérificateur

Conformément à la Prise de position conjointe de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et de l'Institut canadien des actuaires, datée de mars 1991, il est souhaitable d'inclure dans les états financiers une description des rôles respectifs de l'actuaire et du vérificateur. Voici une description des rôles de chacun :

a) L'actuaire en chef employé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada détermine et communique le montant des provisions mathématiques pour les contrats de rentes conclus en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, montant qui est inscrit aux états financiers. L'évaluation de l'actuaire est conforme aux principes actuariels reconnus, adaptés à la situation du programme des rentes sur l'État. L'actuaire en chef s'assure aussi que la méthode utilisée pour calculer les provisions mathématiques est conforme à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et aux règlements afférents.

b) La vérificatrice générale du Canada exprime une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La vérificatrice générale du Canada formule également une opinion à savoir que les opérations dont elle a eu connaissance sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi relative aux rentes sur l'État*, à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et aux règlements. La vérification est effectuée selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada diffusées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

## 6. Opérations entre apparentés

Le Compte ne comptabilise pas la valeur des services administratifs et actuariels qu'il reçoit gratuitement de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et d'autres organismes gouvernementaux. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, le coût estimatif des services administratifs reçus de Ressources humaines et Développement des compétences Canada s'élevait à 2,6 millions de dollars (2,8 millions en 2004).

## 7. Éventualité

Une poursuite a été déposée contre Sa Majesté la Reine, alléguant un bris de responsabilité de la part du gouvernement à l'égard de l'administration appropriée du transfert des paiements excédentaires au sein du Compte. Le montant de la réclamation s'élève à 8,2 millions de dollars. De l'avis de la direction, le résultat de cette poursuite ne peut pas encore être déterminé et aucune provision n'a été inscrite dans les états financiers.

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)**

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) est responsable de la préparation des états financiers. Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des estimations fondées sur le jugement éclairé de la direction.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints relève de la direction de la Caisse de pension de la GRC. C'est pourquoi la direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière.

Les présents états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada, qui est le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada.

Approuvé par :

*Le commissaire,*  
GIULIANO ZACCARDELLI

*Le sous-commissaire,*  
*Gestion générale et au contrôle*  
PAUL GAUVIN

le 22 juillet, 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) au 31 mars 2005 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse de pension. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le versement des prestations de la Caisse de pension au 31 mars 2005 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour la vérificatrice générale du Canada  
Douglas G. Timmins, CA  
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada  
le 22 juillet 2005

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)—*Suite*

### ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS AU 31 MARS

	2005	2004
	\$	\$
Actif net disponible pour le versement des prestations		
Solde à recevoir du Trésor.....	30 493 751	30 805 139

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2005	2004
	\$	\$
Actif net disponible pour le versement des prestations, début de l'exercice....	30 805 139	30 919 035
Augmentation de l'actif net :		
Revenu d'intérêt sur la somme à recevoir du Trésor.....	2 404 210	2 477 090
Cotisations.....	8 906	9 723
Augmentation totale de l'actif net.....	2 413 116	2 486 813
Diminution de l'actif net :		
Prestations versées.....	(2 724 504)	(2 600 709)
Diminution de l'actif net.....	311 388	113 896
Actif net disponible pour le versement des prestations, fin de l'exercice.....	30 493 751	30 805 139

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

#### 1. Description de la Caisse de pension

La brève description de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (la Caisse de pension) fournie ci-dessous est présentée à titre de résumé seulement. Pour une information plus complète, on se référera à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (la *Loi*). Toutes les opérations de la Caisse de pension sont effectuées par l'intermédiaire d'un compte à fin déterminée du Trésor.

##### a) Généralités

La Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) a été constituée en 1934 en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et fonctionne maintenant selon la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (en vigueur en 1959), ainsi que ses règlements connexes.

La *Loi* prévoit que les membres de la Gendarmerie, autres que les officiers brevetés, nommés avant le 1<sup>er</sup> mars 1949, peuvent acheter certaines prestations de survivants pour les personnes qui sont à leur charge en versant les cotisations prescrites.

##### b) Politique de capitalisation

Tous les membres éligibles sont maintenant à leur retraite. Donc, il n'y a plus de membres actifs qui cotisent à la Caisse de pension. Toutefois, les membres peuvent continuer à effectuer des versements découlant de choix exercés avant la retraite.

Selon la *Loi*, le ministre des Finances doit faire effectuer une évaluation actuarielle de la Caisse de pension au moins tous les cinq ans. Si cette évaluation indique un surplus, le gouverneur en conseil peut, par décret, augmenter le montant des prestations. Dans le cas d'un déficit actuariel, le gouverneur en conseil peut ordonner le virement au fond de retraite, à même les crédits non affectés du Trésor, d'une somme suffisante pour rétablir la solvabilité de la Caisse de pension.

##### c) Revenu d'intérêt

Le gouvernement du Canada crédite la Caisse de pension des intérêts calculés trimestriellement sur la somme à recevoir du Trésor à la fin du trimestre précédent. Le taux d'intérêt est établi par le ministre des Finances trimestriellement et est identique au taux utilisé pour les autres régimes de retraite du gouvernement. Ce taux est calculé comme si les montants comptabilisés étaient placés dans un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans.

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)—*Suite***

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS—*Suite*

*d)* Prestations de décès de base

Selon les circonstances, les prestations suivantes sont payables au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension.

*i)* Prestation de la pension de veuve

La veuve a droit à la pension acquise par le participant. Dans plusieurs cas, la prestation de la pension représente environ 1,5 pour cent du produit de la prestation ultime du participant et de ses années de service. Il s'agit d'une pension viagère dont le total des versements ne peut être inférieur aux cotisations du participant.

*ii)* Rente des enfants admissibles

Chaque enfant admissible a droit à une rente équivalant à 7 pour cent de la rémunération ultime du participant, sous réserve des dispositions de la *Loi* en vigueur à ce moment. Si le participant décède sans laisser de veuve ou si cette dernière décède avant que cesse le service de la rente destinée à l'enfant, le montant de la rente est doublé.

*iii)* Prestations sous forme de montant forfaitaire

Si un participant décède sans laisser de veuve, un montant forfaitaire est versé à ses personnes à charge et aux membres de sa famille qui, de l'avis du ministre, y sont davantage admissibles. Ce montant représente la valeur actuarielle d'une pension que la veuve théorique aurait reçue si elle avait été de 20 ans son aînée au moment du décès de ce dernier, sans toutefois avoir plus de 75 ans.

*iv)* Limites touchant les prestations

Dans certaines circonstances, les prestations de décès de base payables à une veuve sont diminuées, notamment si le participant s'est marié alors qu'il avait plus de 60 ans. Dans ce cas, la valeur de la pension de veuve ne peut excéder le montant forfaitaire qui aurait été payable si le participant n'avait pas laissé de veuve.

*e)* Dividendes sur prestations de décès

La *Loi* stipule également que, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour financer adéquatement les prestations futures qui devront y être prélevées, le gouverneur en conseil peut, par décret, enrichir une partie ou la totalité des prestations prévues à la partie IV de la *Loi* de la manière qu'il juge équitable et opportune. Le pouvoir du gouverneur en conseil est délégué au Conseil du Trésor en vertu de l'article 7(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À ce jour, la plupart de ces augmentations ont pris la forme de dividendes proportionnels s'appliquant à toutes les prestations de décès de base, gagnées et futures.

*f)* Retrait de cotisations

Un membre à sa retraite, qui n'a pas choisi de retirer ses cotisations de la Caisse de pension au moment de sa retraite, peut le faire ultérieurement, mais ce dernier et les personnes à sa charge renoncent à leurs droits en vertu de la partie IV de la *Loi* dès que ce choix est exercé. Tous les remboursements de cotisations sont versés sans intérêt.

2. Principales conventions comptables

*a)* Mode de présentation

Ces états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada fondés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale de la Caisse de pension comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents. Ils sont préparés dans le but d'aider les membres et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités de la Caisse de pension au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation de la Caisse de pension.

La somme à recevoir du Trésor est considérée comme un équivalent de trésorerie, et par conséquent, sa valeur comptable équivaut à la juste valeur.

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS—Fin

### b) Services fournis à titre gratuit

La Caisse de pension ne comptabilise pas la valeur des services administratifs fournis gratuitement par divers ministères et organismes du gouvernement. Ces services comprennent :

- gestion financière et autres services de soutien fournis par la Gendarmerie royale du Canada;
- évaluation actuarielle et autres services du Bureau du surintendant des institutions financières; et,
- émission de chèques par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 3. Obligations en matière de prestations

L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée par le Bureau du surintendant des institutions financières au 31 mars 2004. Cette évaluation indiquait un surplus actuariel de 3 686 000 \$. Une portion du surplus a été distribuée par des augmentations annuelles de la pension de base de 1.5 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, 2006 et 2007, en plus d'une augmentation des montants forfaitaires de décès et des paiements résiduels. L'augmentation cumulative du montant de la pension de base était de 1 035 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, de 1 052 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006 et de 1 069 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

On envisage d'utiliser le solde résiduel du surplus actuariel afin de pourvoir à des augmentations des prestations. L'âge moyen des membres et des veuves était d'environ 81 ans au 31 mars 2004. La durée résiduelle de la Caisse de pension était estimée à 35 ans.

Les obligations en matière de prestations sont déterminées sur une base actuarielle et sont fondées sur les hypothèses les plus probables de l'actuaire concernant l'état futur du rendement des fonds, des taux de mortalité, de la proportion de membres mariés et l'âge des nouvelles veuves. Le rendement actuel du régime de retraite de l'ordre de 8,2 pour cent par année (8,4 pour cent pour 2004) correspond au taux estimatif utilisé dans l'évaluation actuarielle (8,04 pour cent). On prévoit que le rendement des fonds à long terme diminuera à 5,47 pour cent par année à compter de 2024 et augmentera à 5,70 pour cent à compter de 2033. Des variations dans ces hypothèses peuvent entraîner des variations significatives, à la hausse ou à la baisse, dans l'estimation du passif.

Une évaluation actuarielle intermédiaire a été préparée au 31 mars 2005. La valeur actuarielle des prestations constituées et les principales composantes de l'évolution de la valeur actuarielle au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	2005	2004
	\$	\$
Valeur actuarielle des prestations constituées, début de l'exercice . . . . .	26 785 000	27 485 000
Intérêt couru sur les prestations, montant net . . . . .	2 135 000	2 181 000
Ajustement net causé par les gains et pertes actuariels et par les changements actuariels . . . . .	152 000	(290 000)
Augmentations des prestations . . . . .	1 100 000	
Cotisations des membres - paiements périodiques . . . . .	9 000	10 000
Prestations versées . . . . .	(2 725 000)	(2 601 000)
Valeur actuarielle des prestations à constituées, fin de l'exercice . . . . .	27 456 000	26 785 000

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# SECTION 7

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*  
2004-2005

## Encaisse et débiteurs

### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Encaisse. ....	7.2
Impôts à recevoir. ....	7.3
Autres débiteurs. ....	7.4

## ENCAISSE ET DÉBITEURS

Cette section renferme des informations concernant les comptes présentés à l'état de la situation financière à la rubrique «Encaisse et débiteurs».

Le tableau 7.1 présente les soldes de fin d'exercice pour l'encaisse et les débiteurs par catégorie.

**TABLEAU 7.1**  
ENCAISSE ET DÉBITEURS

	31 mars 2005	31 mars 2004
	\$	\$
Encaisse, tableau 7.2 . . . . .	20 595 167 314	20 546 313 642
Impôts à recevoir, tableau 7.3 . . . . .	53 477 070 032	47 953 394 855
Autres débiteurs, tableau 7.5 . . . . .	2 208 413 979	2 422 292 840
Total de l'encaisse et des débiteurs . . . . .	76 280 651 325	70 922 001 337

### Encaisse

L'encaisse comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit au 31 mars. Les fonds en banque comprennent les fonds publics déposés au crédit du receveur général du Canada, à la Banque du Canada, dans des banques à charte et dans d'autres établissements financiers. Les fonds en transit comprennent les fonds publics reçus par des fonctionnaires publics

avant le 1<sup>er</sup> avril, mais qui n'ont pas été déposés avant cette date, de même que les fonds retenus par les sociétés d'État consolidées. Les chèques et mandats en circulation sont soustraits afin d'arriver au solde de fermeture de l'encaisse.

Le tableau 7.2 présente un sommaire de l'encaisse.

**TABLEAU 7.2**  
ENCAISSE

	31 mars 2005	31 mars 2004
	\$	\$
Fonds en banque—		
Monnaie canadienne . . . . .	17 121 709 779	17 249 969 800
Devises <sup>(1)</sup> . . . . .	7 863 861	13 263 495
Dépôts spéciaux <sup>(2)</sup> . . . . .	31 762 559	33 824 952
Total, fonds en banque . . . . .	17 161 336 199	17 297 058 247
Fonds en transit—		
Fonds détenus par les percepteurs et en transit . . . . .	7 135 066 517	6 834 435 939
Autre encaisse—Sociétés d'État consolidées <sup>(3)</sup> . . . . .	588 956 000	536 806 000
Total, fonds en transit . . . . .	7 724 022 517	7 371 241 939
Moins : Chèques et mandats en circulation—		
Chèques en circulation <sup>(4)</sup> . . . . .	4 286 536 963	4 118 391 315
Chèques sur comptes d'avance fixe <sup>(5)</sup> . . . . .	3 654 439	3 595 229
Total, chèques et mandats en circulation . . . . .	4 290 191 402	4 121 986 544
Total de l'encaisse . . . . .	20 595 167 314	20 546 313 642

(1) Les soldes libellés en devises (livres sterling du Royaume-Uni, des dollars US et des euros) ont été convertis en dollars canadiens correspondants.

(2) Ces dépôts comprennent les soldes détenus par des institutions financières pour l'achat ou l'encaissement de titres du gouvernement pour le paiement d'intérêts et pour le remboursement de paiements de retour de TPS émis par le «ministère du Revenu du Québec» pour le gouvernement.

(3) Ces fonds ne sont pas des fonds publics au crédit du receveur général du Canada, mais sont plutôt pour l'usage exclusif de ces sociétés d'État consolidées.

(4) Les chèques et les mandats d'assurance-emploi émis en dollars canadiens et impayés sont comptabilisés à ce compte. Les chèques impayés pour plus de 10 ans sont virés aux recettes non fiscales. Au cours de l'exercice, une somme de 32 909 471 \$ (33 186 973 \$ en 2004) a été virée aux recettes non fiscales. Les chèques en devises sont crédités à la caisse du gouvernement lors de leur émission.

(5) À ce compte sont inscrits les chèques sur comptes d'avance fixe émis et impayés au 31 mars, sauf ceux qui sont impayés pour plus de 10 ans (ces derniers ont été virés aux recettes non fiscales).

## Impôts à recevoir

Les impôts à recevoir comprennent des montants qui ont été reçus par l'Agence des douanes et du revenu du Canada et par l'Agence des services frontaliers du Canada qui n'ont pas encore été perçus. Ils comprennent aussi les prévisions des impôts non reçus à la fin de l'exercice. Les sommes à recevoir comprennent aussi des montants provenant d'intérêts et de pénalités.

Les impôts à recevoir comprennent les impôts et les primes percevables pour le compte d'autrui tel que les gouvernements provinciaux et territoriaux et le Régime de pensions du Canada. Ces montants sont aussi compris dans les passifs.

Le tableau 7.3 présente les impôts à recevoir par catégorie. Les sommes à recevoir qui sont radiées ou renoncées sont présentées à la section 3 du Volume III (Créances—radiations ou renonciations).

**TABLEAU 7.3**  
IMPÔTS À RECEVOIR AU 31 MARS

	2005		2004	
	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets	Impôts à recevoir nets
	\$	\$	\$	\$
Impôts à recevoir—				
Impôt sur le revenu à recevoir—				
Particuliers.....	28 562 303 927	2 905 111 342	25 657 192 585	22 745 319 425
Employeurs.....	13 017 993 303	516 267 336	12 501 725 967	10 837 179 836
Sociétés.....	6 968 541 876	847 332 568	6 121 209 308	5 181 666 005
Non-résidents.....	912 739 908	193 858 577	718 881 331	680 324 447
Taxe sur les produits et services à recevoir.....	9 192 731 273	1 475 708 228	7 717 023 045	7 754 549 618
Droits de douane à recevoir.....	151 353 236	33 909 484	117 443 752	120 687 387
Droits et taxe d'accise à recevoir.....	671 737 728	28 143 684	643 594 044	633 668 137
Total.....	59 477 401 252	6 000 331 219	53 477 070 032	47 953 394 855

Le tableau 7.4 présente le classement chronologique des impôts bruts à recevoir pour la période durant laquelle les créances au 31 mars 2005 étaient en souffrance. Les débiteurs provenant des estimations relatives aux impôts dont la cotisation n'était pas établie à la fin de l'exercice sont compris dans les créances à court terme.

**TABLEAU 7.4**  
CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES IMPÔTS À RECEVOIR

	Exercice clos le 31 mars	
	2005	2004
	\$	\$
Impôts à recevoir		
Moins d'un an.....	50 152 327 779	45 685 191 427
1-2.....	2 967 222 113	2 551 811 252
2-3.....	1 913 095 580	1 780 478 923
3-4.....	1 294 237 661	1 305 040 099
4-5.....	835 666 086	967 679 060
Plus de 5 ans.....	2 314 852 033	3 261 153 835
Total.....	59 477 401 252	55 551 354 596

## Autres débiteurs

Les autres débiteurs représentent des créances qui ont été facturées (mais non perçues) et celles qui n'ont pas été facturées, ou encore des créances courues, découlant de montants dus au gouvernement pour l'utilisation de ses biens, ou qui émanent de rentrées pour des services rendus au 31 mars 2005.

Les débiteurs radiés ou renoncés sont inclus à la section 3 du volume III (Créances—radiations ou renonciations).

Le tableau 7.5 présente un sommaire des soldes concernant les autres débiteurs.

**TABLEAU 7.5**  
**AUTRES DÉBITEURS AU 31 MARS**

	2005			2004
	Débiteurs bruts	Provision pour créances douteuses	Débiteurs nets	Débiteurs nets
	\$	\$	\$	\$
Autres débiteurs <sup>(1)</sup> .....	3 138 398 755	1 179 752 776	1 958 645 979	2 188 113 840
Débiteurs des sociétés d'État consolidées <sup>(2)</sup> .....	249 768 000		249 768 000	234 179 000
Total.....	3 388 166 755	1 179 752 776	2 208 413 979	2 422 292 840

<sup>(1)</sup> Les autres débiteurs sont les créances comptabilisées qui sont dues au gouvernement et qui proviennent des autres revenus.

<sup>(2)</sup> Les débiteurs sont les créances des sociétés d'État consolidées.

Le tableau 7.6 présente le classement chronologique des autres débiteurs pour la période durant laquelle les créances au 31 mars 2005 étaient en souffrance.

**TABLEAU 7.6**  
**CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES AUTRES DÉBITEURS**

	Exercice clos le 31 mars
	2005
	\$
Jours en souffrance	
0-30.....	763 174 727
31-60.....	44 065 278
61-90.....	67 830 754
91-365.....	254 121 259
Plus de 365.....	2 009 206 737
Total.....	3 138 398 755
Sommes à recevoir des sociétés d'État consolidées.....	
	249 768 000
Total.....	3 388 166 755

# SECTION 8

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*  
2004-2005

## Comptes d'opérations de change

### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Réserves de liquidités internationales détenues dans	
le Compte du fonds des changes .....	8.2
Fonds monétaire international—Souscriptions .....	8.3
Fonds monétaire international—Effets à payer .....	8.3
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	8.3
État supplémentaire—	
Compte du fonds des changes.....	8.4

## COMPTE D'OPÉRATIONS DE CHANGE

Les comptes d'opérations de change représentent les créances et les dettes du gouvernement par suite des opérations de change du Canada. Les créances et les dettes libellées en devises sont présentées au 31 mars en dollars canadiens correspondants. Les revenus de placement des comptes d'opérations de change ainsi que les gains et pertes nets résultant de la conversion des éléments d'actif nets libellés en devises, en dollars canadiens correspondants au 31 mars, sont inscrits à titre de revenus des opérations en devises à l'état des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau 8.1 présente la continuité de chaque compte d'opérations de change, en montrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits, et les rentrées et autres crédits. Cependant, on doit noter que ce tableau exclut la dette non échue à payer en devises, au montant de 16 286 millions de dollars au 31 mars 2005 (20 542 millions de dollars au 31 mars 2004); le détail portant sur cette dette est présenté à la section 6 de ce volume. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

**TABLEAU 8.1**  
COMPTE D'OPÉRATIONS DE CHANGE

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Réserves de liquidités internationales détenues dans le				
Compte du fonds des changes, tableau 8.2 .....	41 246 288 458	22 504 055 002	24 635 885 820	39 114 457 640
Fonds monétaire international—Souscriptions .....	12 185 255 322		945 803 949	11 239 451 373
	53 431 543 780	22 504 055 002	25 581 689 769	50 353 909 013
Moins :				
Fonds monétaire international—Effets à payer .....	7 606 154 134	381 415 761	834 000 000	8 058 738 373
Allocations de droits de tirage spéciaux .....	1 512 905 813	88 753 338		1 424 152 475
	9 119 059 947	470 169 099	834 000 000	9 482 890 848
Total .....	44 312 483 833	22 974 224 101	26 415 689 769	40 871 018 165

### Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

Ce compte inscrit les avances effectuées par le gouvernement au Compte du fonds des changes, en monnaie canadienne et en autres devises, pour l'achat d'or, de devises et de titres, et de droits de tirage spéciaux (DTS).

Le Compte du fonds des changes est géré en vertu des dispositions de la *Loi sur la monnaie*. Conformément à cette *Loi*, les états financiers vérifiés du Compte du fonds des changes sont préparés pour chaque année civile. Les états financiers au 31 décembre 2004, de même que le rapport du vérificateur général, se trouvent à la fin de cette section.

Le tableau 8.2 présente les réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes au 31 mars 2005, ainsi que les avances faites à celui-ci. L'or que détient le Compte est comptabilisé à raison de 35 DTS l'once (63,96 \$ CAN au 31 mars 2005 et 67,95 \$ CAN au 31 mars 2004).

En 2004-2005, les paiements et autres débits comprenaient des avances au Compte du fonds des changes de 22 165 millions de dollars et un redressement de 339 millions de dollars afin de reconnaître les revenus nets du Compte du fonds des changes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars. Les rentrées et autres crédits se composaient de remboursements d'avances de 22 508 millions de dollars et un redressement net dû à la réévaluation de 2 128 millions de dollars.

**TABLEAU 8.2**  
RÉSERVES DE LIQUIDITÉS INTERNATIONALES  
DÉTENUES DANS LE COMPTE DU FONDS DES CHANGES

(en millions de dollars)

	31 mars 2005	31 mars 2004
Disponibilités à vue en dollars US. ....	127	136
Dépôts à court terme en dollars US. ....	3 519	2 454
Titres négociables en dollars US. ....	16 929	17 983
Dépôts à court terme en euro. ....	34	147
Titres négociables en euro. ....	16 168	18 046
Dépôts à court terme en yen japonais. ....	93	103
Titres négociables en yen japonais. ....	1 129	1 259
Droits de tirage spéciaux. ....	1 108	1 111
Or. ....	7	7
<b>Total. ....</b>	<b>39 114</b>	<b>41 246</b>
Les avances sur le Trésor étaient libellées comme suit :		
Dollars US (2005, 19 644 millions de dollars US; 2004, 18 771 millions de dollars US). ....	23 761	24 615
Euro. ....	15 352	17 394
Yen japonais. ....	1 218	1 358
Droits de tirage spéciaux (2005, 610 millions DTS; 2004, 610 millions DTS). ....	(1 115)	(1 184)
Dollars canadiens. ....	(441)	(1 316)
<b>Total des avances sur le Trésor. ....</b>	<b>38 775</b>	<b>40 867</b>
Total des revenus nets du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars. ....	339	379
<b>Total. ....</b>	<b>39 114</b>	<b>41 246</b>

### Fonds monétaire international— Souscriptions

Ce compte inscrit la valeur de la souscription du Canada (sa «quote-part») au capital du Fonds monétaire international (FMI).

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de quatre grandes devises, l'euro, le dollar US, la livre sterling et le yen japonais.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

En 2004-2005, les rentrées et autres crédits se composaient d'un rajustement de maintien de valeur de 400 millions de dollars et en un redressement dû à la réévaluation de 546 millions de dollars.

### Fonds monétaire international—Effets à payer

Ce compte inscrit les effets non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI pour de la monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (tout d'abord égal à un quart de un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada. En 2004-2005, les effets à payer au FMI ont augmenté de 453 millions de dollars.

### Allocations de droits de tirage spéciaux

Ce compte inscrit la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le droit de tirage spécial est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participant à son Département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participant au Département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Le FMI n'a effectué aucune allocation de DTS au Canada au cours de l'exercice. En 2004-2005, les paiements et autres débits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 89 millions de dollars.

## ÉTAT SUPPLÉMENTAIRE

### Compte du fonds des changes

#### LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers du Compte du fonds des changes (CFC) ainsi que de l'information contenue dans le Rapport annuel incombe au ministère des Finances. Les activités du CFC sont régies par les dispositions de la partie II de la *Loi sur la monnaie*. La Banque du Canada gère le CFC en sa qualité d'agent financier.

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers, qui concordent avec celles adoptées par le gouvernement canadien. Par ailleurs, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le ministère des Finances établit les politiques relatives aux opérations et aux placements du CFC ainsi qu'aux activités comptables correspondantes. Il s'assure également que les activités du CFC sont conformes aux dispositions de la *Loi sur la monnaie*.

La Banque du Canada effectue des opérations pour le CFC et tient des registres de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des états financiers. La Banque soumet au ministère des Finances un rapport sur la situation financière du CFC et sur les résultats de ses opérations.

La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers du CFC et présente au ministre des Finances un compte rendu des résultats de sa vérification.

Le Rapport annuel du Compte du fonds des changes est déposé au Parlement de même que les états financiers, lesquels font partie des *Comptes publics du Canada*, et ils sont remis au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*Le gouverneur,  
Banque du Canada,  
D. A. DODGE*

*Le sous-ministre,  
ministère des Finances,  
IAN E. BENNETT*

*La comptable en chef,  
Banque du Canada,  
S. VOKEY, CA*

Ottawa, Canada  
le 11 mars 2005

#### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU MINISTRE DES FINANCES

J'ai vérifié le bilan du Compte du fonds des changes au 31 décembre 2004 et l'état des revenus de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis pour satisfaire aux articles 20 et 21 de la *Loi sur la monnaie*. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Compte. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 décembre 2004 ainsi que de ses revenus et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers, qui concordent avec celles du gouvernement du Canada.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par le ministre des Finances afin de satisfaire aux articles 20 et 21 de la *Loi sur la monnaie* tels qu'énoncés à la note 2 afférente aux états financiers. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

De plus, à mon avis, les opérations du Compte dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie II de la *Loi sur la monnaie*.

Pour la vérificatrice générale du Canada,  
Douglas G. Timmins, CA  
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada  
le 11 mars 2005

**Compte du fonds des changes—Suite**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004  
(en millions de dollars canadiens)

ACTIF	2004	2003	PASSIF	2004	2003
Encaisse et dépôts à court terme (note 4).....	2 668	3 065	Dû au Trésor		
Titres négociables (note 5).....	31 761	35 707	Avances (note 7).....	34 382	37 599
	<u>34 429</u>	<u>38 772</u>	Revenus nets de l'exercice.....	1 798	2 963
Autres éléments de l'actif					
Droits de tirage spéciaux.....	1 107	1 087			
Or.....	7	7			
Intérêts courus et autres créances (note 6).....	637	696			
	<u>1 751</u>	<u>1 790</u>			
	<u>36 180</u>	<u>40 562</u>		<u>36 180</u>	<u>40 562</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*Le gouverneur,*  
*Banque du Canada,*  
D. A. DODGE

*Le sous-ministre,*  
*ministère des Finances,*  
IAN E. BENNETT

*La comptable en chef,*  
*Banque du Canada,*  
S. VOKEY, CA

ÉTAT DES REVENUS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004  
(en millions de dollars canadiens)

	2004	2003
Revenus de placements		
Titres négociables.....	1 588	1 931
Encaisse et dépôts à court terme.....	35	49
Droits de tirage spéciaux.....	21	21
	<u>1 644</u>	<u>2 001</u>
Autres revenus		
Gains nets provenant de la vente d'or...		205
Gains nets de change.....	154	757
	<u>154</u>	<u>962</u>
Revenus nets de l'exercice.....	1 798	2 963

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Compte du fonds des changes—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires sont exprimés en millions de dollars canadiens.)

1. Pouvoir et objectif

Le Compte du fonds des changes (CFC) est régi par la partie II de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est tenu au nom du ministre des Finances et administré par la Banque du Canada en sa qualité d'agent financier. La *Loi sur la gestion des finances publiques* ne s'applique pas au CFC.

La *Loi sur la monnaie* confère au CFC le mandat d'aider à contrôler et à préserver la valeur externe du dollar canadien, et le ministre des Finances acquiert ou vend pour le CFC les avoirs jugés appropriés à cette fin en vertu de la *Loi*. Le CFC est habilité à investir dans des instruments approuvés par le ministre des Finances conformément à la *Loi*.

Les objectifs du CFC sont de répondre aux besoins de trésorerie généraux du gouvernement et de favoriser un comportement ordonné du marché du dollar canadien. À l'heure actuelle, le Canada a pour politique d'intervenir sur les marchés des changes lorsqu'il le juge à propos, plutôt que de manière systématique, et seulement dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

Les revenus nets de l'exercice doivent être versés au Trésor du gouvernement du Canada au cours des trois mois suivant la fin de l'exercice, conformément à la *Loi sur la monnaie*.

2. Principales conventions comptables

Tel que le prévoit la *Loi sur la monnaie*, les états financiers du CFC sont préparés conformément aux conventions comptables qu'utilise le gouvernement du Canada pour établir ses états financiers. Les états financiers du CFC sont préparés pour le ministre des Finances en conformité avec les articles 20 et 21 de la *Loi*.

La méthode de comptabilité utilisée dans les états financiers du CFC diverge des principes comptables généralement reconnus du Canada du fait que le coût théorique des avances n'est pas déclaré. Les avances sont consenties sans intérêt selon les modalités prescrites par le gouverneur en conseil, et seules les opérations relatives aux actifs sont inscrites au CFC. Les principales conventions comptables du CFC sont énoncées ci-dessous.

a) Présentation des états financiers

Les états financiers ont pour objet de faire rapport au Parlement sur les opérations du CFC conformément à la *Loi sur la monnaie*. La Banque du Canada peut, au nom du ministre des Finances, faire des opérations sur des actifs, notamment vendre, prêter ou emprunter ces derniers, selon les modalités prescrites par la *Loi*. L'entité déclarante du CFC est limitée aux opérations permises par la *Loi*. À cette fin, les opérations suivantes sont inscrites au CFC :

Le produit, les gains et les intérêts de toute opération relative aux actifs sont portés au crédit du CFC, ainsi que les sommes reçues à l'échéance des valeurs, dépôts ou billets détenus pour ce compte.

Les services d'administration, de garde et d'agent financier se rapportant aux opérations du CFC sont fournis et payés par la Banque du Canada. Ces coûts ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Le versement, sur le Trésor, d'avances sans intérêt au CFC est autorisé par le ministre, aux conditions fixées par le gouverneur en conseil.

Les revenus nets de l'exercice du CFC sont versés au Trésor ou, s'ils sont négatifs, imputés à ce dernier.

Les états financiers mettent en lumière tous les changements substantiels dans la trésorerie. Celle-ci n'a donc pas fait l'objet d'un état distinct.

b) Estimations

Pour préparer les états financiers du CFC, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, en se fondant sur l'information disponible à la date de ces derniers. Des estimations ont été utilisées principalement en ce qui concerne la présentation des actifs selon leur juste valeur. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

c) Conversion des devises et des droits de tirage spéciaux

Les actifs et les avances libellés en devises et en droits de tirage spéciaux (DTS) sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des taux de change suivants, lesquels étaient en vigueur aux dates du bilan :

	2004	2003
Dollar É.-U.....	1,2020	1,2965
Euro .....	1,6287	1,6282
Yen .....	0,011727	0,01207
DTS .....	1,86050	1,92656

Les gains ou pertes découlant de la conversion des actifs et des avances libellés en devises et en DTS, ainsi que des opérations effectuées au cours de l'exercice, sont enregistrés comme gains nets de change et inclus séparément avec les « Autres revenus » dans l'*État des revenus*.

Les revenus de placements en devises et en DTS sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date où ils sont gagnés.

**Compte du fonds des changes—Suite**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004—Suite

d) Revenus

Les revenus de placements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les intérêts gagnés, l'amortissement des primes et des escomptes, les gains et pertes résultant de la vente de titres et les revenus découlant des opérations de prêt de titres. Les intérêts s'accumulent sur les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux. Les intérêts courus sont inclus dans le poste du Bilan « Autres éléments de l'actif ».

e) Actif

Dépôts à court terme

Les dépôts à court terme sont des opérations sur titres du marché monétaire dans le cadre desquelles le CFC investit des fonds auprès de contreparties désignées. Ces dépôts sont inscrits à leur coût et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance.

Titres négociables

Les titres négociables sont inscrits à leur coût et ajustés afin de tenir compte de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Les achats et les ventes de titres sont enregistrés à la date du règlement des opérations. Les moins-values liées à la baisse non temporaire de la juste valeur des titres sont incluses dans les « Revenus de placements ».

Droits de tirage spéciaux

Le droit de tirage spécial (DTS) est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de grandes monnaies internationales. Les DTS sont inscrits à leur valeur marchande en fin d'exercice.

Or

L'or détenu par le CFC est évalué à 35 DTS l'once troy d'or fin, ce qui s'approche du coût et correspond à la valeur utilisée dans les *Comptes publics du Canada*. Le CFC a vendu le reste de ses lingots d'or en 2003 et continue de détenir des pièces d'or. Les gains nets provenant de ventes d'or sont enregistrés à la date du règlement des opérations.

f) Opérations de prise en pension tripartites

Les opérations de prise en pension tripartites sont des opérations sur titres du marché monétaire dans le cadre desquelles le CFC investit des fonds garantis auprès de contreparties désignées aux taux du marché en vigueur. Les effets remis en nantissement de ces opérations sont détenus par un dépositaire. Les opérations de prise en

pension tripartites sont inscrites au *Bilan* dans la catégorie « Encaisse et dépôts à court terme » selon le montant auquel les fonds ont été investis à l'origine. Les revenus issus de ces opérations sont inclus dans la catégorie « Revenus de placements » de l'*État des revenus*.

g) Programme de prêt de titres

Le CFC a conclu des ententes de représentation avec deux grandes institutions financières. Les prêts de titres sont effectués au nom du CFC par ces agents, qui les garantissent et se chargent d'obtenir les garanties nécessaires de valeur égale ou supérieure auprès de leurs contreparties admises à ces opérations. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements. Les revenus issus du programme de prêt de titres sont inclus dans la catégorie « Revenus de placements » de l'*État des revenus*.

3. Opérations officielles du gouvernement

Les opérations officielles du gouvernement consistent en des achats et des ventes de dollars canadiens contre des devises. Ces opérations ont pour objet de favoriser un déroulement ordonné sur le marché des opérations visant le dollar canadien ou de satisfaire les besoins nets du gouvernement en devises. Depuis septembre 1998, il n'y a eu aucune opération visant à modérer les variations du cours du dollar canadien.

La majorité des réserves officielles de devises internationales du Canada sont versées dans le CFC. Celui-ci renferme environ 90 pour cent (contre 89 pour cent en 2003) des réserves officielles canadiennes. Le reste de ces dernières se trouvent dans les comptes de devises du ministère des Finances.

4. Encaisse et dépôts à court terme

L'encaisse et les dépôts à court terme se répartissent comme suit :

	2004	2003
	Valeur comptable	Valeur comptable
Avoirs en dollars É.-U. ....	2 529	2 950
Avoirs en euros .....	42	16
Avoirs en yens .....	97	99
	2 668	3 065

Compte du fonds des changes—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004—Suite

5. Titres négociables

Les titres négociables se répartissent comme suit :

Échéance	2004								2003	
	Moins de 6 mois		6 à 12 mois		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Valeur comptable						
Avoirs en dollars É.-U.										
États souverains .....	3 979	2,31%	181	6,85%	308	3,81%	1 889	4,33%	6 357	5 812
Institutions supranationales ..	981	5,46%	363	4,33%	1 244	4,15%	121	4,46%	2 709	3 912
Organismes gouvernementaux et autres .....	1 042	4,33%	677	3,45%	2 229	4,25%	1 337	4,83%	5 285	6 718
Valeur comptable .....	6 002		1 221		3 781		3 347		14 351	16 442
Avoirs en euros										
États souverains .....	286	2,89%	719	3,64%	7 281	4,23%	3 357	4,95%	11 643	12 330
Institutions supranationales ..					660	4,54%	329	4,73%	989	1 169
Organismes gouvernementaux et autres .....	264	4,27%	163	3,41%	2 390	4,39%	788	4,85%	3 605	4 558
Valeur comptable .....	550		882		10 331		4 474		16 237	18 057
Avoirs en yens										
États souverains .....					1 173	1,24%			1 173	1 208
Valeur comptable .....					1 173				1 173	1 208
Total des titres										
Valeur comptable .....	6 552		2 103		15 285		7 821		31 761	35 707

Dans le tableau ci-dessus, le rendement correspond au rendement moyen pondéré à l'échéance calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour les titres respectifs.

L'encours des primes ou des escomptes non amortis sur les titres négociables s'élève à 230 millions de dollars (contre 251 millions en 2003).

À la fin de l'exercice, une partie des avoirs du CFC en titres du gouvernement des États-Unis consistant en 1 830 millions de dollars É.-U. (valeur nominale) de bons du Trésor (comparativement à 2 550 millions de dollars É.-U. en 2003) et en 1 165 millions de dollars É.U. (valeur nominale) d'obligations du Trésor (néant en 2003) servait aux opérations de prêt de titres aux institutions financières.

6. Intérêts courus et autres créances

	2004	2003
Intérêts courus		
Encaisse et dépôts à court terme .....	4	2
Titres négociables		
Avoirs en dollars É.-U. ....	164	169
Avoirs en euros .....	461	516
Avoirs en yens .....	4	5
DTS .....	4	3
Autres créances .....		1
	637	696

La juste valeur des intérêts courus et des autres créances est réputée correspondre à leur valeur comptable étant donné leur date d'échéance.

7. Dû au Trésor—Avances

Le CFC se finance au moyen d'avances consenties par le Trésor. L'encours de ces dernières a été limité à un plafond de 60 milliards de dollars en vertu d'un décret daté du 26 avril 2001. À la fin de l'exercice, les avances (dépôts) s'établissaient comme suit :

	2004	2003
Dollars É.-U. ....	20 332	23 898
Dollars canadiens .....	(2 108)	(4 347)
Euros .....	16 027	17 920
Yens .....	1 266	1 303
DTS .....	(1 135)	(1 175)
	34 382	37 599

Le produit des emprunts en devises contractés par le Canada et des DTS attribués par le FMI a été avancé au CFC par le Trésor. Les remboursements ultérieurs de la dette en devises sont effectués à l'aide des avoirs du CFC et donnent lieu à une baisse des avances en devises. Les intérêts à payer par le Canada au titre des emprunts en devises et les frais relatifs aux DTS attribués au Canada sont imputés directement au Trésor.

Le CFC a besoin d'avances en dollars canadiens pour régler ses achats de devises. Les ventes de devises donnent

**Compte du fonds des changes—Fin**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004—Fin

lieu à des rentrées de dollars canadiens, qui sont versées au Trésor et qui ont pour effet de faire baisser l'encours des avances en dollars canadiens. Des ventes cumulatives nettes de devises se traduisent par des dépôts nets en dollars canadiens au Trésor.

8. Instruments financiers

a) Gestion du risque

Le rôle du CFC à titre de principal dépositaire des réserves officielles de liquidités internationales du Canada détermine la nature des actifs détenus et des opérations menées, ainsi que l'utilisation qui est faite des instruments financiers.

Pour assurer une diversification prudente du portefeuille du CFC en matière de risque de crédit, les lignes directrices relatives aux placements prescrites par le ministre des Finances établissent des plafonds pour les avoirs selon la catégorie d'émetteurs (États souverains, organismes gouvernementaux, institutions supranationales ou institutions financières commerciales) et par type d'instruments; d'autres limites s'appliquent au montant qui peut être engagé auprès d'un même émetteur ou d'une même contrepartie.

Aux termes des lignes directrices relatives aux placements, le CFC peut détenir des titres de dette, libellés dans les monnaies désignées dans ces lignes, qui sont émis par des États souverains jouissant d'une cote de crédit élevée et par des organismes représentant ces États, ainsi que par des organisations supranationales. Ces titres doivent avoir une cote de crédit à long terme minimale de A- ou A3 décernée par deux des quatre agences de notation désignées (Standard and Poor's, Moody's, Fitch et Dominion Bond Rating Service); une des agences doit nécessairement être Standard and Poor's ou Moody's. Le CFC peut également effectuer des dépôts ou d'autres opérations auprès d'institutions financières commerciales jouissant d'une cote de crédit semblable, l'échéance de ces dépôts ne devant pas dépasser trois mois.

Dans le cadre du programme de prêt de titres, les agents ne peuvent prêter des titres, à hauteur d'un montant maximal prescrit, qu'à des contreparties figurant sur une liste approuvée par le gouvernement. Chaque emprunteur doit conclure un accord de prêt de titres avec l'un des agents. Les emprunteurs sont également tenus de donner des garanties pour les titres empruntés, selon une liste sélective approuvée par le gouvernement. Les garanties admissibles se limitent à certains types de titres et à certaines échéances et cotes de crédit. Les agents fournissent aussi une indemnité en cas de défaillance de l'emprunteur. Le CFC conclut des prêts de titres afin d'obtenir un rendement accru sur les placements.

b) Risques de taux d'intérêt et de change

On réduit les risques de taux d'intérêt et de change en appariant la structure de durée des actifs du CFC et les devises dans lesquelles ils sont libellés avec les emprunts en devises correspondants du gouvernement du Canada.

c) Juste valeur des instruments financiers

	2004		2003	
	Valeur comptable et intérêts courus	Juste valeur	Valeur comptable et intérêts courus	Juste valeur
Placements				
Encaisse et dépôts				
à court terme . . . . .	2 672	2 672	3 067	3 067
Titres négociables				
Avoirs en dollars É.-U. . . . .	14 514	14 685	16 611	17 113
Avoirs en euros . . . . .	16 698	17 552	18 573	19 306
Avoirs en yens . . . . .	1 178	1 218	1 213	1 259
	35 062	36 127	39 464	40 745
DTS . . . . .	1 111	1 111	1 090	1 090
Or . . . . .	7	57	7	59

La juste valeur estimative de l'encaisse, des dépôts à court terme et des DTS est réputée correspondre à leur valeur comptable étant donné leur date d'échéance.

La juste valeur estimative des titres négociables est établie en fonction des cours du marché.

On a estimé la juste valeur de l'or d'après le prix établi sur le marché de Londres, qui était de 526,48 dollars l'once troy d'or fin (comparativement à 540,96 dollars en 2003).

9. Engagements

a) Swaps de devises

Le CFC peut conclure des swaps à court terme de devises avec la Banque du Canada afin d'aider cette dernière dans ses opérations de gestion de trésorerie. Aucun tirage n'a été effectué sur de tels mécanismes en 2004 et en 2003, et il n'y avait aucun engagement découlant de swaps de devises en cours au 31 décembre 2004.

b) Contrats de change

Dans le cours normal de ses opérations, le CFC conclut des contrats de change. Au 31 décembre 2004, le CFC était tenu par contrat de vendre 8 000 dollars en devises (contre 4 millions en 2003). Les gains (pertes) non réalisé(e)s sont calculé(e)s en fonction des taux de change en vigueur en fin d'exercice. À cette date, aucun(e) gain (perte) net(te) non réalisé(e) n'était compris(e) dans les revenus nets (néant en 2003).

10. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été réagencés de manière à être conformes au mode de présentation adopté pour l'exercice considéré.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# SECTION 9

## *COMPTES PUBLICS DU CANADA* 2004-2005

### **Prêts, placements et avances**

#### **SOMMAIRE**

	<i>Page</i>
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.3
États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.6
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.12
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.13
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.13
Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.14
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques provenant de crédits budgétaires . . . . .	9.15
Placements de portefeuille . . . . .	9.16
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement . . . . .	9.17
Organisations internationales . . . . .	9.22
Administrations provinciales et territoriales . . . . .	9.26
Autres prêts, placements et avances . . . . .	9.30
Provision pour moins-value . . . . .	9.39

## PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Les prêts, placements et avances forment une catégorie d'éléments d'actif représentant les créances acquises sur des tiers et les titres de participation détenus par le gouvernement du Canada obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception de la portion des soldes de placements représentant les redressements de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Certains crédits permettent d'utiliser les remboursements pour des prêts et avances supplémentaires. On retrouve aux sections ministérielles du volume II, les précisions à l'égard de l'emploi des crédits non budgétaires pour les prêts, placements et avances.

Les placements des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée à la valeur de consolidation et portés au coût ajusté selon les profits ou pertes annuels des sociétés et réduits de tout dividende remboursé au gouvernement par celles-ci. Selon l'approche modifiée à la valeur de consolidation, les politiques comptables des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ne sont pas conformes à celles du gouvernement. De plus, ce dernier présente toutes sommes à recevoir de ou payable à ces sociétés.

D'autres prêts, placements et avances sont enregistrés au coût et font l'objet d'une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de réalisation. Les opérations conclues en devises sont converties et comptabilisées en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. À la fin de l'exercice, les

soldes de prêts, placements et avances qui proviennent d'opérations conclues en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes nets liés à ces prêts consentis à un État souverain sont présentés avec les produits de placements de ces prêts sous les revenus d'autres programmes.

La provision constituée pour refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de réalisation des créances détenues par le gouvernement a été autorisée par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en vertu du paragraphe 63(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les revenus encaissés au cours de l'exercice sur les prêts, placements et avances sont crédités aux autres revenus. On trouvera plus de précisions à la section 3 de ce volume ainsi qu'à la section 11 du volume III.

Le tableau 9.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant les prêts, placements et avances par catégorie.

Certains tableaux de cette section démontrent la continuité des comptes, en présentant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

**TABLEAU 9.1**  
**PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Sociétés d'État entreprises et autres				
entreprises publiques, tableau 9.2 .....	16 232 575 823	5 271 770 392	2 278 336 866	19 226 009 349
Placements de portefeuille, tableau 9.11 .....	1 240 254 680		1 225 167 174	15 087 506
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement, tableau 9.12 .....	1 105 682 245	72 472 485	243 257 803	934 896 927
Organisations internationales, tableau 9.13 .....	13 187 067 992	531 493 867	278 623 138	13 439 938 721
Administrations provinciales et territoriales, tableau 9.14 .....	4 268 081 450	2 800 492 159	2 127 363 038	4 941 210 571
Autres prêts, placements et avances, tableau 9.15 .....	11 100 728 657	4 734 522 769	2 998 459 340	12 836 792 086
	47 134 390 847	13 410 751 672	9 151 207 359	51 393 935 160
Moins : provision pour moins-valeur .....	17 586 360 923	1 140 042 279	1 087 369 663	17 533 688 307
Total .....	29 548 029 924	14 550 793 951	10 238 577 022	33 860 246 853

## Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques représentent le solde des créances du gouvernement acquises sur des sociétés relativement au fonds de roulement, aux dépenses en capital et autres; de la participation au capital-actions des sociétés; et des prêts et avances aux sociétés en vue de prêts à des tiers.

Une société d'État représente une société d'État mère ou une filiale en propriété exclusive; une société d'État mère est une personne morale appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté; une filiale en propriété exclusive est une personne morale appartenant à cent pour cent à une ou plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales.

Les sociétés d'État entreprises sont une catégorie d'entreprises publiques définies comme étant les sociétés d'État qui ne sont pas dépendantes de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consiste en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Celles-ci incluent certaines sociétés d'État énumérées à la partie I, toutes les sociétés d'État énumérées à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et la Banque du Canada. L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, bien que société d'État, ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement puisqu'il a pour mandat de gérer un portefeuille d'investissement pour le Régime de pensions du Canada qui est lui-même exclu du périmètre comptable.

Il existe aussi un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais qui sont détenues ou contrôlées par le gouvernement et qui doivent ultimement rendre compte au Parlement par l'entremise d'un ministre d'État pour la conduite de leurs activités. Celles-ci sont identifiées comme «autres entreprises publiques» et incluent la Commission canadienne du blé et les diverses administrations portuaires.

La majorité des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont mandataires de Sa Majesté pour la poursuite de la totalité ou d'une partie de leurs activités. Ce statut est accordé selon une des façons suivantes :

- i) désignation par le Parlement, par suite d'une loi spéciale de constitution;
- ii) autorisation législative; ou,
- iii) proclamation selon la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

De plus amples informations sur les affaires et activités de toutes les sociétés d'État «mères» et des informations sur toutes les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts sont présentées dans le *Rapport annuel du Président du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*. Une compilation des états financiers vérifiés des sociétés d'État mères, bien que ne faisant plus partie intégrante de ce Rapport, est également disponible sur demande.

Le tableau 9.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts, placements et avances accordés aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

**TABLEAU 9.2**  
**SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
<b>Placements—</b>				
Placements et profits/pertes accumulés (tableau 9.5) .....	10 977 299 949	5 129 814 000	1 944 488 000	14 162 625 949
<b>Prêts et avances<sup>(1)</sup>—</b>				
Société canadienne d'hypothèques et de logement—				
Habitation .....	3 512 568 449		80 783 664	3 431 784 785
Immeubles .....	62 051 914		3 928 468	58 123 446
Programmes conjoints .....	1 003 603 177		37 416 126	966 187 051
Ensembles d'habitation destinés à des étudiants .....	228 694 692		9 990 932	218 703 760
Projets de traitement des eaux d'égout .....	362 115 057		53 029 403	309 085 654
Aide pour l'accèsion à la propriété .....	19 910 829		5 032 641	14 878 188
	5 188 944 118		190 181 234	4 998 762 884
Autres—				
Société immobilière du Canada Limitée .....	36 101 756	2 283 392	5 711 632	32 673 516
Commission canadienne du lait .....	30 230 000	139 673 000	137 956 000	31 947 000
	66 331 756	141 956 392	143 667 632	64 620 516
Total—Prêts et avances .....	5 255 275 874	141 956 392	333 848 866	5 063 383 400
Total .....	16 232 575 823	5 271 770 392	2 278 336 866	19 226 009 349

<sup>(1)</sup> Ces prêts sont comptabilisés au coût. La provision pour moins-value présentée au tableau 9.1 comprend également un montant de 1 550 millions de dollars (1 589 millions de dollars en 2004) correspondant à la portion de ces prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs.

Les détails des résultats et de la situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont présentés aux tableaux 9.3 à 9.5. De plus, ces tableaux démontrent la ventilation de l'avoir de chaque société entre les profits et pertes accumulés, le surplus d'apport et le capital-actions, de même que les détails des placements du gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, le gouvernement du Canada a consenti des prêts et des avances à diverses sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une description des prêts en circulation au 31 mars 2005 ou 2004 est fournie ci-dessous.

#### **Société canadienne d'hypothèques et de logement**

La Société a été constituée, le 1<sup>er</sup> janvier 1946, par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Le mandat de la Corporation, tel qu'indiqué dans la *Loi nationale sur l'habitation*, est de promouvoir la construction de nouvelles habitations, la réparation et la modernisation d'habitations existantes et l'amélioration des conditions de vie et de logement. Des avances ont été accordées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'appuyer divers programmes entrepris par la Société.

##### *Habitation*

Les avances accordées pour les habitations à loyer modéré (HLM) portent intérêt à des taux de 4,125 pour cent à 16,10 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec des versements entre le 30 juin 2005 et le 31 mars 2037.

##### *Immeubles*

Les avances accordées en vue de l'acquisition et du développement de biens immobiliers portent intérêt à des taux de 9,50 pour cent à 15 pour cent par année, et sont remboursables sur une période s'échelonnant sur 50 ans, avec le versement final le 30 juin 2036.

##### *Programmes conjoints*

Les avances accordées permettant d'entreprendre des programmes d'habitation conjointement avec les provinces portent intérêt à des taux de 3,5 pour cent à 17,96 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec des versements entre le 30 juin 2005 et le 30 juin 2038.

##### *Ensembles d'habitation destinés à des étudiants*

Les avances accordées pour les ensembles d'habitation destinés à des étudiants portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 10,05 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec des versements entre le 30 juin 2005 et le 31 mars 2030.

##### *Projets de traitement des eaux d'égout*

Les avances accordées pour faciliter l'aménagement ou l'agrandissement de projets de traitement des eaux d'égout et la construction de collecteurs d'égouts pluviaux portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 10,38 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec des versements entre le 30 juin 2005 et le 31 mars 2023.

*Aide pour l'accèsion à la propriété*

Les avances accordées pour habitation occupée par le propriétaire portent intérêt à des taux de 8,58 pour cent à 8,68 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 18 à 20 ans, avec des versements entre le 30 juin 2005 et le 31 décembre 2008.

**Société immobilière du Canada Limitée**

La Société immobilière du Canada Limitée (à l'origine la Société immobilière des Travaux publics Limitée) a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* en 1956 et a été continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société mène ses activités par l'entremise de la Société immobilière du Canada CLC Limitée (CLC), sa principale filiale en propriété exclusive. L'objectif premier de la CLC est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux et de gestion de certains biens immobiliers de choix. Pour réaliser cet objectif, la CLC peut gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, en tant que propriétaire ou société mandataire du gouvernement.

La CLC a acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets. Ces billets ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens pour lesquels ils ont été émis. Les billets ont été actualisés au taux d'intérêt débiteur du Trésor applicable aux sociétés d'État et ont été enregistrés à leur valeur actualisée.

Au cours de l'exercice, de nouveaux billets totalisant 0,5 million de dollars ont été émis. Un montant de 5,6 millions de dollars a été remboursé au cours de l'exercice et un montant de 1,8 million de dollars a été amorti aux revenus. Le solde de ce compte représente le solde des billets à recevoir net de l'escompte non amorti correspondant.

**Commission canadienne du lait**

La Société a été établie par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, afin d'offrir, aux producteurs efficaces de lait et de crème, l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement, et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers, un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Des prêts ont été consentis à la Société, pour financer le commerce fait par rapport aux produits laitiers. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 300 000 000 \$.

Les prêts portent intérêt à des taux de 2,1014 pour cent à 2,9584 pour cent par année, et sont remboursables au cours de l'exercice qui suit la date d'emprunt.

**Intérêt payé au gouvernement**

L'intérêt payé au gouvernement du Canada afférent à ces prêts au cours des exercices terminés le 31 mars 2005 et 2004 est le suivant :

	2004-2005	2003-2004
(en millions de dollars)		
Société—		
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	464,0	481,6
Commission canadienne du lait .....	1,3	0,6
<b>Total .....</b>	<b>465,3</b>	<b>482,2</b>

## États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, revenus et charges des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Les tableaux 9.3 à 9.5 présentent les actifs, passifs, revenus, charges et les changements dans l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques regroupées en cinq secteurs. Le secteur compétitifs, autonomes des sociétés comprend les sociétés énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les autres entreprises publiques autonomes et compétitives.

Pour les sociétés ayant une autre fin d'exercice, les données sont fondées sur des états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux résumant les opérations financières et les résultats d'exploitation de chacune des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, selon leurs propres conventions comptables. La majorité des sociétés d'État entreprises suivent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) que l'on retrouve dans les entreprises du secteur privé, tels que publiés dans le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés*.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les autres tiers et le gouvernement et les sociétés d'État. Les actifs financiers provenant du gouvernement et des sociétés d'État représentent des débiteurs et des prêts et placements entre apparentés. Les actifs non financiers représentent la portion non amortie des immobilisations, du stock et des charges payées d'avance tels que les immeubles, la machinerie et l'équipement en usage ou en construction, les stocks et les autres éléments de dépense qui seront passés en charges lorsque consommés. Les éléments de passif comprennent les créditeurs, les emprunts et autres dettes. Les passifs sont répartis entre les tiers et le gouvernement et les sociétés d'État. Les emprunts auprès de tiers représentent les montants à rembourser à des institutions financières et autres investisseurs. Les autres éléments de passif représentent des obligations qui découlent des achats, des avantages futurs des employés et des prestations de retraite, des intérêts courus sur emprunts, des contrats de location-acquisition et autres créditeurs. Les éléments de passif provenant du gouvernement et des sociétés d'État représentent des créditeurs et des emprunts entre apparentés.

Les revenus comprennent l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours lorsqu'il y a lieu. Les charges sont réparties entre les tiers et le gouvernement et les sociétés d'État. Les redressements de l'avoir et autres comprennent des redressements aux exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés. Les opérations dans l'avoir avec le gouvernement comprennent les dividendes déclarés ainsi que les virements de bénéfices au gouvernement, de même que l'apport de capitaux par le gouvernement. Toutes opérations intergouvernementales sont éliminées conformément au redressement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Ces tableaux comprennent l'information financière des sociétés d'État entreprises mères, des filiales non consolidées en propriété exclusive et d'autres entreprises publiques.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont classées comme étant soit mandataires, soit non mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois de constitution ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État*. Dans certains cas le statut de mandataire peut aussi être restreint à certaines activités désignées d'une société.

Le tableau 9.10 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques provenant de crédits budgétaires du gouvernement pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

TABLEAU 9.3

## ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS SOMMAIRES PAR SECTEUR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

	Compétitifs, autonomes	Banque du Canada	Crédit et assurance	Commercialisation	Autres	Total
<b>ACTIFS ET PASSIFS</b>						
<b>AU 31 MARS 2005</b>						
<b>Actifs</b>						
Financiers—						
Tiers .....	1 813 264	260 239	64 696 817	5 845 289	24 811	72 640 420
Gouvernement et sociétés						
d'État .....	995 283	43 634 483	4 490 622	8 270	15 856	49 144 514
Total des actifs financiers .....	2 808 547	43 894 722	69 187 439	5 853 559	40 667	121 784 934
Actifs non financiers .....	4 183 318	245 165	792 142	688 247	13 905	5 922 777
Total des actifs tels que déclarés .....	6 991 865	44 139 887	69 979 581	6 541 806	54 572	127 707 711
Redressements d'élimination .....	97 848		(160 989)		(11)	(63 152)
Total des actifs .....	7 089 713	44 139 887	69 818 592	6 541 806	54 561	127 644 559
<b>Passifs</b>						
Tiers—						
Emprunts .....	345 335		43 376 690	5 403 143	3 254	49 128 422
Billets non réglés de la Banque du Canada						
et montants dus aux déposants .....		42 338 510				42 338 510
Autres passifs .....	2 681 780	423 728	10 324 981	1 062 199	349 572	14 842 260
Gouvernement et sociétés						
d'État .....	405 240	1 347 649	5 238 822	34 798	146 232	7 172 741
Total des passifs .....	3 432 355	44 109 887	58 940 493	6 500 140	499 058	113 481 933
Avoir du Canada tel que déclaré .....	3 559 510	30 000	11 039 088	41 666	(444 486)	14 225 778
Redressements d'élimination .....	97 848		(160 989)		(11)	(63 152)
Avoir du Canada .....	3 657 358	30 000	10 878 099	41 666	(444 497)	14 162 626
Total des passifs et de l'avoir .....	7 089 713	44 139 887	69 818 592	6 541 806	54 561	127 644 559
Passif éventuel .....	29 850		2 719 907		673	2 750 430
Obligations contractuelles .....	745 054		4 749 554	15 506	4 767	5 514 881
<b>REVENUS, CHARGES ET AUTRES</b>						
<b>VARIATIONS DE L'AVOIR POUR</b>						
<b>L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005</b>						
<b>Revenus</b>						
Tiers .....	7 485 433		5 157 439	3 858 000	130 062	16 630 934
Gouvernement et sociétés						
d'État—						
Aide financière .....				8 199	60 200	68 399
Autres .....	705 357	1 695 959	196 672			2 597 988
Total des revenus .....	8 190 790	1 695 959	5 354 111	3 866 199	190 262	19 297 321
<b>Charges</b>						
Tiers .....	7 533 613		1 659 589	3 854 987	190 378	13 238 567
Gouvernement et sociétés						
d'État .....	303 065		957 084	3 954	14 591	1 278 694
Total des charges .....	7 836 678		2 616 673	3 858 941	204 969	14 517 261
Bénéfice net/ou perte nette (-) pour l'exercice .....	354 112	1 695 959	2 737 438	7 258	(14 707)	4 780 060
Avoir du Canada, au début de l'exercice tel que						
déclaré .....	3 400 999	30 000	8 045 355	39 964	(432 971)	11 083 347
Redressements .....	95 571		(2 648)	(5 556)	3 192	90 559
Redressements d'élimination .....	97 848		(160 989)		(11)	(63 152)
Opérations avec le gouvernement						
portant sur l'avoir—						
Dividendes .....	(291 172)	(1 695 959)	(16 057)			(2 003 188)
Capital .....			275 000			275 000
Avoir du Canada, à la fin de l'exercice .....	3 657 358	30 000	10 878 099	41 666	(444 497)	14 162 626

TABLEAU 9.4

SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES—  
ACTIFS ET PASSIFS AU 31 MARS 2005

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques <sup>(1)</sup>	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers	Gouvernement et sociétés d'État		
<b>Compétitifs, autonomes</b>				
Administration du pont Blue Water	14 394	53 657	112 382	180 433
Corporation de développement des investissements du Canada	12 303	59 128		71 431
Société de gestion Canada Hibernia	40 994	60 359	257 414	358 767
Société immobilière du Canada	78 714	745	264 276	343 735
Parc Downsview Park Inc.	9 810	2 240	8 310	20 360
Société canadienne des postes	1 307 881	672 346	1 964 473	3 944 700
Administration du port de Halifax <sup>(2)</sup>	22 857	8 667	94 099	125 623
Administration du port de Montréal <sup>(2)</sup>	11 073	87 494	207 200	305 767
Administration du port de Québec <sup>(2)</sup>	37 554	152	85 301	123 007
Ridley Terminals Inc.	3 253	35	12 119	15 407
Monnaie royale canadienne	42 752	12 445	115 433	170 630
Administration du port de Saint John <sup>(2)</sup>	6 677	8 575	65 846	81 098
Administration du port de Toronto <sup>(2)</sup>	16 192	2 502	48 327	67 021
Administration du port de Vancouver <sup>(2)</sup>	76 102	3 957	499 528	579 587
Autres administrations portuaires canadiennes <sup>(2)(3)</sup>	132 708	22 981	448 610	604 299
<i>Total—Compétitifs, autonomes</i>	<i>1 813 264</i>	<i>995 283</i>	<i>4 183 318</i>	<i>6 991 865</i>
<b>Banque du Canada</b>	<i>260 239</i>	<i>43 634 483</i>	<i>245 165</i>	<i>44 139 887</i>
<b>Crédit et assurance</b>				
Banque de développement du Canada	8 877 649		567 512	9 445 161
Société d'assurance-dépôts du Canada	128 060	1 217 519	1 938	1 347 517
Société canadienne d'hypothèques et de logement	15 660 199	325 190	82 830	16 068 219
Programmes d'assurance	7 017 553	2 730 237	60 884	9 808 674
Fonds de titres hypothécaires garantis	188 454	100 811		289 265
Exportation et développement Canada	21 538 626	32 481	44 645	21 615 752
Financement agricole Canada	11 286 276	84 384	34 333	11 404 993
<i>Total—Crédit et assurance</i>	<i>64 696 817</i>	<i>4 490 622</i>	<i>792 142</i>	<i>69 979 581</i>
<b>Commercialisation</b>				
Corporation commerciale canadienne	295 267		1 910	297 177
Commission canadienne du lait— Opération de commercialisation	21 922		87 765	109 687
Commission canadienne du blé	5 520 772	8 270	578 901	6 107 943
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	7 328		19 671	26 999
<i>Total—Commercialisation</i>	<i>5 845 289</i>	<i>8 270</i>	<i>688 247</i>	<i>6 541 806</i>
<b>Autres</b>				
Administration de pilotage de l'Atlantique	3 902	1 942	2 909	8 753
Société de développement du Cap-Breton	9 972	12 200	5 538	27 710
Administration de pilotage des Grands Lacs	(364)		139	(225)
Administration de pilotage des Laurentides	5 840		1 790	7 630
Administration de pilotage du Pacifique	5 461	1 714	3 529	10 704
<i>Total—Autres</i>	<i>24 811</i>	<i>15 856</i>	<i>13 905</i>	<i>54 572</i>
<b>Total</b>	<b>72 640 420</b>	<b>49 144 514</b>	<b>5 922 777</b>	<b>127 707 711</b>
Redressements d'élimination		(63 152)		(63 152)
<b>Total</b>	<b>72 640 420</b>	<b>49 081 362</b>	<b>5 922 777</b>	<b>127 644 559</b>

(1) Toutes les sociétés d'État entreprises mentionnées dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères », sauf l'Administration de pilotage des Grands Lacs. L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, bien que société d'État, opère sans lien de dépendance avec le gouvernement et gère, au nom du Régime de pensions du Canada, des fonds n'appartenant pas au gouvernement; ainsi, l'Office ne fait pas partie du périmètre comptable. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public ne fait pas partie de cette liste puisque ses activités sont incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilisation des régimes de retraite.

(2) Les administrations portuaires, quoique n'étant pas des sociétés d'État, sont cependant considérées entreprises publiques et sont mandataires de l'État pour les activités portuaires.

(3) Se compose d'un montant global des administrations portuaires canadiennes de Belledune, Fraser River, Hamilton, Nanaimo, North Fraser, Port Alberni, Prince Rupert, Saguenay, Sept-Îles, St. John's, Thunder Bay, Trois-Rivières et Windsor.

Passifs								Total des passifs et de l'avoir
Tiers		Gouvernement et sociétés d'État	Total des passifs	Profits/ (pertes) accumulés	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	
Emprunts	Autres							
106 034	4 752	38	110 824	69 609			69 609	180 433
	19 816		19 816	(691 570)	743 184	1	51 615	71 431
	113 066	21 833	134 899	223 868			223 868	358 767
43 340	26 922	32 870	103 132	95 522	145 081		240 603	343 735
	2 844	1 154	3 998	(2 638)	19 000		16 362	20 360
70 635	2 351 329	252 891	2 674 855	114 674	1 155 171		1 269 845	3 944 700
5 600	10 614	474	16 688	58 078	50 857		108 935	125 623
	28 774	1 145	29 919	38 585	237 263		275 848	305 767
27 867	8 708	50 108	86 683	13 901	22 423		36 324	123 007
	2 081	219	2 300	(186 935)	64 000	136 042	13 107	15 407
17 139	40 271	12 985	70 395	60 235		40 000	100 235	170 630
	3 783		3 783	15 656	61 659		77 315	81 098
	9 992		9 992	57 029			57 029	67 021
5 919	27 416	30 344	63 679	365 649	150 259		515 908	579 587
68 801	31 412	1 179	101 392	297 868	205 039		502 907	604 299
345 335	2 681 780	405 240	3 432 355	529 531	2 853 936	176 043	3 559 510	6 991 865
	42 762 238	1 347 649	44 109 887		25 000	5 000	30 000	44 139 887
7 432 511	431 190	11 891	7 875 592	503 391	27 778	1 038 400	1 569 569	9 445 161
	558 988	39	559 027	788 490			788 490	1 347 517
9 572 764	1 205 765	5 125 933	15 904 462	138 757	25 000		163 757	16 068 219
	6 378 981	100 688	6 479 669	3 329 005			3 329 005	9 808 674
	130 493	(4 536)	125 957	163 308			163 308	289 265
16 190 518	1 480 017	4 807	17 675 342	2 957 210		983 200	3 940 410	21 615 752
10 180 897	139 547		10 320 444	551 824	532 725		1 084 549	11 404 993
43 376 690	10 324 981	5 238 822	58 940 493	8 431 985	585 503	2 021 600	11 039 088	69 979 581
	255 511		255 511	13 666	28 000		41 666	297 177
689	77 025	31 973	109 687					109 687
5 384 020	721 098	2 825	6 107 943					6 107 943
18 434	8 565		26 999					26 999
5 403 143	1 062 199	34 798	6 500 140	13 666	28 000		41 666	6 541 806
	2 957		2 957	3 492	2 304		5 796	8 753
	328 115	146 232	474 347	(446 637)			(446 637)	27 710
	3 369		3 369	(3 676)	82		(3 594)	(225)
2 982	9 664		12 646	(7 495)	2 479		(5 016)	7 630
272	5 467		5 739	4 159	806		4 965	10 704
3 254	349 572	146 232	499 058	(450 157)	5 671		(444 486)	54 572
49 128 422	57 180 770	7 172 741	113 481 933	8 525 025	3 498 110	2 202 643	14 225 778	127 707 711
				(63 152)			(63 152)	(63 152)
49 128 422	57 180 770	7 172 741	113 481 933	8 461 873	3 498 110	2 202 643	14 162 626	127 644 559

TABLEAU 9.5

REVENUS, CHARGES ET AUTRES VARIATIONS DE L'AVOIR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Tiers	Revenus		Total
		Gouvernement et sociétés d'État <sup>(1)</sup>		
		Aide financière	Autres	
<b>Compétitifs, autonomes</b>				
Administration du pont Blue Water	25 776			25 776
Corporation de développement des investissements du Canada	291		164 000	164 291
Société de gestion Canada Hibernia	300 819			300 819
Société immobilière du Canada	132 339			132 339
Parc Downsview Park Inc.	1 559		600	2 159
Société canadienne des postes	6 432 695		453 373	6 886 068
Administration du port de Halifax	26 775		470	27 245
Administration du port de Montréal	69 810		8 172	77 982
Administration du port de Québec	17 225		484	17 709
Ridley Terminals Inc.	1 215		742	1 957
Monnaie royale canadienne	269 050		75 380	344 430
Administration du port de Saint John	11 000		463	11 463
Administration du port de Toronto	12 482			12 482
Administration du port de Vancouver	99 733		624	100 357
Autres administrations portuaires canadiennes	84 664		1 049	85 713
<i>Total—Compétitifs, autonomes</i>	<i>7 485 433</i>		<i>705 357</i>	<i>8 190 790</i>
<b>Banque du Canada</b>			<i>1 695 959</i>	<i>1 695 959</i>
<b>Crédit et assurance</b>				
Banque de développement du Canada	624 443			624 443
Société d'assurance-dépôts du Canada	107 996		28 803	136 799
Société canadienne d'hypothèques et de logement	931 657		26 294	957 951
Programmes d'assurance	1 383 968		134 273	1 518 241
Fonds de titres hypothécaires garantis	52 240		4 369	56 609
Exportation et développement Canada	1 426 625		637	1 427 262
Financement agricole Canada	630 510		2 296	632 806
<i>Total—Crédit et assurance</i>	<i>5 157 439</i>		<i>196 672</i>	<i>5 354 111</i>
<b>Commercialisation</b>				
Corporation commerciale canadienne	494 990	8 199		503 189
Commission canadienne du lait—				
Opération de commercialisation	234 425			234 425
Commission canadienne du blé	3 070 472			3 070 472
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	58 113			58 113
<i>Total—Commercialisation</i>	<i>3 858 000</i>	<i>8 199</i>		<i>3 866 199</i>
<b>Autres</b>				
Administration de pilotage de l'Atlantique	15 826			15 826
Société de développement du Cap-Breton	2 058	60 200		62 258
Administration de pilotage des Grands Lacs	13 441			13 441
Administration de pilotage des Laurentides	52 881			52 881
Administration de pilotage du Pacifique	45 856			45 856
<i>Total—Autres</i>	<i>130 062</i>	<i>60 200</i>		<i>190 262</i>
<b>Total</b>	<b>16 630 934</b>	<b>68 399</b>	<b>2 597 988</b>	<b>19 297 321</b>
Redressements d'élimination				
<b>Total des résultats nets</b>	<b>16 630 934</b>	<b>68 399</b>	<b>2 597 988</b>	<b>19 297 321</b>
Moins les redressements de l'avoir				
<b>Quote-part des bénéfices annuels</b>				

Les notes complémentaires au tableau 9.4 font partie intégrante de ce tableau.

(1) La colonne « Aide financière » enregistre seulement le montant reçu ou à recevoir du gouvernement fédéral à titre d'aide financière qui a été créditée aux opérations. Des montants additionnels sont inclus dans « Opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement » représentant des crédits reçus par les sociétés pour dépenses en capital et pour les opérations. Les revenus « Autres » comprennent les montants qui découlent de la vente de biens et services, de revenu de placement ainsi que des subventions versées aux sociétés admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires. L'aide financière globale comptabilisée par les sociétés au cours de l'exercice ne correspond pas aux montants déclarés au tableau 9.10 en raison des différentes conventions comptables suivies.

Charges			Bénéfice net ou perte nette (-)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement et sociétés d'État	Total				Dividendes	Capital	
19 592		19 592	6 184	63 425				69 609
8 054		8 054	156 237	59 378		(164 000)		51 615
270 430	50 179	320 609	(19 790)	243 658				223 868
114 946	4 124	119 070	13 269	232 334		(5 000)		240 603
4 325	(152)	4 173	(2 014)	18 376				16 362
6 550 709	197 860	6 748 569	137 499	1 254 437	9	(122 100)		1 269 845
19 199	1 051	20 250	6 995	101 940				108 935
62 570	5 301	67 871	10 111	266 053	(316)			275 848
15 245	538	15 783	1 926	34 398				36 324
2 540	89	2 629	(672)	13 779				13 107
295 919	37 366	333 285	11 145	89 090				100 235
9 386	253	9 639	1 824	75 491				77 315
17 372		17 372	(4 890)	61 919				57 029
70 394	6 042	76 436	23 921	491 987				515 908
72 932	414	73 346	12 367	394 734	95 878	(72)		502 907
7 533 613	303 065	7 836 678	354 112	3 400 999	95 571	(291 172)		3 559 510
			1 695 959	30 000		(1 695 959)		30 000
508 005	2 950	510 955	113 488	1 218 459		(12 378)	250 000	1 569 569
26 926	1 996	28 922	107 877	680 613				788 490
477 475	479 876	957 351	600	163 157				163 757
175 327	439 229	614 556	903 685	2 425 320				3 329 005
4 546	19 048	23 594	33 015	130 293				163 308
(44 621)	11 114	(33 507)	1 460 769	2 479 641				3 940 410
511 931	2 871	514 802	118 004	947 872	(2 648)	(3 679)	25 000	1 084 549
1 659 589	957 084	2 616 673	2 737 438	8 045 355	(2 648)	(16 057)	275 000	11 039 088
498 835	2 652	501 487	1 702	39 964				41 666
227 567	1 302	228 869	5 556		(5 556)			
3 070 472		3 070 472						
58 113		58 113						
3 854 987	3 954	3 858 941	7 258	39 964	(5 556)			41 666
15 818		15 818	8	5 788				5 796
56 368	14 591	70 959	(8 701)	(441 128)	3 192			(446 637)
15 453		15 453	(2 012)	(1 582)				(3 594)
56 435		56 435	(3 554)	(1 462)				(5 016)
46 304		46 304	(448)	5 413				4 965
190 378	14 591	204 969	(14 707)	(432 971)	3 192			(444 486)
13 238 567	1 278 694	14 517 261	4 780 060	11 083 347	90 559	(2 003 188)	275 000	14 225 778
				(106 047)	(15 805)	58 700		(63 152)
13 238 567	1 278 694	14 517 261	4 780 060	10 977 300	74 754	(1 944 488)	275 000	14 162 626
			74 754		(74 754)			
			4 854 814	10 977 300		(1 944 488)	275 000	14 162 626

## Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.6 résume les opérations d'emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires et non mandataires et autres entreprises publiques.

Conformément à l'article 54 de la LGFP, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État entreprises mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce Fonds. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes du gouvernement et sont inscrits comme passif lorsqu'il appert qu'ils ne seront pas remboursés directement par ces sociétés.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté, mais peuvent, parfois, être garantis par le gouvernement.

Au 31 mars 2005, une provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques a été établie au montant de 1 740 millions de dollars.

**TABLEAU 9.6**  
EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

	Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2004	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres débits	Solde au 31 mars 2005
<u>Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises mandataires</u>				
Banque de développement du Canada	7 302 431	19 694 942	19 564 862	7 432 511
Société canadienne d'hypothèques et de logement	10 441 204	6 186 555	7 054 995	9 572 764
Société canadienne des postes	108 092	5 193	42 650	70 635
Commission canadienne du lait (commercialisation)	911	25 624	25 846	689
Commission canadienne du blé <sup>(1)</sup>	11 886		5 508	6 378
Exportation et développement Canada	17 177 927	70 704 925	71 692 334	16 190 518
Financement agricole Canada	9 209 146	12 931 358	11 959 607	10 180 897
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	23 088	18 434	23 088	18 434
Monnaie royale canadienne	20 724		3 585	17 139
	44 295 409	109 567 031	110 372 475	43 489 965
<u>Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises non mandataires et autres entreprises publiques</u>				
Administration du pont Blue Water	108 102		2 068	106 034
Société immobilière du Canada	47 000		3 660	43 340
Commission canadienne du blé <sup>(1)</sup>	6 139 717	21 426 367	22 188 442	5 377 642
Administration du port de Halifax <sup>(2)</sup>	6 000		400	5 600
Administration de pilotage des Laurentides	1 486	1 658	162	2 982
Administration de pilotage du Pacifique	529		257	272
Administration du port de Québec <sup>(2)</sup>	29 744	(1 877)		27 867
Administration du port de Vancouver <sup>(2)</sup>	5 425	601	107	5 919
Autres administrations portuaires canadiennes <sup>(2)</sup>	77 536	11 800	20 535	68 801
	6 415 539	21 438 549	22 215 631	5 638 457
Total	50 710 948	131 005 580	132 588 106	49 128 422
Emprunts dont on prévoit le remboursement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	48 705 548	131 005 580	132 322 206	47 388 922
Provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dont on prévoit le remboursement par le gouvernement et déclarés à l'état de la situation financière	2 005 400		265 900	1 739 500

<sup>(1)</sup> Depuis le 31 décembre 1998, la Commission canadienne du blé n'est plus mandataire de Sa Majesté ni une société d'État en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

<sup>(2)</sup> L'Administration est mandataire de Sa Majesté seulement en ce qui a trait à ses activités portuaires. L'Administration est considérée non mandataire de Sa Majesté en ce qui a trait à ses emprunts.

## Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.7 résume les échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires, au 31 mars 2005.

**TABLEAU 9.7**  
ÉCHÉANCES ET DEVISES DES EMPRUNTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

Exercice d'échéance	Mandataires	Non mandataires	Total
2006 .....	15 612 092	3 880 354	19 492 446
2007 .....	5 077 202	20 925	5 098 127
2008 .....	4 324 997	52 059	4 377 056
2009 .....	3 014 786	40 333	3 055 119
2010 .....	2 509 574	64 439	2 574 013
Exercices ultérieurs .....	12 951 314	1 580 347	14 531 661
Total .....	43 489 965	5 638 457	49 128 422 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Les emprunts se composent de 13 983 498 \$ US, 2 581 614 ¥, 225 134 euro, 412 962 \$ NZ, 1 013 771 SEK, 194 272 NOK et 30 717 171 \$ CAN.

## Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.8 résume le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Un élément de passif éventuel représente le passif potentiel qui peut devenir réel lorsqu'un ou plusieurs événements futurs surviennent ou ne surviennent pas.

**TABLEAU 9.8**  
PASSIF ÉVENTUEL DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

	31 mars 2005
<u>Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</u>	
Exportation et développement Canada—Garanties de prêts .....	2 703 335
Financement agricole Canada—Garanties de prêts .....	16 572
Administration de pilotage des Laurentides—Divers litiges .....	673
Administration portuaire de Vancouver—Divers litiges .....	29 850
Total .....	2 750 430

## Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.9 résume les obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une obligation contractuelle est une obligation légale envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché. Les obligations contractuelles peuvent être classées en trois catégories principales : les prêts autorisés et non déboursés, les dépenses en capital et les contrats de location-exploitation.

**TABLEAU 9.9**

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES AU 31 MARS 2005

(en milliers de dollars)

	Prêts	Dépenses en capital	Contrats de location-exploitation	Total
<u>Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</u>				
Administration de pilotage de l'Atlantique . . . . .			1 369	1 369
Banque de développement du Canada . . . . .	1 070 900		173 610	1 244 510
Société de gestion Canada Hibernia . . . . .			16 079	16 079
Société canadienne des postes . . . . .			655 000	655 000
Commission canadienne du blé . . . . .			15 506	15 506
Exportation et développement Canada . . . . .	2 794 000			2 794 000
Financement agricole Canada . . . . .	663 700		47 344	711 044
Administration du port de Halifax . . . . .			1 894	1 894
Administration de pilotage des Laurentides . . . . .			2 988	2 988
Administration de pilotage du Pacifique . . . . .			410	410
Monnaie royale canadienne . . . . .		20 407		20 407
Administration portuaire de Vancouver . . . . .		12 800	34 100	46 900
Autres administrations portuaires canadiennes . . . . .		235	4 539	4 774
<b>Total . . . . .</b>	<b>4 528 600</b>	<b>33 442</b>	<b>952 839</b>	<b>5 514 881</b>

## Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques provenant de crédits budgétaires

Le tableau 9.10 résume l'aide financière provenant de crédits budgétaires pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires. Ce tableau devrait être lu concurremment avec le tableau 9.5. Les buts pour lesquels des versements ont été effectués à même les crédits budgétaires se répartissent en deux catégories : a) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses de fonctionnement et b) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses en capital.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement.

La différence entre les montants inscrits au tableau 9.5 et ceux inscrits au tableau 9.10 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables et d'éléments en transit.

### TABLEAU 9.10

#### AIDE FINANCIÈRE AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES PROVENANT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires <sup>(1)</sup>
<u>Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</u>			
Société canadienne des postes <sup>(2)</sup> . . . . .	233 693		233 693
Corporation commerciale canadienne . . . . .	16 399		16 399
Commission canadienne du blé <sup>(3)</sup> . . . . .	12 379		12 379
Société de développement du Cap-Breton . . . . .	60 200		60 200
Exportation et développement Canada <sup>(4)</sup> . . . . .	27 501		27 501
Total . . . . .	350 172 <sup>(5)</sup>		350 172

<sup>(1)</sup> Ne comprend pas les subventions et contributions versées aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

<sup>(2)</sup> Comprend un montant de 36 483 \$ du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans le but de fournir le service aérien omnibus de colis dans le Nord.

<sup>(3)</sup> Consiste en un montant de 12 379 \$ pour le paiement pour l'acquisition et la location à bail de wagons-trémies pour le transport du grain dans l'Ouest canadien.

<sup>(4)</sup> Comprend un paiement de 12 000 \$ du ministère des Affaires étrangères et Commerce international (Commerce international) au titre de charges administratives pour le Compte du Canada.

<sup>(5)</sup> De ce montant, une somme de 325 793 \$ est présentée sous les charges des sociétés d'État à l'état des résultats et du déficit accumulé à la section 2 de ce volume. Le restant est présenté avec les charges d'autres programmes de tous les autres ministères et organismes.

## Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont des entités dont le capital-actions appartient conjointement au gouvernement et à d'autres gouvernements et/ou organismes, afin d'encourager la réalisation d'objectifs communs. Des informations supplémentaires sur ces entités sont présentées dans le *Rapport annuel de la Présidente du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*.

En vertu de l'article 147 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le surintendant des faillites a reçu des actions dans plusieurs sociétés, actions tenant lieu de prélèvements en espèces payables à l'État.

Le tableau 9.11 présente un sommaire des soldes et des opérations relatifs aux divers genres de placements de portefeuille.

**TABLERAU 9.11**  
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Petro-Canada—Finances .....	1 225 167 174		1 225 167 174	
Autres—				
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud—				
Agence de développement économique du				
Canada pour les régions du Québec .....	400			400
Projet de coopérative d'habitation—Environnement—				
Agence Parcs Canada .....	337 106			337 106
Lower Churchill Development Corporation Limited—				
Ressources naturelles .....	14 750 000			14 750 000
North Portage Development Corporation—				
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien .....				
	15 087 506			15 087 506
Total.....	1 240 254 680		1 225 167 174	15 087 506

### Petro-Canada

Petro-Canada a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société Petro-Canada*, afin de s'occuper d'exploration, de recherche, de mise en valeur, de production et de distribution concernant les hydrocarbures et autres types de combustibles et d'énergie, et de s'adonner aux opérations connexes ou d'y investir.

En vertu de la *Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada*, sanctionnée le 1<sup>er</sup> février 1991, la Société a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été autorisée à pourvoir à la vente d'actions dans le public.

En septembre 1995, le gouvernement a vendu 123 900 actions au cours d'une émission publique.

Le 29 septembre 2004, le gouvernement a vendu les 49,4 millions d'actions qui lui restaient, lesquelles représentaient environ 18,6 pour cent des titres de Petro-Canada, pour la somme totale nette de 3 129 millions de dollars. Le gain net de cette vente totalise 2 562 millions de dollars et a été inscrit comme gain sur cession de placements en 2004-2005.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

### Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud

La Société a été constituée par une loi spéciale du gouvernement du Québec, pour favoriser et gérer le développement, sur le territoire de la Ville de Lévis, d'un parc industriel destiné aux projets industriels d'envergure. À cette fin, elle pouvait acquérir, vendre ou échanger des terrains sur ce territoire.

En 1995, son mandat a été modifié après que l'on ait constaté que les terrains étaient inappropriés pour une infrastructure industrielle. La Société menait la vente des terrains de la Société et proposait une solution alternative aux deux paliers de gouvernement sur l'utilisation des sommes provenant de cette vente.

Le gouvernement avait acheté 400 actions ordinaires de la Société à 1 \$ l'action. Ceci représentait 40 pour cent des actions autorisées. Le solde des actions en circulation est détenu par le gouvernement du Québec.

La Société a été abolie par la Loi n° 81 (2004, chapitre 40 - Loi du gouvernement du Québec) le 17 décembre 2004. Le rachat des 400 actions ordinaires aura lieu au cours du prochain exercice.

### Projet de coopérative d'habitation

L'Agence Parcs Canada a investi dans l'Association de coopérative d'habitation de Rocky Mountains II, au même titre que cinq autres partenaires, dans le but de fournir un logement pour les employés de Parcs Canada et les employés des autres partenaires à Banff, Alberta.

### Lower Churchill Development Corporation Limited

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de Terre-Neuve*, afin d'établir un mode de mise en valeur, en totalité ou en partie, du potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill et l'acheminement de cette énergie aux marchés.

Ce compte comptabilise les placements du gouvernement dans la Société. Relativement à la participation canadienne, de concert avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, à la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill au Labrador, le gouvernement est autorisé à acheter environ 49 pour cent des actions de la Lower Churchill Development Corporation Limited.

Le gouvernement a acquis 1 475 actions de catégorie A, soit 49 pour cent des actions en circulation. Le solde des actions en circulation appartient à la Newfoundland and Labrador Hydro (un mandataire du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador).

### North Portage Development Corporation

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés du Manitoba*, afin de favoriser le développement socio-économique de la région du Portage du Nord au centre de la ville de Winnipeg. La participation du gouvernement vise à favoriser la reprise économique du Canada et du Manitoba.

Les avoirs en actions détenus par le gouvernement représentent 33,3 pour cent des actions ordinaires en circulation. La Société appartient conjointement à la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et le gouvernement du Canada.

### Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement, et des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada).

Le tableau 9.12 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les prêts et avances consentis aux gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.

**TABLEAU 9.12**

### GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS, Y COMPRIS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Finances—				
Royaume-Uni .....	42 603 048		19 617 740	22 985 308
Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères)—				
Pays en développement—Agence canadienne de développement international—Aide au développement international .....	313 614 447	27 540 399	17 251 870	323 902 976
Affaires étrangères et Commerce international (Commerce international)—				
Expansion du commerce d'exportation (prêts administrés par Exportation et développement Canada) .....	749 441 384	44 903 613	206 345 935	587 999 062
Défense nationale—				
Organisation du traité de l'Atlantique Nord—Dommages-intérêts—Sommes recouvrables .....	23 366	28 473	42 258	9 581
Total .....	1 105 682 245	72 472 485	243 257 803	934 896 927

**Royaume-Uni**

*Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni —Principal reporté*

En vertu de la *Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni*, le gouvernement du Canada a accordé un crédit de 1 250 000 000 \$ au gouvernement britannique, afin de faciliter l'achat, par le Royaume-Uni, de biens et services au Canada et à permettre au gouvernement britannique de combler les déficits transitoires d'après-guerre dans le solde de ses paiements, à maintenir des réserves suffisantes d'or et de dollars, et à assumer les obligations du commerce multilatéral.

Une modification apportée à l'accord en 1957 prévoit le report des intérêts quant à l'année 1956, et de sept versements en capital et d'intérêts après le 31 décembre 1956, moyennant certaines conditions. Les intérêts pour 1956, ainsi que les intérêts et le capital pour 1957, 1964, 1965, 1968 et 1976, ont été reportés. La balance du principal reporté est remboursable entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006.

**Pays en développement—Aide au développement international**

Des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt ont été consentis par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international aux pays en développement pour fins d'aide au développement international. Les prêts sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts consentis aux pays en développement, ainsi que les modalités des remboursements.

Tous les prêts ont été consentis en dollars canadiens et ne sont donc pas soumis à la réévaluation pour des variations en devises.

Une aide similaire a été accordée aux pays en développement sous forme de souscriptions et d'avances à l'Association internationale de développement, d'avances à la Facilité pour l'environnement mondial et de prêts à d'autres institutions financières internationales. Ils sont présentés plus loin dans cette section sous la rubrique « Organisations internationales ».

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paielements et autres débits	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
a) rééchelonnement en vertu d'une entente signée en août 1992 avec le gouvernement de l'Égypte. Phase III de la cédule de réorganisation. Prochain versement, portion capital, exigible le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 :				
Égypte .....	44 995 933			44 995 933
b) durée de 30 ans, délai de grâce de 7 ans, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année, avec les remboursements finals entre septembre 1996 et janvier 2012 :				
Brésil .....	3 141 952		93 741	3 048 211
Cuba .....	9 547 012			9 547 012
Malaisie .....	652 126		163 043	489 083
Turquie .....	421 739		210 869	210 870
	13 762 829		467 653	13 295 176
c) durée de 35 ans, délai de grâce de 5 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre avril 2001 et novembre 2005 :				
Salvador, El .....	131 128		65 413	65 715
d) durée de 40 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en mars 2007 :				
Thaïlande .....	94 987		33 333	61 654

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
e) durée de 50 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre mars 2015 et septembre 2035 :				
Algérie.....	10 147 154		732 747	9 414 407
Argentine.....	242 667		18 667	224 000
Bolivie.....	763 111		42 395	720 716
Brésil.....	313 649		20 914	292 735
Chili.....	1 342 461		165 719	1 176 742
Colombie.....	369 101		27 106	341 995
République dominicaine.....	4 686 025		236 045	4 449 980
Équateur.....	5 371 771		304 919	5 066 852
Guatemala.....	2 281 403		100 000	2 181 403
Indonésie.....	212 842 243		4 183 800	208 658 443
Malaisie.....	1 734 493		62 935	1 671 558
Malte.....	499 980		25 000	474 980
Mexique.....	36 027		2 771	33 256
Maroc.....	9 552 401		586 001	8 966 400
Myanmar (Birmanie).....	8 306 202			8 306 202
Pakistan.....	447 507 534			447 507 534
Paraguay.....	258 085		18 131	239 954
Pérou.....	44 073	8 128	3 729	48 472
Philippines.....	2 034 905		97 160	1 937 745
Sri Lanka.....	101 451 293		2 237 699	99 213 594
Thaïlande.....	21 328 163		760 870	20 567 293
Tunisie.....	66 619 617		4 845 875	61 773 742
	897 732 358	8 128	14 472 483	883 268 003
f) durée de 53 ans, délai de grâce de 13 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en septembre 2025 :				
Algérie.....	29 056 945		2 212 988	26 843 957
Total partiel.....	985 774 180	8 128	17 251 870	968 530 438
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur.....	672 159 733	27 532 271		644 627 462
Total.....	313 614 447	27 540 399	17 251 870	323 902 976

Note: Un délai de grâce signifie l'intervalle qui existe entre la date d'émission du prêt et le premier remboursement du principal.

<sup>(1)</sup> Les rentrées et autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, etc.

## Expansion du commerce d'exportation

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre des Affaires étrangères et Commerce international (Commerce international), avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (« la Société ») à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations pour lesquelles la Société a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement car, selon ses pratiques de gestion des risques, ces opérations ne peuvent être appuyées sur le Compte de la Société. Financés par des paiements faits par le ministre des Finances sur le Trésor, ces opérations sont administrées par la Société, au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Le tableau suivant présente les opérations pour les prêts consentis aux gouvernements étrangers, leurs soldes et leurs modalités de paiement.

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2005
	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paiements ou autres débits <sup>(1)</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>(2)</sup>	Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRÊTS NON BUDGÉTAIRES<sup>(3)</sup>—</b>						
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt au taux de 5,93 pour cent (Taux interbancaire offert à Londres (TIOL)) à 11 pour cent par année, avec les remboursements finals entre mai 2000 et novembre 2005 :						
Madagascar <sup>(4)</sup> .....	13 359 068	6 913 534			1 028 562	19 244 040
Mexique .....	7 003 312			1 659 980	495 255	4 848 077
Tanzanie .....	4 001 378				308 080	3 693 298
	24 363 758	6 913 534		1 659 980	1 831 897	27 785 415
b) durée de 6 à 10 ans, portant intérêt à des taux de 5,93 pour cent (TIOL) à 10,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre juillet 2000 et mars 2007 :						
Algérie.....	29 766 347			6 774 185	1 792 844	21 199 318
Argentine .....	34 224 151				2 635 037	31 589 114
Cameroun .....	4 920 560		81 707			5 002 267
Congo <sup>(4)</sup> .....	3 354 640				258 286	3 096 354
Équateur .....	794 414			464 258	33 550	296 606
Jamaïque .....	1 409 011			524 981	230 764	653 266
Kenya .....	383 185		221 639			604 824
Lituanie.....	336 659			329 659	7 000	
Roumanie.....	79 737 309			31 130 369	4 454 691	44 152 249
Russie .....	749 119			742 375	6 744	
Soudan.....	5 061 161				389 676	4 671 485
Vénézuela.....	113 838 255	10 162 288		5 975 398	9 690 290	108 334 855
	274 574 811	10 162 288	303 346	45 941 225	19 498 882	219 600 338
c) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt à des taux de 5,93 pour cent (TIOL) à 11,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre juillet 1996 et janvier 2007 :						
Argentine .....	500 157					500 157
Bésil.....	1 233 976			1 233 976		
Pakistan <sup>(4)</sup> .....	8 909 432				746 951	8 162 481
Pérou.....	281 713		12 999	214 722		79 990
Russie.....	58 171 880			3 539 860	3 397 293	51 234 727
Ruanda <sup>(4)</sup> .....	2 136 417		364 223			2 500 640
Zambie <sup>(4)</sup> .....	3 382 469	5 232 180			260 428	8 354 221
	74 616 044	5 232 180	377 222	4 988 558	4 404 672	70 832 216
Réclamations d'assurance payées au cours de l'exercice :						
Cuba.....	30 420 852			185 450		30 235 402
Haïti.....	488 986				115 857	373 129
Russie.....	14 251 432				635 307	13 616 125
	45 161 270			185 450	751 164	44 224 656
Total des prêts non budgétaires.....	418 715 883	22 308 002	680 568	52 775 213	26 486 615	362 442 625

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2005
	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paiements ou autres débits <sup>(1)</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>(2)</sup>	Réévaluation	
<b>PRÊTS BUDGÉTAIRES<sup>(3)</sup>—</b>						
a) durée de 1 à 15 ans, portant intérêt à des taux de 6,9 pour cent (TIOL) à 11 pour cent par année, avec les remboursements finals entre avril 1997 et juin 2012 :						
Pologne .....	26 203 479			26 203 479		
b) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 3,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre mars 2008 et mars 2011 :						
Cameroun .....	770 762				38 819	731 943
Thaïlande .....	13 292 132			1 995 994	534 505	10 761 633
	14 062 894			1 995 994	573 324	11 493 576
c) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 3,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre novembre 1999 et juillet 2036 :						
Algérie.....	9 313 807			725 764	4 358	8 583 685
Chine.....	457 181 575	3 494 165		3 091 593	35 112 606	422 471 541
Indonésie.....	41 628 898			1 604 467	3 653 125	36 371 306
	508 124 280	3 494 165		5 421 824	38 770 089	467 426 532
d) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt à un taux de 0 pour cent par année, avec le remboursement final en juillet 2042 :						
Cameroun .....	16 328 185				1 756 496	14 571 689
Chine.....	155 255 575			4 351 686	11 733 601	139 170 288
Égypte.....	11 790 252			348 291	286 789	11 155 172
Gabon.....	11 867 997			426 101	787 773	10 654 123
Inde.....	66 259 390			1 403 120	5 030 347	59 825 923
Jamaïque.....	8 272 880			232 392	625 897	7 414 591
Kenya.....	8 518 583			235 809	916 623	7 366 151
Maroc.....	116 697 895			3 232 937	8 856 719	104 608 239
Turquie.....	137 616 435			3 369 614	10 525 202	123 721 619
	532 607 192			13 599 950	40 519 447	478 487 795
Total des prêts budgétaires.....	1 080 997 845	3 494 165		47 221 247	79 862 860	957 407 903
Total partiel .....	1 499 713 728	25 802 167	680 568	99 996 460	106 349 475	1 319 850 528
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur.....	750 272 344	18 420 878				731 851 466
Total .....	749 441 384	44 223 045	680 568	99 996 460	106 349 475	587 999 062

Note : Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

(1) Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, ajustements, etc.

(2) Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, etc.

(3) Avant le 1<sup>er</sup> avril 1987, ces prêts étaient autorisés en vertu de diverses autorisations non budgétaires. Par la suite, ils étaient autorisés en vertu de diverses autorisations budgétaires.

(4) Des chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés des prêts budgétaires à prêts non budgétaires.

### Organisation du traité de l'Atlantique Nord— Dommages-intérêts—Sommes recouvrables

L'article VIII de l'Entente sur l'État des Forces de l'OTAN signée le 4 avril 1949, dans sa forme modifiée, porte sur les réclamations pour dommages à des tiers résultant d'accidents mettant en cause un membre d'une armée en visite au Canada. On impute à ce compte le montant des réclamations à recevoir des autres nations pour dommages occasionnés au Canada, et l'on y crédite les recouvrements.

Les avances sont non productives d'intérêts et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

## Organisations internationales

À ce groupe sont consignées les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales. Il comprend également des prêts et avances à des associations et à d'autres organisations internationales.

Les souscriptions du Canada au capital-actions d'un nombre de banques internationales comprennent du capital appelé ainsi que du capital sujet à appel. Les souscriptions aux organisations internationales ne donnent pas de rendement sur le capital investi mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait.

Les souscriptions pour le capital appelé sont effectuées en partie au moyen d'espèces et en partie par l'émission d'effets ne portant pas intérêt et non négociables à l'ordre de l'organisation. Quoique payables à vue, ces effets sont typiquement encaissés selon les modalités d'accords entre l'organisation et les pays en question. Les souscriptions du Canada pour le capital appelé de ces organisations sont divulguées au tableau 9.13.

Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux banques, mais qui agissent comme garanties pour que les banques puissent emprunter sur les marchés internationaux de capitaux, pour fins de leurs programmes de prêts. Le capital sujet à appel, qui n'a jamais été utilisé par les banques, sera disponible seulement pour rembourser des prêts lors de conditions extrêmes par les banques qui auraient des problèmes de liquidité. Il représente un passif éventuel du gouvernement, et est inclus avec les autres types de passif éventuel

liés aux organisations internationales au tableau 11.8 (section 11 de ce volume).

La majorité des prêts et avances aux organisations internationales sont versés à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement avec des conditions de faveur significatives. Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, et les placements dans les organisations qui consentent des prêts analogues, sont passés en charges en entier ou en partie à même la provision pour moins-value lorsque la valeur économique est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Le tableau 9.13 présente un sommaire des soldes et des opérations pour le capital-actions, les prêts et les avances aux organisations internationales. Le montant de réévaluation représente la conversion des soldes en devises aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les soldes libellés en dollars US ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la fin de l'exercice (1 \$ US/1,2096 \$ CAN).

Le tableau 11.9 (section 11 de ce volume) présente des informations supplémentaires concernant le passif éventuel et les obligations contractuelles relatives aux organisations internationales, qui sont divulguées dans les notes aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

Les effets à payer en circulation à la fin de l'exercice de 540 732 742 \$ (618 823 075 \$ en 2004) sont présentés au tableau 5.3 (section 5 de ce volume).

**TABLEAU 9.13**  
**ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2005 \$
	Participation ou autres débits	Réévaluation	Remboursements ou autres crédits	Réévaluation	
1 <sup>er</sup> avril 2004	\$	\$	\$	\$	\$
Souscriptions au capital <sup>(1)</sup> —					
Finances—					
Banque européenne pour la reconstruction et le développement .....	251 647 657	16 337 899		21 163 849	246 821 707
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) .....	385 255 245	29 009 682		11 231 602	403 033 325
Société financière internationale .....	106 663 765			8 272 482	98 391 283
Agence multilatérale de garantie des investissements .....	14 073 199			1 091 469	12 981 730
	757 639 866	45 347 581		41 759 402	761 228 045
Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères)—					
Agence canadienne de développement international—					
Banque africaine de développement .....	111 291 443	3 461 282		3 870 461	110 882 264
Banque asiatique de développement .....	199 353 838			13 351 392	186 002 446
Banque de développement des Caraïbes .....	24 132 694		271	1 435 862	22 696 561
Banque interaméricaine de développement .....	236 206 491		461 287	18 483 737	217 261 467
	570 984 466	3 461 282	461 558	37 141 452	536 842 738
	1 328 624 332	48 808 863	461 558	78 900 854	1 298 070 783

TABLEAU 9.13

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES—Fin

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2005
	1 <sup>er</sup> avril 2004	Participation ou autres débits		Remboursements ou autres crédits		
		\$	\$	Réévaluation	\$	
Prêts et avances—						
Finances—						
Fonds pour l'environnement mondial <sup>(2)</sup> . . . . .	10 000 000					10 000 000
Association internationale de développement <sup>(2)</sup> . . . . .	6 626 704 061	230 134 000				6 856 838 061
Fonds monétaire international—Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance <sup>(1)</sup> . . . . .	763 605 317	19 302 825		119 424 576	41 146 361	622 337 205
	7 400 309 378	249 436 825		119 424 576	41 146 361	7 489 175 266
Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères)—						
Associations et organismes internationaux <sup>(1)</sup> —						
Union de Berne, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle . . . . .	45 309				1 093	44 216
Conseil de coopération douanière . . . . .	11 025				319	10 706
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture . . . . .	1 180 170				91 530	1 088 640
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce . . . . .	56 423				1 361	55 062
Organisation maritime internationale . . . . .	2 626				146	2 480
Agence internationale de l'Énergie atomique . . . . .	501 965				38 931	463 034
Organisation de l'aviation civile internationale . . . . .	225 019				17 452	207 567
Union de Paris, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle . . . . .	116 751				2 816	113 935
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture . . . . .	980 092				76 013	904 079
Organisations des Nations Unies . . . . .	4 078 143				316 287	3 761 856
Organisation mondiale de la santé . . . . .	203 343				15 771	187 572
	7 400 866				561 719	6 839 147
Agence canadienne de développement international—						
Institutions financières internationales <sup>(2)</sup> —						
Banque africaine de développement . . . . .	2 093 896			62 500		2 031 396
Fonds africain de développement . . . . .	1 600 821 576	69 603 210			7 837 494	1 662 587 292
Société de développement des Andes . . . . .	2 437 500			125 000		2 312 500
Banque asiatique de développement (Spécial) . . . . .	27 027 000					27 027 000
Fonds asiatique de développement . . . . .	1 716 762 540	100 339 868				1 817 102 408
Banque de développement des Caraïbes—						
Fonds de développement agricole . . . . .	2 000 000					2 000 000
Banque de développement des Caraïbes—						
Régionale des Caraïbes du Commonwealth . . . . .	5 256 400				418 000	4 838 400
Banque de développement des Caraïbes (Spécial) . . . . .	162 106 132	1 681 197			1 311 475	162 475 854
Banque centraméricaine d'intégration économique . . . . .	1 032 780			114 750		918 030
Caisse du fonds pour l'environnement mondial . . . . .	272 935 000	39 735 000				312 670 000
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement . . . . .	385 050 212	1 138 504			18 880 869	367 307 847
Fonds multilatéral des investissements . . . . .	11 388 294					11 388 294
Banque internationale pour la reconstruction et le développement . . . . .	26 282 000				2 090 000	24 192 000
Fonds international pour le développement agricole . . . . .	163 038 743	14 533 867				177 572 610
Fonds monétaire international . . . . .	14 414 931				1 146 306	13 268 625
Fonds du Protocole de Montréal . . . . .	58 086 412	6 216 533			2 788 525	61 514 420
	4 450 733 416	233 248 179		302 250	34 472 669	4 649 206 676
	11 858 443 660	482 685 004		119 726 826	76 180 749	12 145 221 089
Total partiel . . . . .	13 187 067 992	531 493 867		120 188 384	155 081 603	13 443 291 872
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur . . . . .				3 353 151		3 353 151
Total . . . . .	13 187 067 992	531 493 867		123 541 535	155 081 603	13 439 938 721

(1) Prêts et placements consentis avant le 1<sup>er</sup> avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.(2) Prêts et placements consentis depuis le 1<sup>er</sup> avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.

### **Banque européenne pour la reconstruction et le développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), telles qu'autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, le Canada avait souscrit à 68 000 actions du capital autorisé de la BERD évaluées à 828,6 millions \$ US. La souscription d'actions «appelées» du Canada représente environ 35 pour cent, soit 216,2 millions \$ US. Le solde est sujet à appel signifiant qu'une institution peut demander les fonds dans l'éventualité où ceux-ci permettraient de rencontrer ses obligations financières envers les actionnaires. Les versements pour la souscription d'actions sont autorisés par la *Loi*. Chaque versement à la BERD comprend des espèces et un billet.

Au 31 mars 2005, le Canada détenait du capital appelé évalué à 204 052 337 \$ US.

Le passif éventuel du Canada, pour le capital sujet à appel, est évalué à 612 420 000 \$ US.

### **Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2005, le Canada avait souscrit à 44 795 actions. La valeur totale de ces actions est de 5 403 844 825 \$ US, dont 319 633 987 \$ US plus 16 404 055 \$ CAN ont été appelés. Le solde des actions représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 5 069 millions de dollars US.

### **Société financière internationale**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2005, le Canada avait souscrit à 81 342 actions. Ces actions ont une valeur totale de 81 342 000 \$ US et ont été appelées en entier.

### **Agence multilatérale de garantie des investissements**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2005, le Canada avait souscrit à 5 225 actions. La valeur totale de ces actions est de 56 534 500 \$ US, dont 10 732 250 \$ US ont été appelés et le solde représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par l'Agence dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 45 802 250 \$ US.

### **Banque africaine de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque africaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L30 des Affaires étrangères et du Commerce international (Affaires étrangères), de la *Loi de crédits n° 2 pour 2004-2005*).

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 7 705 actions de capital appelé et 73 473 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2005, la participation du Canada au capital appelé est de 110 882 264 \$ CAN pour 7 705 actions, dont 2 100 de ces actions émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 984 917 646 \$ CAN et de 177 333 450 \$ US, pour une valeur totale de 1 199 420 187 \$ CAN.

### **Banque asiatique de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque asiatique de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 12 961 actions de capital appelé et 172 125 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2005, la participation du Canada au capital appelé est de 186 002 446 \$ CAN pour 12 961 actions, dont 10 591 de ces actions émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 1 533 210 533 \$ US et de 596 976 219 \$ CAN, pour une valeur totale de 2 451 547 680 \$ CAN.

### **Banque de développement des Caraïbes**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 2 278 actions de capital appelé et 8 124 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2005, la participation du Canada au capital appelé est de 22 696 561 \$ CAN pour 2 278 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 49 001 856 \$ US pour une valeur totale de 59 272 645 \$ CAN.

### **Banque interaméricaine de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque interaméricaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 14 397 actions de capital appelé et 320 490 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2005, la participation du Canada au capital appelé est de 271 261 467 \$ CAN pour 14 397 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 3 866 208 680 \$ US pour une valeur totale de 4 676 566 019 \$ CAN.

### **Fonds pour l'environnement mondial**

Ce compte inscrit le financement d'une facilité de financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2005, les avances au FEM se chiffraient à 10 000 000 \$ CAN.

### **Association internationale de développement**

Ce compte inscrit les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'Association internationale de développement (AID), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les contributions et souscriptions à l'Association, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables (ne portant pas intérêt, d'une durée de 35 à 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans). Les contributions et souscriptions à l'AID sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient une participation au moyen d'effets à vue.

Au 31 mars 2005, la participation totale du Canada à l'AID se chiffrait à 6 856 838 061 \$ CAN.

### **Fonds monétaire international—Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance**

Ce compte inscrit le prêt consenti au Fonds monétaire international afin de fournir une aide aux pays économiquement faibles et à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

L'autorisation totale du prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* a été établie à 550 millions de dollars ou tout montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil a par la suite augmenté la limite à 700 millions de DTS.

Au 31 mars 2005, le Canada a prêté une somme globale de 648 482 500 DTS à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. De ce montant, 307 942 306 DTS ont été remboursés. Le solde non réglé de 340 540 194 DTS a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1 DTS/1,82750 \$ CAN). Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient un prêt en espèces, des remboursements et une réévaluation de change.

Le Canada a également fait des contributions budgétaires aux termes de bonifications d'intérêt se chiffrant à 186 097 586 DTS, qui ne figurent pas au tableau 9.13.

### **Associations et organismes internationaux**

Ces éléments représentent la valeur à l'origine des paiements effectués par le gouvernement du Canada aux fonds de roulement tenus par des organismes internationaux dont le Canada est membre. La participation dans le financement de ces fonds de roulement, fondée sur le barème des quotes-parts, est prescrite par les règlements financiers concernant l'adhésion à ces organismes. Les paiements aux fonds ne portent pas intérêt ou au calendrier de remboursement, mais sont comptabilisés par les organismes à titre de crédits provenant d'états membres. Les paiements effectués par le Canada ont été autorisés par des lois de crédits.

### **Institutions financières internationales**

Ce compte inscrit les prêts et avances à titre d'aide aux institutions financières internationales, tels qu'autorisés par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris les crédits L25, L25a et L25b des Affaires étrangères et du Commerce international (Affaires étrangères), des *Lois de crédits n° 2, n° 3 et n° 4 pour 2004-2005*).

Dans certains cas, les prêts et avances sont effectués au moyen d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement. Au cours de l'exercice, les opérations ont consisté en des prêts et avances effectués en espèces et au moyen d'émissions d'effets, en des encaissements d'effets émis antérieurement et en des réévaluations selon les fluctuations en devises.

## Administrations provinciales et territoriales

À cette catégorie sont inscrits les prêts consentis aux provinces et territoires en vertu des lois de secours et d'autres lois.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Le tableau 9.14 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts et avances consentis aux administrations provinciales et territoriales.

**TABLEAU 9.14**  
ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
<b>TERRE-NEUVE ET LABRADOR—</b>				
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Prêts aux entreprises de Terre-Neuve et du Labrador .....	476 680		20 000	456 680
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	189 631 000	379 791 000	68 904 215	500 517 785
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	980 384		220 603	759 781
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver .....	2 836 758			2 836 758
	193 448 142	379 791 000	69 124 818	504 114 324
Industrie—				
Projets reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique .....	110 144	6 563	40 815	75 892
Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique .....	15 109 656	182 784	2 434 645	12 857 795
	15 219 800	189 347	2 475 460	12 933 687
<b>Total, Terre-Neuve et Labrador .....</b>	<b>209 144 622</b>	<b>379 980 347</b>	<b>71 620 278</b>	<b>517 504 691</b>
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE—</b>				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	209 552 000	123 646 000		333 198 000
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	42 674		15 875	26 799
<b>Total, Nouvelle-Écosse .....</b>	<b>209 594 674</b>	<b>123 646 000</b>	<b>15 875</b>	<b>333 224 799</b>
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—</b>				
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Entente-cadre sur le plan de développement .....	426 474		426 474	
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	36 181 000	8 635 000	6 828 000	37 988 000
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	145 328		44 517	100 811
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver .....	63 079			63 079
	36 389 407	8 635 000	6 872 517	38 151 890
<b>Total, Île-du-Prince-Édouard .....</b>	<b>36 815 881</b>	<b>8 635 000</b>	<b>7 298 991</b>	<b>38 151 890</b>

TABLEAU 9.14

ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES—*Suite*

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK—</b>				
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Accord sur les zones spéciales et les autoroutes . . . . .	573 774		277 024	296 750
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces . . . . .	168 191 000	40 131 000		208 322 000
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités . . . . .	571 257		178 611	392 646
	168 762 257	40 131 000	178 611	208 714 646
Industrie—				
Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique . . . . .	5 236 516	48 615	1 160 115	4 125 016
Total, Nouveau-Brunswick . . . . .	174 572 547	40 179 615	1 615 750	213 136 412
<b>QUÉBEC—</b>				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces . . . . .	1 904 123 400	1 750 736 681	532 467 399	3 122 392 682
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités . . . . .	4 731 953		1 891 459	2 840 494
Total, Québec . . . . .	1 908 855 353	1 750 736 681	534 358 858	3 125 233 176
<b>ONTARIO—</b>				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces . . . . .	(65 078 000)	65 078 000		
Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs . . . . .	1 330 000 000		133 038 148	1 196 961 852
Total, Ontario . . . . .	1 264 922 000	65 078 000	133 038 148	1 196 961 852
<b>MANITOBA—</b>				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces . . . . .	(12 239 000)	59 214 000		46 975 000
Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs . . . . .	91 000 000		9 140 300	81 859 700
Total, Manitoba . . . . .	78 761 000	59 214 000	9 140 300	128 834 700
<b>SASKATCHEWAN—</b>				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Centres de services agricoles . . . . .	5 685	188	5 873	
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces . . . . .	377 196 008	282 399 328	140 594 008	519 001 328
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités . . . . .	9 785		4 489	5 296
	377 205 793	282 399 328	140 598 497	519 006 624
Total, Saskatchewan . . . . .	377 211 478	282 399 516	140 604 370	519 006 624
<b>ALBERTA—</b>				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces . . . . .	23 243 000		430 244 262	(407 001 262)
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités . . . . .	254 724		87 976	166 748
Total, Alberta . . . . .	23 497 724		430 332 238	(406 834 514)

TABLEAU 9.14

## ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES—Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
COLOMBIE-BRITANNIQUE—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	632 941 000	9 579 000	41 549 000	600 971 000
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	195 171		92 225	102 946
Total, Colombie-Britannique .....	633 136 171	9 579 000	41 641 225	601 073 946
TERRITOIRE DU YUKON—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	637 000		11 233 078	(10 596 078)
Total, Territoire du Yukon .....	637 000		11 233 078	(10 596 078)
TERRITOIRES DU NORD-OUEST—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	228 000		24 118 357	(23 890 357)
Total, Territoires du Nord-Ouest .....	228 000		24 118 357	(23 890 357)
NUNAVUT—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	1 673 000		7 095 570	(5 422 570)
Total, Nunavut .....	1 673 000		7 095 570	(5 422 570)
Total partiel .....	4 919 049 450	2 719 448 159	1 412 113 038	6 226 384 571
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur .....	650 968 000	81 044 000	715 250 000	1 285 174 000
Total .....	4 268 081 450	2 800 492 159	2 127 363 038	4 941 210 571

### Prêts aux entreprises de Terre-Neuve et du Labrador

Des prêts ont été consentis dans le but de fournir du financement aux petites et moyennes entreprises de Terre-Neuve.

Ces prêts proviennent de la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador limitée dont le Canada détenait 40 pour cent des actions. En vertu d'un accord conclu le 29 mars 1989, le gouvernement de Terre-Neuve a acheté les actions du Canada effectuant ainsi le retrait de la participation du gouvernement du Canada dans la Société. Une condition du retrait était que le gouvernement du Canada accepte ces prêts d'argent comme paiements dus. Ces prêts sont présentement gérés par le Ministère.

Le solde des prêts fait l'objet d'un recouvrement et des négociations sont en cours pour recouvrer les montants impayés.

### Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Ces montants représentent des paiements en moins ou en trop au titre des droits de péréquation des provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et d'autres textes législatifs. Les moins-payés sont non productifs d'intérêts et sont versés dans les exercices ultérieurs.

### Office du développement municipal et des prêts aux municipalités

Des prêts ont été consentis aux provinces et municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités.

Les prêts portent intérêt à des taux de 5,25 pour cent à 5,625 pour cent par année, et sont remboursables en versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans, avec des versements finals entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### **Fonds d'investissement pour les projets d'hiver**

Des prêts ont été consentis aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités, pour aider à la création d'emplois.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,4 pour cent à 9,5 pour cent par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

### **Projets reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique**

Des prêts ont été consentis pour financer certains travaux d'aménagement d'eau reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique.

Le prêt en circulation porte intérêt à un taux de 8,352 pour cent, avec un versement final dû le 1<sup>er</sup> avril 2006.

### **Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique**

Des prêts ont été consentis aux provinces de l'Atlantique, dans le but d'aider à la production d'énergie électrique dans les provinces, au moyen de générateurs à vapeur, ainsi qu'au contrôle et à la transmission de l'énergie électrique.

Les prêts portent intérêt à des taux de 4,5 pour cent à 8,5 pour cent par année, et sont remboursables en versements annuels égaux, avec des versements finals dus le 31 mars 2014.

### **Entente-cadre sur le plan de développement**

Des prêts ont été consentis à la province de l'Île-du-Prince-Édouard afin d'aider au financement de la réalisation d'un plan cadre d'aménagement coordonné de la province, en vertu d'un accord avec la province dont le territoire a été désigné «région spéciale de développement rural».

Au cours de l'exercice, les prêts ont été entièrement remboursés et le compte a été fermé.

### **Accord sur les zones spéciales et les autoroutes**

Des prêts ont été consentis pour financer des projets d'aménagement d'infrastructures communautaires et industrielles dans des zones spéciales, et pour aménager des autoroutes.

Au début, les prêts portaient intérêt à des taux de 6,3519 pour cent à 9,5757 pour cent par année. Les prêts en circulation ne portent pas intérêt et sont remboursables en versements annuels, avec un versement final dû le 1<sup>er</sup> avril 2005.

### **Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs**

Ces sommes représentent des versements en trop à des provinces en vertu des accords de perception fiscale pour les années d'imposition 1997 à 1999. Ces versements découlent d'une erreur de classification des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs de placement. Les recouvrements ne portent pas intérêt et s'étendront sur une période de dix ans qui a débuté au cours de l'exercice 2004-2005.

### **Centres de services agricoles**

Des prêts ont été consentis pour aider les autorités provinciales et municipales à construire et à agrandir les services d'approvisionnement de l'eau et les installations pour l'enlèvement des ordures dans les principaux centres de services agricoles, essentiels à l'équilibre rural et à l'aménagement urbain dans la zone agricole de la région des Prairies.

Au cours de l'exercice, les prêts ont été entièrement remboursés et le compte a été fermé.

**Autres prêts, placements et avances**

Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

Le tableau 9.15 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les autres prêts, placements et avances.

**TABLEAU 9.15**  
**AUTRES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES**

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paielements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
<b>Contributions remboursables sans condition—</b>				
Agence de promotion économique du Canada atlantique .....	358 679 765	80 761 225	87 090 653	352 350 337
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec .....	261 585 881	46 186 392	29 533 666	278 238 607
Industrie .....	85 552 995	24 369 572	33 731 522	76 191 045
Ressources naturelles .....	27 599 145	5 885 067		33 484 212
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien .....	73 412 801	3 585 881	34 682 964	42 315 718
<b>Total des contributions remboursables sans condition.....</b>	<b>806 830 587</b>	<b>160 788 137</b>	<b>185 038 805</b>	<b>782 579 919</b>
<b>Prêts et avances à justifier—</b>				
<b>Affaires étrangères et Commerce international</b>				
<b>(Affaires étrangères)—</b>				
Missions à l'étranger.....	16 587 534	617 837 857	613 404 962	21 020 429
Employés affectés à l'étranger.....	12 754 659	5 604 435	3 324 581	15 034 513
	29 342 193	623 442 292	616 729 543	36 054 942
<b>Défense nationale—</b>				
Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés .....	32 269 724	566 874 025	572 971 133	26 172 616
<b>Autres ministères—</b>				
Diverses avances à justifier .....	15 774 001		1 597 967	14 176 034
Diverses avances à justifier, caisse à montant fixe et avances permanentes .....	20 909 406	170 097	318 757	20 760 746
	36 683 407	170 097	1 916 724	34 936 780
<b>Total des prêts et avances à justifier.....</b>	<b>98 295 324</b>	<b>1 190 486 414</b>	<b>1 191 617 400</b>	<b>97 164 338</b>
<b>Autres—</b>				
<b>Agriculture et Agroalimentaire—</b>				
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples .....	73 019			73 019
Programmes nationaux de commercialisation .....	106 096 882	11 935 231		118 032 113
	106 169 901	11 935 231		118 105 132
<b>Patrimoine canadien—</b>				
Biens culturels .....				
<b>Citoyenneté et Immigration—</b>				
Prêts consentis aux immigrants .....	42 494 280	14 120 206	14 671 513	41 942 973
<b>Finances—</b>				
Banque Commerciale du Canada .....	47 202 429		110 000	47 092 429
Agence de la consommation en matière financière du Canada—Avances .....	1 500 000	6 000 000	6 000 000	1 500 000
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa .....	28 495		13 947	14 548
	48 730 924	6 000 000	6 123 947	48 606 977
<b>Pêches et Océans—</b>				
Producteurs canadiens de poissons de fond congelés .....	128 315			128 315
Pêcheurs d'aiglefin .....	1 343 337			1 343 337
	1 471 652			1 471 652
<b>Affaires étrangères et Commerce international</b>				
<b>(Commerce international)—</b>				
Expansion du commerce d'exportation (prêts administrés par Exportation et développement Canada) .....	1 645 327 361	914 653 746	302 957 195	2 257 023 912
<b>Ressources humaines et Développement des compétences—<sup>(1)</sup></b>				
Programme canadien de prêts aux étudiants .....	6 369 962 046	2 207 142 257	1 094 105 200	7 482 999 103
Commissions provinciales des accidents du travail .....	12 973 001	40 000		13 013 001
	6 382 935 047	2 207 182 257	1 094 105 200	7 496 012 104

TABLEAU 9.15

## AUTRES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES—Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Conseil des Premières Nations du Yukon—Anciens .....	11 217 638		865 627	10 352 011
Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada <sup>(2)</sup> .....	4 974 959		4 851 313	123 646
Premières Nations de la Colombie-Britannique .....	280 518 046	28 750 708		309 268 754
Fonds du développement économique des Indiens .....	87 121		17 620	69 501
Programme de prêts garantis pour le Développement économique des Indiens <sup>(2)</sup> .....	354 924	7 680 841	691 425	7 344 340
Fonds de prêts aux Inuits .....	82 836			82 836
Revendicateurs autochtones .....	357 307 534	23 111 725	7 197 262	373 221 997
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves <sup>(2)</sup> .....	9 197 846	1 479 023	4 404 447	6 272 422
Prêt perpétuel de la bande Stoney .....	389 615			389 615
Yukon Energy Corporation .....	28 428 756		28 428 756	
	692 559 275	61 022 297	46 456 450	707 125 122
Industrie—				
Option d'achat d'actions d'une société .....				
Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada .....	110 000 000			110 000 000
Prêts aux petites entreprises .....	144 893 488	96 081 657	110 915 605	130 059 540
Conseil national de recherches du Canada— Fonds de H. L. Holmes .....	3 987 737	51 235		4 038 972
	258 881 225	96 132 892	110 915 605	244 098 512
Défense nationale—				
Ensembles d'habitation des Forces canadiennes .....	320 054	86 888	359 384	47 558
Ressources naturelles—				
Projet de développement Hibernia .....	46 000 000		9 200 000	36 800 000
Nordion International Inc. ....	86 000 000		4 000 000	82 000 000
	132 000 000		13 200 000	118 800 000
Travaux publics et Services gouvernementaux—				
Biens saisis—Compte de fonds de roulement .....	(7 715 722)	32 465 912	31 752 475	(7 002 285)
Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile)— Service correctionnel— Libérés conditionnels .....	7 394	6 289	6 731	6 952
Transports—				
Administrations aéroportuaires canadiennes .....	18 594 737		385 101	18 209 636
Administration du pont du port de Saint John .....	23 480 834		834 726	22 646 108
Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent .....	179 397			179 397
	42 254 968		1 219 827	41 035 141
Anciens Combattants—				
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth .....	72 327		3 753 <sup>(3)</sup>	68 574
Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—Avances .....	68 769		31 055	37 714
	141 096		34 808	106 288
Autres ministères—				
Divers .....	257 291	26 500		283 791
Total partiel—Autres .....	9 345 834 746	3 343 632 218	1 621 803 135	11 067 663 829
Plus : redressement de consolidation <sup>(4)</sup> .....	849 768 000	39 616 000		889 384 000
Total des autres .....	10 195 602 746	3 383 248 218	1 621 803 135	11 957 047 829
Total .....	11 100 728 657	4 734 522 769	2 998 459 340	12 836 792 086

(1) Faisant anciennement partie du ministère de Développement des ressources humaines.

(2) Les opérations de l'exercice en cours reflètent un redressement au solde d'ouverture.

(3) Ce montant représente un redressement pour réévaluation.

(4) Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

### Contributions remboursables sans condition

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts de divers montants en circulation normalement consentis à des entreprises en vertu de diverses lois du Parlement.

Ces prêts visent à aider et à stimuler l'expansion économique. Ils portent divers taux d'intérêt, certains bénéficiant de conditions privilégiées, et ils sont remboursables à diverses échéances, leur versement libératoire pouvant aller jusqu'à dix ans après le déboursé initial.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

### Missions à l'étranger

Des avances non productives d'intérêts ont été effectuées pour le financement provisoire des charges encourues aux missions à l'étranger, en attendant la répartition aux crédits des Affaires étrangères et du Commerce international et des autres ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

### Employés affectés à l'étranger

Un compte d'avance de fonds de roulement a été établi afin de financer des prêts et avances aux employés affectés à l'étranger, y compris les employés d'autres ministères et organismes du gouvernement, de même que des avances pour fins médicales au personnel engagé sur place.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 500 000 \$.

Le solde de clôture consiste en des prêts de 11 760 822 \$ aux employés; des avances de 1 296 596 \$ pour frais médicaux; des avances de 6 760 \$ pour indemnités d'accident du travail; des dépôts de garantie et autres dépôts de 814 350 \$ en vertu des Directives des services à l'étranger; et, des débentures scolaires et de clubs de 1 155 985 \$.

Les prêts aux employés portent intérêt à des taux de 2,75 pour cent à 3,0 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes de 1 à 4 ans, avec des versements finals entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 1<sup>er</sup> mars 2009.

### Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés

Ce compte a été établi dans le but de financer: a) des avances fixes de fonds publics et des comptes d'avances de fonds publics; b) des avances permanentes; c) des avances et des prêts autorisés à l'intention des employés affectés à l'étranger; et, d) des avances recouvrables autorisées pour établir des mess militaires et des cantines.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 120 000 000 \$ tel que modifié par le crédit L11b de Défense nationale, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002*.

### Diverses avances à justifier

Le solde de clôture représente des montants en circulation entre les mains des ministères, organismes et particuliers à la fin de l'exercice, qui seront dépensés au cours de l'exercice subséquent.

### Diverses avances à justifier, caisse à montant fixe et avances permanentes

Ce compte fonctionne afin de fournir des caisses d'avance fixe, des avances à justifier et des avances recouvrables aux ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 000 000 \$.

### Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples

Des prêts ont été consentis pour financer la construction de bâtiments d'exposition à usages multiples.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,532 pour cent à 9,351 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 30 ans, avec des versements finals entre le 31 mai 2005 et le 30 juin 2006.

### Programmes nationaux de commercialisation

Les prêts faits par les institutions financières sous la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* et les avances faites par des organisations de producteurs sous la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* sont garanties par la Couronne. Quand la garantie est honorée, la Couronne devient subrogée dans les droits de l'institution financière ou de l'organisation des producteurs quant au montant principal en circulation, à l'intérêt ainsi qu'aux coûts administratifs.

### Biens culturels

Des prêts ont été consentis à des établissements et à des administrations classés parmi les richesses du patrimoine sis au Canada, afin d'acquérir des objets sur lesquels des licences d'exportation ont été refusées en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, ou afin d'acheter des biens culturels situés à l'extérieur du Canada qui sont significatifs pour l'héritage national.

Bien que des prêts supplémentaires aient été autorisés en vertu du crédit L10 du Patrimoine canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2004-2005*, aucun prêt n'a été consenti au cours de l'exercice. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 10 000 \$ par exercice.

### Prêts consentis aux immigrants

L'article 88 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise l'affectation de prêts pour l'application de la *Loi*.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 110 000 000 \$.

Les modalités des prêts, de même que leurs soldes de fin d'exercice, sont comme suit :

- a) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 7 ans, avec une prorogation éventuelle de 2 ans, portant intérêt à des taux de 3,56 pour cent à 12,875 pour cent par année, avec des versements finals entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 1<sup>er</sup> avril 2012, 41 229 322 \$; et,
- b) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation éventuelle de 2 ans, non productifs d'intérêts, avec des versements finals en souffrance, 713 651 \$.

Au cours de l'exercice, des prêts s'élevant à 913 740 \$ ont été radiés conformément au crédit 2b de Citoyenneté et Immigration, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2004-2005*.

### **Banque Commerciale du Canada**

Des avances ont été consenties à la Banque Commerciale du Canada, représentant la participation du gouvernement dans le groupe de soutien, telle qu'autorisée par la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*. Ces fonds représentent la participation du gouvernement dans un portefeuille de prêts acheté de la Banque et l'achat d'obligations en circulation des détenteurs actuels.

### **Agence de la consommation en matière financière du Canada—Avances**

Des avances portant intérêt ont été effectuées pour le paiement des dépenses afférentes aux activités de l'Agence en vertu de l'article 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

Les avances sont remboursables dans un délai d'un an.

### **Association récréative de la fonction publique d'Ottawa**

Des prêts ont été consentis à l'Association récréative de la fonction publique d'Ottawa, pour aider à la construction et à l'aménagement du Centre commémoratif W. Clifford Clark.

Le prêt en circulation porte intérêt au taux de 4,25 pour cent par année, et est remboursable en versements semestriels égaux sur une période de 45 ans, avec le versement final dû le 30 septembre 2005.

### **Producteurs canadiens de poissons de fond congelés**

Des prêts ont été consentis aux producteurs canadiens de poissons de fond congelés, de viande de crabe congelée et en boîte, et de viande de homard congelée et en boîte, afin d'aider au financement de leurs inventaires.

Les prêts portaient intérêt au taux de 13 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 7 ans, avec le versement final en décembre 1987. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

### **Pêcheurs d'aiglefin**

Des prêts ont été consentis aux pêcheurs d'aiglefin de la Nouvelle-Écosse, suite à la fermeture de leur pêcherie du 1<sup>er</sup> février au 31 mai 1975, aux termes d'un accord conclu en vertu de l'Entente internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 1 650 000 \$.

Les prêts portaient intérêt au taux de 8 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 4 ans, avec le versement final en 1979. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

### **Expansion du commerce d'exportation**

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre des Affaires étrangères et Commerce international (Commerce international), avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (« la Société ») à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations pour lesquelles la Société a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement car, selon ses pratiques de gestion des risques, ces opérations ne peuvent être appuyées sur le Compte de la Société. Financés par des paiements faits par le ministre des Finances sur le Trésor, ces opérations sont administrées par la Société, au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Le tableau suivant présente les opérations pour les prêts consentis aux entités non souveraines, leurs soldes et leurs modalités de paiement.

	Paielements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2005	
	1 <sup>er</sup> avril 2004	Paielements ou autres débits <sup>(1)</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>(2)</sup>		Réévaluation
	\$	\$	\$	\$	\$	
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt à des taux de 5,93 pour cent (Taux interbancaire offert à Londres (TIOL)) à 8,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre février 1995 et avril 2005 :						
Brésil .....	4 333 371				333 642	3 999 729
Afrique du Sud .....	30 078 616			8 289 552	1 874 872	19 914 192
	34 411 987			8 289 552	2 208 514	23 913 921
b) durée de 6 à 10 ans, portant intérêt à un taux de 8,28 pour cent (TIOL) à 9,68 pour cent par année, avec les remboursements finals entre novembre 2006 et février 2008 :						
Antigua .....	30 893 178				2 378 574	28 514 604
Jordanie .....	3 751 811			1 387 275	211 994	2 152 542
	34 644 989			1 387 275	2 590 568	30 667 146
c) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt à des taux de 4,5 pour cent (TIOL) à 8,0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre novembre 2006 et octobre 2020 :						
Chine .....	18 170 937			13 788 832	11 551	4 370 554
État-Unis .....	1 559 416 262	911 733 874		79 772 990	192 556 211	2 198 820 935
	1 577 587 199	911 733 874		93 561 822	192 567 762	2 203 191 489
d) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt au taux de 0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre juin 2012 et novembre 2014 :						
Espagne .....	22 456 029			641 844	696 906	21 117 279
Thaïlande .....	5 458 232			333 249	679 703	4 445 280
	27 914 261			975 093	1 376 609	25 562 559
Total partiel .....	1 674 558 436	911 733 874		104 213 742	198 743 453	2 283 335 115
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur .....	29 231 075	2 919 872				26 311 203
Total .....	1 645 327 361	914 653 746		104 213 742	198 743 453	2 257 023 912

Note : Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

(1) Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, ajustements, etc.

(2) Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, etc.

## Programme canadien de prêts aux étudiants

### Financement direct des prêts aux étudiants

Les prêts émis le ou après le 1<sup>er</sup> août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Ces accords sont sujets aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et avec l'assentiment du ministre des Finances.

Le montant total des prêts en circulation ne peut pas dépasser 15 milliards de dollars, sauf disposition contraire énoncée dans une loi de crédits ou autre loi du Parlement.

Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2005 est de 6 867 748 629 \$ et au 31 mars 2004, de 5 652 051 722 \$.

### Prêts garantis et prêts à risques partagés

Les prêts émis avant le 1<sup>er</sup> août 2000 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2005 est de 615 250 495 \$ et au 31 mars 2004, de 717 910 324 \$.

### Commissions provinciales des accidents du travail

Ce compte fonctionne en vertu du paragraphe 4(6) de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, afin de fournir des fonds d'exploitation dans le but de permettre aux commissions provinciales d'indemnisation d'appliquer la *Loi* pour le compte de l'État, et de régler les réclamations des employés du gouvernement canadien blessés au cours de leur emploi.

Le montant total des avances, lequel est autorisé à être effectué à toutes les commissions provinciales des accidents du travail, ne doit pas dépasser les déboursés pour trois mois d'indemnisation.

Les avances sont non productives d'intérêts et sont remboursables à l'expiration des ententes avec les commissions provinciales.

### Conseil des Premières Nations du Yukon—Anciens

Des prêts ont été consentis au Conseil des Premières Nations du Yukon, afin de verser des indemnités provisoires aux anciens Indiens du Yukon d'ici à la conclusion d'un règlement concernant les revendications des terres appartenant aux Indiens du Yukon.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L20 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2004-2005*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'une revendication ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'une revendication soit conclue; et,
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date du règlement d'une revendication, ou à une date fixée par l'entente, celle-ci étant au plus tard le 31 mars 2005, ou selon la première des deux dates atteinte.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 2,28 pour cent à 3,61 pour cent par année.

### Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada

Le programme de prêts garantis à Financement agricole Canada a été discontinué le 14 novembre 1989. Au cours de l'exercice, le dernier prêt garanti productif est devenu périmé et aucune garantie de prêt future est prévue sous ce programme.

À compter du 31 mars 2005, le montant en circulation représente le solde des prêts en souffrance qui ont été remboursés aux prêteurs par le Ministre. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et leur solde sera radié au cours des prochains exercices.

### Premières Nations de la Colombie-Britannique

Des prêts ont été consentis aux Premières Nations de la Colombie-Britannique, afin de les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique ayant trait à la recherche, à l'élaboration et à la négociation de traités.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L25 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2004-2005*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'un traité ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue; et,
- c) les prêts sont exigibles et payables par les Premières Nations et payera les prêts selon la première des dates atteintes suivantes :
  - i) date de règlement d'un traité;
  - ii) douzième anniversaire de la première avance de prêt aux Premières Nations sous la plus récente entente de financement des Premières Nations;
  - iii) septième anniversaire après la signature d'une entente de principe, ou;
  - iv) date de demande de paiement du prêt par le ministre à cause du défaut sous cette entente ou toute autre entente de financement des Premières Nations.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 48 777 175 \$ et 260 491 579 \$ respectivement. Le taux est de 5,185 pour cent par année pour la portion intérêt.

### Fonds du développement économique des Indiens

Des prêts ont été consentis en vue de promouvoir le développement économique des Indiens, aux Indiens ou bandes indiennes, ou à des particuliers, des associations ou des sociétés, dont les activités contribuent ou peuvent contribuer à ce développement.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 48 550 835 \$ tel que modifié par le crédit 7b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1996-1997*.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 7 pour cent à 11,25 pour cent par année.

### **Programme de prêts garantis pour le Développement économique des Indiens**

L'autorité de garantie des prêts pour le Développement économique des Indiens a été établie par le crédit L53(b), de la *Loi de crédits n° 1, 1970* modifié par le décret C.P. 1977-3608 autorisant le ministère à garantir une partie du solde des prêts à des entreprises indiennes. Le solde de ces prêts effectués par les institutions financières ne peut dépasser 60 000 000 \$ moins le total cumulatif des paiements déjà effectués pour des prêts garantis en défaut en vertu de cette autorité.

L'intérêt simple calculé à partir d'un pourcentage ajouté à un taux de base s'accumule sur la dette une fois que le paiement est fait au prêteur. Tous les paiements faits aux prêteurs ainsi que l'intérêt accumulé après les paiements sont considérés comme une dette de l'emprunteur jusqu'à ce qu'il y ait un recouvrement complet de la dette.

### **Fonds de prêts aux Inuits**

Des prêts ont été consentis à des particuliers Inuits ou groupes d'Inuits, afin d'encourager les activités commerciales et les métiers profitables. Des prêts ont été également consentis à des sociétés coopératives, à des caisses de crédit, à des caisses populaires ou à d'autres sociétés de crédit constituées conformément aux lois des provinces, et dont les membres sont en grande partie des Inuits, ou à des sociétés commerciales constituées selon les lois du Canada, ou, des provinces, et dont les Inuits détiennent un intérêt majoritaire.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 6 633 697 \$ tel que modifié par le crédit 37b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996*.

Le prêt en circulation porte intérêt à un taux de 5,50 pour cent par année.

### **Revendicateurs autochtones**

Des prêts ont été consentis aux revendicateurs autochtones, pour couvrir les frais de recherches, d'élaboration et de négociations concernant les revendications.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L20 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2004-2005*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt dans le cas où ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement des revendications ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement des revendications soit conclue; et,
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date de règlement des revendications, ou à une date fixée par l'entente.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 156 371 784 \$ et de 216 850 212 \$ respectivement. Les taux varient entre 2,13 pour cent et 11,89 pour cent par année pour la portion portant intérêt.

### **Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves**

Les prêts garantis pour le logement sur les réserves fournissent le soutien aux Indiens ou aux bandes Indiennes sur les réserves ou sur les terrains appartenant à la Couronne. Comme ces terrains ne sont pas hypothécables, la garantie ministérielle fournit un nantissement à l'institution financière en cas de défaut de l'emprunteur.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 1,7 milliard de dollars, tel que modifié par le crédit 5 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 3 de 1972*, du crédit 5d des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédit n° 1, de 1977* et le crédit 6b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 3 pour 1993-1994*.

Si un prêt effectué avec une garantie du Ministre devient en défaut, le prêteur peut demander le remboursement du prêt par le Ministre. En 1987, une réserve pour pertes de 2 millions de dollars a été établie à même les niveaux de référence du ministère afin de couvrir les défauts possibles des trois programmes de prêts garantis. Le paiement effectué devient une dette de la Première Nation à la Couronne. L'intérêt s'accumule et est capitalisé sur la dette au taux inscrit à l'accord de prêt qui a été attribué au Ministre. Dans la mesure du possible, le recouvrement de la dette se fait à partir de nantissements tels que les comptes en fiducie ou de fonds provenant d'un règlement concernant les revendications des terres ou à partir d'un accord de recouvrement.

### **Prêt perpétuel de la bande Stoney**

En 1946, des prêts ont été consentis à la bande Stoney de l'Alberta pour l'acquisition de terres au-delà des droits permis dans leur traité.

Un prêt de 500 000 \$ a été accordé pour acheter des terres additionnelles. Selon les dispositions de l'entente, telles qu'énoncées dans les minutes du Conseil du Trésor, C.P. 2/1437, en date du 11 avril 1946, la bande a cédé les sommes découlant de la location de leurs ressources en eau pour subvenir aux paiements d'intérêts de 3 pour cent annuellement sur le montant du prêt qui a été actuellement dépensé. Selon la même entente, la bande a décidé que le ministère alloue 200 000 \$ au groupe Pekisko, et 300 000 \$ pour les additions à la Réserve Morley.

### **Yukon Energy Corporation**

Conformément au paragraphe 4(2) de la *Loi autorisant l'aliénation de biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon*, la Commission d'énergie du Nord canadien (auparavant une société d'État) a transféré ses biens situés dans le Territoire du Yukon à la Yukon Energy Corporation en date du 31 mars 1987.

Des prêts ont été consentis afin d'aider la Yukon Energy Corporation à acquérir les biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon, conformément à l'article 7(1) de la *Loi autorisant l'aliénation de biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon*.

Les prêts reliés au billet à terme portent intérêt au taux de 7 pour cent par année et sont remboursables en versements en capital annuels égaux de 1 000 000 \$ plus les intérêts. Le versement est sujet à certaines dispositions quant au report du principal et à la réduction des intérêts et se base sur le volume des ventes d'énergie électrique. L'article 2 du billet à terme permet d'effectuer des paiements réduits lorsque les ventes concernant le «Whitehorse-Aishihik-Faro (WAF) System» sont inférieures à 310 GWH par année. Le niveau des ventes n'a pas dépassé 310 GWH au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice, des prêts s'élevant à 17 489 185 \$ ont été radiés conformément au crédit 6b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2004-2005*.

En 2004-2005, les prêts ont été entièrement remboursés et le compte a été fermé.

### Option d'achat d'actions d'une société

En vertu de l'article 14 de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, ce compte autorise, conformément aux conditions prescrites par les règlements du gouverneur en conseil,

- a) l'acquisition, l'achat, l'utilisation, la cession ou la vente, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, d'une option d'achat d'actions d'une société dans le cadre d'un prêt, d'une assurance-prêt ou d'une contribution accordée à cette société par Sa Majesté en vertu d'un programme autorisé par le gouverneur en conseil lorsque, de l'avis du ministre,
  - i) il est nécessaire d'acquérir, d'acheter, d'utiliser, de céder ou de vendre cette option d'achat d'actions pour que Sa Majesté du chef du Canada puisse en profiter; ou
  - ii) il est nécessaire d'acquérir, d'acheter, d'utiliser, de céder ou de vendre cette option d'achat d'actions pour protéger les intérêts de l'État dans le cadre d'un prêt versé ou assuré ou d'une contribution accordée; et
- b) pour autoriser la vente ou autre cession de tout capital-actions ainsi acquis.

Au cours de l'exercice, des prêts supplémentaires ont été autorisés par le crédit L15 de l'Industrie, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2004-2005*.

### Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada

Ce compte inscrit les prêts consentis à toute personne qui se livre ou qui est sur le point de se livrer ou qui aide une industrie de fabrication, de transformation ou de services au Canada afin d'y favoriser la mise sur pied, la modernisation, la croissance, l'efficacité ou la compétitivité sur le plan international ou de les aider dans leur restructuration financière.

Au cours de l'exercice, des prêts supplémentaires ont été autorisés par le crédit L20 de l'Industrie, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2004-2005*.

Il y a un prêt en circulation qui est sans intérêt à moins qu'il soit en souffrance et est autrement remboursable à l'échéance le 1<sup>er</sup> avril 2017.

### Prêts aux petites entreprises

Ce compte enregistre l'argent dû au gouvernement par les emprunteurs sur défaut de paiement des prêts qui sont sujets aux autorités statutaires, conformément à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE) et à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC). Ces autorités pouvoient au paiement de réclamations ou au partage des pertes de prêts entre les prêteurs et le gouvernement.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Ensembles d'habitation des Forces canadiennes

Des avances ont été consenties à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à l'égard des prêts consentis par celle-ci aux fins d'ensembles d'habitation pour les membres des Forces canadiennes.

Le prêt en circulation porte intérêt à un taux de 5,125 pour cent par année, et est remboursable sur une période de 40 ans, avec un versement final le 1<sup>er</sup> mai 2005.

### Projet de développement Hibernia

Des prêts ont été consentis afin de faciliter la mise en oeuvre du Projet de développement Hibernia conformément à l'article 14 de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*.

Des ententes de prêts ont été signées entre le Canada et les trois compagnies impliquées dans l'achat d'actions d'Hibernia par Gulf Canada en 1993. Des prêts de 132 millions de dollars ont été prévus pour les détenteurs d'actions en vue de les compenser pour des déductions d'impôt qu'ils ne pourront employer lors du calcul de leur revenu imposable, générées par le Projet de développement Hibernia.

Des prêts de 66 millions de dollars ont été consentis le 30 juin 1995 conformément au crédit L15 des Ressources naturelles, des *Lois de crédits n° 1 et n° 2 pour 1995-1996*. Un montant additionnel de 66 millions de dollars a été prêté le 2 juillet 1996.

Les prêts ne portent pas intérêt et sont remboursables en 10 versements annuels égaux commençant le 30 juin 1999, avec le versement final le 30 juin 2008.

### **Nordion International Inc.**

Un prêt de 100 millions de dollars a été consenti à Nordion International Inc. pour financer la construction de deux réacteurs nucléaires et des installations de traitement connexes qui seront utilisés pour la production d'isotopes médicaux en vertu d'une entente établie le 28 juin 1996 entre MDS Health Group Ltd., Nordion International Inc. et Ressources naturelles Canada.

Le prêt garanti ne porte pas intérêt et est entièrement remboursable sur une période de 15 ans débutant 42 mois après le premier versement d'une tranche de prêt.

### **Biens saisis—Compte de fonds de roulement**

Ce compte a été établi conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*. Les dépenses encourues et les avances effectuées pour maintenir et administrer les biens saisis ou bloqués, ainsi que les autres biens sujets à une ordonnance de prise en charge ou confisqués au profit de Sa Majesté, sont imputées à ce compte. Ce compte est crédité lorsque les dépenses et les avances à des tiers sont remboursées ou recouvrées et lorsque les revenus provenant de ces biens ou les produits provenant de leur aliénation sont perçus et crédités de sommes saisies par confiscation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Le déficit résultant de la différence entre le produit de l'aliénation de tout bien confisqué au profit de Sa Majesté et les montants qui avaient été imputés au compte et qui demeurent en circulation, est imputé à un Compte du produit de l'aliénation des biens saisis et crédité à ce compte.

Le solde créditeur de ce compte représente l'excédent de sommes saisies et du produit de liquidation provenant de confiscations par rapport au total des dépenses encourues à ce jour. Seul le produit net des confiscations complétées et des biens liquidés sera viré au Compte du produit de l'aliénation des biens saisis.

### **Libérés conditionnels**

Des prêts ont été consentis à des libérés conditionnels et à des personnes sous surveillance obligatoire, pour aider à leur réadaptation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 \$.

Les prêts sont non productifs d'intérêts et sont remboursables avant la cessation de la période de libération conditionnelle ou à l'intérieur d'un an de la date à laquelle les prêts ont été consentis, soit à la période de plus courte durée. Le remboursement de la totalité ou d'une partie du prêt peut être renoncé par le Solliciteur général, moyennant que certaines conditions soient respectées.

Au cours de l'exercice, des prêts s'élevant à 3 374 \$ ont été renoncés conformément au crédit L103b du Solliciteur général, de la *Loi n° 1 de 1969 portant affectation de crédits*.

### **Administrations aéroportuaires canadiennes**

Les prêts sont issus d'ententes concernant le transfert de biens et de stock de matières consommables à des autorités particulières (13) lorsque les responsabilités de la direction, de l'exploitation et de la maintenance sont transférées à une autorité en vertu de la Politique nationale des aéroports.

Le portefeuille de prêts regroupe treize prêts ne portant pas intérêt. Ceux-ci ont été consentis aux administrations aéroportuaires canadiennes entre 1997 et 2003.

### **Administration du pont du port de Saint John**

Des avances ont été consenties à l'Administration du pont du port de Saint John en vue du financement, de la construction et de l'exploitation d'un pont à péage au port de Saint John, Nouveau-Brunswick. Le montant total des avances pour chaque exercice doit être calculé d'après la différence, pour l'année, entre les coûts d'exploitation et de financement du pont à péage, et les revenus de l'Administration du pont, remboursable si les revenus de l'Administration du pont pour l'exercice dépassent le total des coûts d'exploitation et de financement pour un tel exercice.

Au 1<sup>er</sup> avril 1990, une nouvelle entente a été signée. Cette entente demandait la consolidation de toutes les dettes en un prêt ne portant pas intérêt. Afin de remettre la dette au gouvernement, l'Administration remboursera sur une base annuelle les fonds excédentaires provenant de l'exploitation du pont.

### **Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent**

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 80(1) de la *Loi maritime du Canada*. Selon une entente entre le ministère des Transports et la Corporation, les prêts gérés antérieurement par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent seront gérés dorénavant par la Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent. Les remboursements de ces prêts sont inscrits à ce compte.

Le prêt en circulation porte intérêt à des taux de 7 pour cent à 9,5 pour cent par année, et est remboursable mensuellement, avec le versement final des modalités existantes en mars 2006.

### **Commission des sépultures de guerre du Commonwealth**

Des avances ont été consenties au fonds de roulement de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, pour l'entretien des sépultures et des cimetières.

À la fin de l'exercice, le solde des avances était de 30 000 £ R-U. Ce solde a été converti en dollars canadiens, en utilisant le taux de change à la fin de l'exercice.

Les avances ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

## **Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants**

### *Avances*

Des avances ont été consenties en vertu des parties I et III de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*, pour l'achat de terres et améliorations permanentes, dégrèvements de biens-fonds, achat d'animaux de ferme et de matériel et protection des garanties. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 605 000 000 \$.

### *Provision pour prestations conditionnelles*

Une provision égale à 1/10 des prestations versées aux anciens combattants a été établie à chaque exercice, jusqu'en 1978-1979 inclusivement. Depuis cette date, une prévision annuelle des besoins a été effectuée, et une provision est établie, si nécessaire. La provision requise est imputée aux charges et est créditée au compte de provision pour prestations conditionnelles. Ce compte fait état des provisions nettes accumulées pour prestations aux anciens combattants sous forme de renonciation de prêts autorisée par la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*. Ces prestations entrent en vigueur seulement lorsque les anciens combattants auront rempli certaines exigences. À la fin de 10 ans, les exigences ayant été satisfaites, la provision accumulée est imputée au compte de provision pour prestations conditionnelles, et est créditée au compte de prêts de l'ancien combattant.

## **Autres ministères—Divers**

Ce compte représente des montants en circulation entre les mains d'organismes et particuliers à la fin de l'exercice. Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

## **Provision pour moins-value**

Conformément à la convention sur l'évaluation, les éléments d'actif sont sujets à une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur enregistrée à la valeur estimative de réalisation.

La provision pour moins-value, en ce qui regarde les prêts, placements et avances, représente les pertes estimatives sur la réalisation des prêts, placements et avances inscrits dans les comptes du Canada à la fin de l'exercice.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# SECTION 10

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*

**2004-2005**

## **Actifs non financiers**

### **Sommaire**

	<i>Page</i>
Actifs non financiers .....	10.2
Immobilisations corporelles .....	10.4
Véhicules .....	10.6
Biens sous contrats de location-acquisition .....	10.6

## ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont des actifs qui possèdent une vie économique dépassant l'exercice et qui sont destinés à être utilisés dans le cours normal des opérations. Ils sont convertis en charges dans des périodes futures et incluent les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance.

Les immobilisations corporelles comportent des biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés, qui sont destinés à être utilisés sur une base continue et non destinés à la vente dans le cours normal des affaires. Pour fins de publication de l'information financière, les immobilisations corporelles sont regroupées dans les catégories suivantes: terrains, bâtiments, ouvrages et infrastructures, matériel et outillage, véhicules, améliorations locatives, biens en construction et biens sous contrats de location-acquisition.

Les stocks sont des biens corporels qui sont utilisés dans l'exécution des résultats de programme. Certains fonds renouvelables et certains ministères peuvent détenir des stocks pour fins de revente à des tiers externes au gouvernement.

Les charges payées d'avance sont des déboursés encourus, relativement à un contrat, avant l'accomplissement du travail, la livraison des biens ou la réception de service ou des paiements effectués d'avance selon les clauses d'accords de contribution.

Le tableau 10.1 présente les actifs non financiers par catégorie.

**TABLEAU 10.1**

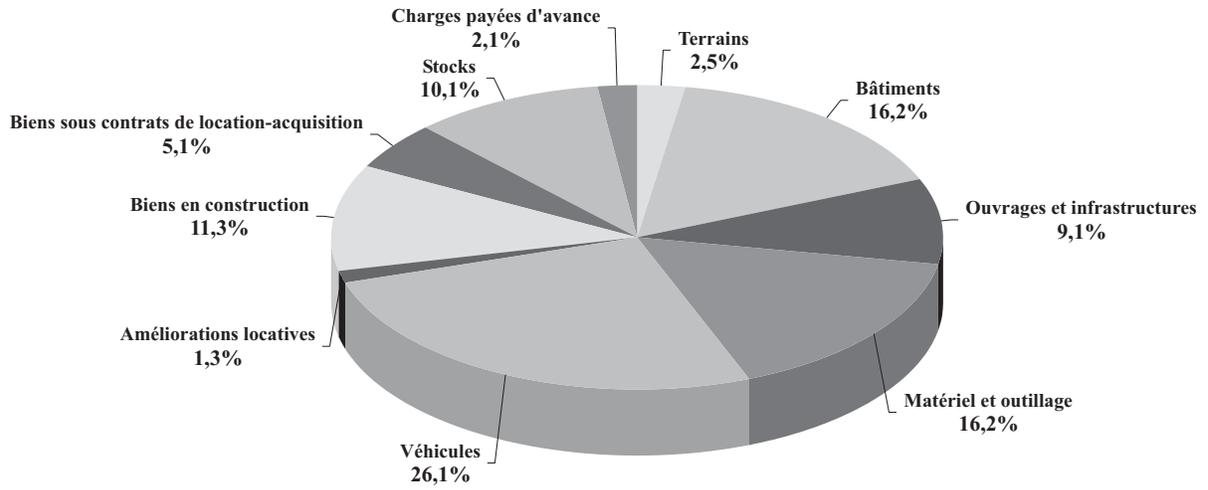
### ACTIFS NON FINANCIERS PAR CATÉGORIE

(en milliers de dollars)

	31 mars 2005	31 mars 2004
Immobilisations corporelles nettes, tableau 10.2—		
Terrains .....	1 387 364	1 398 150
Bâtiments .....	8 902 316	8 819 686
Ouvrages et infrastructures .....	4 972 358	5 147 007
Matériel et outillage .....	8 884 121	8 386 739
Véhicules, tableau 10.3 .....	14 333 936	14 682 241
Améliorations locatives .....	743 131	646 436
Biens en construction .....	6 194 640	6 017 679
Biens sous contrats de location-acquisition, tableau 10.4 .....	2 788 862	2 646 584
	<u>48 206 728</u>	<u>47 744 522</u>
Stocks .....	5 525 536	6 133 671
Charges payées d'avance .....	1 133 916	938 577
Total .....	<u>54 866 180</u>	<u>54 816 770</u>

**GRAPHIQUE 10A**

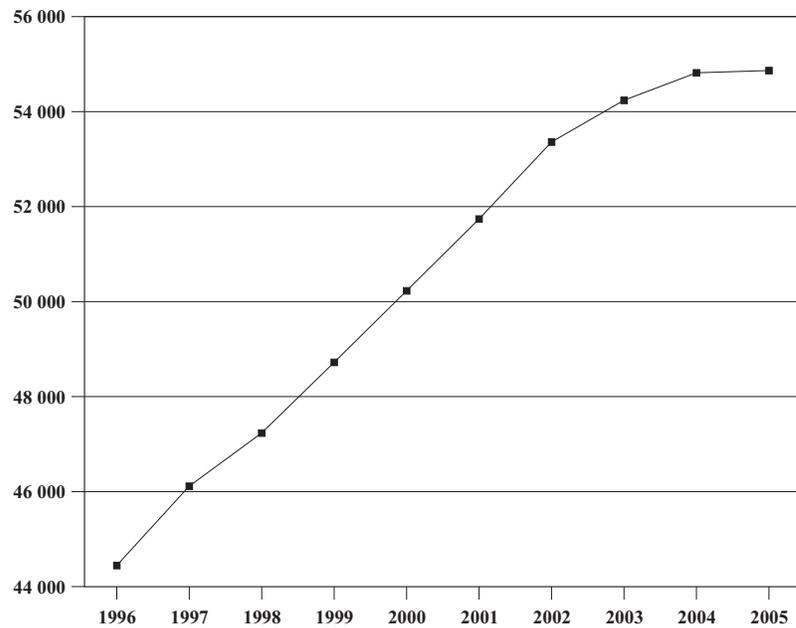
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS PAR CATÉGORIE AU 31 MARS 2005



**GRAPHIQUE 10B**

ACTIFS NON FINANCIERS AU 31 MARS

(en millions de dollars)



## Immobilisations corporelles

Le tableau 10.2 présente les immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens.

**TABLEAU 10.2**

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR PRINCIPAUX PORTEFEUILLES MINISTÉRIELS AYANT LA GARDE DE BIENS

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Ouvrages et infrastructures	Matériel et outillage
<b>Immobilisations au coût —</b>				
Environnement .....	178 036	805 830	2 204 582	647 787
Pêches et Océans .....	19 781	417 150	1 711 110	463 843
Affaires étrangères .....	195 029	924 052	1 147	127 955
Industrie .....	12 362	504 571	35 718	2 366 991
Défense nationale .....	76 462	5 190 444	1 437 873	10 444 120
Travaux publics et Services gouvernementaux .....	264 773	3 322 229	740 731	188 634
Solliciteur général .....	57 637	2 354 272	389 612	672 191
Transports .....	202 588	1 127 480	3 022 982	132 092
Autres portefeuilles ministériels .....	28 836	1 210 033	48 990	1 773 714
	<i>1 035 504</i>	<i>15 856 061</i>	<i>9 592 745</i>	<i>16 817 327</i>
Sociétés d'État consolidées .....	351 860	1 453 391	1 042 559	2 210 502
<b>Immobilisations brutes totales .....</b>	<b>1 387 364</b>	<b>17 309 452</b>	<b>10 635 304</b>	<b>19 027 829</b>
<b>Amortissement cumulé —</b>				
Environnement .....		492 245	1 358 242	438 671
Pêches et Océans .....		247 828	811 492	335 506
Affaires étrangères .....		392 012		94 237
Industrie .....		257 260	14 295	1 271 427
Défense nationale .....		2 231 935	925 204	4 898 353
Travaux publics et Services gouvernementaux .....		1 833 915	258 198	115 433
Solliciteur général .....		848 059	220 837	384 439
Transports .....		619 238	1 488 411	74 346
Autres portefeuilles ministériels .....		665 853	21 538	1 104 989
		<i>7 588 345</i>	<i>5 098 217</i>	<i>8 717 401</i>
Sociétés d'État consolidées .....		818 791	564 729	1 426 307
<b>Amortissement cumulé total .....</b>		<b>8 407 136</b>	<b>5 662 946</b>	<b>10 143 708</b>
<b>Immobilisations nettes totales —</b>				
Environnement .....	178 036	313 585	846 340	209 116
Pêches et Océans .....	19 781	169 322	899 618	128 337
Affaires étrangères .....	195 029	532 040	1 147	33 718
Industrie .....	12 362	247 311	21 423	1 095 564
Défense nationale .....	76 462	2 958 509	512 669	5 545 767
Travaux publics et Services gouvernementaux .....	264 773	1 488 314	482 533	73 201
Solliciteur général .....	57 637	1 506 213	168 775	287 752
Transports .....	202 588	508 242	1 534 571	57 746
Autres portefeuilles ministériels .....	28 836	544 180	27 452	668 725
	<i>1 035 504</i>	<i>8 267 716</i>	<i>4 494 528</i>	<i>8 099 926</i>
Sociétés d'État consolidées .....	351 860	634 600	477 830	784 195
<b>Immobilisations nettes totales .....</b>	<b>1 387 364</b>	<b>8 902 316</b>	<b>4 972 358</b>	<b>8 884 121</b>

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

(1) Détails au tableau 10.3.

(2) Détails au tableau 10.4.

Véhicules <sup>(1)</sup>	Améliorations locatives	Biens en construction	Biens sous contrats de location-acquisition <sup>(2)</sup>	Total 31 mars 2005	Total 31 mars 2004
127 376	33 938	154 965	18 199	4 170 713	4 070 576
1 706 751	536 982	329 533	280	5 185 430	5 125 786
31 645	75 831	175 358		1 531 017	1 432 372
26 152	17 668	472 100	1 237	3 436 799	3 333 984
26 527 619	11 945	3 193 262	1 123 528	48 005 253	45 556 754
9 766	255 699	677 690	1 208 719	6 668 241	6 151 268
463 017	11 970	407 889	111	4 356 699	4 127 603
796 531	7 389	61 282	818 820	6 169 164	6 306 699
133 808	209 789	309 089	31 704	3 745 963	3 414 079
29 822 665	1 161 211	5 781 168	3 202 598	83 269 279	79 519 121
1 180 660	98 772	413 472	549 780	7 300 996	6 640 931
31 003 325	1 259 983	6 194 640	3 752 378	90 570 275	86 160 052
91 380	16 366		2 183	2 399 087	2 329 733
1 147 518	279 900			2 822 244	2 691 706
16 639	21 497			524 385	472 132
19 229	4 518		658	1 567 387	1 408 919
13 855 315	881		210 836	22 122 524	19 703 242
5 393	55 838		468 096	2 736 873	2 421 598
224 821	2 376		47	1 680 579	1 522 603
535 015	4 233		64 141	2 785 384	2 733 319
80 758	98 919		21 662	1 993 719	1 753 057
15 976 068	484 528		767 623	38 632 182	35 036 309
693 321	32 324		195 893	3 731 365	3 379 220
16 669 389	516 852		963 516	42 363 547	38 415 529
35 996	17 572	154 965	16 016	1 771 626	1 740 843
559 233	257 082	329 533	280	2 363 186	2 434 080
15 006	54 334	175 358		1 006 632	960 240
6 923	13 150	472 100	579	1 869 412	1 925 065
12 672 304	11 064	3 193 262	912 692	25 882 729	25 853 512
4 373	199 861	677 690	740 623	3 931 368	3 729 670
238 196	9 594	407 889	64	2 676 120	2 605 000
261 516	3 156	61 282	754 679	3 383 780	3 573 380
53 050	110 870	309 089	10 042	1 752 244	1 661 022
13 846 597	676 683	5 781 168	2 434 975	44 637 097	44 482 812
487 339	66 448	413 472	353 887	3 569 631	3 261 711
14 333 936	743 131	6 194 640	2 788 862	48 206 728	47 744 523

## Véhicules

Le tableau 10.3 présente le détail des véhicules par sous-catégorie.

**TABLEAU 10.3**

### VÉHICULES PAR SOUS-CATÉGORIE

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2005	31 mars 2004
Navires et embarcations .....	14 194 376	6 235 638	7 958 738	8 234 929
Aéronefs .....	12 447 011	7 725 086	4 721 925	4 880 595
Véhicules automobiles .....	1 730 267	1 041 889	688 378	736 329
Véhicules militaires .....	1 254 278	862 679	391 599	305 358
Autres véhicules .....	1 377 393	804 097	573 296	525 030
Total .....	31 003 325	16 669 389	14 333 936	14 682 241

## Biens sous contrats de location-acquisition

Le tableau 10.4 présente le détail des biens sous contrats de location-acquisition par catégories principales.

**TABLEAU 10.4**

### BIENS SOUS CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION PAR CATÉGORIES PRINCIPALES

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2005	31 mars 2004
Terrains .....	47 305		47 305	44 996
Bâtiments .....	1 808 474	685 020	1 123 454	993 328
Ouvrages et infrastructures .....	818 820	64 141	754 679	762 867
Matériel et outillage .....	44 591	26 158	18 433	21 992
Véhicules .....	1 033 188	188 197	844 991	823 401
Total .....	3 752 378	963 516	2 788 862	2 646 584

# SECTION 11

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*  
2004-2005

## Obligations contractuelles et passif éventuel

### SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Obligations contractuelles .....	11.2
Passif éventuel .....	11.17

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

Cette section renferme des informations détaillées concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel.

### Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont des obligations du gouvernement envers des tiers qui deviennent des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords en cause sont remplis. La nature des activités du gouvernement nécessite la négociation des marchés importants à l'égard de la situation financière actuelle ou qui auront un effet important sur les charges futures. Dans le cas d'obligations contractuelles envers des organisations internationales, quelques-uns résulteront en des dépenses budgétaires et d'autres en des paiements non budgétaires.

Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert (subventions et contributions), les immobilisations et les achats, les contrats de location-exploitation et les organisations internationales.

Les immobilisations majeures du gouvernement sont soit achetées ou louées. Lorsqu'un bail transfère pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété au locataire, il

est considéré comme un contrat de location-acquisition. Tous les autres baux sont classés comme contrats de location-exploitation. La section 6 de ce volume fournit des informations sur les contrats de location-acquisition.

Toutes les obligations contractuelles en circulation, de 10 millions de dollars ou plus par projet à la fin de l'exercice, sont rapportées pour les immobilisations, les achats, les contrats de location-exploitation et les accords de paiements de transfert. Dans le cas des organisations internationales, toutes les obligations contractuelles de plus d'un million de dollars à la fin de l'exercice sont rapportées.

Selon les principales conventions comptables du gouvernement, les obligations contractuelles des sociétés d'État consolidées sont incluses avec ceux du gouvernement.

Le tableau 11.1 présente un sommaire de ces obligations contractuelles. Plus de détails concernant les quatre catégories d'obligations contractuelles se trouvent dans d'autres tableaux de cette section.

**TABLEAU 11.1**

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions de dollars)

Information provenant du :	Paiements de transfert	Acquisition de propriété et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
Tableau 11.3 .....	40 967	14 615	3 286		58 868
Tableau 11.4 .....				3 673	3 673
Total .....	40 967	14 615	3 286	3 673	62 541

Le tableau 11.2 offre un sommaire de l'information présentée au tableau 11.1 concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations contractuelles pour chaque exercice, de 2006 à 2010 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2011 et subséquemment.

**TABLEAU 11.2**

### CÉDULE DES PAIEMENTS MINIMUMS

(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Obligations en vertu de contrats de location-exploitation	Obligations envers les organisations internationales	Total
2006 .....	5 787	3 640	329	1 837	11 593
2007 .....	3 948	2 463	323	655	7 389
2008 .....	3 441	1 651	307	424	5 823
2009 .....	2 875	1 784	269	86	5 014
2010 .....	2 483	871	243	35	3 632
2011 et ultérieurs .....	22 433	4 206	1 815	636	29 090
Total .....	40 967	14 615	3 286	3 673	62 541

### Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation

Le tableau 11.3 fournit des précisions concernant les obligations contractuelles liées aux accords de paiements de transfert, aux immobilisations, aux achats et aux contrats de location-exploitation. Il présente les obligations contractuelles par catégorie et par entité. Les obligations contractuelles sont résumées dans la note 13 aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

Les accords de paiements de transfert sont des contrats irrévocables qui fournissent un financement à d'autres paliers de gouvernement, organismes ou individus.

Les immobilisations sont des valeurs corporelles de longue durée comprenant les principaux agrandissements ou transformations qui s'y rattachent, incluant l'équipement militaire et les terrains, et dont on espère tirer des avantages tout au long de leur vie utile.

Les achats sont appuyés par un contrat pour des biens ou des services. Un contrat de location-exploitation est un bail qui ne transmet pas au locataire la majeure partie des avantages et des risques inhérents à la propriété.

**TABLEAU 11.3**

### ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2006	2007	2008	2009	2010	2011 et ultérieurs
<b>Accords de paiements de transfert—</b>										
Société canadienne d'hypothèques et de logement (compte gouvernemental)—										
Programme de logement social.....	57 600 <sup>(1)</sup>	57 600	26 948	30 652 <sup>(2)</sup>	1 746	1 742	1 706	1 718	1 716	22 024
Agriculture et Agroalimentaire—										
Province de la Saskatchewan—Programme des routes du grain des Prairies .....	73	73	57	16	16					
Industrie—										
Agence spatiale canadienne—										
Agence spatiale européenne—										
Programmes d'observation de la terre et de télécommunications.....	239	223	128	95	27	24	21	14	8	1
Cascade Data Services Inc.—										
Programme Cassiope.....	63	63	6	57	14	25	17	1		
Santé—										
Contrôle et accès en matière de services de santé aux bandes indiennes, associations ou groupes.....										
First Canadian Health .....	110	110	53	57	21	22	14			
First Canadian Health .....	151	151	89	62	22	24	16			
Agence canadienne de développement international—										
Programmes géographiques .....	1 672	1 672	876	796	306	226	144	60	30	30
Programme de partenariat .....	540	540	308	232	69	66	54	43		
Programme de pays en transition .....	87	87	77	10	7	3				
Programme multilatéral.....	1 373	1 373	1 187	186	139	34	13			
Citoyenneté et Immigration—										
Accord Canada-Québec.....	1 071	1 071	161	910	182	182	182	182	182	
Accord Canada-Manitoba .....	42	42	7	35	7	7	7	7	7	
Accord Canada-Colombie-Britannique .....	228	228	38	190	38	38	38	38	38	
Patrimoine canadien—										
Contributions—										
Association nationale des centres d'amitié .....										
Corporation Katimavik—OPCAN .....	79	79	64	15	15					
Corporation Katimavik—OPCAN .....	53	53	33	20	20					
École nationale de ballet.....	12	12		12	4	4	4			
Corporation du conseil des ministres de l'Éducation—Bourses d'été de langues.....										
	15	15	1	14	14					

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2011 et ultérieurs
					2006	2007	2008	2009	2010	
Programme de contestation du Canada.....	14	14	2	12	3	3	3	3		
Contribution Multiplex—Jeux d’hiver du Canada de 2007.....	20	20	15	5 <sup>(3)</sup>	3	2				
Bureau de l’infrastructure du Canada—										
Province du Nouveau-Brunswick—Élargissement à quatre voies de la Transcanadienne.....	200	200	33	167	90	58	19			
Province de la Saskatchewan—Élargissement de la Route transcanadienne.....	65	65	16	49	20	18	11			
Municipalité régionale de Halifax—Construction d’une station d’épuration des eaux usées.....	60	60	8	52	47	5				
Province du Manitoba—Expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge au Manitoba.....	120	120	7	113	38	48	27			
Municipalité régionale de York—Élément de connexion rapide du Plan de transit de la région de York.....	50	50	2	48	48					
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—Améliorer trois corridors routiers aux Territoires du Nord-Ouest.....	65	65	15	50	18	12	12	8		
Ville de Thunder Bay—Projet de traitement des eaux usées.....	25	25	23	2 <sup>(3)</sup>	2					
Ville de St. John’s—Étape 2 du projet de nettoyage du port de St. John’s.....	31	31	5	26	10	8	8			
Vancouver Convention Centre Expansion Project Ltd—Construction de la nouvelle installation et du passage du Vancouver Convention and Exhibition Centre.....	222	222	39	183	51	49	43	40		
Gouvernement du Québec—Réalisation du Volet 1 du parachèvement de l’autoroute 30 au sud de Montréal.....	11	11	1	10	7	3				
Régie des transports en commun du grand Toronto—Contribution pour améliorer le réseau d’autobus et de transport ferroviaire du Réseau GO dans la région du grand Toronto.....	385	385	5	380	54	82	87	75	60	22
Gouvernement du Yukon—Améliorer la route de l’Alaska et la remise en état de ponts le long de la route.....	15	15	5	10	6	3	1			
Province du Nouveau-Brunswick—Le déploiement de services à large bande dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.....	17	17	6	11	4	7				
Société d’habitation du Nunavut L’approvisionnement de logements sociaux au Nunavut.....	20	20	8	12	11	1				

11.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2011 et ultérieurs
					2006	2007	2008	2009	2010	
Ville de Kingston—le projet de station de contrôle de l'eau Ravensview .....	25	25		25	1	4	14	3	3	
Ville de Winnipeg—Le passage inférieur à Kenaston .....	13	13		13	8	4	1			
Province du Nouveau-Brunswick—L'élargissement à quatre voies de la route 95 entre Woodstock, Nouveau-Brunswick et Houlton, Maine .....	10	10		10	3	5	2			
Province de l'Alberta—La construction du cadre nord-ouest du projet de voie de Stoney Trail. Calgary .....	75	75		75	41	24	10			
Centre des congrès d'Ottawa—L'agrandissement des installations actuelles du Centre des congrès d'Ottawa .....	30	30		30	8	12	10			
Province de la Colombie-Britannique—Améliorer les routes qui donnent accès aux postes frontaliers dans les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique .....	88	88	15	73	29	22	18	4		
Province de l'Ontario—Améliorer les routes qui donnent accès aux postes frontaliers à Sarnia et à Queenston .....	133	133	16	117	34	44	30	9		
Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority—les projets visant à améliorer la sécurité et à réduire la congestion au passage frontalier qu'est le pont Peace .....	21	21	5	16	15	1				
Province du Nouveau-Brunswick—L'élargissement et pour la construction d'un pont international dans les environs de St. Stephen et de Calais, Maine .....	30	30	3	27	6	12	7	2		
Province de l'Ontario—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale .....	298	298		298	75	74	74	75		
Province du Nouveau-Brunswick—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale .....	33	33		33	3	9	9	9	3	
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale .....	16	16		16	6	4	4	2		
Province de l'Île-du-Prince-Édouard—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale .....	18	18		18	4	4	4	3	3	
Province du Manitoba—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale .....	41	41		41	14	7	7	7	6	
Gouvernement des Territoire du Yukon—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale .....	16	16		16	4	4	4	4		
Province de la Saskatchewan—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale .....	38	38		38	5	11	11	11		

**TABEAU 11.3**

**ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005—*Suite***

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2011 et ultérieurs
					2006	2007	2008	2009	2010	
Affaires indiennes et du Nord canadien—										
Entente de revendications territoriales globales—										
Affaires indiennes et inuit . . . . .	767	767	303	464	96	78	74	71	26	119
Entente de transfert financier . . . . .	691	682	194	488	143	100	97	80	68	
Entente globale de financement . . . . .	301	301	22	279	209	18	18	17	17	
Entente de financement avec les Premières nations du Canada . . . . .	1 928	1 928	454	1 474	409	330	322	216	197	
Entente de financement avec les Premières nations du Canada (RETRO) . . . . .	25	25	10	15	5	5	5			
MAINC/Entente de financement des Premières nations . . . . .	985	985	380	605	205	160	114	78	48	
Entente de contribution . . . . .	21	21	7	14	10	4				
Programme des affaires indiennes et inuit . . . . .	196	196	90	106	34	34	33	5		
Accord des travaux d'infrastructure Canada . . . . .	3	3	2	1 <sup>(3)</sup>	1					
Agence de promotion économique du Canada atlantique—										
Programmes de développement économique—										
L'Entente du programme Infrastructure Canada-Terre-Neuve . . . . .	51	51	27	24	24					
Entente relative au Programme d'infrastructure Canada/Nouvelle-Écosse . . . . .	65	65	38	27	27					
Entente relative au Programme d'infrastructure Canada/Nouveau-Brunswick . . . . .	55	55	44	11	11					
Industrie—										
Bioniche Life Science Inc. . . . .	17	17	7	10	8	2				
CAE Inc. - Simulation en réseau . . . . .	39	39	31	8 <sup>(3)</sup>	8					
Pratt & Whitney Canada Inc.—										
Technologie de moteur . . . . .	165	165	85	80	55	25				
Aventis Pasteur Ltd—Vaccins contre le cancer . . . . .	60	60	37	23	6	17				
Union internationale des télécommunications—										
Exploitation de l'UIT . . . . .	27	27	14	13	6	7				
ID Biochem Inc.—Vaccins protéiques recombinants . . . . .	80	80	24	56	10	10	36			
Rolls-Royce Canada Inc.—										
Turbines à gaz industrielles . . . . .	75	75	52	23	10	13				
ATS Automation Tooling System Inc. . . . .	25	25	24	1 <sup>(3)</sup>	1					
Cascade Data Services Inc. . . . .	77	77	16	61	16	14	17	14		
CMC Electronics Inc.—										
Technologie aéronautique renouvelable . . . . .	23	23	9	14	5	9				
Dupont Canada Inc.— Composantes de piles à combustion . . . . .	19	19	9	10	10					
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario—Infrastructure de collectivités et de petites localités . . . . .	270	270	144	126						126
Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario—Partenariat pour les sports, la culture et le tourisme . . . . .	230	230	143	87	87					
Société ontarienne Super Croissance . . . . .	92	92	45	47	47					

**11.6 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL**

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE  
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2011 et ultérieurs
					2006	2007	2008	2009	2010	
Voisey's Bay Nickel Co. Ltd— Processus hydrométallurgique pour le sulfure de nickel . . . . .	60	60	20	40	12	7	9	5	2	5
Mitel Network Corporation— Développement de plate-forme multi-média à large bande. . . . .	60	60	60	(3)						
MARS Discovery District—Centre d'incubation pour les sciences médicales et autres agences connexes .	20	20	20	(3)						
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec— Contributions à la province du Québec en vertu de Programme Infrastructure Canada . . . . .	491	491	211	280	280					
Programme d'innovation, de dévelop- pement de l'Entrepreneurship et d'exportation (IDÉE—PME) . . . . .	594	594	526	68	54	12	2			
Programme de développement des collectivités (PDC). . . . .	253	253	233	20	20					
Programme d'initiatives stratégiques régionales . . . . .	699	699	517	182	90	49	13	4	3	23
Contributions à la province du Québec aux termes de l'entente relative aux programme d'infrastructure Canada-Québec . . . . .	636	636	625	11	11					
Justice— Province de la Colombie-Britannique— Systèmes et services d'aide en matière pénale . . . . .	44	43	29	14	14					
Province d'Alberta Systèmes et services d'aide en matière pénale . . . . .	32	32	21	11	11					
Province d'Ontario Systèmes et services d'aide en matière pénale . . . . .	153	145	101	44	44					
Province du Québec— Systèmes et services d'aide en matière pénale . . . . .	78	76	52	24	24					
Industrie— Conseil national de recherches du Canada— Télescope James Clerk Maxwell Mauna Kea, Hawaï, É-U . . . . .	36	36	31	5(3)	1	1	1	1	1	
Projet des télescopes jumeaux Gemini—Cerro Pachon, Chili et Mauna Kea, Hawaï, É-U . . . . .	96	96	55	41	5	6	6	6	6	12
Tri-University Meson Facility (TRIUMF) Vancouver, C-B . . . . .	540	540	317	223	44	46	46	44	43	
Le télescope Canada-France-Hawaï— Mauna Kea, Hawaï, É-U . . . . .	109	109	81	28	4	4	4	4	4	8
Ressources naturelles— Production d'électricité au moyen de ressources éoliennes—Vision Quest Windelectric Inc.(V12). . . . .	34	34	5	29	3	4	3	4	3	12

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES  
ET PASSIF ÉVENTUEL**

11.7

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2011 et ultérieurs
					2006	2007	2008	2009	2010	
Production d'électricité au moyen de ressources éoliennes—Vision Quest Windelectric Inc.(V15).....	25	25	1	24	3	2	3	2	3	11
Programme d'expansion de l'éthanol—Les Alcools de Commerce Inc.....	18	18		18	18					
Programme d'expansion de l'éthanol—Okanagan Biofuels Inc.....	10	10		10	10					
Programme d'expansion de l'éthanol—Seaway Grain Processors Inc.....	11	11		11	11					
Transports—										
Entente sur le réseau routier avec la province du Québec.....	271	271	212	59	4	4	4	4	4	39
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien—										
La Fondation Rick										
Hanson "L'homme en mouvement".....	15	15	4	11	2	2	2	2	2	1
Infrastructures Canada.....	557	553	289	264	251	13				
<b>Total partiel.....</b>	<b>76 742</b>	<b>76 702</b>	<b>35 883</b>	<b>40 819</b>	<b>5 674</b>	<b>3 913</b>	<b>3 441</b>	<b>2 875</b>	<b>2 483</b>	<b>22 433</b>
Sociétés d'État										
consolidées—										
Le Conseil des Arts du Canada—										
Subventions pour exercices ultérieurs.....	90	90		90	55	35				
Téléfilm Canada—										
Aide financière aux producteurs et aux distributeurs.....	58	58		58	58					
<b>Total partiel.....</b>	<b>148</b>	<b>148</b>		<b>148</b>	<b>113</b>	<b>35</b>				
<b>Total des accords de paiements de transfert.....</b>	<b>76 890</b>	<b>76 850</b>	<b>35 883</b>	<b>40 967</b>	<b>5 787</b>	<b>3 948</b>	<b>3 441</b>	<b>2 875</b>	<b>2 483</b>	<b>22 433</b>
<b>Immobilisations et achats—</b>										
Immobilisations—										
Pêches et Océans—										
Construction des aménagements du deuxième niveau du laboratoire (BIO) de l'Institut océanographique de Bedford.....	19	19	9	10	10					
Rénovation et transformation de l'édifice Van Steelburg pour le soutien scientifique.....	15	15	1	14	1	6	7			
Construction d'un nouvel édifice pour les sciences et l'administration à la Station biologique St. Andrew's (SBSA).....	17	17	2	15		8	7			
Construction d'un aqualab à la Station biologique St. Andrew's (SBSA).....	15	15	2	13	4	7	2			
Défense nationale—										
Hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage—Agustawestland International Ltd.....	774	774	756	18	18					
Hélicoptère maritime mise en oeuvre—Sikorsky International Inc. et Indal Technologies.....	5 078	5 078	84	4 994	326	330	369	705	510	2 754
Missile air-air perfectionné à moyenne portée—U.S. Air Force.....	138	83	30	53	24	19	7	2	1	
CP140 Acquisition de radars imageurs—MacDonald-Dettwiler and Associates Ltd.....	122	122	56	66	36	30				
Simulation des effets d'armes—Cubic Defence Applications Inc.....	129	81	35	46	43	2	1			

11.8 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE  
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2011 et ultérieurs
					2006	2007	2008	2009	2010	
Prolongtion de la vie du M113—										
Dew Engineering et Development . . . . .	365	235	213	22	22					
Remplacement de véhicules										
blindés de transport de personnel . . . . .	1 746	1 746	1 523	223	104	47	42	30		
Véhicule utilitaire léger à roues . . . . .	307	198	107	91	54	37				
O113 Système d'entraînement										
au combat avancé réparti . . . . .	188	161	98	63	33	11	14	5		
Autres immobilisations (MDN) . . . . .	209	194	46	148	77	46	20	5		
Environnement—										
Agence Parcs Canada										
Parc National Banff—										
Élargissement de l'autoroute transcanadienne . . . . .	58	58	3	55	12	23	12	8		
Industrie—										
Agence spatiale canadienne—										
Activités scientifiques—										
Exploitation du SEM—McDonald Dettwiler Space and Advanced Robotics Ltd. . . . .	109	109	56	53	27	24	2			
Conseil national de recherches du Canada—										
Westpro Contractors Group Ltd.— Déménagement du Centre d'Innovation du CNRC . . . . .	15	15	2	13	13					
Travaux publics et Services gouvernementaux—										
Réparations—Garage Laurier-Taché . . . . .	62	62	33	29	15	13	1			
Rénovations de la Bibliothèque du Parlement . . . . .	128	128	98	30	18	12				
GOCB joint venture—PCL Maxum, Régina . . . . .	20	20	5	15	11	4				
Decarel Westmount Montréal Qué. 740 Bélair Montréal, Qué. . . . .	37	37	17	20	20					
Solliciteur général—										
Gendarmerie royale du Canada—										
Développement de SCIRAF II CGI Group Inc. . . . .	297	297	74	223	15	15	15	15	15	148
Anciens combattants—										
Projet de modernisation de l'hôpital Sainte-Anne, Québec . . . . .	98	37	23	14	13	1				
<i>Total partiel</i> . . . . .	<i>9 946</i>	<i>9 501</i>	<i>3 273</i>	<i>6 228</i>	<i>896</i>	<i>635</i>	<i>499</i>	<i>770</i>	<i>526</i>	<i>2 902</i>
Sociétés d'État										
consolidées—										
Musée canadien de la nature—										
Rénovations . . . . .	168	39		39	39					
<i>Total partiel</i> . . . . .	<i>168</i>	<i>39</i>		<i>39</i>	<i>39</i>					
Total des immobilisations . . . . .	10 114	9 540	3 273	6 267	935	635	499	770	526	2 902
Achats—										
Conseil privé—										
Directeur général des élections—										
Infogérance et services de soutien —IBM Canada . . . . .	21	21	14	7	6	1				
Affaires étrangères et commerce international—										
Canadian Bank Note Company Ltd . . . . .	42	42	18	24	9	9	6			
Citoyenneté et Immigration—										
Canadian Bank Note Company Ltd— Production de cartes de résidence permanente . . . . .	45	18	6	12	6	6				

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES  
ET PASSIF ÉVENTUEL**

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2006	2007	2008	2009	2010	2011 et ultérieurs
Achat de permis d'utilisation—										
Accenture Corporation . . . . .	77	55	23	32	24	3	1	1	1	2
Administration du programme fédéral de santé intérimaire—										
FAS Benefit Administrator . . . . .	18	12	2	10	2	2	2	2	2	
Solliciteur général—										
Service correctionnel—										
NAV Canada—Formation des gestionnaires . . . . .	23	23	7	16	2	2	2	3	3	4
Industrie—										
Agence spatiale canadienne—										
Construction du Radarsat-2—										
MacDonald Dettwiler Ltd. . . . .	378	378	341	37	14	23				
Conseil national de recherches du Canada—										
Atco Frontec Corporation—										
Services de construction . . . . .	23	23	5	18	5	5	5	3		
Défense nationale—										
Modernisation des CF-18—										
Compagnie Boeing . . . . .	1 009	634	585	49	41	8				
Modernisation des CF-18—										
Compagnie Boeing (Étape 2) . . . . .	423	119	1	118	38	36	24	17	3	
Réparation et révision des moteurs F404 des CF-18—										
Orenda Aerospace Corporation . . . . .	142	142	117	25	16	9				
Soutien de service pour sous-marins de classe Victoria—										
Systèmes BAE Canada . . . . .	444	291	189	102	60	42				
Soutien CATEF CF188—										
Harris Aerospace . . . . .	205	205	122	83	15	16	16	16	20	
CF-18 SES (appui technique des systèmes)— Communications										
MAS L-3 . . . . .	225	225	70	155	85	70				
Pièces de rechange pour les CH146—Bell Helicopter . . . . .	135	83	69	14	8	6				
Réparation et révision d'appareils CC130—										
Spar Aerospace . . . . .	196	186	136	50	50					
Contrats groupés pour le soutien des CH124—Groupe IMP . . . . .	118	118	42	76	24	26	26			
Projet 0192 Système de gestion de données de l'Aurora—										
General Dynamics Canada Ltd. . . . .	374	328	101	227	55	52	51	42	14	13
Communications militaires par Satellite—U.S. Department of Defence . . . . .	552	311	227	84	44	24	10	4	2	
Soutien au système de communications IRIS—General Dynamics Canada, Ltd . . . . .	200	200	74	126	45	81				
Contrat de Système d'armes d'appui optimisé—General Dynamics Land Systems Corporation Canada . . . . .	198	86	20	66	24	13	14	15		
Réseau DEW décontamination—										
Kudlik Construction Ltd., Iqaluit										
Nun SNC—Lavalin Inc. . . . .	583	78	14	64	13	15	13	12	8	3
Renouvellement de service de télécommunications—Bell Canada . . . . .	143	143	90	53	25	28				

11.10 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE  
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2011 et ultérieurs
					2006	2007	2008	2009	2010	
Forfait d'entraînement au vol et de soutien—Bombardier Inc. ....	441	425	382	43	43					
Soutien du système d'alerte du Nord. ....	641	388	201	187	55	68	64			
Bombardier—Centre d'entraînement au vol de l'OTAN ....	2 536	1 826	432	1 394	84	86	88	90	92	954
Serco Ltd.—Goose Bay DMP. ....	483	483	65	418	44	46	47	46	47	188
IMP Group Ltd—Services intégrés Cormorant (CH149). ....	160	160	72	88	49	39				
Services de santé— Santé Montfort. ....	185	185	1	184	12	12	30	30	30	70
Fournisseurs de soins de santé Ottawa, Ontario ....	449	449		449	85	87	89	92	96	
Munitions. ....	105	105	18	87	87					
Autres achats (MDN). ....	1 820	1 595	704	891	412	222	93	68	26	70
Ressources humaines et Développement des compétences— <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants—</i> Fournisseurs de services— Institutions privées. ....	326	319	191	128	128					
Développement des ressources humaines (Développement social)— Remplacement d'équipement et de logiciels de soutien—Unisys Canada. ....	15	15	5	10	5	5				
Équipement et services de télé- communications—Sprint Canada Inc. ....	53	53	41	12	12					
Impression, entreposage et distribution—Revolve Corporation. ....	16	16	5	11	6	5				
Maintenance de logiciels—Oracle Corporation Canada. ....	20	20	4	16	4	4	4	4		
Services sans fil—Telus Mobilité. ....	22	9		9 <sup>(3)</sup>		1	8			
Agence des douanes et du revenu du Canada— Bell Canada—Marché pour services sans frais. ....	22	22	4	18	4	6	5	3		
Sita Advanced Travel Solutions— Intégration d'un système informatique. ....	38	38	18	20	13	7				
Bell Nexxia—Contrat national d'entretien de matériel. ....	16	16	5	11	4	3	2	2		
AMS Management Systems— Approvisionnement de services professionnels en TI. ....	40	40	2	38	38					
Solliciteur général— Gendarmerie royale du Canada— Exigence du réseau longue distance NPSNET. ....	24	24	4	20	10	10				
M/A-COM Radio Systems Système mobile de communication radio codé. ....	29	29	13	16	8	8				
Travaux publics et Services gouvernementaux— Professional Services—BCE Nexxia Inc. ....	326	326	314	12	12					
Services de gestion immobilière Brookfield LePage Johnson Controls— Ottawa, Ont. (ACN 1, 2 et 3). ....	870	870	787	83	83					

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2011 et ultérieurs
					2006	2007	2008	2009	2010	
Contrat national—SNC Lavalin										
ProFac Inc. ....	1 891	1 891	1	1 890	458	468	477	487		
EDS Canada .....	27	27	8	19	3	5	5	5	1	
TPG Technology .....	189	189	151	38	29	9				
IBM Canada Ltée. ....	18	18	7	11	3	3	3	2		
IBM Canada Ltée. ....	101	101	76	25	14	11				
<b>Total partiel</b> .....	<b>16 437</b>	<b>13 360</b>	<b>5 784</b>	<b>7 576</b>	<b>2 316</b>	<b>1 582</b>	<b>1 085</b>	<b>944</b>	<b>345</b>	<b>1 304</b>
Sociétés d'État										
consolidées—										
Société Radio-										
Canada—										
Droits sportifs .....	531	531	269	262	62	69	61	70		
Administration canadienne de la										
sûreté du transport aérien—										
Services de filtrage .....	682	682	190	492	314	172	6			
Commission de la										
capitale nationale—										
Autres contrats de services .....	34	34	16	18	13	5				
<b>Total partiel</b> .....	<b>1 247</b>	<b>1 247</b>	<b>475</b>	<b>772</b>	<b>389</b>	<b>246</b>	<b>67</b>	<b>70</b>		
<b>Total des achats</b> .....	<b>17 684</b>	<b>14 607</b>	<b>6 259</b>	<b>8 348</b>	<b>2 705</b>	<b>1 828</b>	<b>1 152</b>	<b>1 014</b>	<b>345</b>	<b>1 304</b>
<b>Total des immobilisations et des achats</b> .....	<b>27 798</b>	<b>24 147</b>	<b>9 532</b>	<b>14 615</b>	<b>3 640</b>	<b>2 463</b>	<b>1 651</b>	<b>1 784</b>	<b>871</b>	<b>4 206</b>
<b>Contrats de location-exploitation—</b>										
Environnement—										
Baïl foncier—Réserve indienne										
N°. 5 de Capilano										
Vancouver, C-B .....	488	488	90	398	10	10	10	10	10	348
I.B.M. Canada Ltée—										
Location et entretien d'un										
super-ordinateur .....										
	40	40	9	31	8	8	8	7		
Affaires étrangères et										
Commerce international—										
Mitsui Fudosan, New York .....	52	52	21	31	3	3	3	3	4	15
Solliciteur général—										
Agence des services frontaliers										
du Canada—										
Fourniture de services—Centre de										
détention à risque minimum, Toronto ...										
	19	19	3	16	3	4	4	5		
Travaux publics et Services										
gouvernementaux—										
BTC Properties II Ltd et										
3160343 Canada Inc., Toronto .....										
	18	18	4	14	2	2	2	2	2	4
Elron Development, Toronto .....										
	18	18	4	14	1	1	1	1	1	9
160 rue Elgin, Portfolio Inc. ....										
	60	54		54			4	5	5	40
La Compagnie d'Assurance du										
Canada sur la Vie/La Compagnie										
d'Assurance Great West sur la										
Vie—Toronto .....										
	240	240		240	2	8	8	8	8	206
1138 Melville St., Oxford Management										
Services, Vancouver, C-B .....										
	44	44	20	24	5	4	4	4	4	3
Lord Realty Ltd. Partnership—										
555 rue Hastings Ouest, Vancouver .....										
	19	19	3	16	2	2	2	2	1	7
Holdings 1506 Entreprises Ltd.—										
4321 Still Creek Drive, Burnaby .....										
	13	13	1	12	1	1	2	1	1	6
Ivanhoe Cambridge I Inc.										
4720 rue Kingsway, Burnaby .....										
	13	13	3	10	2	2	2	2	2	
SITQ—5 Place Ville-Marie, Montréal .....										
	21	21	5	16	2	2	2	2	2	6
160 rue Elgin, Portfolio Inc. ....										
	30	26	14	12	6	6				

11.12 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE  
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2011 et ultérieurs
					2006	2007	2008	2009	2010	
Standard Life Assurance Co.—										
280 rue Slater .....	51	46	7	39	5	5	5	5	5	14
2932 & 2936 Chemin Baseline, Ottawa..	28	11		11		1	1	1	1	7
333 rue Laurier .....	35	34	2	32	5	5	5	5	5	7
Orlando Corporation, Mississauga, Ont. ....	48	48	21	27	5	5	5	5	5	2
Commission de la capitale nationale—										
40 rue Elgin, Ottawa .....	28	19	8	11	2	2	2	2	2	1
1258898 Ontario Ltd.—400 rue Cumberland, Ottawa .....	35	27	12	15	3	3	3	3	3	
Société de Gestion Cogir Inc.—										
Brossard, Québec .....	66	66	19	47	7	7	7	7	7	12
Société en commandite Redbourne Brossard et Immeubles Régime XI .....	24	24	4	20	2	2	2	2	2	10
Fonds de Placement immobilier Cominar, 3400 Jean-Beraud, Laval .....	39	39	10	29	4	4	4	4	4	9
Bona Building & Management Co.—										
333-335 Chemin River, Ottawa .....	113	84	39	45	7	7	7	7	7	10
285 Chemin Coventry, Ottawa .....	79	39	15	24	3	3	3	3	3	9
295 Chemin Coventry, Ottawa .....	73	34	11	23	3	3	3	3	3	8
Kidinks Holdings Inc.—										
200 avenue Laurier, Ottawa .....	18	17	7	10	2	2	2	2	2	
Urbandale Corporation—										
100 rue Metcalfe, Ottawa .....	23	21	5	16	2	2	2	2	2	6
Capital City Shopping Centre, Tour Billings Bridge, Ottawa .....	44	42	13	29	4	4	4	4	4	9
O & Y Enterprise National—										
320 rue Queen, Ottawa .....	43	39	25	14	4	4	4	2		
O & Y Properties Inc.—										
330 rue Sparks, Ottawa .....	227	227	192	35	10	10	10	5		
3840743 Canada Inc.—										
975 boulevard St. Joseph, Gatineau .....	19	14	4	10	2	2	2	2	2	
Omers Realty Corporation—										
350/360 rue Albert, Ottawa .....	39	39	13	26	4	4	4	4	4	6
350 rue Albert, Ottawa .....	25	22	1	21	3	3	3	3	3	6
360 rue Albert, Ottawa .....	18	12		12		1	1	1	1	8
Canada Post Corporation—										
750 chemin Heron, Ottawa .....	19	19	7	12	2	2	2	2	2	2
Oxford MRC Inc. and 735832 Alberta Ltd- 800 rue Burrard, Vancouver .....	64	64	11	53	6	6	6	7	7	21
Lehndorff Consolidated—										
25 chemin Fitzgerald .....	30	25	7	18	4	4	4	4	2	
Bentall Real Estate Services—										
130 chemin Colonnade .....	25	22	4	18	2	2	2	2	2	8
103-106 Counter Street Corporation—										
Hamilton, Ont. ....	11	11	1	10	1	1	1	1	1	5
725844 Alberta Inc.—										
Centre Barclay, Calgary, Alb. ....	36	36	24	12	4	4	4			
Blue Capital Canada Real Estate Ltd. Partenariat—										
Toronto .....	16	16	3	13	2	2	2	2	2	3
Cadillac Fairview Corp. Ltd.—										
191 avenue Laurier Ouest .....	43	30	2	28	5	5	5	5	5	3
Great West Life, Compagnie d'Assurance-Vie et London Life, Compagnie d'Assurance-Vie—										
269 rue Laurier, Ottawa .....	196	168		168	6	11	11	11	11	118
255 rue Albert, Ottawa .....	27	27	2	25	2	2	2	2	2	15
Morguard Corporation et 3683249 Canada Inc.—										
350 rue Sparks, Ottawa .....	129	127	20	107	5	5	5	5	5	82

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES  
ET PASSIF ÉVENTUEL**

**TABLEAU 11.3**

**ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005—Suite**

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2011 et ultérieurs
					2006	2007	2008	2009	2010	
Morguard Corporation et 131 rue Queen Ltd— 131 rue Queen, Ottawa .....	145	145		145		4	7	7	7	120
Saskpen Propriétés Ltd— Centre Hamilton, Régina.....	14	14	4	10	2	2	2		2	2
WPBI Property Management Inc.— 800 La Gauchetière Montréal-Ouest .....	40	40	5	35	3	3	3	3	3	20
The Hi-Rise Group, Hamilton.....	182	182	21	161	12	12	12	12	12	101
Smithe Street Holdings— 858 rue Beatty, Vancouver .....	23	23	4	19	2	3	2	3	2	7
1550 Carling Inc .....	29	21	7	14	2	2	2	2	2	4
325843 B.C. Ltd— 1166 rue Pender Ouest, Vancouver.....	29	29	4	25	4	4	4	4	4	5
Étage lite/Projet Pilote Accenture Inc., Ottawa .....	24	24	10	14	12	2				
Exchange Tower Ltd., HRI Exchange Inc. and PFS Exchange Inc.—Toronto .....	58	58		58	6	8	8	8	8	20
GWL Realty Advisors Inc.— 840 rue Howe, Vancouver.....	34	34	1	33	3	3	3	3	4	17
Pensionfund Realty Ltd., Toronto .....	58	58	2	56	4	4	4	4	4	36
Les services de gestion Quantum Limitée— Ottawa .....	32	32	18	14	10	4				
Solliciteur général— Gendarmerie royale du Canada— Service de dépêche radiophonique— Manitoba Telecom Services Inc. (MTS)—Mobilité.....	60	60	37	23	6	6	6	5		
<b>Total partiel .....</b>	<b>3 474</b>	<b>3 234</b>	<b>779</b>	<b>2 455</b>	<b>229</b>	<b>233</b>	<b>228</b>	<b>216</b>	<b>192</b>	<b>1 357</b>
Sociétés d'État consolidées— Administration canadienne de la sûreté du transport aérien— Locaux à bureaux et équipement .....	25	25	3	22	3	3	3	3	3	7
Commission de la capitale nationale— Édifice Chalmers, 40, rue Elgin, Ottawa .....	183	183	55	128	6	6	6	6	7	97
VIA Rail Canada Inc.— La Gare Centrale—Montréal .....	49	49	33	16	4	4	4	4		
Union Station—Toronto .....	151	151	9	142	2	2	2	2	2	132
Entente de service en ligne IBM Canada Ltd.....	27	27		27	2	3	2	3	3	14
Société Radio- Canada— Bail de satellite (Télésat) .....	202	159	14	145	14	14	13	13	13	78
Gestion de la propriété et des installations—Profac.....	92	92	23	69	22	23	24			
Morguard Investments.....	138	138	5	133	6	6	6	6	6	103
Telus .....	15	15		15	2	3	3	3	3	1
Bell Canada .....	59	59	7	52	8	9	8	9	8	10
Socan .....	39	21	8	13	8	5				
Sirius Satellite Radio Inc.....	13	13		13	13					
Téléfilm Canada— Baux de bureaux .....	13	13		13	2	2	1	1	2	5
Centre de recherches pour le développement international— Pension Realty Limited— Locaux de bureaux et bail d'entretien ..	93	21	5	16	5	7	4			

**11.14 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES  
ET PASSIF ÉVENTUEL**

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE  
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2005—*Fin*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2006	2007	2008	2009	2010	2011 et ultérieurs
Conseil des Arts du Canada—										
Contrats de location-exploitation . . . . .	33	31	4	27	3	3	3	3	4	11
<i>Total partiel</i> . . . . .	<i>1 132</i>	<i>997</i>	<i>166</i>	<i>831</i>	<i>100</i>	<i>90</i>	<i>79</i>	<i>53</i>	<i>51</i>	<i>458</i>
<b>Total des contrats de location-exploitation . . . . .</b>	<b>4 606</b>	<b>4 231</b>	<b>945</b>	<b>3 286</b>	<b>329</b>	<b>323</b>	<b>307</b>	<b>269</b>	<b>243</b>	<b>1 815</b>
<b>Grand total . . . . .</b>	<b>109 294</b>	<b>105 228</b>	<b>46 360</b>	<b>58 868</b>	<b>9 756</b>	<b>6 734</b>	<b>5 399</b>	<b>4 928</b>	<b>3 597</b>	<b>28 454</b>

<sup>(1)</sup> Le montant divulgué sous «Coût total estimatif» est un total cumulatif de montants imputés aux crédits budgétaires depuis 1992, lorsque les particularités de cette obligation étaient initialement publiées dans les *Comptes publics du Canada*, plus l'obligation en cours à la fin de l'exercice.

<sup>(2)</sup> Ce montant est un total estimatif des obligations contractuelles en cours qui couvrent des périodes pouvant atteindre 35 ans.

<sup>(3)</sup> Les particularités de cette obligation, présentée à titre de continuité, ne seront pas présentées aux exercices ultérieurs étant donné qu'il est soit entièrement retiré ou que le solde de l'obligation est maintenant inférieur à 10 millions de dollars.

## Obligations contractuelles envers les organisations internationales

Le tableau 11.4 présente un sommaire des obligations contractuelles pour les organisations internationales selon qu'ils résultent de déboursés de fonds relatifs au capital-actions et aux prêts non budgétaires, ou aux prêts et avances budgétaires.

Les obligations contractuelles présentées dans ce tableau incluent les prêts et avances aux organisations internationales et

aux pays en développement, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Le capital futur appelé représente des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaire dans des organisations internationales. Les montants présentés au tableau 11.4 comme prêts et avances non versés et capital futur appelé excluent des effets à payer qui ont été émis et qui sont encore impayés au 31 mars 2005.

**TABLEAU 11.4**

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ENVERS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

(en millions de dollars)<sup>(1)</sup>

	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
<b>PRÊTS ET CAPITAL-ACTIONS NON BUDGÉTAIRES—</b>			
Banque africaine de développement.....		7	7
Banque européenne pour la reconstruction et le développement.....		15	15
Fonds monétaire international.....	84		84
Pays en développement—Compte du Canada.....	2 336		2 336
	<b>2 420</b>	<b>22</b>	<b>2 442</b>
<b>PRÊTS ET AVANCES BUDGÉTAIRES—</b>			
Banque africaine de développement.....			
Banque asiatique de développement.....	155		155
Fonds international pour le développement agricole.....	15		15
Fonds du Protocole de Montréal.....	6		6
Banque de développement des Caraïbes—Spécial.....			
Association internationale de développement.....	954		954
Fonds monétaire international <sup>(2)</sup> .....	7		7
Fonds pour l'environnement mondial (FEM).....	79		79
Pays en développement—Compte du Canada.....	15		15
	<b>1 231</b>		<b>1 231</b>
<b>Total.....</b>	<b>3 651</b>	<b>22</b>	<b>3 673</b>

<sup>(1)</sup> Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2005 (1 \$ US = 1,2096 \$ CAN; 1 DTS = 1,82750 \$ CAN).

<sup>(2)</sup> Le Canada a convenu de prêter 700 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance dont 648 millions de DTS ont été prêtés, et de subventionner le taux d'intérêt du prêt par l'entremise d'une subvention s'élevant approximativement à 190 millions de DTS, dont 186 millions de DTS ont été versés.

## Passif éventuel

Un passif éventuel signifie un passif potentiel qui peut se transformer en un passif réel advenant la réalisation d'un ou de plusieurs événements futurs. Un passif éventuel est comptabilisé en tant que passif réel lorsqu'il devient probable qu'un paiement sera effectué et que le montant de ce paiement peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif éventuel du gouvernement est classé selon cinq catégories; garanties, organisations internationales, sites contaminés, réclamations et causes en instance et imminentes et programmes d'assurance. De l'information additionnelle concernant chaque catégorie est fournie ci-dessous.

Vous trouverez plus de précisions concernant le passif éventuel des sociétés d'État consolidées au tableau 4.3—«Passif éventuel des sociétés d'État consolidées» à la section 4 de ce volume. Le détail concernant le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques n'est pas consolidé avec celui du gouvernement mais le détail de ces éventualités se trouve au tableau 9.8—«Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques» à la section 9 de ce volume.

## Garanties

Les garanties du gouvernement incluent :

- garanties sur emprunts par des sociétés d'État entreprises mandataires et autres entreprises publiques;
- garanties sur certains prêts consentis par des sociétés d'État entreprises mandataires;
- garanties collectives ou individuelles sur des prêts à certains individus et compagnies, obtenues du secteur privé;
- programmes d'assurance du gouvernement; et
- autres garanties explicites.

Les pertes provenant des garanties d'emprunts sont enregistrées dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué afin d'honorer une garantie et lorsque le montant de la perte anticipée peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le montant de la provision est déterminé tout en considérant la nature de la garantie du prêt, l'expérience de pertes et l'utilisation d'autres techniques d'évaluation. Les emprunts de sociétés d'État entreprises mandataires et autres entreprises publiques sont enregistrés comme passif pour la tranche qui n'est pas prévue être remboursée directement par ces sociétés.

Le tableau 11.5 présente les garanties en cours. Celles-ci sont résumées à la note 14 des états financiers du gouvernement à la section 2 de ce volume.

**TABLEAU 11.5**

### GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT AU 31 MARS 2005

	Limite autorisée (s'il y a lieu) <sup>(1)</sup>	Passif éventuel
	\$	\$
GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT—		
Emprunts par des sociétés d'État entreprises qui sont mandataires de Sa Majesté . . . . .		43 489 965 000 <sup>(2)</sup>
Emprunts effectués par des entités autres que des sociétés d'État entreprises		
De sociétés mandataires		
Prêts consentis aux Indiens par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour logement sur les réserves . . . . .	1 700 000 000 <sup>(3)</sup>	539 597 744
De sociétés non mandataires		
Programmes de garantie du gouvernement		
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i> . . . . .	10 781 963 150	321 845 948
Les prêts aux petites entreprises . . . . .	2 990 655 675	874 114 986
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et</i>		
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la</i> <i>commercialisation selon la formule coopérative</i> . . . . .	3 000 000 000	236 283 224
<i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i> . . . . .	1 900 000 000	330 626 825
Programme d'expansion des entreprises . . . . .	1 200 000 000	212 300
Prêts consentis aux Indiens par des prêteurs agréés pour logement sur les réserves . . . . .	<sup>(3)</sup>	766 976 910
Dettes encourues par des transporteurs aériens concernant l'achat des avions		
DHC7 et DHC8 de Havilland Aircraft of Canada, Limited . . . . .	927 400 000	185 391 375
Développement économique des Indiens . . . . .	60 000 000 <sup>(4)</sup>	1 077 701
Programmes économiques des Autochtones . . . . .		1 890 500
Time Air (1982) Ltd . . . . .	10 000 000	471 238

TABLEAU 11.5

GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT  
AU 31 MARS 2005—Fin

	Limite autorisée (s'il y a lieu) <sup>(1)</sup>	Passif éventuel
	\$	\$
Autres garanties explicites de prêts		
Prêts à la société NewGrade Energy Inc pour financer la construction d'une usine de valorisation du pétrole lourd .....	275 000 000	23 203 606 <sup>(5)</sup>
Programmes d'assurance du gouvernement		
Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement—Assurances et garanties connexes .....	13 000 000 000 <sup>(6)</sup>	1 344 841 255
Assurance en prévision des accidents aux installations nucléaires en vertu de la <i>Loi sur la responsabilité nucléaire</i> <sup>(7)</sup> .....	1 050 000 000	583 667 201
Autres garanties explicites		
Garanties en vertu de la <i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i> .....	1 900 000 000	258 665 183
Garanties en vertu du <i>Programme d'avance de crédit printanier</i> .....	1 500 000 000	24 483 332
Garantis aux détenteurs d'hypothèques assurés par la Société d'assurance d'hypothèques du Canada et la société GE Capital Mortgage Insurance Co. (Canada) .....		827 489 134
Garanties en vertu de l'article 19 de la <i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i> .....		5 377 642 000 <sup>(8)</sup>
Garanties en vertu de la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> .....		24 151 294
Total des garanties brutes .....	40 295 018 825	55 212 596 756
Moins : provision pour pertes .....		2 317 900 000
Risque net total en vertu des garanties .....		52 894 696 756

<sup>(1)</sup> Les limites autorisées indiquées dans l'état ci-dessus représentent le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisées par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans la législation, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à un moment donné.

<sup>(2)</sup> Pour des détails, voir le tableau 9.6 à la section 9 de ce volume.

<sup>(3)</sup> Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a autorisé une limite de 1,7 milliards de dollars par le Parlement (tel qu'indiqué ci-dessus), pour émettre des garanties sur des prêts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et autres prêteurs autorisés pour le logement, et pour émettre des garanties de prêts faites par Financement agricole Canada (FAC), pour fins d'entreprise agricole. Les montants de passif éventuel relatifs aux prêts garantis pour le logement sur les réserves incluent 540 millions pour la SCHL et 767 millions pour d'autres prêteurs autorisés.

<sup>(4)</sup> Le montant total maximum pouvant être déboursé à même le Trésor et/ou en circulation au passif éventuel de l'exercice en cours et d'exercices ultérieurs relativement aux garanties autorisées en vertu du crédit L53b est établi à 60 000 000 \$. Au 31 mars 2005, des montants cumulatifs en souffrance s'élevant à 28 millions ont été déboursés. Il existait également un passif éventuel en circulation au montant de 1 million laissant un solde de 31 millions disponible pour l'émission d'autres garanties.

<sup>(5)</sup> Si l'emprunteur manque à son obligation, le gouvernement du Canada serait responsable du versement, mais serait, à son tour, indemnisé par la province de la Saskatchewan.

<sup>(6)</sup> La *Loi sur l'expansion des exportations* précise que Exportation et développement Canada (EDC) peut conclure des contrats d'assurance, de réassurance, de garanties connexes, de financement et d'autres accords jusqu'à un maximum de 13 milliards de dollars, ce qui représente la limite autorisée. En total, EDC présente 7,6 milliards de dollars en circulation contre sa limite soit 1,4 milliards de dollars en passif éventuel, 3,7 milliards de dollars en financement, 1 milliard de dollars en prêts garantis non répartis et 2,4 milliards de dollars en obligations de prêts non répartis.

<sup>(7)</sup> Il n'existe aucune réclamation en vertu de la *Loi sur la responsabilité nucléaire* depuis sa mise en vigueur en 1970.

<sup>(8)</sup> Le gouvernement garantit le paiement du passif présent et futur, de l'endettement, ou d'autres obligations de la Commission canadienne du blé.

### Organisations internationales

Dans le cadre du passif éventuel, le capital sujet à appel représente la part des souscriptions du Canada qui n'a pas encore été appelée. Le capital sujet à appel est appelable de la part des banques extraterritoriales, dans le cas où elles ne puissent rencontrer leurs obligations.

Le tableau 11.6 présente le détail concernant le passif éventuel pour les organisations internationales et est résumé à la note 14 des états financiers.

TABLEAU 11.6

**ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
PASSIF ÉVENTUEL**  
(en millions de dollars)<sup>(1)</sup>

	Capital sujet à appel
<b>ACTIONS EN CAPITAL ET PRÊTS</b>	
<b>NON BUDGÉTAIRES—</b>	
Banque africaine de développement . . . . .	1 199
Banque asiatique de développement . . . . .	2 452
Banque de développement des Caraïbes . . . . .	59
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) . . . . .	6 131
Agence multilatérale de garantie des investissements . . . . .	55
Banque européenne pour la reconstruction et le développement . . . . .	741
Banque interaméricaine de développement . . . . .	4 677
<b>Total . . . . .</b>	<b>15 314</b>

<sup>(1)</sup> Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2005 (1 \$ US = 1,2096 \$ CAN; 1 DTS = 1.82750 \$ CAN).

**Sites contaminés**

Selon les meilleures estimations de la direction, un passif relatif aux coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés est comptabilisé lorsque la contamination survient, ou lorsque le gouvernement est informé de la contamination et qu'il a l'obligation, ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts. Au 31 mars 2005, le gouvernement a enregistré un passif de 2 874 millions de dollars (3 133 millions de dollars en 2004) pour environ 2 200 sites (2 400 sites en 2004).

Le gouvernement a estimé des coûts supplémentaires de décontamination de 2 440 millions de dollars (1 045 millions de dollars en 2004) qui ne sont pas inscrits puisqu'ils ne sont pas considérés comme étant probables à ce jour. L'augmentation du passif éventuel relatif aux sites contaminés est le résultat d'information additionnelle obtenue en 2004-2005 qui a permis d'estimer le passif potentiel de certains sites. Les efforts continus du gouvernement afin d'évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental additionnel suite à l'identification de nouveaux sites, aux changements dans les évaluations ou dans l'utilisation envisagée de sites existants. Ces passifs seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront décelés.

**Réclamations et causes en instance et imminentes**

On distingue des milliers de cas de réclamations et de causes en instance et imminentes contre le gouvernement. Le montant total réclamé provenant de ces actions, incluant un nombre où un montant est non spécifié, et leur dénouement ne peut être évalué.

Le gouvernement inscrit une provision pour ces cas identifiés comme étant vraisemblablement perdus et pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable. Tous les autres cas, excluant ceux déterminés comme étant insusceptibles d'être perdus, sont considérés comme passifs éventuels. Au 31 mars 2005, le passif éventuel découlant des réclamations et des causes en instance et imminentes a été estimé à environ 9 900 millions de dollars (9 500 millions de dollars en 2004). Cet estimé des pertes

possibles couvre seulement une portion de toutes les réclamations contre le gouvernement. L'éventualité totale reliée aux réclamations en instance est indéterminable. Certaines réclamations importantes et notables exclues de l'estimation des passifs éventuels sont décrites ci-dessous:

**Réclamation territoriale globale :** Il y a présentement 77 (78 en 2004) réclamations territoriales globales soit en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 3 700 millions de dollars (3 700 millions de dollars en 2004) estimé pour des réclamations qui ont progressées à un point où la quantification est possible. Les autres réclamations sont toujours aux premières étapes de négociation et elles ne peuvent pas encore être chiffrées.

**Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou d'un appel :** Au 31 mars 2005, un montant de 9 537 millions de dollars (7 615 millions de dollars en 2004) de cotisations fiscales faisant l'objet d'oppositions à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et un montant de 1 360 millions de dollars (986 millions de dollars en 2004) faisait l'objet d'appels devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada.

**Autre :** En septembre 1999, la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* ont été modifiées afin de permettre au gouvernement fédéral de prendre des mesures à l'égard des montants excédentaires contenus dans les comptes de pension et les caisses de retraite gouvernés par ces lois. La validation légale de ces textes législatifs a depuis été contestée en cours. Les résultats de ces poursuites et l'impact financier estimatif, qui pourrait être important, ne peut être déterminé à ce jour.

**Programmes d'assurance**

Un programme d'assurance est un programme par lequel un assuré, un tiers, verse des frais d'assurance qui sont alors crédités à un fonds d'assurance ou à une provision administrée par la société. Le montant à verser comme frais est basé sur le montant prévu nécessaire pour satisfaire à toutes les demandes futures d'indemnisation au titre du fonds d'assurance ou de la provision. Les programmes d'assurance administrés par des entreprises privées tels que l'assurance collective des employés, les régimes de soins dentaires, etc., sont exclus de cette définition. Présentement, trois sociétés d'État administrent des programmes d'assurance en tant que mandataires de Sa Majesté.

Les programmes d'assurance sont conçus de façon à opérer sur une base autosuffisante. Cependant, dans l'éventualité où les sociétés n'auraient pas les fonds suffisants, le gouvernement fournirait le financement requis. Le gouvernement s'attend à ce que les trois sociétés couvrent à la fois le coût des revendications courantes et le coût des revendications futures possibles.

Les renseignements présentés au tableau 11.7 n'ont pas été vérifiés puisque l'information est produite à partir d'états financiers intérimaires. Des renseignements financiers supplémentaires ayant trait à ces sociétés sont compris dans le «*Rapport annuel du Président du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et les autres sociétés en coparticipation du Canada*».

Au tableau 11.7, un signe moins «-» qui précède un montant présenté indique un déficit dans le fonds, un recouvrement ou un redressement des charges, ou une diminution ou perte au cours de l'exercice. Le tableau suivant est également résumé à la note 14 aux états financiers du gouvernement à la section 2 de ce volume.

**TABLEAU 11.7**

**SOMMAIRE DES PROGRAMMES D'ASSURANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES MANDATAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005**

(en millions de dollars)

	Société d'assurance-dépôts du Canada <sup>(1)</sup>		Société canadienne d'hypothèques et de logement <sup>(2)</sup>				Exportation et développement Canada <sup>(3)</sup>	
	2004-2005	2003-2004	Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garanties des titres hypothécaires		2004-2005	2003-2004
			2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004		
Assurance en vigueur à la date de déclaration . . . . .	375 563	375 563	247 140	234 891	84 544	64 879	11 869	12 877
Solde d'ouverture du Fonds/Provision . . . . .	680	539	2 425	1 768	130	98	(3)	(3)
Revenus pour la période—								
Primes et honoraires . . . . .	93	109	1 110	866	42	27	151	156
Revenu de placement . . . . .	34	35	407	364	13	10		
Autres revenus . . . . .		16	1	79	2	9		
Total des revenus . . . . .	127	160	1 518	1 309	57	46	151	156
Charges pour la période—								
Pertes sur ou provision pour indemnités . . . . .	-9	-8	41	165			100	124
Administration et impôt . . . . .	27	26	134	132	5	6		
Autres charges . . . . .	1	1	439	355	19	8	-37 <sup>(4)</sup>	-47 <sup>(4)</sup>
Total des charges . . . . .	19	19	614	652	24	14	63	77
Bénéfices nets ou pertes (-) nettes pour la période . . . . .	108	141	904	657	33	32	88	79
Solde de clôture du Fonds/Provision . . . . .	788	680	3 329	2 425	163	130	(3)	(3)
Montants nets des indemnités pour la période <sup>(5)</sup> . . . . .	14	1	153	172	*	*	39	24
Moyenne des montants nets des indemnités payées pour les cinq derniers exercices . . . . .			214	232	*	*	65	81

\* Sans objet.

<sup>(1)</sup> La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) fournit une assurance, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposant et par institution, sur les dépôts effectués auprès des banques et compagnies de prêts et de fiduciaires membres. La limite antérieure de 60 000 \$ a été majorée durant l'exercice. La Société est financée à même les primes versées par ses membres.

<sup>(2)</sup> La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) administre deux fonds : le Fonds d'assurance hypothécaire (FAH) et le Fonds de garanties de titres hypothécaires (FGTH). Le FAH procure de l'assurance moyennant des frais aux établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires à l'habitation canadienne. En plus d'établir un climat de confiance parmi les établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires, le Fonds facilite une offre appropriée de fonds hypothécaires en réduisant le risque aux prêteurs et en encourageant les opérations hypothécaires sur le marché secondaire, afin de rendre le logement plus accessible au Canadiens. Une étude actuarielle du FAH est réalisée au 30 septembre de chaque exercice. La Corporation détermine les conditions pour les réclamations et la portion non acquise des primes reçues au 31 décembre en utilisant des facteurs d'évaluation tenant compte des affaires nouvelles, des réclamations et des intérêts pour le dernier trimestre. Le FGTH soutient deux produits de la SCHL : les titres hypothécaires de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et les obligations hypothécaires du Canada. Le lancement du Programme des titres hypothécaires (TH) a eu lieu en 1987. En échange d'un droit de garantie que versent les établissements financiers, la SCHL et ultimement le gouvernement garantissent les paiements ponctuels de principal et d'intérêt aux investisseurs dans les TH qui participent à la formation d'un bloc de créances résidentielles assurées que l'établissement de crédit a transformées en investissements pouvant être vendus à des investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000\$. Le programme des obligations hypothécaires du Canada (OHC) est entré en vigueur en 2001. Selon les termes de ce Programme, les obligations sont émises par une fiducie à usage déterminé connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation, puis elles sont vendues aux investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000\$. Le revenu de ces obligations sert à l'achat de créances hypothécaires regroupées en LNH TH nouvellement émises. Les obligations hypothécaires du Canada de 57 800 millions de dollars émises par la Fiducie comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada et le paiement ponctuel de l'intérêt et du principal semestriels avec la garantie du gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL.

<sup>(3)</sup> Exportation et développement Canada fournit aux entreprises canadiennes une assurance sur les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Le programme d'assurance a été adéquat pour rencontrer le coût complet des réclamations à ce jour et est basé sur l'expérience des réclamations passées, pour rencontrer les réclamations futures. La Société ne maintient pas un fonds séparé pour son programme d'assurance et conséquemment le solde du fonds n'est pas disponible. La Société établit une provision pour les réclamations d'assurance fondée sur une analyse actuarielle des expériences de pertes nettes et des pertes possibles. Le solde de la provision s'élève à 564 millions de dollars (589 millions de dollars en 2004). Pour fins de comparaison, les montants ont été redressés pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(4)</sup> Les autres dépenses d'Exportation et développement Canada représentent des gains de change ou des pertes sur provision pour réclamations ainsi que dépenses de réclamations encourues.

<sup>(5)</sup> Se rapporte à l'écart entre les réclamations et les montants recouverts sur les ventes de biens connexes et d'autres recouvrements.

**11. 20 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL**

# SECTION 12

*COMPTES PUBLICS DU CANADA*  
2004-2005

**Index**

INDEX

A

Accord avec les provinces sur les immobilisations, 5.7, 5.8  
 Accord sur les zones spéciales et les autoroutes,  
     Agence de promotion économique du Canada atlantique,  
         9.27, 9.29  
 Accords d'échange, 2.17  
 Accords de paiements de transfert, 2.28  
     immobilisations, achats et contrats de location-  
     exploitation, 11.3  
 Achats de matériel de sécurité—Commission canadienne de sûreté  
 nucléaire, 6.41, 6.49  
 ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'OUTILLAGE,  
     *voir volume III, section 6*  
 ACQUISITION DE TERRAINS, BÂTIMENTS ET OUVRAGES,  
     *voir volume III, section 5*  
 Actifs confisqués, Fonds canadiens, 6.41, 6.49  
 Actifs et passifs—Situation financière des sociétés d'État  
     entreprises et autres entreprises publiques, 9.8  
 Actifs et passifs financiers, 2.19  
 Actifs financiers, 1.10, 2.6  
 ACTIFS NON FINANCIERS, 10  
 Actifs non financiers, 1.11, 1.14, 1.17, 2.6, 2.10, 10.2, 10.3  
     par catégorie, 10.2, 10.3  
 Activités d'investissement, 1.16, 2.8  
     en immobilisations, 1.16, 2.8  
 Activités de financement, 1.16, 2.8  
 Activités de fonctionnement, 1.16, 2.8  
 Administration du pont du port de Saint John, 9.31, 9.38  
 Administrations aéroportuaires canadiennes, 9.31, 9.38  
 Administrations provinciales et territoriales, 1.17, 9.2, 9.26  
 Agence de la consommation en matière financière du  
     Canada—Avances, 9.30, 9.33  
 Agence des douanes et du revenu du Canada,  
     dépôts de garantie, 6.32, 6.34  
 Agence multilatérale de garantie des investissements,  
     5.4, 9.22, 9.24  
 Aide au développement international, pays en développement,  
     9.17, 9.18  
 Aide financière aux Canadiens à l'étranger, 6.39, 6.45  
 Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de  
     crédits budgétaires, 4.9  
 Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises  
     publiques provenant de crédits budgétaires, 9.15  
 Allocations de droits de tirage spéciaux, 1.14, 1.18, 8.2, 8.3  
 Allocations de retraite des parlementaires, 6.18  
 Amendes pour le transport des marchandises dangereuses,  
     4.11, 4.14  
 Analyse automatisée de la qualité (AAQ)—Secteur  
     privé, 6.38, 6.44  
 Analyse de sensibilité du risque de change, Gestion du risque  
     lié aux devises et, 2.18  
 ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS, 1  
 Analyse des états financiers, 1.2  
     analyse, 1.3  
         déficit accumulé, 1.8  
         revenus budgétaires, 1.4  
         risques et incertitudes, 1.11  
         solde budgétaire, le, 1.3  
         total des charges, 1.5  
     glossaire, 1.19  
     introduction, 1.2  
         faits saillants financiers de 2004-2005, 1.3

A—Fin

Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les  
 provinces, 9.26, 9.27, 9.28  
 Association internationale de développement, 5.4, 9.23, 9.25  
 Association récréative de la fonction publique d'Ottawa,  
     9.30, 9.33  
 Associations et organismes internationaux, 9.23, 9.25  
 Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice,  
     *voir volume II, section 1*  
 Autorisations accordées par des lois autres que les lois de  
     crédits, *voir volume II, section 1*  
 Autorisations disponibles des exercices antérieurs, *voir volume II,*  
     *section 1*  
 Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de  
     l'exercice, *voir volume II, section 1*  
 Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de  
     biens excédentaires de l'État, *voir volume II, section 1*  
 Autre encaisse—Sociétés d'État consolidées, 7.2  
 Autres avantages futurs des employés et anciens combattants,  
     1.14, 1.17, 2.6, 2.10, 2.20, 6.2, 6.28  
     régimes de retraite du secteur public et, 2.20  
     régimes de retraite et, 2.10  
 Autres charges de programmes, 1.13, 3.2, 3.7, 3.8, 3.11  
     par portefeuille ministériel, 2.13  
 Autres comptes à fins déterminées, 6.2, 6.38  
     consolidés, 4.11, 4.13  
 Autres créditeurs et charges à payer, 5.3, 5.6  
 Autres débiteurs, 1.14, 1.17, 2.6, 2.25, 7.2, 7.4  
 Autres dettes en souffrance—  
     Société canadienne des paris sportifs, 6.39, 6.46  
 Autres frais et droits, 3.5  
 AUTRES INFORMATIONS DIVERSES, *voir volume III,*  
     *section 12*  
 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À L'ENSEMBLE DU  
     GOUVERNEMENT, *voir volume III, section 11*  
 Autres paliers de gouvernement, 2.5, 2.13  
 Autres passifs, 1.14, 1.17, 2.6, 6.2  
 Autres prêts, placements et avances, 1.14, 1.17, 2.6, 9.2, 9.30  
     autres ministères—Divers, 9.31, 9.39  
 Autres revenus, 3.5  
     de programmes, 3.5  
 Autres revenus d'impôt sur le revenu, 1.13, 2.5, 3.3  
 Autres taxes et droits, 2.5, 3.3  
 Autres taxes et droits d'accise, 2.5, 3.3, 3.4

B

Banque africaine de développement, 5.4, 9.22, 9.23, 9.24  
 Banque asiatique de développement, 5.4, 9.22, 9.23, 9.24  
 Banque Commerciale du Canada, 9.30, 9.33  
 Banque de développement des Caraïbes, 5.4, 9.22, 9.23, 9.24  
 Banque européenne pour la reconstruction et le développement,  
     5.4, 9.22, 9.24  
 Banque interaméricaine de développement, 5.4, 9.22, 9.25  
     Fonds des opérations spéciales de la, 5.4  
 Banque internationale pour la reconstruction et le  
     développement, 9.23  
     (Banque mondiale), 5.4, 9.22, 9.24  
 Bibliothèque et Archives Canada,  
     Compte spécial de fonctionnement, 5.7, 5.8, 6.38, 6.44  
     Dons, 6.39, 6.45  
 Biens culturels, 9.30, 9.32  
 Biens monétaires saisis, 6.33, 6.36

**B—Fin**

- Biens saisis,
  - Compte de fonds de roulement, 9.31, 9.38
  - Encaisse, 6.33, 6.36
- Biens sous contrats de location-acquisition, 10.6
  - par catégories principales, 10.6
- Billets du Canada, 6.2, 6.8
- Bons du Canada, 6.2, 6.8
- Bons du Trésor, 1.14, 1.18, 6.2, 6.5
  - en adjudication, rendement moyen des, 6.10
- Bourses scolaires, 6.33, 6.37

**C**

- Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires, 4.10, 4.13
- Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—Avances, 9.31, 9.39
- Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), 6.68
- Caisse de pension des personnes à charge, 6.38, 6.43
- Caisse de réassurance-récolte, 4.10, 4.12
- Caisse du fonds pour l'environnement mondial, 5.4, 9.23
- Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.33, 6.37
- Caisse supplémentaire d'assurance-santé, 4.10, 4.12
- Canadair—Retenues *voir* Retenues—Privatisation
- Carte de crédit—Fonds pour projets spéciaux, 6.41, 6.49
- Cautionnement pour frais,
  - Cour suprême du Canada, 6.32, 6.35
  - Service administratif des tribunaux judiciaires (Cour canadienne de l'impôt), 6.32, 6.35
- Cautionnement Syndic—Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.32, 6.35
- Cautionnements des candidats et des comités—Élections et référendums, 6.33, 6.35
- Cédule des paiements minimums, 11.2
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail,
  - Libéralités, 5.7, 5.9
- Centre canadien de gestion, *voir* École de la fonction publique du Canada
- Centre de services aux entreprises Canada/Provinces, 6.40, 6.47
- Centres de services agricoles, 9.27, 9.29
- Certains paiements de transfert par province, 3.9
- Charges, 1.7, 1.13, 2.5, 2.9, 2.12, 2.13, 3.2, 3.7
  - comparaison des données réelles à celles des prévisions du budget de mars 2004, 1.8
  - des sociétés d'État, 2.5, 3.7
  - externes par catégorie, 3.7
  - opérations importantes, 2.14
  - par article, 3.11
  - par type de ressources utilisées pour le fonctionnement, 2.14
  - total des, 1.5
- Charges de programmes, autres, 2.5
- Charges payées d'avance, 1.14, 1.17, 2.6, 10.2
  - variations dues aux, 1.15, 2.7
- Chèques en circulation, 7.2
- Chèques et mandats en circulation, 7.2
- Chèques sur comptes d'avance fixe, 7.2
- Classement chronologique des autres débiteurs, 7.4
- Classement chronologique des impôts à recevoir, 7.3
- Code canadien du travail—
  - Appels sur recouvrement de salaire, 6.32, 6.34
  - Autres, 6.32, 6.34
- Commission canadienne de sûreté nucléaire—
  - Achats de matériel de sécurité, 6.41, 6.49

**C—Suite**

- Commission canadienne du lait, 9.4, 9.5
  - Compte de la, 6.32, 6.34
- Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon, Opérations de la, 6.32, 6.35
- Commission des champs de bataille nationaux, Fonds de fiducie, 4.11, 4.13
- Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, 9.31, 9.38
- Commissions non amorties des obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada, 5.13
- Commissions provinciales des accidents du travail, 9.30, 9.35
- Comparaison des charges à celles du plan budgétaire de mars 2004, 1.7
- Comparaison des charges par rapport à 2003-2004, 1.6
- Comparaison des revenus à ceux de 2003-2004, 1.4
- Comparaison des revenus à ceux du plan budgétaire de mars 2004, 1.5
- Comparaison sur dix exercices d'informations financières, 1.13
- Comptabilisation des charges, 3.7
- Comptabilisation des revenus, 3.2
- Compte d'allocations de retraite des parlementaires, 6.19, 6.20, 6.24
- Compte d'amende additionnelle pour poisson, 4.11, 4.14
- Compte d'assurance du service civil, 6.38, 6.42
- Compte d'assurance-emploi, 4.10, 4.12, 4.15
  - opérations du, 4.13
- Compte d'attente,
  - normes du travail, 6.39, 6.46
  - pour fonds appartenant aux Indiens, 6.40, 6.47
- Compte d'avances—Téléfilm Canada, 6.38, 6.44
- Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement, 4.10, 4.12
- Compte de convention de retraite des parlementaires, 6.19, 6.20, 6.24
- Compte de dépôts des justes salaires, 6.32, 6.34
- Compte de fiducie de Mackenzie King, 4.11, 4.14, 5.8, 5.10
- Compte de la caisse de retraite,
  - de la fonction publique, 6.19, 6.21
  - de la Gendarmerie royale du Canada, 6.19, 6.23
  - des Forces canadiennes, 6.19, 6.22
- Compte de la Commission canadienne du lait, 6.32, 6.34
- Compte de la Fondation du Canada, 6.39, 6.45
- Compte de pension de retraite,
  - de la fonction publique, 6.19, 6.20, 6.21
  - de la Gendarmerie royale du Canada, 6.19, 6.20, 6.23
  - des Forces canadiennes, 6.19, 6.20, 6.22
- Compte de pension pour les agents des rentes, 6.38, 6.43
- Compte de prestations de décès,
  - de la fonction publique, 6.38, 6.43
  - de la force régulière, 6.38, 6.42
- Compte de prestations de retraite supplémentaires, 6.19, 6.20, 6.26
- Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire, 4.10, 4.13.
- Compte de réévaluation des accords d'échange de devises, 5.3, 5.6
- Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland, 4.11, 4.13
- Compte de stabilisation du revenu net, *voir* Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
- Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, 1.17, 5.3, 5.5, 5.6
- Compte des nouveaux parcs et sites historiques, 4.11, 4.13
- Compte des régimes compensatoires (RC), 6.19, 6.20, 6.25
- Compte des rentes sur l'État, 6.2, 6.31, 6.64

C—Suite

Compte du fonds de pension de retraite,  
de la fonction publique, 6.20  
de la Gendarmerie royale du Canada, 6.20  
des Forces canadiennes, 6.20

Compte du fonds des changes, 8.4

Compte du produit de l'aliénation des biens saisis, 4.11, 4.14

Compte du Régime de pensions du Canada, 6.2

Compte néo-écossais des recettes extracôtières, 6.41, 6.49

Compte pour Indiens mineurs administré par agent, 6.32, 6.35

Compte spécial de fonctionnement—  
Bibliothèque et Archives Canada, 5.7, 5.9, 6.38, 6.44

Compte spécial du Service administratif des tribunaux judiciaires  
(Cour fédérale et Cour d'appel fédérale), 6.40, 6.48

Compte terre-neuvien des recettes extracôtières, 6.41, 6.48

Comptes à fins déterminées—Autres revenus reportés, 5.7

Comptes à fins déterminées consolidés, 3.10, 4.10  
autres, 4.11, 4.13

COMPTE CONSOLIDÉS, 4

Comptes consolidés, 3.6

Comptes d'assurance, 4.10, 4.12  
et de prestations de décès, 6.38

Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts  
autorisés, 9.30, 9.32

Comptes d'épargne des Indiens, 6.33, 6.37

COMPTE D'OPÉRATIONS DE CHANGE, 8

Comptes d'opérations de change, 1.14, 2.6, 2.10, 2.25, 8.2  
variations des, 1.16, 2.8

Comptes de dépôt, 6.32

Comptes de dépôt et en fiducie, 6.2, 6.32, 6.33, 6.34

Comptes de dons et de legs, 5.7

Comptes de pension, 6.38

Comptes de pension de retraite, 6.2, 6.19

Comptes de stabilisation des produits agricoles, 4.10, 4.12

Comptes de succession des Indiens, 6.33, 6.37

Comptes en fiducie, 6.33

Comptes gérés, 6.34, 6.37

Comptes pour dommages environnementaux, 4.11, 4.13

Comptes spéciaux—Article 63 de la *Loi sur les Indiens*, 6.32, 6.35

Comptes spéciaux des Indiens, 6.40, 6.47

Conseil de recherches en sciences humaines—  
Fonds de fiducie, 5.7, 5.9  
Fonds pour les boursiers de la Reine, 5.8, 5.10

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie,  
Fonds de fiducie, 5.7, 5.9, 6.40, 6.48

Conseil des Premières Nations du Yukon—Anciens, 9.31, 9.35

Conseil national de recherches du Canada, Fonds de  
fiducie, 5.7, 5.9

Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples,  
9.30, 9.32

Contrats de location-acquisition, 6.14

Contrats de location-exploitation, 2.28

Contributions remboursables sans condition, 9.30, 9.32

Conventions comptables, sommaire des principales, 2.9

Conversion des devises, 2.11

Corporation de développement des investissements du Canada,  
Retenues—Privatisation, 6.32, 6.34

Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent,  
9.31, 9.39

Cotisation de sécurité sociale pour passagers aériens, 3.3

Cotisations d'assurance-emploi, 1.13, 2.5, 3.2, 3.4

Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou  
d'un appel, 2.29

Coûts des opérations du gouvernement, 3.8

C—Fin

Créditeurs, 5.3  
et charges à payer, 1.10, 1.14, 2.6, 5.2, 5.3  
par catégorie, 5.2

CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER, 5

D

Débiteurs des sociétés d'État consolidées, 7.4

Déclassement des installations nucléaires d'Énergie atomique  
du Canada limitée, 5.12

Déficit accumulé, 1.8, 1.14, 2.5, 2.6, 2.15  
à la fin de l'exercice, 1.13, 2.5, 3.2  
au début de l'exercice, 1.13, 2.5, 3.2  
état détaillé des résultats et du, 1.13

Dépenses en vertu d'autorisations législatives, 3.11, 3.12

Dépenses ministérielles par article courant, *voir volume II, section 1*

Dépenses ministérielles par catégorie, *voir volume II, section 1*

Dépôt aux comptes de banques spéciaux, 6.32

Dépôt/débours—Commission des accidents du travail, 6.38, 6.44

Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires, 6.41, 6.49

Dépôts de garantie,  
Affaires indiennes et du Nord canadien, 6.32, 6.35  
pétrole et gaz, 6.32, 6.35  
ressources des réserves, 6.32, 6.35  
Agence des douanes et du revenu du Canada, 6.32, 6.34  
Agence des services frontaliers du Canada, 6.32, 6.36  
Ressources naturelles, pétrole et gaz, 6.33, 6.35

Dépôts de garantie d'entrepreneurs, 6.33, 6.35

Dépôts de garantie générale, 6.33, 6.36

Dépôts pour projet—Statistique Canada, 6.40, 6.48

Dépôts pour projets divers,  
Agence Parcs Canada, 6.39, 6.45  
Environnement, 6.39, 6.45  
Patrimoine canadien, 6.38, 6.44  
Pêches et Océans, 6.39, 6.45

Dépôts sur aliénations et locations, 6.33, 6.36

Dépôts temporaires reçus des importateurs, 6.33, 6.36

Détail des autres charges de programmes des autres porte-  
feuilles ministériels, *voir volume II, section 1*

Détail des autres paiements de transfert, *voir volume II, section 1*

Détail des montants disponibles pour être dépensés, *voir la section ministérielle appropriée du volume II*

Détail des obligations relatives à des contrats de location-  
acquisition, 6.14

Dettes échues, 5.13

Dettes nettes, 1.10, 1.14, 2.6  
à la fin de l'exercice, 1.15, 2.7  
au début de l'exercice, 1.15, 2.7  
diminution (-) ou augmentation nette de la , 1.15, 2.7  
variation de la , 1.15, 2.7

Dettes non échues, 1.14, 2.6, 2.15, 3.10, 6.2, 6.3  
à payer en devises, 1.18, 6.2, 6.4  
à payer en monnaie canadienne, 1.18, 6.2, 6.4  
au 31 mars, de 2001 à 2005, et taux d'intérêt moyen  
en vigueur, 6.10  
et autres instruments financiers, 2.15

DETTE PORTANT INTÉRÊT, 6

Dettes portant intérêt, 1.8, 1.14, 2.6, 6.2  
par catégorie, 6.3

Dettes publiques—Frais de la, 1.13, 2.5, 2.13, 3.2, 3.7,  
3.10, 3.11, 3.12

Diverses avances à justifier, 9.30, 9.32  
caisse à montant fixe et avances permanentes, 9.30, 9.32

**D—Fin**

- Diverses taxes et droits d'accise, 3.3
- Dividendes non réclamés et avoirs non répartis,
  - Loi canadienne sur les sociétés par actions, 6.40, 6.48
  - Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.40, 6.48
  - Loi sur les liquidations, 6.40, 6.48
- Dons aux fins de recherches, 5.7, 5.9
- Dons désignés, 5.7, 5.9
- Dotations pour la recherche en santé, 5.8, 5.10
- Dotations, 4.11, 4.14
- Dotations pour la recherche en santé—Instituts de recherche en santé du Canada, 4.11, 4.14
- Douanes et accise, 5.11
- Dragage de la voie maritime du Saint-Laurent, 5.7, 5.9
- Droits d'accise, 3.3
- Droits de douane,
  - à l'importation, 1.13, 2.5, 3.3, 3.4
  - à recevoir, 7.3
- Droits de tirage spéciaux, Allocations de, 1.14, 1.18, 8.2, 8.3
- Droits et privilèges, 3.5
- Droits et taxe d'accise à recevoir, 7.3
- Dû au Régime de pensions du Canada,
  - 1.14, 1.17, 2.6, 2.24, 6.2, 6.30

**E**

- Échéance de la dette du gouvernement, 6.11
- Échéances des obligations relatives à des contrats de location-acquisition, 6.16
- Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.13
- École de la fonction publique du Canada, dons, 5.8, 5.10
- Effets à payer aux organisations internationales, 5.3, 5.4
- Élections et référendums—Cautionnements des candidats et des comités, 6.33, 6.35
- Employés affectés à l'étranger, 9.30, 9.32
- Emprunts des sociétés d'État, provision pour, 5.14
- Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.12
- Emprunts en devises,
  - émissions d', 1.16, 2.8
  - remboursements d', 1.16, 2.8
- Emprunts en monnaie canadienne,
  - émissions d', 1.16, 2.8
  - remboursements d', 1.16, 2.8
- Encaisse, 1.14, 2.6, 7.2
  - à la fin de l'exercice, 1.16, 1.18, 2.8
  - au début de l'exercice, 1.16, 2.8
  - augmentation nette de l', 2.8
  - augmentation ou diminution (-) de l', 1.16
  - éléments n'affectant pas l', 1.16, 2.8
  - et débiteurs, 2.6, 7.2
  - utilisée pour les intérêts, 2.8
- ENCAISSE ET DÉBITEURS, 7
- Encaisse et débiteurs, 1.14, 2.6, 3.6, 7.2
- Énoncé de responsabilité, 2.3
- Ensembles d'habitation des Forces canadiennes, 9.31, 9.37
- Entente-cadre sur le plan de développement, 9.26, 9.29
- Entente de parrainage—Contributions, 5.7, 5.10
- Entente fédérale/provinciale—Compte d'avances, 6.38, 6.44
- Ententes de projets conjoints et à frais partagés, recherches, 6.40, 6.47
- Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés, 6.39, 6.45

**E—Fin**

- Ententes relatives aux frais partagés,
  - Affaires étrangères et Commerce international, Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne, 6.39, 6.46
  - Agence canadienne d'inspection des aliments, 6.38, 6.44
  - Agriculture et Agroalimentaire, recherches, 5.7, 5.8
  - Anciens Combattants, 6.41, 6.49
  - Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, 6.39, 6.46
  - Ressources naturelles, recherches, 6.41, 6.49
  - Transports, recherche et développement sur le transport, 5.8, 5.10
- Entreprises Petro-Canada Inc—Actions non réclamées, 6.40, 6.47
- Escomptes et primes non amortis des obligations négociables, 5.13
- Escomptes non amortis des,
  - bons du Canada, 5.13
  - bons du Trésor, 5.13
- Espèces en voie de disparition—Dons, 5.7, 5.9
- Essence—Taxe d'accise, 3.3
- Essence d'aviation et combustible diesel—Taxe d'accise, 3.3
- État de la situation financière, 1.8, 2.6
- État de la variation de la dette nette, 1.15, 2.7
- État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté, 6.12
- État des flux de trésorerie, 1.16, 2.8
- État des résultats et du déficit accumulé, 2.5
- État des revenus et charges, voir *volume II, section 1*
- État détaillé de la situation financière, 1.14
- État détaillé des opérations,
  - de change, de la dette non échue et des opérations en espèces, 1.18
  - non budgétaires et des actifs non financiers, 1.17
- État détaillé des résultats et du déficit accumulé, 1.13
- États financiers cumulés sommaires par secteur des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.7
- ÉTATS FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, voir *volume III, section 2*
- ÉTATS FINANCIERS DES FONDS RENOUVELABLES, voir *volume III, section 1*
- ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA ET RAPPORT ET OBSERVATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE, 2
- États financiers sommaires des sociétés d'État, consolidées, 4.3
  - entreprises et autres entreprises publiques, 9.6
- Étude de l'environnement, Fonds pour l',
  - Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14
  - Ressources naturelles, 4.11, 4.14
- Eurobillets à moyen terme, 6.2, 6.9
- Évaluations actuarielles, 6.18
- Excédent annuel, 2.5, 2.7, 2.8
- Excédent de l'exercice, 3.2
- Excédent ou déficit (-) annuel, 1.13, 1.15, 1.16
- Expansion du commerce d'exportation, 9.17, 9.20, 9.30, 9.33

**F**

- Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, 9.23, 9.25
- Faits saillants financiers de 2004-2005, 1.2, 1.3
- Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN), 5.8, 5.9
- Fiducies de sociétés d'État—Dons, 6.41, 6.49
- Financement agricole Canada, 1.17
- Financement direct aux étudiants, voir *Programme canadien de prêts aux étudiants*
- Flux de trésorerie, 1.11
  - état des, 1.16
- Fondation de la Gendarmerie royale du Canada, 5.8, 5.10

**F—Fin**

Fonds africain de développement, 5.4, 9.23  
 Fonds asiatique de développement, 5.4, 9.23  
 Fonds canadien d'action contre les mines, 5.7, 5.9  
 Fonds d'assurance,  
     des anciens combattants, 6.38, 6.43  
     des soldats de retour, 6.38, 6.43  
 Fonds d'investissement pour les projets d'hiver, 9.26, 9.27, 9.29  
 Fonds de compensation des Indiens, 6.40, 6.47  
 Fonds de fiducie,  
     Commission des champs de bataille nationaux, 4.11, 4.13  
     Conseil de recherches en sciences humaines, 5.7, 5.9  
     Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie,  
         5.7, 5.9, 6.40, 6.48  
     Conseil national de recherches du Canada, 5.7, 5.9  
     de l'administration et du bien-être—Anciens Combattants,  
         6.34, 6.37  
     des détenus, 6.33, 6.37  
 Fonds de garantie de l'immigration, 6.33, 6.36  
 Fonds de H.L. Holmes, 4.11, 4.14, 5.8, 5.10, 9.31, 9.37  
 Fonds de prêts aux Inuit, 9.31, 9.36  
 Fonds de réclamations,  
     à l'étranger, 6.39, 6.45  
     de guerre—Seconde Guerre mondiale, 6.39, 6.45  
 Fonds de redressement Pacific Rim, 5.7, 5.9  
 Fonds de réserve pour abandon, Société de gestion  
     Canada Hibernia, 6.32, 6.34  
 Fonds de successions, 6.34, 6.37  
 Fonds des bandes indiennes, 6.33, 6.36  
     actions et certificats, 6.40, 6.47  
     comptes de capital, 6.33, 6.36  
     comptes de recettes, 6.33, 6.36  
 Fonds des écoles publiques—Ontario et Québec, 6.39, 6.45  
 Fonds détenus par les percepteurs et en transit, 7.2  
 Fonds du développement économique des Indiens, 9.31, 9.35  
 Fonds du Protocole de Montréal, 5.4, 9.23  
 Fonds en banque, 7.2  
     dépôts en monnaie canadienne, 7.2  
     dépôts spéciaux, 7.2  
     devises, 7.2  
 Fonds en transit, 7.2  
 Fonds international pour le développement agricole, 5.4, 9.23  
 Fonds monétaire international, 9.23  
     allocations de droits de tirage spéciaux, 1.14, 1.18  
     effets à payer, 1.14, 1.18, 8.2, 8.3  
     Facilité pour la réduction de la pauvreté et  
         la croissance, 9.23, 9.25  
     souscriptions, 1.14, 1.18, 8.2, 8.3  
 Fonds n'appartenant pas aux Indiens, 6.40, 6.47  
 Fonds pour l'environnement mondial, 9.23, 9.25  
 Fonds pour l'étude de l'environnement,  
     Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14  
     Ressources naturelles, 4.11, 4.14  
 Fonds pour les boursiers de la Reine, 4.11, 4.14, 5.8, 5.10  
 Fonds provenant d'organisations non gouvernementales,  
     Affaires étrangères et Commerce international  
         (Affaires étrangères), 6.39, 6.45  
     Affaires étrangères et Commerce international  
         (Commerce international), 6.39, 6.46  
 FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE, voir volume III, section 8  
 Frais de la dette publique, 1.13, 2.5, 2.13, 3.2, 3.7, 3.10, 3.11, 3.12  
 Frais de licence du Spectre et autres frais, 5.7, 5.8  
 Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté, 5.7, 5.8  
 Frais et droits, autres, 3.5

**G**

Gain sur cession de placements, 1.16, 2.8  
 Garanties, 11.14  
     par le gouvernement, 11.17  
 Garanties accordées par le gouvernement, passif éventuel, 2.28, 2.29  
 Gendarmerie royale du Canada—  
     Caisse de pension (personnes à charge), 6.68  
     Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.33, 6.37  
     Compte du fonds de pension de retraite de la, 6.20  
     Entente de parrainage—Contributions, 5.8, 5.10  
     Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN), 5.8, 5.9  
     Fondation de la Gendarmerie royale du Canada, 5.8, 5.10  
 Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du  
     risque de change, 2.18  
 Glossaire, 1.19  
 Gouvernements étrangers, 6.40, 6.48  
 Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement,  
     1.17, 9.2, 9.17  
     et les organisations internationales, 1.14, 1.17, 2.6, 9.2, 9.22

**H**

Hibernia, Société de gestion Canada, Fonds de réserve pour  
 abandon , 6.32, 6.34

**I**

Immobilisations, achats et contrats de location-exploitation,  
 accords de paiements de transfert, 11.3  
 Immobilisations corporelles, 1.14, 1.17, 2.6, 2.27, 10.4  
 acquisitions d', 1.15, 1.16, 2.7, 2.8  
 amortissement des, 1.15, 1.16, 2.7, 2.8  
 nettes, 10.2  
 par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde  
     de biens, 10.4  
 perte sur cession d', 2.7, 2.8  
 perte (-) ou gain sur cession d', 1.15  
 perte ou gain (-) sur cession d', 1.16  
 produits de cession d', 1.15, 1.16, 2.7, 2.8  
 variations dues aux, 1.15, 2.7  
 Impôt sur le revenu,  
     autres revenus d', 1.13, 2.5, 3.3  
     des particuliers, 1.13, 2.5, 3.3  
     des particuliers et des non-résidents, 5.11  
     des sociétés, 1.13, 2.5, 3.3, 5.11  
 Impôt sur le revenu à recevoir, 7.3  
     employeurs, 7.3  
     non-résidents, 7.3  
     particuliers, 7.3  
     sociétés, 7.3  
 Impôts à payer, 1.14, 1.17, 2.6, 5.2, 5.11  
 Impôts à recevoir, 1.14, 1.17, 2.6, 2.25, 7.2, 7.3  
 Impôts à recevoir et autres débiteurs, 2.25  
 Indemnisation des accidents de travail, 6.28, 6.29  
 Indemnités de cessation d'emploi, 6.28, 6.29  
 Industries de fabrication, de transformation et de services au  
     Canada, 9.31, 9.37  
 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES EXIGÉES PAR LA  
     LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES,  
     voir volume III, section 3  
 Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois,  
     6.41, 6.49  
 Installation d'un équipement de surveillance spécialisé, 6.41, 6.49  
 Institutions financières internationales, 5.4, 9.23, 9.25

**I —Fin**

Instituts de recherche en santé du Canada,  
     Dons aux fins de recherche, 5.7, 5.9  
     Dotation pour la recherche en santé, 5.8, 5.10  
 Instruments financiers dérivés, 2.17, 2.20  
 Intérêt payé au gouvernement, 9.5  
 Intérêts,  
     courus, 5.13  
     échus, 5.13  
 Intérêts et dette échue, 1.14, 2.6, 5.2, 5.13  
 Intérêts provenant des comptes de dotations, 5.8  
 Investissement, activités d', 1.16

**L**

Libéralités, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail,  
     5.7, 5.9  
 Libérés conditionnels, 9.31, 9.38  
 Liquidation—Compagnie d'assurances, 6.38, 6.42  
 Location et utilisation de biens publics, 3.5  
*Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni—*  
     *Principal reporté*, 9.18  
 Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 6.20  
 Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale  
     du Canada, 6.20  
 Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de  
     l'Atlantique, 9.26, 9.27, 9.29  
 Loi sur les juges, 6.20  
 Lower Churchill Development Corporation Limited, 9.16, 9.17

**M**

Méthode de comptabilité, 2.9  
 Missions à l'étranger, 9.30, 9.32

**N**

Nordion International Inc, 9.31, 9.38  
 North Portage Development Corporation, 9.16, 9.17  
 Notes aux états financiers du gouvernement du Canada, 2.9

**O**

Objectifs des programmes et description des secteurs d'activité,  
     *voir la section ministérielle appropriée du volume II*  
 Obligation relative à des contrats de location-  
     acquisition, 1.18, 2.18, 6.2, 6.13  
 Obligations à prime du Canada, 6.6  
 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL, 11  
 Obligations contractuelles et passif éventuel, 11.2  
 Obligations contractuelles, 2.28, 11.2  
     cédule des paiements minimums, 11.2  
     des sociétés d'État entreprises et autres entreprises  
         publiques, 9.14  
     envers les organisations internationales, 11.16  
     et passif éventuel, 2.6  
 Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement  
     du Canada, 1.18, 6.2, 6.6  
 Obligations d'épargne du Canada, 6.6  
 Obligations et billets non négociables, 1.14, 1.18, 6.2, 6.7  
 Obligations négociables, 1.14, 1.18, 6.2, 6.3, 6.4  
     à payer en devises, 6.2, 6.4  
     à payer en monnaie canadienne, 6.2, 6.4  
 Obligations relatives à des contrats de location-acquisition, 1.14  
     détail des, 6.14  
     échéance des, 6.16  
 Observations de la vérificatrice générale, 2.30

**O—Fin**

Office du développement municipal et des prêts aux municipalités,  
     9.26, 9.27, 9.28  
 Opérations de change, 1.18  
     comptes d', 2.25  
 Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field,  
     Colombie-Britannique et au Yukon, 6.32, 6.35  
 Opérations de la dette non échue, 1.18  
 Opérations du Compte d'assurance-emploi, 4.13  
 Option d'achat d'actions d'une société, 9.31, 9.37  
 Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN),  
     dommages-intérêts—Sommes recouvrables, 9.17, 9.21  
     projets d'infrastructure, 6.40, 6.48  
 Organisation mondiale de la santé, 6.39, 6.46  
 Organisation panaméricaine de la santé, 6.39, 6.46  
 Organisations internationales, 1.17, 2.29, 9.2, 9.22, 9.23, 11.18, 11.19  
     obligations contractuelles envers les, 11.16  
 Organismes non gouvernementaux, 6.40, 6.48  
 OTAN *voir Organisation du traité de l'Atlantique Nord*

**P**

Paiements d'incitation à l'expansion des marchés—  
     Alberta, 6.41, 6.48  
 PAIEMENTS DE RÉCLAMATIONS CONTRE L'ÉTAT,  
 PAIEMENTS À TITRE GRACIEUX ET MONTANTS  
 ADJUGÉS PAR UNE COUR, *voir volume III, section 9*  
 Paiements de transfert, 1.13, 2.5, 3.2, 3.7, 3.8, 3.11  
     autres, 1.13, 2.5  
     autres paliers de gouvernement, 1.13, 2.5, 2.13  
     par portefeuille ministériel, autres, 2.13  
     par province, certains, 3.9  
 Paiements de transfert, *voir la section ministérielle appropriée*  
     *du volume II*  
 PAIEMENTS DE TRANSFERT, *voir volume III, section 7*  
 Parrainage collectif et dons, 5.8, 5.9  
 Passif,  
     environnemental, 1.14, 2.6, 2.10, 5.2, 5.12  
     éventuel, 2.10, 2.28, 11.17  
     éventuel, organisations internationales, 11.18, 11.19  
     éventuel des sociétés d'État consolidées, 4.8  
     éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises  
         publiques, 9.13  
         garanties, 11.17  
 Passifs, 1.14, 2.6  
 Pays en développement,  
     aide au développement international, 9.17, 9.18  
 Peace Hills Trust, 6.32  
 Pêcheurs d'aiglefin, 9.30, 9.33  
 Périmètre comptable, 2.9  
 Petro-Canada, 9.16  
 Placements, 1.17, 9.4  
     capitaux propres, 1.17  
     dividendes, 1.17  
     et profits/pertes accumulés, 9.4  
     quote-part des profits annuels, 1.17  
 Placements de portefeuille, 1.17, 9.2, 9.16  
 Pouvoirs de dépenser et d'emprunter, 2.11  
 Préface des états financiers du gouvernement du Canada, 2.2  
 Premières Nations de la Colombie-Britannique, 9.31, 9.35  
 Prestation fiscale canadienne pour enfants, 1.13, 2.5  
 Prestations d'assurance-emploi, 1.13, 2.5  
 Prestations d'invalidité et autres avantages futurs,  
     des anciens combattants, 6.28, 6.29  
     de la Gendarmerie royale du Canada, 6.28, 6.29

**P—Suite**

Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint, 1.13, 2.5  
 Prêt perpétuel de la bande Stoney, 9.31, 9.36  
**PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES, 9**  
 Prêts, placements et avances, 1.14, 1.17, 2.6, 2.10, 3.6, 9.2  
     autres, 1.17, 2.6, 2.27  
     autres ministères—Divers, 9.31, 9.39  
     émission d'autres, 1.16, 2.8  
     remboursements d'autres, 1.16, 2.8  
 Prêts aux entreprises de Terre-Neuve et du Labrador, 9.26, 9.28  
 Prêts aux petites entreprises, 9.31, 9.37  
 Prêts consentis aux immigrants, 9.30, 9.32  
 Prêts et avances, 1.17, 9.4  
     autres, 1.17  
 Prêts et avances à justifier, 9.30  
 Principales conventions comptables, Sommaire des, 2.9  
 Prix du Premier ministre, 5.7, 5.9  
 Producteurs canadiens de poissons de fond congelés, 9.30, 9.33  
 Produits des ventes voir *Ventes de biens et de produits d'information*  
 Programme canadien de prêts aux étudiants, 9.30, 9.34  
 Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, 6.38, 6.43  
 Programme d'immigration des investisseurs, 6.39, 6.45  
 Programme de prêts garantis à Financement Canada agricole, 9.31, 9.35  
 Programme de prêts garantis pour le Développement économique des Indiens, 9.31, 9.36  
 Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves, 9.31, 9.36  
 Programme de subventions pour recherche et développement panasiatiques, 6.39, 6.46  
 Programmes d'assurance, 2.29, 11.19  
 Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires, sommaire des, 11.20  
**PROGRAMMES FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX À FRAIS PARTAGÉS, voir volume III, section 10**  
 Programmes nationaux de commercialisation, 9.30, 9.32  
 Programmes par secteur d'activité, voir *la section ministérielle appropriée du volume II*  
 Projet d'entraînement spatial, 5.7, 5.9  
 Projet de coopérative d'habitation, 9.16, 9.17  
 Projet de développement Hibernia, 9.31, 9.37  
 Projet fédéral/provincial à frais partagés,  
     Développement des ressources humaines (Développement social), 6.40, 6.47  
     Ressources humaines et Développement des compétences, 6.39, 6.46  
     Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI), 6.39, 6.46  
 Projets à frais partagés,  
     Affaires étrangères et Commerce international, (Affaires étrangères), 6.39, 6.45  
     (Commerce international), 6.39, 6.46  
     Agence canadienne de développement international, conférences internationales, 6.39, 6.45  
     Conseil privé, Frais de déplacement médiatique, 6.41, 6.49  
     Industrie, 6.40, 6.48  
     Ressources naturelles, 6.41, 6.49  
 Projets de recherche et de développement mixtes,  
     Défense nationale, 6.40, 6.48  
     Gendarmerie royale du Canada 6.41, 6.49  
     Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile), 6.41, 6.49

**P—Fin**

Projets de recherches en collaboration, 6.39, 6.46  
 Projets divers fédéraux-provinciaux—Santé, 6.39, 6.46  
 Projets reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique, 9.26, 9.29  
 Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel, voir *volume II, section 1*  
 Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel, voir *volume II, section 1*  
 Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives), voir *volume II, section 1*  
 Provision pour emprunts des sociétés d'État, 5.14  
 Provision pour garanties, 1.14, 2.6, 5.2, 5.14  
 Provision pour garanties d'emprunt, 5.14  
 Provision pour moins-value, 1.14, 1.17, 2.6, 2.10, 9.2, 9.39  
 Provision pour redressements au titre des régimes de retraite, 6.2, 6.19, 6.27

**Q**

Quote-part des bénéficiaires annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 1.16, 2.8

**R**

Radarsat, 6.40, 6.48  
 Rapport de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada, 2.4  
 Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges, voir *volume II, section 1*  
 Récapitulation des charges externes par catégorie, voir *volume II, section 1*  
 Récapitulation des revenus externes, voir *volume II, section 1*  
 Réclamations et causes en instance et imminentes, 2.29, 11.19  
     autres, 2.29  
 Réclamations territoriales globales, 2.29  
 Régime de pensions du Canada, 6.30, 6.50  
     Compte du, 6.2  
     Dû au, 1.14, 1.17, 2.6, 2.24, 6.2, 6.30  
 Régime de retraite des juges de nomination fédérale, 6.18  
 Régime de services dentaires pour les pensionnés, 6.28, 6.29  
 Régime de soins de santé de la fonction publique, 6.28, 6.29  
 Régimes de retraite, 6.17  
     des employés, 6.17  
 Régimes de retraite du secteur public, 1.14, 1.17, 2.6, 2.20, 6.2, 6.17, 6.19, 6.20  
 Régimes de retraite et autres passifs, 1.14, 1.17, 2.6, 3.10, 6.2, 6.17  
     variations des, 1.16, 2.8  
 Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication, 6.10  
 Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, 1.14, 1.18, 8.2, 8.3  
 Retenues—Privatisation, 6.32, 6.34  
 Retenues salariales diverses, 5.3, 5.6  
 Revendicateurs autochtones, 9.31, 9.36  
 Revenu, impôt sur le voir *Impôt sur le revenu*  
 Revenus, voir *la section ministérielle appropriée du volume II*  
 Revenus, 1.13, 2.5, 2.9, 3.2  
     autres, 1.13, 2.5, 3.2, 3.5  
     budgétaires, 1.4  
     comparaison des données réelles à celles des prévisions du budget de mars 2004, 1.5  
     divers, 3.5  
     fiscaux, 1.13, 2.5, 3.2, 3.3  
     intérêt et pénalités, 3.5

**R—Fin**

- Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés, d'État consolidées, 4.6
- d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.10
- REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ, 3
- Revenus, charges et déficit accumulé, 3.2
- Revenus de placements, 3.5, 3.6
- Revenus de programmes, autres, 1.13, 2.5, 3.5
- Revenus des opérations en devises, 1.13, 2.5, 3.5
  - autres, 3.5
  - Compte du fonds des changes, 3.5
  - Fonds monétaire international, 3.5
- Revenus des sociétés d'État, 1.13, 2.5, 3.5
  - consolidées, 3.5
  - entreprises et autres entreprises publiques, 3.5
- Revenus et charges, état des, *voir volume II, section 1*
- Revenus ministériels, *voir volume II, section 1*
- Revenus provenant de titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.40, 6.47
- Revenus reportés, 5.3, 5.7
  - Autres—Comptes à fins déterminées, 5.7
- Rideau Hall, Dons, 5.7, 5.9
- Risque de crédit inhérent aux accords d'échange, 2.17
- Risques et incertitudes, 1.11
- Royaume-Uni, 9.17, 9.18
  - Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni—Principal reporté, 9.18*

**S**

- Salaires et avantages sociaux courus, 5.3
- Service administratif des tribunaux judiciaires,
  - Cautionnement pour frais, 6.32, 6.35
- Services de nature non réglementaire, 3.5
- Services de nature réglementaire, 3.5
- Services militaires, successions, 6.33, 6.37
- SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX, *voir volume III, section 4*
- Sites contaminés, 2.29, 5.12, 11.19
- Situation financière des sociétés d'État consolidées—Actifs et passifs, 4.4
- Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques—Actifs et passifs, 9.8
- Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1.17, 9.4
- Société canadienne des paris sportifs—
  - Autres dettes en souffrance, 6.39, 6.46
- Société d'assurance-dépôts du Canada, 1.17
- Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, *voir Téléfilm Canada*
- Société de développement des Andes, 9.23
- Société de gestion Canada Hibernia, Fonds de réserve pour abandon, 6.32, 6.34
- Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, 9.16
- Société financière internationale, 9.22, 9.24
- Société immobilière du Canada Limitée, 9.4, 9.5
- Sociétés d'État consolidées, 3.5, 4.3
  - autre encaisse, 7.2
- Sociétés d'État entreprises,
  - emprunts effectués par les, 9.12
  - et autres entreprises publiques, 1.14, 1.17, 2.6, 3.5, 9.2, 9.3, 9.4
- Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques,
  - intérêt payé au gouvernement, 9.5
  - intérêts et autres, 3.5
  - quote-part des bénéfices annuels, 3.5
  - remboursements nets des, 1.16, 2.8

**S—Fin**

- Sociétés d'État et autres entreprises publiques, 2.26
- Solde budgétaire, le, 1.3
- Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges, 6.20
- Sommaire des principales conventions comptables, 2.9
- Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires, 11.20
- Sommaire du portefeuille ministériel (de la provenance et de l'utilisation des autorisations), *voir la section ministérielle appropriée du volume II*
- Sommets francophones, 6.41, 6.49
- Stocks, 1.14, 1.17, 2.6, 10.2
  - variations dues aux, 1.15, 2.7
- Stocks et charges payées d'avance,
  - variations des, 1.16, 2.8
- Successions—Services militaires, 6.33, 6.37

**T**

- Taux d'intérêt, 6.10
- Taxe d'accise—
  - Essence, 3.3
  - Essence d'aviation et combustible diesel, 3.3
- Taxe sur les produits et services, 1.13, 2.5, 3.3, 3.4, 5.11
  - à recevoir, 7.3
- Taxes et droits, autres, 1.13, 3.3
- Taxes et droits d'accise,
  - autres, 1.13, 2.5, 3.3, 3.4
- Taxes sur l'énergie, 1.13, 2.5, 3.3, 3.4
- Taxes *voir Impôt*
- Téléfilm Canada, Compte d'avances, 6.38, 6.44
- Titres de placements du Canada, 6.6
- Titres détenus par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, 6.30
- Titres détenus par le gouvernement, 6.4, 6.5
- Titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.40, 6.47
- Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs, 9.27, 9.29

**U**

- Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure, 2.11

**V**

- Variations dues aux charges payées d'avance, 1.15, 2.7
- Variations dues aux immobilisations corporelles, 1.15, 2.7
- Variations dues aux stocks, 1.15, 2.7
- Véhicules, 10.6
  - par sous-catégorie, 10.6
- Ventes de biens et de produits d'information, 3.5
- Ventes de biens et de services, 3.5
- Ventes de biens et de services, *voir volume II, section 1*
- Ventes de biens saisis, 6.39, 6.45
- Virements à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, 6.30

**Y**

- Yukon Energy Corporation, 9.31, 9.36

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.